



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF À L'EXERCICE 2021 ET AU PREMIER TRIMESTRE 2022

ENREGISTREMENT DE L'AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 24 juin 2022 sous la référence N°EN/EM/011/2022. Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

MISE À JOUR ANNUELLE DU DOSSIER D'INFORMATION RELATIF AU PROGRAMME D'ÉMISSION DE CD

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- Du présent document de référence ;
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 22 Novembre 2019 sous la référence EN/EM/008/2019, disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant :

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2019-11/Note%20TCN%20%28Ma%CC%80J%202018%29.pdf>

AVERTISSEMENT

Enregistrement du Document de Référence

Le présent Document de Référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du Document de Référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent Document de Référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent Document de Référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce Document de Référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABRÉVIATIONS

ALM	Assets & Liabilities Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BDC	Bons De Caisse
BFI	Banque de Financement et d'Investissement
BMAO	Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
BOA	Banque Of Africa
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BVC	Bourse des Valeurs de Casablanca
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CD	Certificat de Dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CGE	Charges Générales d'Exploitation
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CNCA	Caisse Nationale du Crédit Agricole
DAT	Dépôts A Terme
Dhs	Dirhams
DEPP	Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation
DPA	Directions provinciales de l'Agriculture
EPS	Engagements par signature
EUR	Euro
FDA	Fonds de développement agricole
FPCT	Fonds de Placement Commun en Titrisation
GCAM	Groupe Crédit Agricole du Maroc
GDH	Milliards de dirhams
GGR	Gestion Globale des Risques
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
ICS	Impôt sur la Cohésion Sociale
IG	Intégration Globale
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
KDH	Milliers de dirhams
MAD	Dirham marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de dirhams
Mrds Dhs	Milliards de dirhams
MSP	Mission de Service Public
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit
PDM	Part de marché
PDV	Point De Vente
PEB	Produits d'Exploitation Bancaire
PMEA	Petites et moyennes exploitations agricoles
PNB	Produit Net Bancaire
Pbs	Points de base
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PMV	Plan Maroc Vert
Pts	Points
RBE	Résultat brut d'exploitation
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SG	Secrétaire Général
TEF	Tamwil El Fellah
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	7
I- LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	8
II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	9
III- CONSEILLER FINANCIER.....	10
IV- RESPONSABLE DE L'INFORMATION & DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	11
PARTIE II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAM.....	12
I- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	13
II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM	15
III- NOTATION.....	20
IV- MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR.....	21
V- DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	25
VI- ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES	27
VII- CONTRÔLE DE L'ÉTAT.....	28
VIII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	29
IX- ORGANISATION DE LA BANQUE	41
X- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	46
XI- RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE	48
XII- PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE	48
XIII- INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL	48
PARTIE III. ACTIVITÉ DU CAM	49
I- HISTORIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	50
II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	56
III- APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE.....	90
IV- APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE	99
V- ACTIVITÉ DU GROUPE CAM.....	102
VI- MOYENS TECHNIQUES ET ORGANISATION DU CAM	115
PARTIE IV. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES ANNUELS)	135
I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	136
II- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	138
III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES	153
IV- ANALYSE DU BILAN	166
V- ANALYSE DE L'HORS BILAN.....	178
VI- TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	179
VII- INDICATEURS FINANCIERS	181
VIII- PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS	183
PARTIE V. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES TRIMESTRIELS)	208
I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	209
II- ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	210
III- COMPTES SOCIAUX.....	214
IV- COMPTES CONSOLIDÉS IAS/IFRS	217
PARTIE VI. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES	219
I. AMBITION GCAM HORIZON 2023	220
II. ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 ».....	222

PARTIE VII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	224
I- FAITS EXCEPTIONNELS	225
II- LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	226
PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUES.....	227
I- RISQUE DE CRÉDIT	228
II- RISQUE DE CONCENTRATION	234
III- RISQUE DE MARCHÉ	235
IV- RISQUES ALM	243
V- RISQUES OPÉRATIONNELS.....	248
VI- RISQUE DE CHANGE.....	251
VII- GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE.....	251
VIII- RISQUE DE SOLVABILITÉ.....	252
IX- RISQUE DE CONCURRENCE.....	252
X- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP	252
XI- RISQUE DE DEPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION	252
XII- RISQUE PAYS	252
XIII- RISQUES RÉGLEMENTAIRES	253
XIV- RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT.....	254
XV- RISQUES SANITAIRES.....	256
ANNEXES	257

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I- LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc
Représentant légal :	M. Tariq SIJILMASSI
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 73 88 88
Numéro de fax :	+212 5 37 73 58 86
Adresse électronique :	presidence@creditagricole.ma

Attestation

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2021 et au 1^{er} trimestre 2022

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Crédit Agricole du Maroc. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

TARIQ SIJILMASSI
Président du Directoire

II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Identité des commissaires aux comptes

Dénomination	FIDAROC GRANT THORNTON	COOPERS AUDIT MAROC
Associé signataire	Faïçal MEKOUAR	Abdelaziz ALMECHATT
Adresse	7, Boulevard Driss Slaoui 20160 Casablanca, Maroc	83, Avenue Hassan II, 20100 Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone et fax	Tél : +212 522 544 800 Fax : +212 522 296 670	Tél : +212 5 22 98 40 40 Fax : +212 5 22 99 11 96
E-mail	faical.mekouar@ma.gt.com	abdelaziz.almechatt@pwc-cl.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2016	2019
Date de Renouvellement du mandat	2022	2022
Date d'expiration du mandat	AG qui statuera sur les comptes 2024	AG qui a statuera sur les comptes 2024

**ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX ÉTATS DE SYNTHÈSE SOCIAUX
DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET CONSOLIDÉS EN NORME IFRS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
POUR LES EXERCICES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019, 2020 & 2021
AINSI QU'AU TITRE DES SITUATIONS INTERMÉDIAIRES DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS EN NORMES
IAS/IFRS AU 31 MARS 2021 ET AU 31 MARS 2022**

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2021 et au 1^{er} trimestre 2022

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux du Crédit Agricole du Maroc tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc tels qu'audités nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 ;
- Les situations intermédiaires des comptes sociaux au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022 ;
- Les situations intermédiaires des comptes consolidés en normes IFRS au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Coopers Audit Maroc S.A
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Fidaroc Grant Thornton
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

III- CONSEILLER FINANCIER

Identité

Nom et prénom:	DAOUD Yasminah
Fonction :	Directrice de la Stratégie Financière
Adresse :	Place des alaouites B.P 49 10.000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 (0) 537 21 71 63
Numéro de fax :	+212 (0) 537 20 82 63
Adresse électronique :	y_daoud@creditagricole.ma

Attestation : Document de Référence relatif à l'exercice 2021 et au premier trimestre 2022

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du Crédit Agricole du Maroc à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques des dirigeants du CAM, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans le présent document de référence ;
- Les rapports annuels relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les comptes consolidés IFRS du GCAM pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc au 31 mars 2021 et 2022 ;
- Les comptes consolidés IFRS du GCAM au 31 mars 2021 et 2022 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du CAM relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe CAM (GCAM) relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les attestations d'examen limité des auditeurs indépendants sur les situations intermédiaires sur les comptes sociaux et consolidés trimestriels arrêtés au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022 ;
- Les rapports et statistiques du GPBM relatives aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du CAM relatifs aux exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 jusqu'à la date d'enregistrement.

À notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Crédit Agricole du Maroc. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Direction de la stratégie Financière fait partie du Crédit Agricole du Maroc, compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Yasminah DAOUD
Directrice de la Stratégie Financière
Crédit Agricole du Maroc

IV- RESPONSABLE DE L'INFORMATION & DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE**Identité**

Nom et prénom:	DAOUD Yasminah
Fonction :	Directrice de la Stratégie Financière
Adresse :	Place des alaouites B.P 49 10.000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 (0) 537 21 71 63
Numéro de fax :	+212 (0) 537 20 82 63
Adresse électronique :	y_daoud@creditagricole.ma

PARTIE II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAM

I- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale	Crédit Agricole du Maroc.
Siège social	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 RABAT.
Téléphone / télécopie	Téléphone : 0537 20 82 19 à 26 Télécopie : 0537 70 78 32
Adresse électronique	https://www.creditagricole.ma/fr/le-groupe
Site Internet	www.creditagricole.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
Date de constitution	04/12/1961.
Date de transformation en SA	18 décembre 2003 suite à la publication du dahir n°1-03-221 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole.
Durée de vie de la société	99 ans.
Régistre du commerce	R.C. Rabat 58873.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Objet social	Conformément à l'article 3 des statuts le CAM a pour missions : 1) Mission principale : Le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural avec pour objectif de : • Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ; • Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ; • Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ; • Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ; • Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ; • Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ; • Soutenir l'économie sociale de production et de services en milieu rural. Il peut être également chargé, par les pouvoirs publics, de toute mission d'intérêt national ou régional relative à l'agriculture et au développement rural. 2) Mission de service public : Le Crédit Agricole du Maroc assure pour le compte de l'Etat et conformément aux décisions du gouvernement, les missions de service public par la mise en œuvre des conventions visées à l'article 4 de la loi 15-99. A cet effet, la société peut conclure des conventions avec l'Etat pour l'exécution d'opérations initiées par celui-ci en matière de financement de l'économie rurale, de soutien spécifique ou d'activités agricoles. Ces conventions définiront les secteurs, les bénéficiaires, les conditions, les modalités ainsi que les ressources et peuvent porter notamment sur les opérations suivantes : • Les subventions de financement de la petite et moyenne exploitation agricole ; ces subventions peuvent être étendues aux grandes exploitations dans des cas fixés par voie réglementaire ; • Les subventions nécessaires au rééchelonnement des crédits accordés aux agriculteurs lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient ; • Toute opération, aide, prime ou bonification des taux d'intérêt décidée par l'Etat. 3) Opérations bancaires universelles : La banque peut effectuer à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques conformément aux dispositions Loi n° 103-12 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et des statuts du CAM. 4) Autres opérations : La banque peut, généralement, effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter le développement.

Textes législatifs applicables à la société	De par sa forme juridique, le CAM est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée. De par son activité, le CAM est régi par : • La loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole ; • Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés; De par ses émissions obligataires, le CAM est régi par : • La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; • Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie des finances n° 2169-16 ; • Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié par la loi n°43-02) • Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 et l'arrêté N°77/05 ; • Loi n° 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier; • Le règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019; • Les circulaires de l'AMMC. De par son programme d'émission de certificats de dépôt : • La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée par la loi 33-06 ; • L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif à certains titres négociables tel que modifié par les Arrêtés 692-00, 1311-01 et 2232-02.
Capital social au 31/03/2022	4 227 676 500 MAD composé de 42 276 765 actions d'une valeur nominale de 100 DH.
Documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social du Crédit Agricole du Maroc.
Régime fiscal	Le Crédit Agricole du Maroc est soumis, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Rabat.

II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM

II.1. Évolution du capital social

A l'origine, la Caisse Nationale du Crédit Agricole a été instituée par le Dahir n° 1-60-106 du 26 Joumada II 1381 (4 décembre 1961) relatif à l'organisation du Crédit Agricole. Créée sous forme d'établissement public en 1961, la CNCA n'avait pas de capital social.

Le 18 décembre 2003, la Caisse Nationale du Crédit Agricole est transformée en SA en vertu de la loi 15-99 promulguée par le Dahir n°1-03-221 du 16 Ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant réforme du Crédit Agricole du Maroc.

Les fonds et les dotations alloués à la CNCA en tant qu'établissement public à la date de la transformation en SA sont convertis en capital divisé en actions selon les dispositions de la loi 17-95.

Ainsi, depuis cette réforme et jusqu'au 31/03/2022, le capital du CAM a connu les évolutions suivantes :

Tableau 1: Évolution du capital

Date	Capital initial (en KDH)	Nature de l'opération	Participants à l'opération	Montant de l'opération (En KDH)	Nombre d'actions émises	Prix d'émission	Capital final (en KDH)
18-déc-03		Transformation en SA	Etat	1 200 000	12 000 000	100,00	1 200 000
2005	1 200 000	Augmentation de capital en numéraire et incorporation de créances	Etat MAMDA MCMA BNDE	1 099 983	6 205 128	177,27	1 820 513
2005	1 820 513	Augmentation de capital en numéraire	Etat MAMDA MCMA CDG ATLANTA SANAD	1 000 000	10 000 000	100,00	2 820 513
2010	2 820 513	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	Etat MAMDA MCMA	361 368	3 613 684	100,00	3 181 881
2010	3 181 881	Augmentation de capital en numéraire	CDG ATLANTA	700 018	2 784 146	251,43	3 460 296
2011	3 460 296	Augmentation de capital en numéraire	SANAD	900 000	3 579 525	251,43	3 818 248
2015	3 818 248	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	Etat MAMDA MCMA CDG	409 428	4 094 282	100,00	4 227 677

Source : CAM

1^{ère} Augmentation de capital en 2005:

En 2005, suite à la décision des pouvoirs publics d'ouvrir le capital du CAM, une augmentation de capital de 620 MDH (hors prime d'émission) a été réalisée pour le compte de la BNDE (423 MDH) et de la MAMDA et MCMA (197 MDH). Cette opération a été réalisée avec une prime d'émission de 479 MDH.

Pour le compte de la BNDE :

Dans le cadre du schéma de redéploiement de ses activités initié par les pouvoirs publics en 2003, la BNDE a souscrit à 4 230 769 actions du CAM (soit 15% du capital), entièrement libérées à la souscription par compensation avec les créances résultant de la cession au profit du CAM des encours de créances à moyen et long terme de la BNDE, pour un montant de 750 MDH incluant une prime d'émission de 327 MDH.

Suite à cette opération, la BNDE, dans le cadre de la liquidation de son passif, a cédé en 2007 sa participation dans le capital du CAM à la CDG, à hauteur de 10% soient 2 820 513 actions, à Atlanta et à Sanad à hauteur de 2,5% chacune soit 705 128 actions chacune.

Pour le compte de la MAMDA et MCMA :

Sur la base de l'évaluation retenue, la MAMDA et la MCMA ont souscrit à 1 974 359 actions (soient 987 180 actions pour la MAMDA et 987 179 actions pour la MCMA) pour un montant de 350 MDH incluant une prime d'émission de 152,5 MDH.

2^{ème} Augmentation de capital en 2005:

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2005 a décidé de porter le capital social à 2 820 MDH, par la création et l'émission de 10.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 100 DH chacune, souscrites entièrement par l'Etat marocain et libérées par tranches (première tranche en mars 2006 et la seconde en mars 2008).

Augmentations de capital en 2010:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2009 a décidé de procéder à deux augmentations de capital :

- Une première augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation (a) pour un montant de 361 368 KDH. A la suite de cette première augmentation, le capital du CAM est porté à 3 181 881 KDH constitué de 31 818 812 actions de 100 DH ;
- Une seconde augmentation de capital en numéraire (b) pour un montant de 700 018 KDH par la création de 2 784 146 actions de nominal 100 DH assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Les deux augmentations de capital portent jouissance au 1^{er} janvier 2010. Par ces opérations, le capital du CAM a été porté à 3 460 296 KDH.

Augmentation de capital en 2011:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2011 a décidé de procéder à une augmentation du capital par apport en numéraire pour un montant de 900 Millions DH par la création de 3 579 525 actions de nominal 100 DH, assorties d'une prime d'émission de 151,43 DH par action, réservée aux actionnaires actuels avec souscription à titre irréductible et réductible.

Augmentation de capital en 2015:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2015 a décidé de procéder à une augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation pour un montant de 409 428 KDH. A la suite de cette augmentation, le capital du CAM est porté à 4 227 677 KDH constitué de 42 276 765 actions de 100 DH.

Composition actuelle du capital :

Au terme du premier trimestre 2022, le capital du CAM s'élève à 4 227 676 500 dirhams, composé de 42.276.765 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams.

II.2. Capital potentiel du Crédit Agricole du Maroc

Modification future du capital social décidée par les instances du CAM

Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 2 Avril 2019 a pris acte de la nécessité pour la banque de renforcer ses fonds propres à travers une émission obligataire subordonnée perpétuelle d'un plafond de 850 MDH, ainsi qu'une augmentation de capital.

Lors de sa réunion du 18 juillet 2019, le conseil de surveillance a validé la nécessité de ladite augmentation qui portera sur un montant de 700 MDH à 1.000 MDH. Il a également été décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin d'autoriser cette augmentation de capital et de trancher sur les différentes modalités (montant, maintien des actionnaires actuels ou ouverture du capital à un nouvel actionnaires...).

Opérations en cours pouvant modifier significativement la structure de l'actionnariat du CAM

À ce jour, hormis la décision du conseil de surveillance précitée, le CAM ne prévoit aucune opération pouvant modifier significativement la structure de son actionnariat

Opérations conclues pouvant avoir un impact futur sur le capital social du CAM

À ce jour, Hormis la décision du conseil de surveillance précitée, le CAM n'a conclue aucune opération pouvant avoir un impact futur sur son capital social.

II.3. Structure de l'actionnariat

Depuis 2003 à ce jour, l'actionnariat du CAM a évolué comme suit :

Tableau 2 : Évolution de la structure de l'actionnariat

Actionnaires	2003			2005			2007		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
État Marocain	12 000 000	100%	100%	22 000 000	78%	78%	22 000 000	78%	78%
MAMDA	0	0,00%	0,00%	987 180	3,50%	3,50%	987 180	3,50%	3,50%
MCMA	0	0,00%	0,00%	987 179	3,50%	3,50%	987 179	3,50%	3,50%
BNDE	0	0,00%	0,00%	4 230 769	15%	15%	0	0,00%	0,00%
CDG	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	2 820 513	10%	10%
Atlanta	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
Sanad	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	705 128	2,50%	2,50%
Total	12 000 000	100%	100%	28 205 128	100%	100%	28 205 128	100%	100%

Actionnaires	2008/2009			2010			2011 à 2014		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
État Marocain	22 000 000	78%	78%	26 011 878	75%	75%	28 716 408	75%	75%
MAMDA	987 180	3,50%	3,50%	1 700 318	5%	5%	1 869 350	5%	5%
MCMA	987 179	3,50%	3,50%	1 700 317	5%	5%	1 869 350	5%	5%
CDG	2 820 513	10%	10%	3 460 297	10%	10%	3 818 250	10%	10%
Atlanta	705 128	2,50%	2,50%	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
Sanad	705 128	2,50%	2,50%	865 074	2,50%	2,50%	954 562	2,50%	2,50%
Total	28 205 128	100%	100%	34 602 958	100%	100%	38 182 483	100%	100%

Actionnaires	2015 à Mars 2022		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
État Marocain	31 780 465	75,18%	75,18%
MAMDA	3 134 311	7,41%	7,41%
MCMA	3 134 311	7,41%	7,41%
CDG	4 227 678	10%	10%
Total	42 276 765	100%	100%

Source : CAM

En vertu de l'article 2 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le capital du CAM est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital du CAM, et toute personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dudit capital.

Aussi, il est à noter qu'ATLANTA-SANAD ne fait plus partie de l'actionnariat du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM.

II.4. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

1. MAMDA

Activité	Assurance
Fonds d'établissement ¹ en MDH au 31/12/2021	4.000
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2021	1.172
Résultat Net en MDH au 31/12/2021	238
% de capital détenu au 31/12/2021	7,41%
Actionnariat	sociétaires

Source : MAMDA

2. MCMA

Activité	Assurance
Fonds d'établissement en MDH au 31/12/2021	4.000
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2021	2.067
Résultat Net en MDH au 31/12/2021	345
% de capital détenu au 31/12/2021	7,41%
Actionnariat	sociétaires

Source : MCMA

MAMDA et MCMA sont deux mutuelles marocaines, juridiquement et financièrement indépendantes, mais partageant des moyens communs (management, locaux et ressources commerciales).

Née en 1963, la MAMDA (Mutuelle agricole marocaine d'assurance) propose des produits d'assurance couvrant l'ensemble du secteur agricole : l'agriculteur, son exploitation, ses récoltes et son matériel. Elle a également mis en place une assurance Multirisque Climatique dédiée aux cultures céréalières et légumineuses. Pour améliorer le processus d'indemnisation, la MAMDA a développé, depuis 2011, un réseau de plus de 200 experts agricoles et investi dans des systèmes d'information pointus (suivi par satellite, géolocalisation, automatisation des règlements, etc.).

Née en 1969, la MCMA (Mutuelle centrale marocaine d'assurance) propose une gamme complète de produits d'assurance, hors assurance agricole qui restent du domaine de la MAMDA, et répond plus globalement à l'ensemble des besoins en assurance des familles. Pour rester fidèle aux principes cardinaux du mutualisme que sont la participation et la démocratie, MCMA encourage ses sociétaires à se regrouper par affinités régionales, professionnelles ou en fonction de leurs besoins propres. Les groupements ainsi créés servent d'intermédiaires entre les sociétaires et le management.

3. CDG²

Activité	Centralisation des Dépôts et consignation
Capital au 31/12/2021	NA
Capitaux Propres Consolidés en MDH au 31/12/2021	19.846
PNB en MDH au 31/12/2021	9 960
RPNG en MDH au 31/12/2021	1.629
% de capital détenu au 31/12/2021	10%
Actionnariat	État Marocain

Source : CDG

Créée en 1959 au lendemain de l'indépendance du Maroc, le Groupe CDG a graduellement enrichi et diversifié son portefeuille d'activités dans le but d'accompagner le développement national. Celui-ci s'organise aujourd'hui autour de 3 domaines d'activités stratégiques: épargne et prévoyance; Banque, finance et assurance; Développement territorial. L'intervention de la CDG dans ces différents métiers constitue un accélérateur de développement pour les secteurs concernés, tout en offrant de multiples possibilités de synergies intra-groupe.

¹ Les sociétés d'assurance mutuelle sont tenues de justifier un fonds d'établissement minimum de 50 MDH (cf article 176 du code des assurances). Il s'agit de l'équivalent du capital social des sociétés anonymes.

² Indicateurs consolidés

II.5. Pacte d'actionnaires

Il n'existe actuellement aucun pacte relatif au CAM liant les actionnaires de celui-ci.

II.6. Politique de distribution de dividendes

L'article 47 des statuts du Crédit Agricole du Maroc prévoit que le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation au fonds de réserve légale et augmenté ou diminué des reports, constitue le bénéfice distribuable de l'exercice.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée des actionnaires détermine la part à attribuer aux actionnaires sous forme de dividendes. Le reliquat est affecté aux réserves et au report à nouveau.

Lors des Assemblées Générales Ordinaires des exercices 2019 à 2022, il a été décidé d'affecter l'ensemble du bénéfice distribuable en réserves facultatives afin de renforcer l'assise financière de la banque et améliorer ainsi ses ratios réglementaires et ce, après constitution de la réserve légale.

Tableau 3 : Affectation du résultat

	2019	2020	2021
Résultat Net (En MDH)	402	208	341
Dividendes Distribués au titre de l'exercice N (En MDH)	-	-	-
Pay out (En %)	-	-	-
Résultat par action (en dhs)	15,04	6,29	9,60

Source : CAM

II.7. Restriction en matière de négociabilité

L'article 12 des statuts de Crédit Agricole du Maroc prévoit que la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la société.

A cet effet, la demande d'agrément doit être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception et l'opération se déroule selon les modalités et dans les conditions fixées dans l'article 254 et suivant de la loi relative aux sociétés anonymes.

II.8. Nantissements d'actions

Les actions du CAM ne font pas l'objet de nantissements.

III- NOTATION

À ce jour, le CAM n'a fait l'objet d'aucune notation

IV- MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

II.1. Emission d'Obligations Subordonnées

a. Programme EOS 1 :

En 2015 le CAM a décidé de l'émission d'obligations subordonnées dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- La couverture des besoins de trésorerie de la banque en prévision des remboursements dettes subordonnées (ex Bons CNCA) arrivant à échéance.
- Le renforcement de ses fonds propres réglementaires et par conséquent, l'amélioration de ses ratios prudentiels (solvabilité et liquidité) ;
- L'amélioration de l'adossé de son bilan en augmentant la durée de ses ressources.

Ce premier programme a porté sur un montant total de 1,5 Milliards de Dirhams (1.500.000.000) de dirhams et s'est déroulé en deux tranches :

Émission 1 (900 MDH) : Le 19 Novembre 2015, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé l'émission de l'emprunt obligataire subordonné. Plus d'une vingtaine d'investisseurs (sociétés de gestion et compagnies d'assurance et de réassurance) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois.

Eu égard aux règles de priorité, l'emprunt a été levé exclusivement sur les tranches à taux fixe.

Émission 2 (600 MDH) : Le 30 Septembre 2016, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de six cent millions (600.000.000) de dirhams avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.

b. Programme EOS 2 :

En 2016 l'Assemblée Générale du CAM a autorisé le lancement d'un second programme d'émission d'obligations subordonnées pour un montant global de 1,5 Mrds Dhs dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- Le financement et l'accompagnement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- Le renforcement de ses fonds propres réglementaires actuels et du ratio de solvabilité du CAM.

Émission 1 (1.000 MDH) : le 02 Octobre 2017, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant d'un milliard (1.000.000.000) de dirhams avec un taux de souscription de 4,2 fois. Eu égard aux règles de priorité, l'emprunt a été levé exclusivement sur les tranches à taux fixe.

Émission 2 (500 MDH) : le 01 Novembre 2018, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a clôturé son second programme obligataire subordonné en lançant une opération de cinq cent millions de dirhams (500.000.000) avec un taux de souscription de 7,6 fois.

c. Programme EOS 3 :

En 2019 le CAM a décidé de l'émission d'obligations dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- Le financement et l'accompagnement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie ;
- Le renforcement de ses fonds propres réglementaires actuels et du ratio de solvabilité du CAM.

Ce programme a porté sur un montant total de 1,5 Milliards de Dirhams (1.500.000.000) de dirhams.

Émission 1 (Obligations subordonnées perpétuelles: 850 MDH) : Le 28 octobre 2019, le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant de huit cent cinquante millions (850.000.000) de dirhams. 26 souscripteurs de différentes catégories (OPCVM, compagnie d'assurance et de réassurance, organisme de retraite et de prévoyance et compagnie financière) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription de 2,49 fois.

Émission 2 (Obligations subordonnées : 450 MDH) : Le 23 décembre 2019, le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de quatre cent cinquante millions (450.000.000) de dirhams. 28 souscripteurs de différentes catégories (OPCVM, compagnie d'assurance et de réassurance, organisme de retraite et de prévoyance et compagnie financière) ont participé à cette opération, avec un taux de souscription de 5,0 fois. Cet emprunt obligataire subordonné permettra au Groupe Crédit Agricole du Maroc de renforcer ses fonds propres réglementaires, ainsi que de promouvoir le financement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.

Émission 3 (Obligations subordonnées perpétuelles : 200 MDH) : Le 14 décembre 2020, le Crédit Agricole du Maroc a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant de deux cent millions (200.000.000) de dirhams. 8 investisseurs de différentes catégories (OPCVM, compagnie d'assurance et de réassurance) ont participé à cette opération. Cet emprunt obligataire subordonné perpétuel permettra au Crédit Agricole du Maroc de renforcer ses fonds propres réglementaires, ainsi que de promouvoir le financement du monde rural dans son intégralité, et plus spécifiquement le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.

d. Programme EOS 4 :

Lors de sa réunion du 22 juin 2020, l'Assemblée générale du CAM a autorisé un programme d'émission obligataire pour un plafond de 1,5 Milliards de Dirhams sur 2 ans et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour en fixer les modalités (subordonnées ou non subordonnées, perpétuelles ou non, à taux fixe ou variable, cotées ou non...).

Lors de sa réunion du 08 mars 2022, le Conseil de surveillance a validé la prorogation du programme susmentionné pour une durée de 2 ans. L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 juin 2022 a validé cette prorogation.

Tableau 4 : Caractéristiques des dettes subordonnées émises par le CAM

Montant de l'émission et encours au 31/03/2022 (En MAD)	Tranche (En MAD)	Type de l'emprunt obligataire	Date d'émission ³	Cotation	Valeur nominale	Mode de remboursement	Nombre de titres émis & en circulation	Nature du Taux	Taux d'intérêt en vigueur	Prime d'émission (En pbs)	Maturité	Date d'échéance	ISIN
900 000 000	35 000 000	Subordonné	27-nov-15	BVC	100 000	In fine	350	Fixe	4,42%	109	7 ans	27-nov-22	MA0000021701
	105 500 000			De gré à gré			1 055		4,42%	109	7 ans	27-nov-22	MA0000092736
	290 000 000			BVC			2 900		4,80%	120	10 ans	27-nov-25	MA0000021719
	469 500 000			De gré à gré			4 695		4,80%	120	10 ans	27-nov-25	MA0000092744
600 000 000	50 000 000	Subordonné	12-oct-16	BVC	100 000	In fine	500	Fixe	4,11%	110	7 ans	12-oct-23	MA0000021768
	20 000 000			De gré à gré			200	Fixe	4,11%	110	7 ans	12-oct-23	MA0000092900
	50 000 000			BVC			500	Fixe	4,43%	115	10 ans	12-oct-26	MA0000021776
	180 000 000			De gré à gré			1 800	Révisable annuellement	3,63% ⁴	119	10 ans	12-oct-26	MA0000092918
	300 000 000			De gré à gré			3 000	Fixe	4,43%	115	10 ans	12-oct-26	MA0000092926
1 000 000 000	202 900 000	Subordonné	11-oct-17	BVC	100.000	In fine	2 029	Fixe	4,22%	90	10 ans	11-oct-27	MA0000021826
	797 100 000			De gré à gré			7 971		4,22%	90	10 ans	11-oct-27	MA0000093403
500 000 000	175 600 000	Subordonné	01-nov-18	BVC	100.000	In fine	1 756	Fixe	4,10%	80	10 ans	01-nov-28	MA0000021909
	324 400 000			De gré à gré			3 244		4,10%	80	10 ans	01-nov-28	MA0000093791
850 000 000	631 600 000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	28-oct-19	De gré à gré	100 000	-	6 316	Révisable 10 ans	5,78%	280	Perpétuelle	-	MA0000094088
	218 400 000						2 184	Révisable annuellement	5,11%	280	perpétuelle		MA0000094096
450 000 000	450 000 000	Subordonné	23-déc-19	De gré à gré	100 000	In fine	4.500	Fixe	3,71%	80	10 ans	23-déc-29	MA000094260
200.000.000	60.000.000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	14-déc-20	De gré à gré	100 000	-	600	Révisable 10 ans	5,44%	280	Perpétuelle	-	MA0000094849
	140.000.000						1.400	Révisable annuellement	4,70%	280	perpétuelle		MA0000094856
4.500.000.000	-	-	-	-	-	-	45.000	-	-	-	-	-	-

Source : CAM

³ La date d'émission correspond à la date de jouissance.

⁴ Taux d'intérêt à l'émission : 3,56%

II.2. Émission de certificats de dépôt

Dans le cadre du programme d'émission de Certificats de Dépôt (Plafond : 10 Mrds Dhs) et dans l'objectif de diversifier ses ressources, le CAM a réalisé plusieurs tirages. Les tableaux suivants présentent les émissions non échues au 31 mars 2022 :

Tableau 5 : Caractéristiques des Certificats de dépôts émis par le CAM

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2017)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
19/04/2017	19/04/2024	7 ANS	3,71	500	MA0001518259
TOTAL ÉMISSIONS				500	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2019)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
14/11/2019	14/11/2024	5 ANS	3	267	MA0001521501
TOTAL ÉMISSIONS				267	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2020)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
08/05/2020	08/05/2022	2 ANS	2,8	600	MA0001522178
12/06/2020	12/06/2027	7 ANS	3,4	500	MA0001522350
15/06/2020	15/06/2027	7 ANS	3,4	300	MA0001522368
17/06/2020	17/06/2027	7 ANS	3,4	200	MA0001522400
25/06/2020	25/06/2022	2 ANS	2,64	540	MA0001522434
15/10/2020	15/10/2022	2 ANS	2,4	200	MA0001522954
TOTAL ÉMISSIONS				2 340	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2021)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
18/01/2021	18/01/2026	5 ANS	2,66	210	MA0001523192
18/01/2021	18/01/2023	2 ANS	2,27	112	MA0001523200
16/02/2021	16/02/2023	2 ANS	2,08	90	MA0001523382
16/02/2021	16/02/2026	5 ANS	2,48	260	MA0001523390
19/02/2021	19/02/2023	2 ANS	2,08	100	MA0001523416
19/02/2021	19/02/2028	7 ANS	2,77	50	MA0001523424
23/03/2021	23/03/2023	2 ANS	2,06	142,5	MA0001523507
01/04/2021	01/04/2023	2 ANS	2,08	260	MA0001523523
12/04/2021	12/04/2023	2 ANS	2,13	200	MA0001523580
15/04/2021	14/04/2022	52 SEMAINES	1,89	180	MA0001523614
15/04/2021	15/04/2023	2 ANS	2,1	100	MA0001523622
24/06/2021	23/06/2022	52 SEMAINES	1,89	350	MA0001523960
04/08/2021	04/08/2023	2 ANS	2,12	100	MA0001524117
06/08/2021	06/08/2023	2 ANS	2,11	210	MA0001524133
06/08/2021	05/08/2022	52 SEMAINES	1,88	110	MA0001524141
21/09/2021	20/09/2022	52 SEMAINES	1,85	115	MA0001524232
21/09/2021	21/09/2023	2 ANS	2,09	150	MA0001524240
21/10/2021	20/10/2022	52 SEMAINES	1,86	102	MA0001524364
11/11/2021	11/11/2028	7 ANS	2,79	200	MA0001524422
15/11/2021	15/11/2026	5 ANS	2,5	50	MA0001524430
TOTAL ÉMISSIONS				3 092	

Caractéristiques Certificats de Dépôt (Exercice 2022)					
Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
18/01/2022	19/07/2022	26 SEMAINES	1,75	100	MA0001524521
15/02/2022	14/02/2023	52 SEMAINES	1,95	215	MA0001524638
15/02/2022	16/08/2022	26 SEMAINES	1,77	30	MA0001524620
15/02/2022	14/02/2023	52 SEMAINES	1,95	255	MA0001524638
15/02/2022	16/08/2022	26 SEMAINES	1,77	15	MA0001524620
22/02/2022	22/02/2024	2 ANS	2,13	378	MA0001524661
22/02/2022	23/08/2022	26 SEMAINES	1,76	20	MA0001524646
22/02/2022	21/02/2023	52 SEMAINES	1,94	65	MA0001524653
14/03/2022	13/03/2023	52 SEMAINES	1,91	130	MA0001524711
22/03/2022	22/03/2024	2 ANS	2,15	20	MA0001524760
22/03/2022	21/03/2023	52 SEMAINES	1,94	45	MA0001524752
22/03/2022	20/09/2022	26 SEMAINES	1,77	150	MA0001524745
TOTAL ÉMISSIONS				1 423	

Source : CAM

Au 31 mars 2022, l'encours des Certificats de Dépôt émis par le CAM s'élève à 7 622 MDH.

V- DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

III.1. Évolution de la dette vis-à-vis d'organismes internationaux

Dans le cadre de sa mission de service public, le Crédit Agricole du Maroc bénéficie d'emprunts d'organismes internationaux (en devise) à des taux préférentiels en vue de financer des activités spécifiques.

En effet, le CAM compte un total de 9 emprunts en EURO et un emprunt en DOLLAR AMERICAIN dont les principales caractéristiques se présentent comme suit :

Tableau 6 : Caractéristiques des dettes bancaires à moyen et long terme⁵

Contrepartie	Objectif	Devise	Montant initial (En Devise)	Encours au 31/12/2021 (En K-Euro / K-USD)	Taux	Année d'octroi	Maturité Initiale	COVENANTS FINANCIERS Le prêteur pourra annuler tout ou une partie du crédit disponible par l'envoi d'une notification à l'emprunteur, avec prise d'effet immédiate si :
KFW VII Tranche 1	Financement des TPME en zone rurale	EUR	30 000 000	0	2,00%	2000	20 ans	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : • Un Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Un ratio Tier one d'au moins 9% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Un Taux de provisionnement de Prêts Non Productifs d'au moins 35%.
KFW VII Tranche 2			8 000 000	2 045	0,75%	2000	30 ans	
KFW Tranche 1	Financement les investissements des TPME dans le but d'augmenter leur productivité et leur compétitivité		30 000 000	6 666	1,90%	2016	7 ans	
KFW Tranche 2			20 000 000	4 445	1,90%	2017	6 ans	
AFD Tranche 1	Financement par crédit à moyen et long terme des TPME non agricoles en zone rurale et des TPME de valorisation/transformation de produits agricoles.	EUR	30 000 000	2 333	1,51%	2016	11 ans	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : • Un Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Coefficient d'exploitation inférieur ou égal à 60% ; • Ratio: CES non provisionnées (telles que définies par BAM) / Capital total <30% ;
AFD Tranche 2			30 000 000	2 333	1,55%	2017	10 ans	
AFD	Financement des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale pour des investissements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de pompage solaire		50 000 000	23 333	0.65%	2019	10 ans	
CEE I	Financement des TPME en zone rurale	EUR	10 000 000	1 328	1,00%	1986	39 ans	
USAID I	Financement des TPME en zone rurale	USD	15 000 000	2 540	3,00%	1995	30 ans	
BEI ⁶	Soutien des PME et des ETI réalisant des investissements productifs dans la chaîne de valeur agricole au Maroc	EUR	200 000 000	-----	Calculé pour chaque tirage	2020	10 ans ⁷	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : • Un Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Un Ratio de Prêts Non Productifs sur le Total des Prêts ne pouvant excéder à tout moment 20% ; • Un Ratio d'Encours Non Couvert ne pouvant excéder à tout moment, 115% ; • Un Taux de provisionnement de Prêts Non Productifs d'au moins 34%.
BERD ⁸	Financement en devises des transactions commerciales d'exportation ou d'importation	USD	20 000 000	-----	Spécifique à chaque ligne	2020	Trade finance ⁹	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM : • Un Ratio de solvabilité d'au moins 13% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Un coefficient maximum de division des risques de 30% ; • Un ratio « position en devises/ fonds propres » ne dépassant pas 20%.

⁵ Couvre les comptes sociaux

⁶ la ligne de financement n'a pas encore fait l'objet de tirage

⁷ Maturité initiale : 10 ans avec 2 ans de différé

⁸ la ligne de financement n'a pas encore fait l'objet de tirage

⁹ Ligne visant le financement à court terme (<360 jours)

III.2. Emprunts en cours de conclusion

Aucun autre emprunt vis-à-vis d'organismes internationaux n'est en cours de négociation par le Crédit Agricole du Maroc

III.3. Évolution de la dette

Au cours des trois derniers exercices les dettes du Crédit Agricole du Maroc auprès des établissements de crédit et assimilés ont évolué de la manière suivante:

Tableau 7 : Évolution de la dette du CAM auprès des ECA¹⁰

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 321 869	14 767 616	19,85%	13 306 544	-9,89%
. À vue	420 541	1 703 022	304,96%	1 695 829	-0,42%
. À terme	11 901 328	13 064 594	9,77%	11 610 715	-11,13%

Source : CAM

Il est à noter qu'à fin mars 2022, l'encours de la dette envers les ECA s'élève à 15,3 Mrds Dhs, dont 0,2 Mrds Dhs de dettes à vue et 15 Mrds Dhs de dettes à terme.

III.4. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du CAM sont présentées dans la partie IV « situation financière », titre V : analyse de l'hors bilan.

¹⁰ Couvre les comptes sociaux

VI- ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES

IV.1. Dispositions statutaires communes

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables ou dissidents.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent avoir lieu lorsqu'elles réunissent une même catégorie d'actions appelées à statuer sur toutes décisions intéressant ladite catégorie.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence :

- Par le Conseil de Surveillance, dans les conditions de l'article 89 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée ;
- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation.

L'Assemblée Générale est convoquée chaque année dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal d'annonces légales ou par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

IV.2. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

IV.3. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement que tant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

VII- CONTRÔLE DE L'ÉTAT

L'article 5 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que les dispositions du dahir n° 1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960), organisant le contrôle financier de l'Etat sur les offices, établissements publics et sociétés concessionnaires ainsi que sur les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou des collectivités publiques, ne sont pas applicables au Crédit agricole du Maroc.

L'article 6 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que :

« Un commissaire du gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par décret pris sur proposition des ministres chargés des finances et de l'agriculture. Son mandat ne peut dépasser 4 ans renouvelable une seule fois.

Le commissaire du gouvernement exerce, pour le compte de l'Etat, le contrôle du Crédit Agricole du Maroc et veille à l'application, par ce dernier, des dispositions de la [loi 15-99] et des textes pris pour son application et présente un rapport une fois par an au moins aux ministres chargés des finances et de l'agriculture.

Le commissaire du gouvernement peut assister, à titre consultatif, aux séances du Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc et des organes qui en émanent. Il peut se faire communiquer tout document qu'il estime devoir consulter dans l'exercice de ses fonctions et faire toute proposition qu'il juge utile au Président du Conseil de Surveillance.

Le commissaire du gouvernement ne peut percevoir du Crédit Agricole du Maroc aucune rémunération, indemnité ou prime. »

VIII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

La société étant par ailleurs soumise à la loi 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures, le président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc est nommé en conseil des ministres, sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du ministre concerné (ministre de l'agriculture pour le CAM).

a. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance du CAM est composé, comme stipulé par l'Article 20 des statuts de 3 à 12 membres nommés pour une durée de six (6) ans par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Tableau 8 : Composition du conseil de surveillance (31 mars 2022)¹¹

Nom et Prénom	Qualité	Date de renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
M. Aziz AKHANNOUCH, Chef du Gouvernement	Président	Cooptation par le CS du 08 mars 2022 ¹²	AG qui statuera sur les comptes 2027
M. Mohammed SADIKI, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1^{er}Vice Président		
Mme. Nadia FETTAH ALAOUI Ministre de l'Economie et des Finances	2^{ème}Vice Président		
M. Abderrahmane SEMMAR, Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation/ Ministère de l'Economie et des Finances	Membre		
M. Redouane ARRACH Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre		
M. Ghali FASSI FIHRI, Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre		
M. Mohammed EL IDRISSI, Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures	Membre		
M. Mustapha LAHBOUBI, <i>Directeur du pôle Stratégie et Développement à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)</i>	Membre		
M. Hicham BELMRAH, Président du Directoire de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre		
M. Larbi LAHLOU, Directeur Général délégué de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre		

Source : CAM

¹¹ S'agissant de la Directive de BAM N°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, et plus spécifiquement de la nécessité d'indépendance du tiers des membres des organes d'administration, une mise en conformité progressive est en cours. En effet, un comité ad hoc a été institué par le conseil de surveillance afin de statuer sur les questions de gouvernance, notamment la cooptation d'administrateurs indépendants.

¹² L'AGO du 22 juin 2022 a procédé à la ratification de la cooptation de toutes les nominations.

b. Curriculum Vitae et principaux mandats des membres du Conseil de Surveillance

M. AZIZ AKHANNOUCH

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.

Après avoir occupé le poste de ministre de l'Agriculture entre 2007 à 2021, Monsieur AKHANNOUCH est à la tête du gouvernement depuis le 7 octobre 2021. En plus de ses responsabilités de chef du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats :

- Président du RNI, Président du conseil d'orientation stratégique du MCA Morocco, Président du conseil de surveillance de la Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme , CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, Ecole nationale Supérieure de l'Administration...

M. MOHAMED SADIKI

M. Mohammed SADIKI est Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Il est membre du comité de direction de la Plate-forme internationale pour la recherche en agro biodiversité, et membre du conseil scientifique du Centre international de la recherche agricole et du développement (CIRAD). Il est également représentant du Maroc au conseil des gouverneurs du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du conseil d'administration du CIHEAM.

Docteur en sciences agronomiques et ingénieur agronome, M. SADIKI est par ailleurs professeur de génétique au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, dont il a par ailleurs été le directeur général de 2009 à 2012 et directeur de la recherche scientifique de 2005 à 2009. Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

Mme. NADIA FETTAH ALAOUI

Madame FETTAH ALAOUI est une dirigeante d'entreprise et femme politique. Elle est, depuis le 7 octobre 2021, la ministre de l'Économie et des Finances. Cela après avoir occupé le poste de ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale marocain de 2019 à 2021.

En 1997, elle a commencé son parcours professionnel en tant que consultante pour la société d'audit Arthur Andersen. En 2000, elle crée et gère une société de capital-investissement dénommée Maroc Invest Finances Group. En 2005, elle rejoint la CNIA Assurance, rachetée alors par le Groupe Saham et occupe dans ce groupe la fonction de directrice générale du pôle support et finances. En 2010, elle accompagne le groupe dans des opérations de fusions-acquisitions en Afrique et Moyen-Orient. En 2013, elle devient directrice générale déléguée des finances et M&A (Mergers and Acquisitions) du Groupe Saham, puis est désignée directrice générale déléguée des finances & opérations de Saham Finances, en 2014. Puis elle est choisie comme présidente du conseil d'administration de Saham Assurance Maroc et directrice générale déléguée de Saham Finances.

Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Économie et des Finances, Madame FETTAH EL ALAOUI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS: IAM,
- Président du CA : Fonds MVI pour l'investissement, Ithmar Al mawarid, SNGFE,
- Membre du CS : Holding Al Omrane, Agence spéciale Tanger méditerranée
- Membre du CA : BAM SA, MASEN, OCP SA, SIE,

M. ABDERRAHMANE SEMMAR

Monsieur Semmar occupe la fonction de Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation du Ministère de l'Economie et des Finances. Il a exercé pendant près de 34 ans dont 32 ans au Ministère de l'Economie et des Finances, notamment en tant que, chef de la Division des Programmations et Restructurations et Adjoint au Directeur chargé des Etudes et du Système d'Information. Il est, par ailleurs, Président de la Commission interministérielle du Partenariat Public-Privé et Président de Comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité. Monsieur Semmar est diplômé en Gestion des Entreprises de l'Université de Casablanca et titulaire du 2^{ème} Certificat d'Etudes Supérieures en Economie de l'Université de Rabat et du diplôme de 3^{ème} cycle de l'Ecole Nationale d'Administration Publique de Rabat. De par son position à la tête de la DEPP, Monsieur Semmar siège dans les organes de gouvernance des établissements publics dont :

- Membre du CS : Al Barid Bank, ABB, IAM, La Mamounia, MARCHICA MED ;
- Administrateur : TMZ, TOS, TAC, TFZ, TMSA Participations, SNRT, SONADAC, STAVOM, STRS, NWM, CGI, FIPAR HOLDING, HAO, ITHMAR CAPITAL, MASEN, RAM, SAPT, Sensyo Pharmatech, SGPTV, SIE, SNED, TM2, TMPA, CASA TRANSPORTS.

M. REDOUANE ARRACH

Agroéconomiste de formation monsieur Redouane ARRACH est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en 1992. Il est aussi diplômé du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE en 1999.

Avant sa nomination au poste actuel de Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Redouane ARRACH occupait le poste de directeur central de la Stratégie et des Statistiques depuis 2017.

En sus de ses fonctions au sein du ministère, monsieur ARRACH siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

M. GHALI FASSI FIHRI

M. Ghali FASSI FIHRI est titulaire d'un Master en finance de l'université Paris Dauphine, promotion 2011. Il a occupé plusieurs postes, en France et au Maroc, et était notamment chargé du développement commercial au sein d'Attijariwafa Bank en 2012 avant d'intégrer le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts en 2016 en tant que conseiller technique.

Actuellement M. Ghali FASSI FIHRI est directeur financier au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

Outre ses fonctions au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. FASSI FIHRI est administrateur au sein de : SONACOS, SOREC, BIOPHARMA et Fos-Agri.

M. MOHAMMED EL IDRISSE

Monsieur Mohammed EL IDRISSE est diplômé de l'École Nationale d'Administration de Rabat, est titulaire d'un troisième cycle en finance et fiscalité à l'Université de Mohammed V, ainsi que d'un certificat d'administration à l'Université Internationale de Rabat.

En 1997, il intègre l'administration des douanes et des impôts indirects au sein du service centralisation comptable et recouvrement. En 2009, il rejoint l'inspection générale des finances en tant qu'auditeur avant d'intégrer la DTFE au sein de la division des assurances puis en tant que chef de service des relations avec l'UE. Enfin, M. EL IDRISSE est nommé Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière.

Outre ses fonctions au sein de la DTFE, M. Mohammed EL IDRISSE est administrateur au sein du FEC.

M. Mustapha LAHBOUBI

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement à la CDG. Il est diplômé de l'ENSAE d'un diplôme d'ingénieur en systèmes économiques et de l'Université Paris Dauphine d'une maîtrise. Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Mustapha LAHBOUBI est :

- Président du CA: MCM, FONDS MAROC FORETS, FONDS INFRAMAROC, CAPMEZZ 1
- Membre du CA: CIH, SBVC, UMNIA BANK, CDG CAPITAL, MDINA BUS, FONCIERE CHELLAH, CDG DEV, CGI, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE SAIDIA, SAPST, DXC TECHNOLOGY, MEDZ
- Représentant permanent de la CDG au sein du CA: MCM, SCR, FIPAR HOLDING, CDG INVEST, FONDS INFRAMAROC, CAPMEZZ 2, UIR
- Membre du CS: UIR, DXC TECHNOLOGY, MEDZ

Hicham BELMRAH

À la tête du directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham Belmrah est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young. Par ailleurs, M. BELMRAH est également :

- Administrateur: BCP, Lesieur, Maghrebail, SONASID, AL MADA, SOMED, Afriquia SMDC, NSI, Resort Co, AKWA Africa, OPCI EDUCAPITAL YAMED EDUCATION, A6 IMMOBILIER, MASSIMISSA, MAMDA RE
- Membre du Conseil de Gérance : EURESA
- Membre du CS: Risma, CAM, UIR, ODYSSEY INTERNATIONAL
- Président du CA: Cosumar, Ryad Resort Développement, OLEA CAPITAL
- Président du Directoire : MAC
- Vice-Président du Conseil : MCR

LARBI LAHLOU

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé en tant que Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA). Actuellement Directeur Général délégué, M. LAHLOU est également administrateur au sein de plusieurs entreprises : ACAMSA, AGRAM INVEST, CAP MEZZANINE, NARJIS INVEST, UPLINE INVEST FUND, AC1, UPLINE VENTURE, AM INVEST, MSF, MAMDA IT.

Il siège également en tant que membre du conseil de surveillances de : ALHIF, NEBETOU, AMLAK DEV, 3P FUND et OIF.

c. Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président, obligatoirement personne physique, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance élit en son sein deux (2) vice-présidents pour la même durée qui remplissent les mêmes fonctions, que le Président en cas d'empêchement de ce dernier ou lorsque celui-ci délègue temporairement ses pouvoirs.

En cas d'empêchement du président, l'un des vice-présidents est chargé de convoquer le Conseil en réunion, d'en fixer l'ordre du jour, de l'organiser, d'en diriger les débats et de le présider.

d. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président et au moins quatre (4) fois par an.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix.

En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un membre du Conseil de Surveillance.

En cas d'empêchement du Président de séance, le procès-verbal est signé par deux membres du Conseil au moins.

e. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

A ce jour, les membres du Conseil de Surveillance n'ont jamais reçu de la Société, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

f. Attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce collégalement le contrôle permanent de la gestion de la Société sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire du Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le Conseil de Surveillance a, en outre, pour attributions de :

- Nommer les membres du Directoire, fixer leur rémunération et proposer leur révocation à l'AG ;
- Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Président du Directoire ;
- Conférer à l'un des membres du Directoire, la fonction de Directeur Général ;
- Nommer le Président et les vice-Présidents du Conseil de Surveillance ;
- Nommer un ou plusieurs membres dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 20-5 des statuts ;
- Répartir entre les membres le montant des jetons de présence votés par l'AGO des actionnaires ;
- Transférer le siège social en tout autre endroit de la même préfecture ou de la même province ;
- Autoriser les conventions projetées, directement ou indirectement, entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, sous réserve des dispositions de l'article 96 de la Loi relatives aux SA.
- Déterminer le montant au-delà duquel le Directoire doit obtenir son autorisation pour effectuer les opérations et conférer les autorisations prévues à l'article 19 des statuts et conférer les autorisations prévues par ledit article ;
- Convoquer les Assemblées Générales.

g. Comités émanant du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Depuis 2004, le Conseil de Surveillance du CAM a constitué un Comité d'audit composé de représentants des membres du conseil de surveillance et qui est chargé de l'assister en matière de contrôle interne de la banque. En 2014 le conseil de surveillance a validé la création de trois nouveaux comités : comité des investissements, comité des grands risques et le comité de nomination et de rémunération.

COMITÉ D'AUDIT :

Le Comité d'audit est désigné par le Conseil de Surveillance et se compose de six membres. Cependant, assistent en outre aux réunions du Comité d'audit, le Directoire du CAM, le Commissaire du Gouvernement pour le CAM, les auditeurs externes et tout autre responsable de la banque ou expert, invité à assister en tout ou partie aux réunions du Comité d'Audit au cours duquel un point de sa compétence sera examiné.

Le Comité d'audit se réunit une fois par trimestre, au moins huit jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport sur le contrôle interne qui lui est soumis par le Président du Directoire.

Nomination du Président du Comité d'Audit :

Le Président du Comité d'Audit est désigné par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Comité d'Audit.

Nomination des membres :

Les membres du Comité d'Audit sont nommés parmi les membres du Conseil de Surveillance ou leurs représentants. Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit nommé, à moins qu'il ne démissionne, ne soit destitué ou ne siège plus comme administrateur.

Composition des membres du Comité d'Audit au 31/03/2022:

Le Comité est composé d'un minimum de 4 membres. Le tour de table du comité se présente comme suit.

- CDG : M. Mustapha LAHBOUBI, représentant le Groupe CDG et Président du Comité d'Audit ;
- DTFE : M. MOHAMMED EL IDRISSI, chef de la division du financement sectoriel et de l'inclusion financière ;
- DEPP : M. Abderrahmane SEMMAR, Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- MAPM : M. Ghali FASSI FIGHRI, Directeur de la Direction Financière – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;
- MAMDA-MCMA : M. LARBI LAHLOU : Directeur Général Adjoint de la MAMDA MCMA.

Autres participants au Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM invite à ses réunions le Commissaire du Gouvernement, les CAC, les Membres du Directoire et tout autre responsable ou expert concerné par un point inscrit à l'ordre du jour.

Il associe à ses travaux les responsables des fonctions Audit Interne, Contrôle Permanent et Conformité du CAM.

Fréquence de tenue du Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM tient au moins une réunion par trimestre.

Les principales attributions du Comité :

- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Recommander la nomination des commissaires aux comptes ;
- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les CAC doivent couvrir ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- Diligenter des missions d'audit ponctuelles à la demande de ses membres ou suite à une demande du CS ;
- Approuver la charte d'audit visée à l'article 31 de la circulaire 4/W/2014 de BAM et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises.

Par ailleurs, le Comité d'audit est informé dans les meilleurs délais par le Directoire de toute vérification fiscale, de tout contrôle de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ou audit de Bank Al Maghrib.

Tous les procès-verbaux du Comité d'audit sont transmis au Conseil de Surveillance et à Bank Al Maghrib.

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS :

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil de surveillance parmi les administrateurs (dont un Président). Au 31/03/2022, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRÉSIDENT: M. MOHAMED SADIKI: Ministre du MAPM ;
- M. GHALI FASSI FIGHRI : Directeur Financier du MAPM ;
- M. REDOUANE ARRACH : SG du MAPM.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

COMITÉ DES GRANDS RISQUES :

Ce comité est composé d'au moins 3 membres qui disposent individuellement et collectivement des compétences appropriées pour remplir leur mission. De plus, le comité invite à ses réunions le commissaire du gouvernement auprès de la banque et les membres du Directoire. Il associe également à ses travaux les responsables des points discutés à l'ordre du jour.

Au 31/03/2022, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRÉSIDENT: M. HICHAM BELMRAH, Président du Directoire de la MAMDA/MCMA ;
- M. MUSTAPHA LAHBOUBI : Directeur du Pôle Stratégie et Développement à la CDG ;
- M. LARBI LAHLOU : Directeur Général Adjoint de la MAMDA/MCMA.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- Déléguer au Comité de Crédit Siège (CCS) la décision d'octroi de crédits pour les clients dont le seuil de 2,5% des FP du CAM de manière individuel et 10% des FP par groupe d'affaires est dépassé. De même, cette délégation s'étend à la gestion quotidienne de la relation (opérations spéciales, dépassements temporaires...)
- Examiner a posteriori les engagements dont la décision d'octroi a été déléguée au CCS ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la Watch List.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION :

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil de surveillance parmi les administrateurs (dont un Président). Au 31/03/2022, les membres dudit comité sont les suivants :

- PRÉSIDENT: M. HICHAM BELMRAH, Président du Directoire de la MAMDA/MCMA ;
- M. REDOUANE ARRACH: SG DU MAPM ;
- M. SEMMAR ABDERRAHMANE: Directeur de la DEPP, Ministère de l'Economie et des Finances.

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président pour évoquer les points suivants :

En matière de nomination:

Le Comité a pour rôle de veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente.

En matière de rémunération:

Le comité a pour rôle de veiller à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective, transparente et conforme aux critères la sous-tendant et qui sont fixés au préalable par le Conseil de surveillance. Ce comité examine également les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution en veillant à l'évaluation de l'application effective de cette politique et à sa révision régulière en vue de sa conformité avec la culture, la stratégie et l'environnement institutionnel et réglementaire.

COMITÉ AD HOC GOUVERNANCE

Un comité ad hoc a été institué lors de la réunion du Conseil de surveillance tenue le mercredi 21 Mars 2018, pour statuer sur les questions de gouvernance notamment la cooptation des administrateurs indépendants.

Ce comité est composé de trois administrateurs :

- PRÉSIDENT: M. SEMMAR ABDERRAHMANE, directeur de la DEPP, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- MEMBRE: M. MUSTAPHA LAHBOUBI, directeur du pôle stratégie et développement à la CDG ;
- MEMBRE : M. REDOUANE ARRACH, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

VI.1. Directoire

a. Composition du Directoire

La Société est administrée par un Directoire composé de membres désignés par le Conseil de Surveillance et dont le nombre ne peut être inférieur à deux (2) sans pour autant excéder cinq (5).

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six (6) ans par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil de Surveillance.

b. Président du Directoire

Le Conseil de Surveillance confère la qualité de Président du Directoire à l'un des membres du Directoire.

Le Président du Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour une durée de six (6) ans.

Le Conseil de Surveillance peut à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, retirer au Président du Directoire sa qualité de président. Dans ce cas, ce dernier conserve sa qualité de membre du Directoire.

Les attributions du Président du Directoire sont les suivantes :

- Il convoque le Directoire et préside ses réunions;
- Il représente la Société dans ses relations avec les tiers et notamment avec les pouvoirs publics et les autorités de contrôle des activités de la Société ;
- Il veille au respect de l'exécution des décisions et des orientations du Conseil de Surveillance.

c. Délibérations du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Toutefois, chaque membre du Directoire peut convoquer le Directoire si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les membres, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire convoque les commissaires aux comptes aux séances au cours desquelles sont arrêtés les comptes

d. Composition du Directoire

Les membres du Directoire assurent collégialement la direction de la Société.

Tableau 9 : Composition du Directoire (31 mars 2022)

Nom et Prénom	Qualité	Date de		Date de fin de mandat
		Désignation	Renouvellement du mandat	
Tariq SIJILMASSI	Président du Directoire	1 ^{er} juin 2004	Conseil de surveillance du 08 Mars 2022	Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027
Jamal Eddine EL JAMALI	Membre –Directeur Général	30 Mai 2016		
Fouad CHIKRI	Membre –Directeur Général	18 Juillet 2019		
Abdelmounaim DINIA	Membre –Directeur Général	18 Juillet 2019		
Meriem IDRISSE KAITOUNI	Membre –Secrétaire Générale	18 Juillet 2019		

Source : CAM

e. Curriculum Vitae des membres du Directoire

Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire (59 ans)

M. SIJILMASSI est diplômé d'HEC. De 1986 à 1993, il travaille à la Banque Commerciale du Maroc (BCM) en tant que Directeur délégué à la Direction des crédits en charge des grands groupes industriels. Il occupe ensuite le poste d'Administrateur Général au sein d'un Groupe industriel, avant de revenir au secteur bancaire en 2001 pour se voir confier la Direction du Pôle clientèle de la CNCA. En 2003, il est nommé Directeur Général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Suite au changement de statut juridique de la CNCA devenue Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, il devient Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

Jamal Eddine EL JAMALI, Directeur Général (60 ans)

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en Septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Depuis le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.

Fouad CHIKRI, Directeur Général (53 ans)

Monsieur CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en Mathématiques Appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis Directeur du Pôle Finance, et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire.

Abdelmounaim DINIA, Directeur Général (58 ans)

Diplômé de l'école SUPMECA Paris, il a débuté sa carrière à Paris où il exercé une douzaine d'années dans le secteur des IT notamment pour le secteur bancaire. Il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en 2004 en tant que Directeur des traitements Bancaires, puis Directeur des Systèmes d'information, Directeur de pôle et directeur Général Adjoint. M. DINIA Abdelmounaim est actuellement Directeur Général et membre du Directoire, chargé du support (IT, Stratégie, Développement, Digitalisation, Traitements, Moyens...) du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Meriem IDRISSE KAITOUNI, Secrétaire Général (57 ans)

Diplômée de l'école supérieure de Gestion de Paris en 1989, Mme IDRISSE KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attaché de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis en tant que directeur délégué en charge du domaine Capital humain et RSE. En 2019, Mme IDRISSE KAITOUNI a été nommée Secrétaire général du Crédit Agricole du Maroc.

f. Mandats du Président du Directoire

En sus de ses responsabilités dans le CAM, Monsieur Tariq SIJILMASSI exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Vice-président de la Confédération internationale des institutions de crédit agricole (CICA) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) ;

Business

- Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM ;
- Membre du Conseil d'Administration de MAMDA/MCMA, première compagnie d'assurance marocaine pour le secteur agricole ;

Activités Philanthropiques

- Président du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit, institution de microcrédit leader au Maroc ;
- Présidence au sein de la commission d'audit de la confédération africaine du Football ;
- Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité, première organisation à but non lucratif au Maroc pour le développement durable et l'aide humanitaire ;
- Membre du Conseil d'Administration de l'Université Al Akhawayn, Ifrane, Maroc ;
- Membre du Conseil d'Administration de la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

g. Mandats des membres du Directoire**M. Jamal Eddine EL JAMALI**

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Jamal Eddine EL JAMALI exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Vice-président de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD).

Activités Philanthropiques

- Président de l'Association Ismailia de Micro crédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire.

M. Fouad CHIKRI

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT ;
- GCAM DOC;
- FOND TARGA;
- CAM LEASING;
- HOLDAGRO ;
- IMMOVERT PLACEMENT ;
- MSIN ;
- MSIN GESTION ;
- IMMOVERT CAPITAL ;
- VOCATION LOISIRS.

M. Abdelmounaim DINIA

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Abdelmounaim DINIA exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur :

- GCAM DOC.
- CAM LEASING.
- HOLDAGRO.
- IMMOVERT PLACEMENT.
- AL FILAHI CASH.
- TAMWIL EL FELLAH.
- FONDATION ARDI.
- INTERBANK.
- CMI.
- CIE MOBILE.

Mme. Meriem IDRISSE KAITOUNI

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSE KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

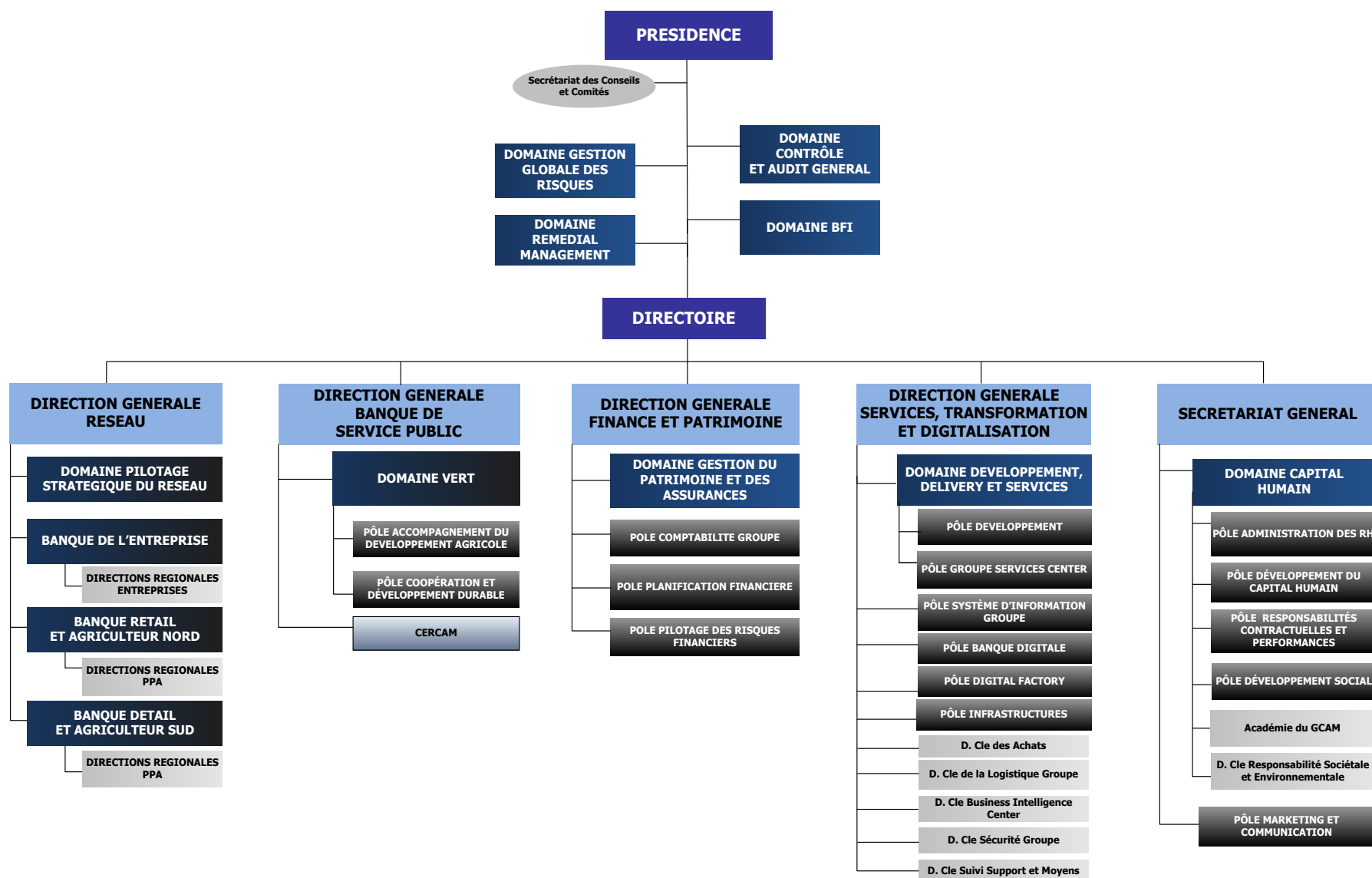
Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC

IX- ORGANISATION DE LA BANQUE

VII.1. Organigramme fonctionnel

Au 31 mars 2022, l'organigramme fonctionnel du CAM se présente comme suit (Source CAM) :



VII.2. Organisation

Au cours du troisième trimestre 2020, le Crédit Agricole du Maroc a procédé à une revue de son organisation afin d'assurer une délimitation optimale des portefeuilles. Désormais, l'organigramme de la banque met en exergue une organisation par Directions Générales, en plus de quelques domaines spécifiques relevant directement de la Présidence.

LES DIRECTIONS GÉNÉRALES

a. Direction Générale Réseau

La direction Générale Réseau a pour objectif d'améliorer davantage les parts de marché de la Banque sur les différents segments à travers le pilotage de l'activité selon une approche stratégique proactive et une démarche commerciale agressive et cohérente.

A cet effet, elle a, entre autres, pour principales missions de :

- ✚ Participer à l'élaboration de la politique commerciale de la Banque, en fonction de la stratégie globale du Groupe et de la politique générale des risques;
- ✚ Assurer le développement commercial du Réseau d'une manière cohérente avec la stratégie de la Banque;
- ✚ Assurer le pilotage stratégique du Réseau dans le domaine commercial, des risques et de déploiement des moyens matériels et de ressources humaines;
- ✚ Veiller constamment à la mise en oeuvre de la politique générale des risques et à la qualité du portefeuille d'engagements;
- ✚ Définir le budget opérationnel nécessaire pour l'atteinte des objectifs arrêtés et veiller à leur réalisation;
- ✚ Assurer une supervision du réseau quant au respect des notes de service et des procédures de gestion et des compétences déléguées en matière de crédit et de conditions dérogatoires;
- ✚ Veiller à la qualité de l'analyse des dossiers par les comités de crédit du Réseau;
- ✚ Veiller à l'optimisation et la mise à niveau permanente du Réseau en coordination avec les autres entités concernées de la Banque;
- ✚ Veiller à la déclinaison de la politique des ressources humaines sur les effectifs du Réseau;
- ✚ Coordonner la représentation du CAM auprès des partenaires externes.

b. Direction Générale Banque de Service Public

La Direction Générale Banque de Service Public a pour principales missions de :

- ✚ Assurer le développement de la part de marché du CAM dans les différentes filières agricoles et agro-alimentaires ;
- ✚ Elaborer et mettre en oeuvre la stratégie commerciale en matière de développement durable ;
- ✚ Appuyer et accompagner la stratégie du CAM dans le domaine agricole et agro-alimentaire par un service de veille et d'étude permettant d'identifier les évolutions majeures, les risques ainsi que les opportunités de développement.

c. Direction Générale Finance & Patrimoine

Ladite Direction Générale a pour principales missions de :

- ✚ Prendre en compte les mutations endogènes concernant les ratios prudentiels et la nécessité pour la banque d'avoir des outils de pilotage répondant aux normes de la place ;
- ✚ Renforcer le suivi de gestion à travers des reportings d'analyse critique des performances commerciales et des écarts du budget du CAM ;
- ✚ Assurer le traitement comptable centralisé, régler les dépenses, planifier et superviser les travaux des arrêts comptables périodiques ;
- ✚ Définir et mettre à jour le référentiel comptable de la Banque dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur ;
- ✚ Suivre les risques de marché liés aux opérations traitées au niveau de la salle des marchés ;
- ✚ Gérer et préserver le patrimoine immobilier du Groupe ;
- ✚ Gérer l'ensemble du portefeuille d'assurances du Groupe.

d. Direction Générale Services, transformation et Digitalisation

Ladite Direction Générale a pour principales missions de :

- ✎ Mise en œuvre de la stratégie de la Banque dans le domaine des technologies d'information ;
- ✎ Elaboration et pilotage des plans stratégiques, garantie de l'alignement stratégique à tous les niveaux de la Banque, promotion de la culture de l'amélioration continue, de la gestion en modes processus et projet et de la gestion normative des référentiels documentaires, d'habilitations et de pouvoirs ;
- ✎ Gestion des moyens de paiement et déploiement de la Banque Digitale et des produits et services digitaux et interactifs ;
- ✎ Prise en charge des opérations de Back Office, amélioration et sécurisation des services rendus à la clientèle ;
- ✎ Gestion du dispositif de sécurité (SI, patrimoine et personnes) ;
- ✎ Animation des processus achat et logistique ainsi que l'intendance du Siège.

e. Secrétariat Général

Le secrétariat général de la banque, à travers le Domaine Capital Humain, a pour principale mission de développer et mettre en oeuvre la politique des ressources humaines du Groupe conformément aux orientations stratégiques de la banque et aux exigences de l'environnement interne et externe. Le secrétariat est également responsable du marketing ainsi que de la communication interne et externe du Groupe.

A cet effet, il est chargé de :

- ✎ Veiller dans le cadre des orientations stratégiques à inscrire la politique RH du Groupe dans une dynamique d'amélioration continue au vu de l'environnement interne et externe et des meilleures pratiques RH ;
- ✎ Veiller à la déclinaison de la stratégie de la Banque en matière de gestion des ressources humaines notamment en termes de recrutement, de rémunération, de gestion des carrières, de formation et de communication interne ;
- ✎ Veiller à la réalisation des plans stratégiques RH ;
- ✎ Piloter la mise en oeuvre des projets RH ;
- ✎ Piloter la gestion administrative et sociale des ressources humaines ;
- ✎ Veiller à la mise en place de la stratégie de développement et de promotion des actions socio-culturelles et du bien être en faveur des collaborateurs ;
- ✎ Assurer l'évaluation, le suivi, la mesure, le pilotage et la valorisation du capital humain ;
- ✎ Mesurer la performance de la fonction RH et sa contribution à la réussite de la Banque ;
- ✎ Accompagner l'évolution de la banque et conduire le changement ;
- ✎ Développer les actions RSE en interne et en externe du Groupe ;
- ✎ Assurer la gestion et le suivi des relations avec les partenaires sociaux ;
- ✎ Assurer la promotion de la relation client ;
- ✎ Définir et mettre en oeuvre la stratégie marketing du GCAM et assurer le développement d'une offre produits et services adaptée aux attentes de la clientèle ;
- ✎ Assurer une communication intégrée, portant en externe les valeurs de la marque GCAM via les publications institutionnelles, le sponsoring et l'événementiel ;

LES DOMAINES RELEVANT DE LA PRÉSIDENCE

a. Domaine Gestion Globale des Risques

Dans le cadre du renforcement et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques, le domaine Gestion Globale des Risques a pour principales missions :

- ✎ Analyse des demandes de financement de la clientèle PME et Professionnels relevant du ressort des Comités du Siège et d'assurer le développement et l'enrichissement de l'offre des crédits conventionnés et des crédits dédiés à la TPME ;
- ✎ Analyse des demandes de financement des grandes entreprises et groupes d'affaires et de la proposition de solutions d'ingénierie financière pour recouvrer le portefeuille des grandes créances et des créances à risque ;
- ✎ Mise en place des décisions émanant des Comités du Siège et de veiller à la bonne gestion des garanties conformément aux compétences en vigueur ;
- ✎ Piloter la mise en oeuvre de la politique générale des risques, de veiller à la maîtrise du risque de crédit et d'assurer l'analyse et le suivi des créances ainsi que les reporting internes et réglementaires afférents à l'activité engagements.

b. Domaine Remedial management

Compte tenu de l'impact des activités de recouvrement et du juridique sur le bilan de la Banque, il a été décidé de revoir l'organisation du Pôle Remedial Management érigé en Domaine dénommé « Domaine Remedial Management ». ainsi, les principales missions du nouveau domaine se présentent comme suit :

- ✎ Contribuer à la mise en oeuvre de la politique générale des risques;
- ✎ Participer à la réalisation des objectifs de la banque en matière de recouvrement;
- ✎ Dynamiser les actions de recouvrement amiable et judiciaire des créances en Souffrance et des créances radiées comptablement ;
- ✎ Accompagner le réseau dans le recouvrement des créances irrégulières difficiles;
- ✎ Suivre le traitement des créances admises en procédures collectives;
- ✎ Assurer la gestion du contentieux juridique de la banque;
- ✎ Assurer la veille et le conseil juridique pour toutes les structures de la banque.

c. Domaine Audit et Contrôle Général

Le Domaine Audit et Contrôle Général a pour principales missions de :

- ✎ Effectuer, dans le cadre du plan d'action annuel approuvé par le Comité d'Audit, des missions d'audit permettant d'évaluer le bon fonctionnement des processus du système de contrôle interne et l'efficacité des dispositifs de gouvernance, de gestion des risques, de communication financière, de reporting internes et réglementaires et des systèmes d'information;
- ✎ Réaliser des missions d'inspection en fonction des besoins identifiés par le contrôle interne ou suite à toute requête justifiant leur réalisation ;
- ✎ Assurer la coordination opérationnelle du Comité d'Audit;
- ✎ Coordonner avec les structures concernées, pour l'élaboration des rapports annuels de la Banque et des Commissaires aux Comptes sur le Contrôle Interne.

d. Domaine Banque de financement et d'investissement (BFI)

Le Domaine BFI intervient sur les différents marchés monétaires, obligataires, de change, de gestion d'actif boursier, d'ingénierie financière et à l'international pour le compte de la clientèle et de la banque.

Il a pour mission de promouvoir l'activité de financement et d'investissement du Groupe sur ces marchés et d'offrir aux clients institutionnels et corporate des solutions de financement et de placement personnalisées.

A ce titre, le Domaine BFI est principalement chargé de :

- 🌱 Proposer la stratégie du GCAM en matière de marché des capitaux et à l'international ;
- 🌱 Déployer la stratégie de financement du GCAM et mettre en œuvre la levée de fonds nécessaire sur les marchés des capitaux et à l'international ;
- 🌱 Déployer la stratégie d'investissement du GCAM sur les marchés des capitaux ;
- 🌱 Déployer une stratégie commerciale en concertation avec la Banque Commerciale pour la prospection de nouvelles relations et la fidélisation de la clientèle concernées par les activités BFI ;
- 🌱 Etre une force de proposition dans le développement de nouvelles niches de rentabilité en participant au développement de nouveaux produits et en optimisant la gestion de la trésorerie MAD et devises de la banque ;
- 🌱 Concourir à la conquête commerciale et ancrer durablement la dynamique de prospection en synergie avec la banque commerciale ;
- 🌱 Développer le flux d'affaires à l'international en proposant aux clients des produits et services à forte valeur ajoutée ;
- 🌱 Représenter la Banque auprès des institutions financières internationales et nationales et auprès de la clientèle institutionnelle ;
- 🌱 Proposer des prestations de conseil financier aux clients grandes entreprises dans le cadre de leurs opérations stratégiques ;
- 🌱 Promouvoir la gestion d'actifs et des opérations de bourse auprès de la clientèle concernée.

X- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En septembre 2019, le CAM a réorganisé son dispositif de gouvernance interne suite à la recomposition de son Directoire et aux aménagements organisationnels opérés au sein de la Banque.

Ainsi, outre les réunions statutaires du Directoire, les différents comités du Directoire ont été consolidés en trois types de comités :

- ✿ Comité Exécutif Bimensuel, organe à la fois de prise de décisions d'ordre stratégique pour l'ensemble des sujets qui remontent des différentes instances et instance de réflexion, de coordination, de suivi et d'appréciation des résultats de la banque
- ✿ Comités Directeurs regroupés et repris en cinq Spécialisés Mensuels (au lieu et place des huit auparavant):
 - Comité Directeur Ressources & Emplois ;
 - Comité Directeur MSP & Agriculture Solidaire;
 - Comité Directeur BFI, Trésorerie & ALM ;
 - Comité Directeur Support & Gouvernance ;
 - Comité Directeur Capital Humain, Communication & Relation Client.
- ✿ Comité d'Exploitation Trimestriel dont la finalité est de suivre et de piloter l'activité commerciale de la Banque et d'assurer un échange avec les Responsables du Réseau.

Par ailleurs les comités spécifiques aux crédits et ceux édictés par la réglementation de travail sont maintenus :

- ✿ Comités relatifs aux engagements présidés par le Président du Directoire :
 - Comité du Crédit du Siège ;
 - Comité Gestion des créances Sensibles;
 - Comité de Déclassement et Radiation des CES;
- ✿ Comités réglementaires:
 - Comité d'entreprise ;
 - Comité Sécurité et Hygiène.

Les missions des comités directeurs émanant du Directoire ainsi que leurs compositions et fréquences sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Comités	Missions	Composition	Fréquence
Exécutif	- Partager la vision et les orientations du Directoire et statuer sur les sujets d'ordre stratégique et les arbitrages; - S'enquérir des décisions et actions prises lors des différents comités de gestion; - Echanger sur les grands enjeux et sur les contraintes et dysfonctionnements majeurs rencontrés par les différentes entités de la Banque, pouvant impacter la réalisation de leurs objectifs	- Président du Directoire : Président Comité - Membres du Directoire ; - Responsable Banque Commerciale - Responsable Domaine Gestion du Risque Crédit ; - Responsable Domaine BFI ; - Responsable Domaine Audit Général Groupe - Responsable du Suivi Gouvernance : Secrétaire ; - Invités en fonction de l'ordre du jour.	Bimensuelle
Exploitation	- Piloter et Suivre l'activité commerciale de la banque et assurer un échange avec les responsables du réseau ; - Suivre les réalisations commerciales, de la performance commerciale, des produits, du Réseau, etc; - Traiter les sujets concernant le Réseau identifiés dans les comités directeurs.	- Président du Comité : Président du Directoire ; - Membres du Directoire ; - Directeurs des Domaines ; - Banque commerciale/Siège (Directeurs de Pôles); - Domaine Gestion Risque Crédit (Directeurs de Pôles); - Responsables Bancassurance, Banque Digitale et Banque Privée ; - Directeurs des CAM Corporate; - Directeurs Régionaux et Centres d'Affaires; - Autres Directeurs Pôles au sein des Domaines Vert, Finance, BFI, Support, et Capital Humain; - Responsables Fonctions Audit Interne, Contrôle Permanent et Conformité ; - Invités en fonction de l'ordre du jour - Secrétariat : Entité Suivi de la Gouvernance	Trimestrielle
Ressources & Emplois	- Piloter et Superviser les activités Ressources et Emplois ; - Réguler les processus de crédit et de collecte des ressources en termes de production, structure, coût ressources et rendement emplois; - Traiter tous les sujets relatifs à la filière crédit depuis la prospection jusqu'au recouvrement.	- Président : Un membre du Directoire ; - Autres membres : désignés en fonction de la spécialisation des Comités Directeurs ; - Secrétariat : Entité Suivi de la Gouvernance.	Mensuelle
MSP & Agriculture Solidaire	- Veiller au maintien et à la consolidation de la position de la Banque dans la mission de service public, au profit de l'agriculture notamment Solidaire et du monde rural; - Veiller à maintenir en permanence la prépondérance de l'agriculture, l'agro-industrie et la ruralité dans le portefeuille d'activité de la Banque; - Approuver les politiques et stratégies des différentes filiales solidaires du Groupe et suivre leur mise en œuvre.		
BFI, Trésorerie & ALM	- Valider la stratégie de financement de la Banque sur les marchés monétaire, interbancaire et de dette privée et de la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers; - Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, de la bonne adéquation des ressources et emplois à terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque; - Statuer sur les points d'arbitrage remontés par la BFI relatifs à la constitution de la réserve monétaire et aux différentes positions de gestion de trésorerie.		
Support & Gouvernance	- Suivre et décider sur les sujets liés aux organes de supervision, à la gouvernance, à la transformation structurelle ainsi qu'à la stratégie et au digital; - Piloter et suivre les activités de support et de services; - Veiller à la bonne gestion et au maintien en condition opérationnelle du dispositif du plan de continuité des activités; - Statuer sur les sujets relatifs au contrôle interne, au risque opérationnel et à la conformité.		
Capital Humain, Communication & Relation Client	- Définir et Piloter la stratégie RH du groupe CAM; - Veiller à l'amélioration de la productivité et la performance collective et individuelle; - Orienter la stratégie Marketing et Communication interne et externe, valider la politique d'écoute clients et veiller au bon fonctionnement du dispositif de gestion des réclamations.		

Source : CAM

XI- RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux membres du Conseil de Surveillance du CAM.

À fin 2021, les rémunérations des dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) se sont élevées à 64 MDH, contre 65 MDH en décembre 2020 et 54 MDH en décembre 2019.

Aucune rémunération n'a été accordée aux membres du Conseil de Surveillance.

XII- PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE

L'encours des prêts octroyés par le CAM à ses dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) s'élèvent à fin 2021 à 77 MDH, au même niveau qu'à fin décembre 2020 et contre 62 MDH au 31 décembre 2019.

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil de Surveillance.

Les prêts accordés obéissent aux conditions définies pour l'ensemble du personnel du CAM.

XIII- INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas de politique d'intéressement et de participation du personnel.

PARTIE III. ACTIVITÉ DU CAM

I- HISTORIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Conscients de l'importance de l'agriculture dans l'économie du pays et du rôle essentiel du financement dans le développement de ce secteur, les pouvoirs publics ont décidé en 1961, de créer un organisme de financement spécialisé « La Caisse Nationale de Crédit Agricole », ayant pour mission principale le financement de l'agriculture et du monde rural dans son ensemble.

A l'instar des autres organismes financiers spécialisés, la CNCA devenue plus tard le Crédit Agricole du Maroc (CAM), a connu plusieurs phases de développement visant à consolider son rôle de banque au service du développement de l'Etat.

I.1. Aperçu des grandes phases de développement du CAM

Les principales phases de développement du CAM depuis sa création en 1961 s'articulent autour des événements suivants :

1961	Création de la "Caisse Nationale du Crédit Agricole " CNCA.
1961-67	Implantation des caisses locales sous forme de succursales.
1970	Lancement de la collecte des dépôts et des activités bancaires.
1979	Financement de l'agro-industrie.
1987	Réorientation de la CNCA et financement de nouveaux secteurs dont la pêche côtière, la forêt, le tourisme, le commerce et les services.
1988	Soumission à l'impôt sur les sociétés.
1996	Soumission aux dispositions de la nouvelle loi bancaire.
1999	🌱 Lancement du plan d'entreprise Oufok 2003 : une nouvelle stratégie visant principalement à mettre à niveau l'institution et à engager les actions de redressement de sa situation financière et ce, dans le cadre d'un positionnement rénové en tant que banque rurale généraliste de proximité, agissant en partenaire actif de toute la filière agricole et de l'ensemble du monde rural ; 🌱 Adoption de la nouvelle réforme institutionnelle du Crédit Agricole par le conseil des Ministres au mois d'avril 1999.
2001	🌱 Signature de la convention Etat-CNCA relative au traitement du surendettement des agriculteurs.
2003	🌱 Transformation en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, dénommée « Crédit Agricole du Maroc » régie par la loi relative aux Sociétés Anonymes ainsi que par la loi relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, réforme traduisant la volonté des pouvoirs publics de doter le CAM de modes de gouvernance aptes à lui permettre de répondre aux exigences de ses clients et de ses actionnaires (actions détenues par l'état à 100%) ; 🌱 Formalisation du plan stratégique « CAP 2008 ».
2004	🌱 Lancement du plan d'action sociale CAP 2008 ; 🌱 Mise à niveau des process et des outils de gestion (système d'information, système comptable, contrôle interne...).
2005	🌱 Signature du contrat programme Etat-CAM 2005-2008 portant principalement sur la restructuration financière du CAM par l'ouverture de son capital à des partenaires autres que l'Etat, l'intégration de la BMAO, de la banque commerciale de la BNDE ainsi que MAMDA-MCMA ; 🌱 Annulation des créances détenues sur 100 000 petits agriculteurs en difficulté, ne détenant pas de foncier et représentant un encours de 3 milliards de dirhams suite à un accord conclu avec les pouvoirs publics ; 🌱 Acquisition du siège social de la BNDE ; 🌱 Fusion Absorption de la BMAO ; 🌱 Augmentation du capital social pour le porter à 2,8 milliards de DH et ouverture du capital aux partenaires stratégiques ; 🌱 Transformation de l'encours des bons CNCA en emprunt financier sur 10 ans.
2006	🌱 Institution du Comité d'investissement, chargé de mettre en œuvre la stratégie d'intervention du CAM sur les marchés financiers ; 🌱 Création du fonds de solidarité en faveur du personnel du CAM ; 🌱 Migration des Agences BMAO vers le système d'information du CAM dans le cadre de la fusion informatique et comptable.
2007	🌱 Création du Pôle Vert dédié au développement du secteur agricole et du monde rural ; 🌱 La BNDE sort du capital du CAM et est remplacée par l'entrée de la CDG et d'ATLANTA-SANAD ; 🌱 Adoption d'une organisation générale pour la mise en place du programme de refonte du système d'information « Phoenix » ; 🌱 Mise en place des mesures d'accompagnement des agriculteurs pour la campagne agricole 2007-2008 au profit de toute la clientèle agricole qui a souffert des aléas climatiques.
2008	🌱 Première année de certification des comptes sans réserves des CAC.
2009	🌱 Accompagnement du Plan Maroc Vert par la mobilisation d'une enveloppe de 20 Mrds DH sur la période 2009-2013, et ce au travers d'une offre structurée par filière ; 🌱 Mise en place du plan stratégique 2009-2013.

2010	Augmentation de capital portant le capital du CAM à 3,46 GDH avec une baisse de la part de l'état dans l'actionnariat du CAM en faveur de MAMDA-MCMA.
2011	- Emission d'un programme de Certificat de Dépôt pour un montant global de 4 GDH ; - Lancement de l'opération de réhabilitation financière des petits agriculteurs ; - Démarrage de l'activité de Tamil Al Fellah ; - Lancement du nouveau portail Fellah-Trade ; - Extension du programme de Certificat de Dépôt de 4 GDH à 8 GDH.
2012	- Mise en place d'une charte de la déontologie du Groupe CAM ; - Achèvement de la cartographie des risques opérationnels ; - Renforcement du système de contrôle par la mise en place d'un bloc « sécurité et contrôle » composé de quatre grandes structures distinctes, directement rattachées au Président du Directoire : le Contrôle Général, la Direction Centrale de la Conformité et de la déontologie, la Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle permanent et la Direction Centrale du Reporting réglementaire et de la fiabilisation des données ; - Validation du programme d'émission d'obligations subordonnées par l'assemblée générale ordinaire ; - Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'accompagnement des agriculteurs victimes de la sécheresse par la mobilisation d'une enveloppe de 1 Mrd DH à travers le lancement de 3 nouveaux produits.
2013	- La signature devant sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président de la République Française, d'une convention de financement pour un montant de 20 Millions d'euros entre l'Agence Française pour le Développement et « Tamwil El Fellah ». - La réalisation d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers par la création du fonds à compartiments IMMOVERT avec une première sortie sur le marché pour un montant de 534 Millions DHS. - Le CAM a été élue par ses pairs : meilleure institution africaine de financement du développement en Afrique, en marge des assemblées générales de la BAD. - Organisation du Forum international de l'olive. - Accompagnement du Plan Maroc Vert à travers les tournées du Directoire dans les régions du Maroc. - Gestion active de la collecte des ressources « marché » suivant l'évolution des taux d'intérêts. - Lancement du projet « ECLORE » dans le cadre du déploiement de la stratégie de développement du Marché des particuliers et professionnels.
2014	- Elaboration pour la première fois du GCAM des comptes consolidés en normes IFRS. - Poursuite de l'extension du réseau dans le cadre de Cap 2016 13en créant 44 agences. - Au niveau gouvernance, création de 3 comités émanant du conseil de surveillance : Comité grands risques, comité de rémunération et de nomination et comité d'investissement. - Finalisation du projet de la revue de la politique générale des crédits corroboré par la formalisation des procédures d'octroi de crédit, recouvrement et contentieux - Le CAM prévoit la création d'un fonds de soutien au capital des sociétés agroalimentaires. Ce fonds sera doté dans un premier temps de 1 milliard de DH. CAM, MAMDA-MCMA et d'autres partenaires apporteront les capitaux. - Signature de plusieurs conventions lors du Salon International de l'Agriculture: - Signature d'un accord de partenariat entre le CAM et la centrale laitière pour la réalisation en commun d'actions de coopération au profit de la filière laitière : la convention porte sur l'importation de près de 10.000 têtes en 2014 pour un montant de 300 millions de dirhams; - Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc et LESIEUR CRISTAL pour le développement de la chaîne de l'olivier; - Signature d'une convention entre le CAM et la Société engraissement des DOUKKALA pour le financement de la campagne fourragère : la convention a pour objectif de financer la culture fourragère de 1.000 agriculteurs de DOUKKALA sur une superficie de 3.000 hectares; - Signature d'un partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et l'Union nationale des maisons familiales rurales du Maroc (UNFAMR). - Le GCAM a signé, le lundi 16 Juin 2014 à ROME, un accord dans lequel il s'engage à participer au fonds fiduciaire FAO-Maroc. - Lancement de pack compétences pro conçu pour les professions libérales et pack ITKANE pour les artisans. - Déploiement de la stratégie « particuliers et professionnels » résultant du projet ECLORE14.

¹³ « CAP 2016 » est le plan stratégique du GCAM à horizon 2016 basé sur 3 piliers :

- PILIER 1: la gouvernance
- PILIER 2: élargissement de la base clientèle et bancarisation du monde rural :
- PILIER 3: appui à l'agriculture et à l'agro-industrie :

¹⁴ Le projet ECLORE de mise en oeuvre de la Stratégie Banque détail du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits,
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

2015	- Une caravane de bancarisation, en particulier chez les jeunes et dans le milieu rural, a été lancée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, du 26 Février au 3 Avril 2015, baptisée « caravane de savoir, d'expertise et d'appui », et ce dans 9 Maisons Rurales et Familiales. Cette initiative a pour objectif une meilleure insertion socio-économique et financière des jeunes ruraux ; - Sortie d'ATLANTA-SANAD du tour de table du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM ; - Création du fonds Immovert II, de titrisation d'actifs immobiliers pour un montant de 398 millions de Dhs, en Mai 2015 ; - Le GCAM a lancé un produit de mécanisation dénommé « MAKNANA ». Il a également signé une convention avec l'Association Marocaine des Importateurs, permettant aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux engins dont ils ont besoin. - Le 30 avril, en marge du SIAM, le Groupe CAM, a organisé en partenariat avec le magazine international Les Afriques un forum sur le financement de l'agriculture en Afrique et le soutien du développement du secteur agricole en Afrique ; - Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 900 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois; - Signature de deux conventions d'emprunts extérieurs avec la KFW et le Fonds Arabe dont les montants sont respectivement de 50 Millions d'euros et 50 Millions de Dollars (USD); - Acquisition de la société de bourse MSIN et cession des parts de CDG Capital Bourse; - Signature d'une convention entre le CAM et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts pour la Lutte Contre la Désertification et mise en place du dispositif « Carte Verte » visant à verser les commissions générées lors des paiements par cartes monétaires dans des projets de préservation des écosystèmes forestiers; - Mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 5 Milliards de Dirhams pour accompagner les agriculteurs lors de la campagne agricole 2015-2016; - Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 Milliards de Dirhams pour permettre aux agriculteurs de faire face aux difficultés liées aux conditions climatiques (Dans le cadre des programmes AL GHARS, LEKSIBA, AL FILAHA ARABIA).
2016	- Lancement de l'opération de soutien aux agriculteurs et mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 1.5 milliards de dhs pour lutter contre les effets du retard de pluies. - Participation à la 11^{ème} édition du SIAM. - Organisation de la 3^{ème} édition du Forum du financement de l'agriculture. - Sponsoring des événements suivants: la MED COP 22, le Forum marocain sur les métiers verts et la conférence de Rabat pour le développement Durable. - Signature d'une convention de prêt avec le fonds arabe de développement économique et social pour un montant de 50 millions de dollars. - Signature d'une convention de prêt de 60 millions d'euros avec l'Agence Française du Développement. - Signature de la convention de l'auto entrepreneur avec Barid Al Maghrib. - Le Crédit Agricole du Maroc a reçu l'autorisation pour la création d'une banque participative en joint-venture avec la banque islamique de développement. - Poursuite de la stratégie de développement à travers la promotion de CAM digital, notamment la banque en ligne rendant l'ensemble des services fournis par la banque plus accessibles. - Mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement du chantier régionalisation à travers :la mise en cohérence du système de gouvernance; - l'organisation de l'administration centrale du Groupe et la conception d'une structuration territoriale en interaction avec l'environnement externe. - Coopération SUD-SUD: Lancement d'un programme de partenariat agricole. Signature d'un mémorandum d'entente entre le GCAM et Development Bank of Rwanda, ainsi que Tanzania Agricultural Development Bank . Signature d'un protocole d'accord entre le GCAM et MIROVA, en ligne avec les objectifs de l'initiative AAA et portant sur le déploiement du fond LDN dont MIROVA est gestionnaire. Ce fonds d'un montant cible de 300 millions de dollars est exclusivement dédié au soutien et au financement des projets de restauration et de gestion durable des terres.Constitution d'un réseau africain de partenaires. - Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 600 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.
2017	- Le CAM a procédé pour la 1^{ère} fois au Maroc à une opération de titrisation des crédits à la consommation pour 584,7 MDH ; - Lancement à l'occasion du SIAM 2017 le nouveau concept du « Relais Digital » permettant une meilleure inclusion financière et un rapprochement envers sa clientèle dans le monde rural ; - Lancement du « club des exportateurs » destiné à faciliter les mises en relation B to B ; - Obtention du Label RSE de la CGEM ; - Obtention du prix de l'African Banker Awards ; - Signature d'une convention de partenariat entre le Maroc et le Sénégal pour mettre en place un dispositif de financement supporté par le BCP et le CAM en faveur de la petite agriculture et du milieu rural au Sénégal à hauteur de 1,5 million d'euros ; - Signature d'un Mémorandum d'entente portant sur le financement de la petite agriculture entre le CAM et l'Agriculture Development Bank (ADB) lors de la visite royale à la République du Ghana ; - Signature d'un Mémorandum d'entente entre le Groupe du Crédit Agricole du Maroc et la Banque de développement de Zambie ; - Obtention par AL AKHDAR BANK de l'agrément de Bank Al Maghrib ; - Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1.000 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 4,2 fois.

2018	🌱 Lancement des contrats de responsabilité¹⁵ au niveau des CAM Régions et les différents centres de coût et de profit en vue d'accroître l'efficacité opérationnelle du CAM; 🌱 Lancement de la refonte de la fonction de bancassurance avec la commercialisation de nouveaux produits; 🌱 Mise en place de CAM Mobile; 🌱 Le CAM primé par l'Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD) en tant que meilleure institution de financement du développement en Afrique en 2017 ; 🌱 Création de CAM LEASING : filiale Leasing spécialisée dans l'agroalimentaire ; 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 500 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 7,6 fois.
2019	🌱 Désignation du CAM meilleure institution africaine de financement du développement. Cette distinction, obtenue pour la troisième fois consécutive, consacre le business model du groupe bancaire et sa capacité à accompagner l'ensemble des composantes du monde agricole et rural notamment les plus vulnérables; 🌱 Gratification du Groupe CAM pour la création de valeur disruptive et pour la solution « poste de travail agile » ; 🌱 Nomination en tant que meilleure institution bancaire en matière d'inclusion financière numérique dans le monde arabe; 🌱 Expansion d'AL AKHDAR BANK dans une optique d'atteindre les quarante agences à l'horizon 2021; 🌱 Création d'une carte internationale « E-LAYKI » 100% féminine offrant de nombreux avantages exclusifs ainsi que d'autres services; 🌱 Signature d'un accord de partenariat avec le Ministère de l'agriculture visant la préservation et la réhabilitation de la cédraie du Moyen Atlas ; 🌱 Le CAM rejoint le programme "women in business" de la banque européenne pour la reconstruction et le développement pour la mise en place d'une ligne de crédit de 20 millions d'euros dédiée aux TPME agricoles dirigées par des femmes ; 🌱 Signature avec la KfW d'une convention d'assistance technique de 500.000 euros pour soutenir la banque verte dans la réalisation du projet d'élaboration d'une carte de rentabilité des activités agricoles et rurales; 🌱 Al Akhdar Bank a signé deux protocoles d'accord avec "Wifak Bank" de la Tunisie et Trustbank Amanah de Suriname. 🌱 Consécration de Tamwil Al Fellah en Allemagne. L'entité financière a reçu le certificat de mérite 2019 dans la catégorie "financement exceptionnel de projets durables" 🌱 Le CAM obtient l'autorisation pour la création d'une société spécialisée dans l'intermédiation d'assurance appelée « CAM COURTAGE » ; 🌱 Dans le cadre de l'accompagnement des hautes orientations royales, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage pour la TPME avec un programme spécifique « 5 ans, 5 emplois » pour les entrepreneurs dans le rural ; 🌱 Signature avec l'AFD d'une convention de prêt de 50.000.000 euros pour le financement des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale pour des investissements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de pompage solaire; 🌱 Le CAM remporte le trophée RSE pour l'inclusion financière lors de la 6^{ème} édition de la conférence "Tendances marketing & communication" ; 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant de 850 MDH avec un taux de souscription de 2,49 fois ; 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 450 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription de 5,0 fois.

¹⁵ Le GCAM a décidé de mettre en place des « contrats de responsabilité » au niveau des entités du siège et du réseau. Ces contrats viennent compléter les missions et attributions explicitées dans les circulaires et procédures en vigueur et ont pour objectif de matérialiser les responsabilités des parties prenantes.

Ce « contrat de responsabilité » présente ainsi un programme d'actions complémentaires et interdépendantes ; il définit, d'une part les engagements des différentes entités en termes de réalisation des objectifs opérationnels, et d'autre part les moyens d'accompagnement et les ressources convenues avec celles-ci.

2020	🌱 Une contribution au Fonds de Gestion de la Pandémie mis en place par l'Etat à hauteur de 200 Millions de Dirhams, soit l'équivalent de 50% du bénéfice annuel social 2019; 🌱 Une mobilisation des collaborateurs du Groupe, tous grades et fonctions confondus, à travers une contribution individuelle et volontaire ayant totalisée plus de 15 Millions de Dirhams; 🌱 Mobilisation du Groupe CAM pour la solidarité en mettant à disposition ses guichets bancaires pour la collecte de dons en soutien au fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus « Covid-19 » ; 🌱 Déploiement des aides financières de l'Etat auprès des personnes impactées par la crise. 🌱 Signature d'une convention de partenariat entre le CAM et Al Barid Bank relative à l'inclusion financière des populations rurales, signée au Palais Royal de Rabat sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI; 🌱 Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 milliard de DH de crédits par le CAM pour alléger l'impact du déficit pluviométrique enregistré lors de la campagne agricole 2019-2020; 🌱 Concrétisation par le CAM de son offre en faveur des TPE rurales dans le cadre du programme Al Moustatmir Al Qaraoui; 🌱 Lancement de deux produits "CAM Relance" et "CAM Relance TPE", par Le Crédit Agricole du Maroc destinés aussi bien au monde rural qu'au milieu urbain pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou poursuivre leurs activités; 🌱 Mobilisation de 8MMDH pour la campagne agricole 2020-2021 par le CAM, constituant le double financement dédié au secteur agricole initialement arrêté à 4MMDH; 🌱 Affirmation du CAM de son soutien et de son accompagnement de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, pour répondre aux besoins d'investissements importants à travers la filière avicole; 🌱 Lancement de services digitaux (Hssab-e, Beztam-e, Imtiazat-e), et déploiement d'un réseau rural composé de 100 agences mobiles. 🌱 Signature d'une ligne de crédit de 560 millions de dirhams (50 millions d'euros) entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'Agence Française de Développement (AFD) et conclusion d'une convention de subvention d'un montant de 16,8 millions de dirhams, et ce en faveur des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles; 🌱 Signature d'une convention de crédit de 200 millions d'euros entre le BEI (Banque européenne d'investissement) et le CAM pour soutenir les entreprises dans le secteur de la bio-économie et de l'agriculture, en accord avec les orientations de « Green Génération 2020-2030 »; 🌱 Signature d'une convention de prêt de 20 millions de dollars entre la BERD et le CAM, visant à stimuler les échanges commerciaux au Maroc; 🌱 Emission d'obligations subordonnées perpétuelle par GCAM avec mécanisme d'absorption des pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 200 MMAD; 🌱 Lancement de la nouvelle filiale de paiement CAM dénommée « AL FILAHI CASH » avec l'agrément accordé par BAM pour l'entrée de la filiale en tant qu'institution de paiement du Crédit Agricole; 🌱 Intégration de Atlantic Microfinance for Africa (AMIFA) dans le périmètre de consolidation ; 🌱 Lancement d'un cycle de rencontres, à distance, avec les fédérations interprofessionnelles de l'agriculture afin d'adapter au mieux ses offres aux problématiques spécifiques à chaque filière ; 🌱 Implémentation des programmes « Intelaka » et « Al Moustatmir Al Qaraoui » En application des Hautes Orientations Royales et formalisé dans le cadre de deux conventions signées sous la Présidence Effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, le Crédit Agricole du Maroc a décliné le programme " Al Moustatmir Al Qaraoui" en trois offres adaptées à chaque typologie de projet : • Intelak Qaraoui pour les nouvelles TPE non agricoles dans le monde rural ; • Intelak Filahi pour les nouvelles créations de TPE agricoles; • Intelak Tajdid Filahi portant sur la modernisation des TPE agricoles déjà existantes.
------	---

2021	🌱 Le Crédit Agricole du Maroc a mené, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et la COMADER, un cycle de rencontres avec l'ensemble des interprofessions qui s'est déroulé entre novembre 2020 et mars 2021. Au terme de cette approche participative, le Crédit Agricole du Maroc a organisé en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural et la Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc, un Symposium autour de la thématique « Génération Green : quel accompagnement par le Crédit Agricole du Maroc ? ». 21 conventions ont été signées en marge de ce Symposium : • 18 protocoles d'accord avec chacune des interprofessions afin d'accompagner les filières dans la mise en œuvre des objectifs fixés dans le cadre de leurs contrats programmes 2021-2030. • 2 conventions entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural et la Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc. • 1 convention entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc, la Direction des Affaires Rurales et l'Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie, relative au financement et à l'accompagnement par la Banque des ayants-droits, bénéficiaires de l'opération de Melkisation. 🌱 Le GCAM met en place deux nouvelles initiatives pour soutenir les jeunes entrepreneurs et les agriculteurs : • Un partenariat avec l'Office National du Conseil Agricole portant sur l'accompagnement des jeunes entrepreneurs en milieu rural ; • Un parcours 100% digital co-construit avec l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb en faveur de la clientèle de la banque. 🌱 Le CAM initie « SAKAN QARAOUI », un concept de crédit immobilier que la banque veut respectueux de la nature, à l'image de sa vocation de promoteur de développement durable. 🌱 En partenariat avec l'agence MCA-MOROCCO, le CAM lance un programme de formation sur l'éducation financière au profit des agriculteurs des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz concernées par l'opération de Melkisation. 🌱 Le CAM lance « TASBIQ FDA » afin de permettre aux agriculteurs bénéficiaires des subventions du Fonds de Développement Agricole (FDA) de disposer de trésorerie immédiate en attendant le déblocage effectif de leur subvention. 🌱 Le GCAM obtient l'agrément de l'AMMC pour son premier OPCI « Immovert Placement » revêtant la forme d'une Société de Placement Immobilier (SPI) lancée avec l'apport de plusieurs actifs immobiliers d'une valeur globale de plus de 500 millions de dirhams. 🌱 Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) signent deux conventions de partenariat pour développer l'innovation et l'entrepreneuriat au Maroc. 🌱 A l'occasion du « Transformers Award 2021 », le Crédit Agricole du Maroc a dévoilé ses trois meilleurs atouts transformationnels, tous couronnés d'une récompense : • Meilleure transformation inclusive des écosystèmes de la banque ; • Meilleur parcours client « ouverture de compte » via l'application « HSSAB-e » ; • Meilleur DG transformationnel. 🌱 Adaptation et consolidation des mesures de prévention des risques de contamination dont le Groupe a fait une priorité en multipliant les actions de la sensibilisation du personnel et de la clientèle aux risques liés à la propagation du virus ainsi qu'aux précautions à adopter (désinfection des locaux, augmentation du volume horaire des prestations de nettoyage et de gardiennage, réduction de l'utilisation de papier, limitation des réunions en présentiel, etc.).
2022	🌱 Dans un contexte d'incertitude sur l'économie mondiale et ses impacts sur celle du Maroc et dans le cadre de sa mobilisation aux côtés des opérateurs agricoles, le Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) a attribué une enveloppe financière supplémentaire de 6 Milliards de Dhs afin d'assurer la mise en œuvre du programme exceptionnel de soutien du monde rural et de lutte contre les effets de la sécheresse. En effet, le Groupe Crédit Agricole du Maroc se joint aux efforts du gouvernement, suite aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour accompagner les mesures d'urgence du gouvernement et fournir l'aide aux agriculteurs et éleveurs concernés. Dans ce cadre, la mobilisation du GCAM par cette enveloppe financière supplémentaire de 6 Milliards de Dhs est structurée comme suit : • Financement des cultures printanières à travers le produit « Filaha Rabiya », en accordant aux agriculteurs des périmètres et des financements adéquats ; • Report des échéances des crédits à travers la mise en place d'un moratoire pour soutenir les agriculteurs pendant cette campagne difficile ; • Optimisation des ressources Hydriques à travers le lancement en collaboration avec le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, des solutions pour financer des investissements, privés ou dans le cadre de Partenariat public-privé (PPP) visant à améliorer l'accès à l'eau d'irrigation et à en réduire le coût.

II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Le portefeuille des titres de participation détenu par le CAM, au 31/12/2021, compte 38 participations pour une valeur globale nette de 860 MDH (correspond à la valeur comptable inscrite dans le bilan du CAM).

Tableau 8 : portefeuille des participations détenues par le CAM (En KDH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital	VNC	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%		50	
COMAPRA	Agro-Industrie	66 800	0,01%		8	
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%		100	
SOGETA	Agriculture		0,00%		300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311		
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro-Industrie	50 000	0,39%		197	
FRUMAT	Agro-Industrie		0,00%		14 499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200		
AGRICULTURE & PÊCHE				14 511	15 154	
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	102 844	22 156	
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251		
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403		
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795		
SWIFT	Service		0,00%	23		
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98 200	10,18%	10 000		
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	5 525	3 257	
IGRANE	Fonds d'investissement	24 600	15,87%	3 905		
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%	48	132	
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	5 556	5 194	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	818	6 682	
FINEA	Nantissement de marchés	200 000	0,22%	560		316
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%	356		
CAM LEASING	Leasing	100 000	100,00%	73 595	26 405	
AL FILAHI CASH	Société de financement	23 750	100,00%	23 750		
CAM COURTAGE	Courtier en assurance	100	100,00%	100		
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	15 410		8 000
MSIN GESTION	Société de gestion	5 000	30,00%	1 487	13	
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59		
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387 518	3,00%	11 765		
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400 000	51,00%	204 000		
AFREXIMBANK	Banque	47 500	0,06%	4 727		737
AMIFA	Micro finance	47 011	40,00%	18 148		
BANQUE, FINANCE & SERVICES				522 923	63 839	9 053
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	15 818	747	
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	2 726	7 274	
IMMOVERT CAPITAL	SCI	120	100,00%	120		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537 000	12,64%	67 879		
CASA PATRIMOINE		31 000	1,61%	500		
DIVERS				87 044	8 020	
DOTATIONS DIVERSES				235 842	65 018	
TOTAL				860 220	152 030	9 053

Source : CAM

(*) sociétés en liquidation et provisionnées à hauteur de 100%

Sociétés en liquidation

Certaines sociétés figurent sur la tableau des participations du Cam et sont en cours de liquidation : SNDE, SOGETA, FRUMAT, COMAPRA. Il est à noter que ces entités sont provisionnées à 100%.

II.1. Répartition par secteur¹⁶

À fin 2021, le CAM opère via ses participations dans les secteurs suivants :

- Le secteur banques et finances : les prises de participations dans le secteur financier totalisent une valeur nette comptable de 523 MDH, soit une part de 84% du portefeuille du CAM. Les principales participations concernent essentiellement AL AKHDAR BANK (VNC : 204 MDH) et TEF (VNC : 103 MDH) ;
- Le secteur Agriculture et Agro-industrie d'une valeur globale de 15 MDH, représentant une part de 2% du portefeuille total du CAM ;
- Divers : la troisième catégorie totalise 87 MDH équivalent à 14% du portefeuille global du CAM.

Outre ses apports en capital, le Crédit Agricole du Maroc accompagne le développement de l'activité de ses filiales en leur assurant un financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé.

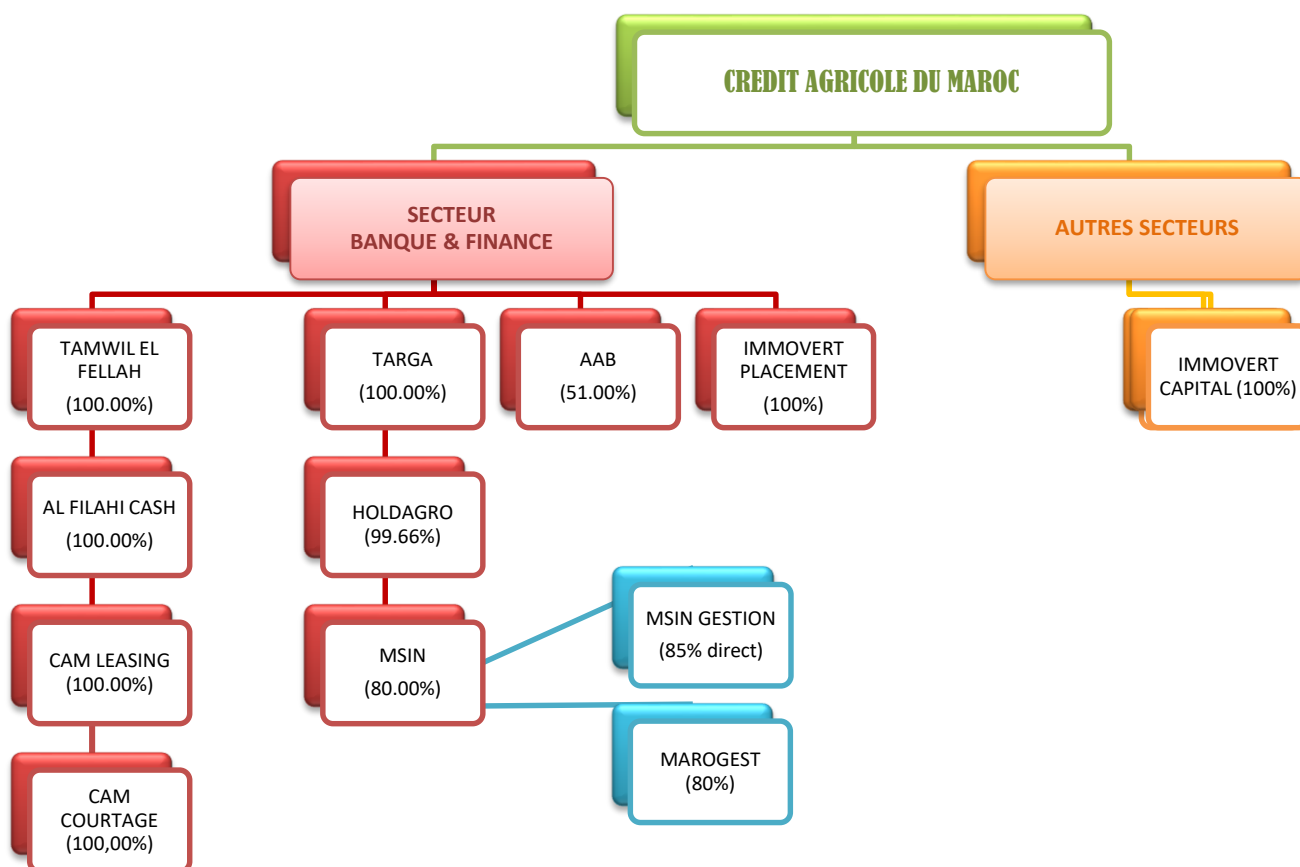
Au 31 Décembre 2021, l'apport en comptes courants d'associé s'élève à 301 MDH, consenti aux participations ci-après :

- HOLDAGRO à hauteur de 154 MDH ;
- LAITIERE INVEST à hauteur de 80 MDH ; provisionné à hauteur de 65 MDH ;
- TAMWIL EL FELLAH à hauteur de 48 MDH ;
- ALHIF à hauteur de 18 MDH ;
- AGRAM INVEST à hauteur de 776 KDH ;
- TARGA à hauteur de 105 KDH.

¹⁶ Les pourcentages présentés sont calculés sur la base de la VNC hors dotations diverses

II.2. Filiales du Crédit Agricole du Maroc

a. Organigramme juridique au 31 mars 2022¹⁷



Source : CAM

Afin de se hisser aux standards des plus grandes institutions financières, le CAM s'est donné pour double objectif (i) d'élargir son activité pour répondre aux besoins de sa clientèle de prédilection (ii) tout en renforçant son positionnement sur certains segments stratégiques.

En Effet, au cours des trois derniers exercices, les principales variations dans l'organigramme juridique du CAM se sont présentées comme suit :

Variations 2018 et 2019

- Contribution du CAM dans le capital de AMIFA à hauteur de 40% (mise en équivalence) ;
- Transformation de Assalaf Al Akhdar en CAM LEASING afin d'élargir l'activité de la banque en obtenant l'agrément de BAM pour sa filiale spécialisée dans le leasing agricole et agro-industriel.

Variations 2020 et 2021

- La création de CAM Courtage (VNC : 100.000 Dhs), filiale dont l'objet social s'articule autour de l'exercice de la profession de courtier d'assurances dans les branches autorisées et des activités qui sont réputées comme liées à la profession d'intermédiaire d'assurances, par la réglementation régissant cette profession;
- La transformation de CAM Gestion en AL Filahi Cash. En effet, suite au renforcement de l'activité de gestion d'actif à travers la participation dans MAROGEST, le CAM a élargi son activité en créant sa filiale spécialisée dans le paiement.

¹⁷ L'organigramme ci-dessus Présente uniquement les filiales du CAM et les participations de plus de 50%.

b. Présentation des filiales du CAM

1. CAM Leasing :

Fiche signalétique	
Objet social	Financement en crédit-bail de biens mobiliers et immobiliers
Siège social	33 Avenue Atlas, Agdal, Rabat
Registre de commerce	RC N° 13 59 43
Date de création	1991
Capital social à la création	1 000 000 DH
Capital social au 31/12/2021	100 000 000 DH (Totalement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 9 : Indicateurs financiers de CAM Leasing

Indicateurs financiers (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Situation nette	73 438	73 595	0,2%	74 358	1%
PNB	2 017	13 380	563%	25 482	90%
Résultat net	116	175	51%	763	336%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-	

Source : CAM

Créée à l'origine en 1991 par la BMAO sous la dénomination SAFACRED, la société Assalaf Al Akhdar a été acquise par le CAM à hauteur de 50% via le transfert des actifs de la BMAO en 2005 puis détenue par le CAM à hauteur de 100% suite au rachat de la participation détenue par la BNDE.

Assalaf Al Akhdar est spécialisée dans le financement des crédits personnels et des crédits automobile.

En 2018, le GCAM a obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib pour la transformation d'Assalaf Al Akhdar en « **CAM Leasing** » avec un début d'activité en 2019. Par ailleurs, une augmentation de capital de 50 MDH a été réalisée en 2018 pour atteindre 100 MDH (libération de 25 MDH en 2018 et 25 MDH au cours de l'exercice 2019).

Cette transformation avait essentiellement pour objectif de développer les relais de croissance du groupe tout en élargissant le panel de services offerts à sa clientèle de prédilection en lui offrant une solution de financement souple, économique et fiscalement avantageuse en se concentrant sur le cœur de son activité.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31 décembre 2019, le PNB s'affiche à 2 017 KDH, en baisse de 26% par rapport à fin décembre 2018. Cette variation est principalement due à une hausse des charges d'exploitation (>+100%) plus importante que celle des produits d'exploitation bancaires (+41%). Le Résultat Net s'affiche à 116 KDH suite à l'amélioration du résultat courant qui passe de -8 MDH en 2018 à 0.2 MDH en 2019 (Dotations aux provisions -7,5 MDH) .

Au titre de l'exercice 2020, le PNB a affiché une hausse de plus de 100% par rapport à fin 2019 pour s'établir à 13 MDH, suite à une augmentation de 52 MDH des Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location. Cette variation est essentiellement due à une augmentation de l'activité, le démarrage effectif de CAM Leasing s'étant opéré durant le second semestre 2019. Le Résultat Net présente une progression de 51% à 175 KDH consécutivement à l'amélioration du résultat courant (>100%).

À fin 2021, le PNB a affiché une hausse de 90% par rapport à fin 2020 pour s'établir à 25 MDH, suite à une augmentation de 49 MDH des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location. Cette variation est essentiellement due à une augmentation de l'activité. Le Résultat Net présente une progression de plus de 100% à 763 KDH consécutivement à l'amélioration du résultat courant (>100%).

2. HOLDAGRO :

Fiche signalétique		
Objet social	Banque d'affaires	
Siège social	Place des Alaouites BP 49 -Rabat	
Registre de commerce	RC N° 78 655	
Date de création	2001	
Capital social à la création	10 000 000 DH	
Capital social au 31/12/2021	36 376 000 DH (entièrement libéré)	
Valeur nominale	1 000 DH	
Fraction du capital détenu	CAM	99,64%
	SODEA	0,344%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	99,64%	

Source : CAM

Tableau 10 : indicateurs financiers d'Holdagro

Indicateurs financiers (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Situation nette	42 367	44 573	5%	51 846	16%
Chiffre d'affaires	7 970	7 283	-9%	8 708	20%
Résultat d'exploitation	2 145	2 070	-3%	3 816	84%
Résultat net	1 580	1 840	16%	7 273	295%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-	

Source : CAM

Banque d'affaires dédiée au secteur agricole et à l'agro-industrie, HOLDAGRO a été créée par le CAM en 2001. Son activité s'articule autour de 3 métiers : le capital investissement, le conseil et ingénierie financière et les prises de participations dans les sociétés non cotées.

En 2018, HOLDAGRO est entré dans le capital de BIO BEEF (à hauteur de 44%), un Abattoir industriel agréé spécialisé dans l'abattage, la découpe, le conditionnement et la commercialisation de viandes rouges.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le Résultat d'exploitation de HOLDAGRO est en baisse de 14% suite à une hausse des charges d'exploitation (+1,1 MDH) plus importante que celle des produits d'exploitation (+0,8 MDH). Le Résultat Net s'affiche à 1 580 KDH notamment suite à une amélioration du résultat financier (+1,2 MDH).

Par ailleurs, HOLDAGRO affiche un encours d'actifs sous gestion de 423 MDH, soit quatre participations directes (154 MDH) et neuf participations indirectes (268 MDH).

Au 31 décembre 2020, le Résultat d'exploitation d'HOLDAGRO est en recul de 3% à 2 MDH, suite à une baisse du chiffre d'affaire de 9%. Le Résultat Net, quant à lui, s'affiche à 1,8 MDH, en amélioration de 16% comparativement à 2019 suite à l'amélioration du résultat financier (charges financières : -9 MDH).

Au 31/12/2021, le Résultat d'exploitation de HOLDAGRO est en hausse de 84% suite à une augmentation du chiffre d'affaires de 20%. Le Résultat Net quant à lui s'affiche à 7 273 KDH en progression de plus de 100% suite à une augmentation significative des produits financiers (reprises financières et transfert de charges : + 9 MDH).

3. FONDATION ARDI¹⁸:

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro Crédit autorisée à exercer l'activité micro crédit par arrêté du Ministère des Finances du 05/09/2001.
Siège social	137, Avenue Allah Ben Abdellah -Rabat
Registre de commerce	NA
Date de création	2001
Fonds associatifs à la création	-
Fond associatif (avec droit de reprise) au 31/12/2021	5 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	-

Source : CAM

Tableau 11 : Indicateurs financiers de la Fondation ARDI¹⁹

Indicateurs financiers (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Fonds associatifs et propres²⁰	106 856	86 056	-19%	77 172	-10%
Produit net d'exploitation (produits d'exploitation-charges d'exploitation)	96 815	56 362	-42%	63 497	13%
Bénéfice/perte net	6 481	-16 458	-354%	-8 884	46%

Source : CAM

Créée en 2001, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- Oeuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le PNE de la fondation ARDI reste quasiment stable à 97 MDH (-0,4%). Par ailleurs, le Bénéfice Net de la Fondation est en recul de 3% suite à l'augmentation des charges générales d'exploitation (charges du personnel +8% et charges externes +14%). Aussi, la Fondation a porté son encours de financement à 295 millions de Dirhams touchant quatre secteurs d'activité: l'agriculture et l'élevage (21%), le commerce (34%), l'artisanat (15%) et les services (30%).

À fin 2020, le Produit Net d'Exploitation de la fondation ARDI est en recul de 42% suite à une baisse des produits sur opération avec la clientèle. Ainsi, la fondation enregistre une Perte Nette de 16 MDH.

Par ailleurs, la Fondation affiche un encours de financement à 210 Millions de Dirhams couvrant quatre secteurs d'activité : l'agriculture et l'élevage (21%), le commerce (34%), l'artisanat (15%) et les services (30%).

À fin 2021, le Produit Net d'Exploitation de la fondation ARDI est en hausse de 13% suite à une augmentation de 10% des produits sur opération avec la clientèle. À ladite période, la fondation enregistre une Perte Nette de 8,9 MDH. Par ailleurs, la Fondation affiche un encours de financement à 205 Millions de Dirhams couvrant quatre secteurs d'activité : l'agriculture et l'élevage (21%), le commerce (34%), l'artisanat (15%) et les services (31%).

¹⁸ La fondation Ardi n'est pas une filiale. Elle est incluse dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

¹⁹ La fondation ARDI ne reçoit plus de subventions d'équilibre de la part du CAM. Le but de ces dernières était d'aider à la croissance de la filiale et au développement de son activité.

²⁰ Fonds associatifs et propres= fonds associatifs avec droit de reprise + fonds propres

4. TAMWIL EL FELLAH :

Fiche signalétique	
Objet social	Opérations d'avances ou de prêts (le financement des petites et moyennes exploitations agricoles).
Siège social	28, Rue Abou Faris Al Marini -Rabat
Registre de commerce	RC N° 75 309
Date de création	2008
Capital social à la création	100 000 000 DH
Capital social au 31/12/2021	125 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 12 : Indicateurs financiers de Tamwil El Fellah

Indicateurs financiers (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Situation nette	102 669	102 844	0%	103 027	0,2%
PNB	52 895	50 942	-4%	60 379	19%
Résultat net	170	176	4%	183	4%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-	

Source : CAM

La Société de Financement pour le Développement de l'Agriculture « SFDA-Tamwil El Fellah », est une société de financement créée en 2008 et agréée en 2009 par Bank Al Maghrib. Depuis son démarrage, le champs d'action de TEF se limitait à l'octroi des crédits aux petits agriculteurs porteurs de projets et aux petits exploitants dans le cadre des programmes gouvernementaux.

Depuis le 03/07/2012, TEF a élargi son champs d'intervention à toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

Par ailleurs, il est à noter qu'afin d'accélérer la croissance de TEF, le CAM peut lui octroyer des subventions d'équilibre en fonction des besoins formulés par ladite filiale.

En dépit du contexte mondial marqué par la pandémie de la Covid-19 et un contexte national affecté par la baisse de la pluviométrie, TEF a réalisé des performances commerciales encourageantes. Ces résultats ont été obtenus grâce à une politique de développement reposant sur la responsabilité et l'engagement durable.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

L'année 2019 a enregistré un PNB de 53 MDH en baisse de 1,7 MDH (ou -3%) par rapport à celui de l'exercice 2018, généré principalement par les produits des crédits accordés à la clientèle TEF de 81 MDH, diminué des charges financières de 28 MDH, suite à l'utilisation partielle du découvert accordé par le CAM de 250 MDH et le remboursement des Emprunts AFD et JAIDA.

Malgré la constatation d'une dotation aux provisions de 18,43 MDH (dont 17,17 MDH pour CES et 1,263 MDH pour couverture des risques généraux), la reprise de provision de 0,5 MDH, le paiement de l'IS de l'ordre de 890 KDH, le Résultat Net affiché à la clôture de l'exercice 2019 est un bénéfice de 170 KDH. Aussi le portefeuille clientèle de TEF a atteint 90 658 (dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF), petits agriculteurs, en progression de 7.824 nouveaux clients par rapport au 31.12.2018, soit une évolution de 9%.

Au terme de l'exercice 2020, le PNB de TEF ressort à 51 MDH, en baisse de 4% par rapport à celui enregistré en 2019 consécutivement à une hausse des charges d'exploitation bancaires (+7 MDH) plus importante que celle des produits d'exploitation bancaire (+5 MDH). Malgré la constatation d'une dotation aux provisions de près de 5 MDH, la constatation de l'IS de l'ordre de 689 KDH, TEF affiche un bénéfice net de 176 KDH.

À fin 2021, le PNB de Tamwil El Fellah s'affiche à 60 MDH, en progression de 19% comparativement à fin 2020. Par ailleurs, le Résultat Net ressort à 183 KDH, en hausse de 4% comparativement à la même période de l'exercice précédent.

Par ailleurs, il est à noter qu'au titre des exercices 2020 et 2021, TEF a perçu des subventions d'équilibres provenant du CAM pour des montants respectifs de 20,4 et 26,7 MDH.

5. AL FILAHI CASH :

Fiche signalétique	
Objet social	Etablissement de paiement
Siège social	Place des Alaouites bp 49-10000 rabat
Registre de commerce	77 731
Date de création ²¹	2009
Date d'obtention de l'agrément ²²	2020
Capital social à la création	5 000 000 dh
Capital social au 31/12/2021	65 000 000 dh (dont 41 250 000 non libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 13 : Indicateurs financiers d'Al Filahi Cash

En KDH	2019	2020	2021
Situation nette	5 011	4 557	20 010
Résultat d'exploitation	38	-1	418
Résultat net	38	-465	-3 297
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-	-

Source : CAM

Créée en 2009, CAM Gestion était initialement une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Elle offrait à sa clientèle, la possibilité de souscrire à des OPCVM monétaires, obligataires, diversifiés, actions et à formule.

En 2013, le CAM a procédé une souscription au capital de CAM GESTION par apport d'actions totalisant 6,6 MDH. A cette même date, le Groupe CAM a entrepris une stratégie d'approche visant la préparation de sa coopération avec CAM GESTION et la société de bourse MSIN, et ce en confiant à cette dernière tous les ordres de bourse du Groupe.

En 2018, suite au renforcement de l'activité de gestion d'actif à travers la participation dans MAROGEST, le Conseil de Surveillance du CAM a autorisé la modification de l'objet social de la société CAM Gestion en vue de la transformer en société de paiement, sous réserve de l'obtention de l'approbation du Ministère de l'économie et des finances. Aussi, il a été procédé à une réduction du capital, passant ainsi de 25 MDH à 5 MDH en vue de l'absorption des pertes de la filiale.

Durant le quatrième trimestre 2020, Al Filahi Cash a obtenu l'agrément de Bank Al-Maghrib pour la globalité des services que peut offrir un établissement de paiement. Ciblant une clientèle principalement rurale et périurbaine, le dispositif commercial d'Al Filahi Cash couvrira les zones périurbaines et rurales à forte démographie et à faible couverture en points de vente bancaires ainsi que les périphéries des principales grandes villes du Maroc.

Par ailleurs, il est à noter que l'activité d'Al Filahi Cash repose sur une synergie avec le CAM et ses filiales. En effet, le nouvel établissement de paiement profite du support de la société mère à différents niveaux, dont notamment : différents métiers support, les agences bancaires, la monétique et la communication.

Aussi, Al Filahi Cash propose ses services aux filiales spécialisées dans le micro crédit en offrant à la clientèle la possibilité d'accéder plus facilement à leurs fonds lors du déblocage desdits crédits.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le Résultat d'exploitation et le résultat net de CAM GESTION s'affichent à 38 KDH.

À fin 2020, le RE (-1KDH) et le RN (-465 KDH) sont en baisse. En effet, le niveau des agrégats présentés au titre de la période 2019-2020 s'explique par le fait que CAM GESTION était en cours de mutation en vue de sa transformation en société de paiement « Al Filahi Cash ».

À fin 2021, le Résultat d'exploitation d'Al Filahi Cash (>100%) est en amélioration comparativement à l'exercice précédent suite au démarrage de l'activité. À la même période, le RN de la filiale est en baisse suite à l'augmentation des CGE et des DAP.

Par ailleurs, il est à noter que le capital d'AFC cash sera entièrement libéré courant le second semestre 2022.

²¹ La date de création renvoie à la date de création de CAM gestion, l'ancienne dénomination de la filiale

²² La date d'obtention de l'agrément de Bank Al-Maghrib pour la globalité des services que peut offrir un établissement de paiement (transformation de CAM gestion en Al Filahi Cash).

6. FONDS TARGA :

Fiche signalétique	
Objet social	Gestion, exploitation commerciale (prise de participation au capital d'autres sociétés).
Siège social	N°2 immeuble Metqal place Gauguin - Agadir
Registre de commerce	RC N° 13 505
Date de création	2007
Capital social à la création	7 500 000 DH
Capital social au 31/12/2021	7 500 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 14 : Indicateurs financiers du Fonds TARGA

Indicateurs financiers (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Situation nette	822	818	-0,5%	1615	97,4%
Résultat d'exploitation	944	-1	-100%	-50	-4900%
Résultat net	-1 150	-3 888	-238%	797	120%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-			

Source : CAM

Créé en mai 2007 par le CAM, le Fonds Targa est un fonds d'investissement dédié aux activités de conditionnement, transformation et commercialisation de produits issus du terroir Souss-Massa-Daraa. Il a pour but le financement de projets de création ou d'extension et de projets créateurs de valeur. Le fonds était initialement doté d'une enveloppe de 30 MDH et une durée de 10 ans.

En 2017, la durée de vie du Fonds Targa a été prorogée de 99 ans.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2019, le REX s'affiche à 944 KDH suite à l'obtention d'une subvention d'équilibre de la part du CAM pour un montant de 1 MDH. Par ailleurs, le RN du fonds TARGA s'affiche à -1,2 MDH suite à la constatation de provisions pour un total de 2,1 MDH.

Au terme de l'exercice 2021, le REX s'affiche à -50 KDH. Par ailleurs, le RN du fonds TARGA s'affiche à 0,8 MDH, en amélioration comparativement à l'exercice précédent.

Par ailleurs, il est à noter que la situation nette du Fonds est en nette amélioration suite à la cession de titres de participation totalement provisionnés²³.

²³ Titres de participation totalement provisionnés car sujet à une procédure judiciaire qui a finalement été réglée à l'amiable.

7. AL AKHDAR BANK :

Fiche signalétique	
Objet social	Banque participative
Siège social	Angle Avenue Alger et Rue Oran, HASSAN 10 000
Registre de commerce	RC N° 125 593
Date de création	2017
Capital social à la création	200 000 000 DH
Capital social (31/12/2021)	400 000 000 DH (Totalelement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	Crédit Agricole du Maroc : 50,99999% Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD) : 48,99999%
Droits de vote CAM	51%

Source : CAM

Tableau 15 : Indicateurs financiers d'Al Akhdar Bank

Indicateurs financiers (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Situation nette	291 595	245 364	-16%	215 128	-12%
PNB	19 405	43 147	122%	70 492	63%
Résultat net	-55 868	-46 220	17%	-26 280	43%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-	

Source : CAM

AL AKHDAR BANK (AAB) est une banque participative créée conjointement par le Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), une institution financière multilatérale de développement, filiale du Groupe de la Banque Islamique de Développement. AL AKHDAR BANK s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe Crédit Agricole du Maroc visant la diversification des produits proposés à la clientèle. Elle permet, par ailleurs, au Groupe CAM de se distinguer par des solutions bancaires novatrices notamment pour le financement et le développement du secteur agricole et du monde rural.

Par ailleurs, en août 2018, Al Akhdar Bank a obtenu l'agrément auprès du dépositaire central Maroclear et du Ministère de l'Économie et des Finances pour l'exercice de l'activité dépositaire. Le même mois, la banque a été sélectionnée par Maghreb Titrisation comme dépositaire du premier fonds souverain « FT Imperium » (10 MMDH sur 5 ans).

Afin d'assurer la gestion et la conservation des titres de placements et d'investissement conformément aux avis CSO, Al Akhdar Bank a créé une nouvelle Business Unit « AAB Custody », chargée de la gestion de l'activité dépositaire.

En 2019, AL AKHDAR BANK a œuvré activement pour atteindre ses ambitions stratégiques à travers l'adaptation des instruments de la finance participative aux besoins de la clientèle :

- Compléter l'offre de produits et services pour chaque segment (Particuliers, Professionnels et Entreprises) ;
- Renforcer la gamme de produits et services offerts à la clientèle Entreprise (notamment les secteurs d'activité à fort potentiel tel que l'Éducation et la Santé) ;
- Drainer de nouvelles opportunités à travers l'animation des conventions employeurs/fournisseurs et des partenariats avec les institutionnels ;
- Etablir la marque AAB auprès de la clientèle de masse et ce à travers l'organisation d'événements de proximité.

En 2020, AL AKHDAR BAK a développé une palette de produits et de services pour compléter son offre, afin de couvrir l'ensemble des besoins de ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises :

- Moyens de paiement (Carte e-commerce, Carte Mastercard Gold)
- Services Bancaires (Télé déclaration DGI permettant aux clients AAB adhérent au télé-services « Simpl » de s'acquitter de leurs obligations fiscales directement sur le portail de la DGI sous réserve de domiciliation de l'Autorisation de Prélèvement Automatique auprès du point de vente gestionnaire du compte.
- E Banking: Paiement des factures qui permet aux utilisateurs de payer leurs factures, taxes, leurs achats en ligne ou encore d'acheter des recharges téléphoniques via l'application AL AKHDAR NET.

En 2021, AL AKHDAR BAK a connu une révision de son business model afin de répondre à la conjoncture globale de tout le secteur participatif qui souffre de l'absence de ressources sur le marché. Selon cette nouvelle approche, la filiale pourrait afficher des bénéfices d'ici 2023.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2019, le PNB d'AAB ressort à 19 MDH, en progression de plus de 100% comparativement à 2018 notamment suite à une augmentation de l'activité (Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle +15 MDH. Par ailleurs, le Résultat Net d'AAB s'affiche à -56 MDH, en recul de 21% comparativement à 2018 suite à une augmentation de 26 MDH des charges générales d'exploitation dont notamment:

- Charges du personnel (+10 MDH) suite au renforcement des équipes de la filiale en vue d'accroître l'activité ;
- Charges externes (+9 MDH).

Par ailleurs, la situation nette augmente de 69% à 292 MDH suite à une augmentation de capital de 100 MDH réalisée en 2019, ainsi que la libération de 75 MDH afférente à l'augmentation de capital opérée en 2018 (75 MDH).

Au terme de l'exercice 2020, le produit net Bancaire d'Al Akhdar Bank est en progression de plus de 100% suite à l'accélération de l'activité (Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle +31 MDH). Ainsi, le Résultat Net est en amélioration à -46 MDH.

À fin 2021, le produit net Bancaire d'Al Akhdar Bank est en progression de 63% suite à l'accélération de l'activité (produits d'exploitation bancaire : +64%). Ainsi, le Résultat Net est en amélioration à -26 MDH. Il est à noter que la performance réalisée est notable étant donné la conjoncture et les réalisations des confrères.

8. GCAM DOC :

Fiche signalétique	
Objet social	Société d'archivage
Siège social	Place des Alaouites, Rabat
Registre de commerce	107237
Date de création	2014
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social au 31/12/2021	10 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 16 : Indicateurs financiers de GCAM DOC

Indicateurs financiers (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Situation nette	1 548	4 929	218%	5 014	2%
Chiffre d'affaires	1 581	1 749	11%	1 249	-29%
Résultat net	55	52	-5%	85	63%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-	

Source : CAM

La création de la filiale GCAMDOC ciblait principalement la prise en charge des archives du Groupe Crédit Agricole du Maroc selon les normes standards d'archivage et les meilleures pratiques en la matière, levant ainsi les risques opérationnels liés aux dégradations ou pertes de documents en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de gestion des archives (Loi n°66-9924)²⁵.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31/12/2019, le résultat net de GCAM DOC ressort à 55 KDH, en baisse de 83% comparativement à 2018 .

À fin décembre 2020, le résultat net de GCAM DOC s'affiche à 52 KDH, en recul de 5% comparativement à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2021, la situation nette de la filiale ressort à 5 MDH, en progression de 2% comparativement à fin 2020. Le résultat net de GCAM DOC ressort à 85 KDH, en hausse de 63% comparativement à fin 2020.

²⁵ L'article 3 de la loi 66-99 définit les archives publiques comme suit : « (...) les documents qui procèdent de l'activité (...) et des entreprises publiques, dans l'exercice de leurs activités. (...) ».

Il en est de même pour « les documents qui procèdent de l'activité des organismes privés chargés de la gestion d'un service public (...) ». L'obligation de mise en conformité légale : Le CAM étant une entreprise semi publique, de surcroît ayant une mission de service public, ses archives sont des archives publiques. Dès lors, la Banque est tenue de se mettre en conformité avec la loi régissant des archives publiques.

9. ASSOCIATION ISMAILIA (AIMC)²⁶ :

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro Crédit
Siège social	115 AV LAHBOUL MEKNES BP 2070
Registre de commerce	-
Date de création	1998
Fonds associatifs à la création	480 000 DH
Fonds associatifs (sans droit de reprise) au 31/12/2021	3 000 000 DH
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	-

Source : CAM

Tableau 17 : Indicateurs financiers d'AIMC

Indicateurs financiers (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Fonds associatifs et propres	3 541	2 457	-31%	539	-78%
Produit net d'exploitation	4 400	2 612	-41%	2 456	-6%
Bénéfice/perte net	1 244	-681	-155%	-1612	-137%

Source : CAM

L'Association Ismaïlia De Micro Crédit (AIMC) a été créée en 1998 sous forme d'une Association d'intérêt économique et social, sans but lucratif opérant dans le périmètre urbain de la ville de Meknès et les localités rurales avoisinantes de sa région.

A son démarrage, le champs d'intervention de l'AIMC était focalisé sur l'accompagnement financier de la femme la plus démunie, exclue du prêt bancaire et à la recherche d'un petit prêt pour développer ou créer une activité économique.

Depuis son acquisition en 2014 par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, son activité a été progressivement étendue à l'ensemble du public (Hommes et Femmes) pour couvrir les secteurs du commerce, l'artisanat, les services et l'agriculture.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2019, l'AIMC affiche un BN de 1,2 MDH, en progression de 3% suite à l'augmentation des produits nets d'exploitation (+9%).

Au terme de l'exercice 2020, l'AIMC affiche une perte nette de -0,7 MDH notamment suite à une baisse des produits nets d'exploitation de l'ordre de 41%.

Au 31/12/2021, les fonds associatifs et propres sont en recul de 78% . Aussi, l'AIMC affiche une perte nette de 1,6 MDH, en recul de plus de 100% suite à l'augmentation des charges générales d'exploitation.

²⁶ L'association ismailia n'est pas une filiale. Elle est incluse dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

10. IMMOVERT CAPITAL SARL (EX atlantic logement) :

Fiche signalétique	
Objet social	Travaux immobiliers
Siège social	Rabat, place des Alaouites
Registre de commerce	32239 (R.A)
Date de création	2017
Capital social à la création	120 000 DH
Capital social au 31/12/2021	120 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 18 : Indicateurs financiers de la société IMMOVERT CAPITAL SARL

Indicateurs financiers (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Capitaux propres	102	138	35%	275	99%
Chiffre d'affaires	34250	560	-98%	780	39%
Résultat net	66	36	-45%	137	281%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-	

Source : CAM

La filiale Atlantic logement a été acquise par le CAM en 2017 qui en a modifié la dénomination sociale en 2019 « IMMOVERT CAPITAL SARL ». Son domaine d'activité s'articule notamment autour de la promotion immobilière, l'exploitation de carrières et le bâtiment du génie civil.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le résultat net de la filiale est en amélioration relativement à l'année précédente et s'affiche à 66 KDH, suite à :

- L'augmentation du chiffre d'affaires (+34 MDH) ;
- L'obtention d'une subvention d'équilibre de la part du CAM (31,7 MDH).

À fin 2020, le résultat net de la filiale est en baisse de 45% et ressort à 36 KDH suite à la baisse du chiffre d'affaires de près de 98%. Par ailleurs, les capitaux propres sont en augmentation de 35% à 138 MDH.

Au terme de l'exercice 2021, le RN est en amélioration de plus de 100% en s'affichant à 137 KDH suite à l'augmentation du chiffre d'affaires de 39%. Aussi, les capitaux propres augmentent de 99% à 275 KDH.

11. CAM COURTAGE :

Fiche signalétique	
Objet social	Intermédiaire d'assurance
Siège social	5, Rue Salé- Hassan- Rabat
Registre de commerce	142103
Date de création	2020
Capital social à la création	100.000 DH
Capital social au 31/12/2021	100.000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 19 : Indicateurs financiers de la société CAM Courtage

Indicateurs financiers (En KDH)	2020	2021
Capitaux propres	100	2 759
Chiffre d'affaires	-	4 487
Résultat net	-	2 659
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-

Source : CAM

Créée en fin 2020 sous la forme d'une société à responsabilité limitée à associé unique, CAM Courtage est la nouvelle filiale du CAM dont l'objet social s'articule autour de l'exercice de la profession de courtier d'assurances dans les branches autorisées et des activités qui sont réputées comme liées à la profession d'intermédiaire d'assurances, par la réglementation régissant cette profession.

12. Maroc Service Intermédiation (M.S.IN):

Fiche signalétique		
Objet social	Société de bourse	
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190	
Registre de commerce	RC N°77575	
Date de création	1995	
Capital social à la création	10 000 000 DH	
Capital social au 31/12/2021	10 000 000 DH	
Valeur nominale	100 DH	
Fraction du capital détenu	CAM	80%
	RMA WATANIYA	10%
	SUD ACTIF GROUPE FINANCE	10%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	80%	

Tableau 20 : Indicateurs financiers de MSIN (comptes sociaux)

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Produits d'exploitation	17 319	18 219	5%	14 601	-20%
Résultat d'exploitation	2 235	2 606	17%	486	-81%
Résultat financier	12 937	9 277	-28%	8 220	-11%
Résultat net	14 388	11 745	-18%	8 699	-26%
Fonds propres comptables	47 820	47 770	0%	45 236	-5%
Dividendes servis au CAM (Au titre de l'exercice N-1)	6 400	9 600	50%	8 000	-17%

Source : CAM

Créée en 1995 par un groupe d'institutions financières et industrielles, marocaines et étrangères, Maroc Services Intermediation (M.S.IN) est une société de Bourse détenue à hauteur de 80% par le Crédit Agricole du Maroc depuis 2016.

En 2018 et 2019, M.S.IN a mené plusieurs projets visant l'amélioration et la restructuration du système d'information.

En 2021, M.S.IN a mené à bien plusieurs projets : (i) Mise à niveau applicative de la Bourse En Ligne, (ii) Interfaçage EMSX Bloomberg & OMS NtsTrade, (iii) Intégration des Obligations dans les Systèmes Métiers, (iv) Migration Sage PAIE.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le résultat d'exploitation s'élève à 2,2 MDH contre -2,4 MDH à fin 2018. Cette progression est due à une hausse de 55% des produits d'exploitation qui ressortent à 17 MDH.

Le résultat financier, quant à lui, a connu une hausse de 16% (Dividendes MAROGEST ainsi que les profits sur placements et autres produits).

Par ailleurs, le résultat net est en hausse de 68%. Aussi, les fonds propres comptables sont en hausse de 15% et s'affichent à 48 MDH suite à l'augmentation du RN. Aussi, MSIN a versé au CAM un dividende de 9,6 MDH au titre de l'exercice 2019.

Au 31/12/2020, MSIN affiche un résultat d'exploitation en hausse de 17% suite à une augmentation des produits d'exploitation (+5%).

Le résultat financier a connu une baisse de 28%, l'écart constaté relevant des dividendes versés par MAROGEST durant l'exercice précédent. Par ailleurs, le résultat net est en baisse de 18%, impacté par la baisse du résultat financier.

Au terme de l'exercice 2021, MSIN affiche un résultat d'exploitation en baisse de 81% suite au recul des produits d'exploitation. Le résultat financier est en baisse de 11% suite au recul des revenus et produits nets sur cession de titres de 1,2 millions de dirhams. Ainsi, le résultat net a connu une baisse de 26%.

13. MAROGEST :

Fiche signalétique	
Objet social	Société de gestion d'OPCVM
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190
Registre de commerce	RC N°107889
Date de création	1995
Capital social à la création	400 000 DH
Capital social au 31/12/2021	1 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100% MSIN

Tableau 21 : Indicateurs financiers de MAROGEST

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Produits d'exploitation	21 429	16 213	-24%	19 724	22%
Résultat d'exploitation	12 029	3 912	-67%	9 202	135%
Résultat net	8 696	4 317	-50%	9 497	120%
Fonds propres comptables	22 382	19 325	-14%	20 679	7%
Dividendes servis à MSIN	7 000	7 000	-	7 000	-

Source : CAM

Filiale à 100% de la société de bourse Maroc Services Intermédiation (M.S.IN), MAROGEST est une société de gestion des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières créée en 1995.

En 2018, MAROGEST a procédé à la finalisation des projets de refonte du manuel des procédures, de la cartographie des risques et du dispositif de contrôle interne de MAROGEST.

L'exercice 2019 a été témoin de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de commercialisation des OPCVM par le réseau bancaire entre MAROGEST et la banque maison mère.

En 2021, MAROGEST obtient la certification à la norme ISAE 3402 Type 1 et l'agrément de deux nouveaux FCP par l'AMMC : FCP CAM OBLIBANQUES de catégorie OCT et FCP CAM OBLIRENDEMENT de catégorie OMLT.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2019, le résultat d'exploitation s'affiche à 12 MDH en baisse de 39% par rapport à 2018, principalement suite à la baisse des produits d'exploitation qui ressortent à 21 MDH, soit -28% par rapport à 2018. Par ailleurs, le résultat net s'affiche à 9 MDH contre 14 MDH en 2018 après paiement d'un IS de 3 MDH.

Enfin, MAROGEST a procédé à la distribution de 7 MDH de dividendes au titre de l'exercice 2019.

S'agissant des fonds propres, ils sont en baisse de 11%.

À fin 2020, le résultat d'exploitation de MAROGEST ressort à 4 MDH en baisse de 67% par rapport à 2019, essentiellement suite à la baisse des produits d'exploitation de 24%. Ainsi, le résultat net s'affiche à 4,3 MDH.

S'agissant des fonds propres, ils sont en baisse de 14% par rapport à fin 2019, s'expliquant essentiellement une distribution de dividendes supérieure au bénéfice réalisé.

Au terme de l'exercice 2021, le résultat d'exploitation de MAROGEST ressort à 9,2 MDH en hausse de plus de 100% par rapport à 2020, essentiellement suite à la baisse des charges d'exploitation. Ainsi, le résultat net s'affiche à 9,5 MDH. S'agissant des fonds propres, ils sont en hausse de 7% par rapport à fin 2020.

c. Conventions règlementées conclues par le Crédit Agricole du Maroc

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2021

1-1 Contrat de bail commercial conclu entre le CAM et l'OPCI « Immovert Placement »

- **Parties concernées:**

Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « Immovert Placement ». L'OPCI « Immovert Placement » est une filiale du CAM.

- **Nature et objet de la convention :**

Cette convention concerne un contrat de bail par lequel Le Bailleur (OPCI « Immovert Placement ») s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au Locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.

- **Modalités essentielles :**

- **Durée :**

Le Bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à courir à compter de sa Date de Prise d'Effet.

A l'issue de la Période Initiale, le Locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du Bail pour des périodes successives de cinq (05) ans.

Le Locataire et le Bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la Période Initiale, et le cas échéant des Périodes de Renouvellement, en avisant l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (6) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le Bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.

- **Loyer :**

Le Bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le Locataire au Bailleur, à compter de la Date de Prise d'Effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 10 654 944 (dix millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre) dirhams hors taxes, hors impôts (ci-après désigné le « Loyer »).

Le Loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la Date de Prise d'Effet.

Le Loyer est net de toutes taxes, impôts ou déductions quelconques à quelque titre que ce soit.

- **Operations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM :**

Le montant des loyers constatés en charges au titre du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2021 s'élève à KMAD 27 035 TTC.

1-2 Convention de partenariat conclue entre le CAM et Société IMMOVERT CAPITAL (Ex Atlantic Logement)**▪ Parties concernées:**

Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la société IMMOVERT CAPITAL (Ex Atlantic Logement). IMMOVERT CAPITAL est une filiale du CAM.

▪ Nature et objet de la convention :

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% IMMOVERT CAPITAL pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.

Cette convention porte sur:

- La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement

▪ Modalités essentielles :

- Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.
- Conditions et modalités de résiliation : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de la filiale précitée sont à la charge de celles-ci.
- Rémunérations : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement s'élève à KMAD 360 TTC (300 KMAD Hors taxes).

▪ Operations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM :

En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de 360 KMAD TTC.

Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 360 KMAD TTC.

2. Conventions Conclues Au Cours Des Exercices Anterieurs Et Dont L'exécution s'est Poursuivie Durant l'exercice

2-1 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et MAROGEST

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et du Conseil d'administration de MAROGEST,

- **Nature et objet de la convention** :

Il s'agit d'une convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale MAROGEST qui a pour objet la formalisation du soutien et de l'appui commercial du groupe CAM à sa filiale MAROGEST à travers la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses OPCVM. Ce soutien commercial a pour but la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le plan stratégique de MAROGEST.

Cette convention a pour objectifs de :

- **Engagements de MAROGEST** : Communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission de commercialisation des OPCVM, réaliser son plan stratégique, et actionner les synergies avec les différentes entités du groupe CAM ;
 - **Engagement du CAM** : Mobiliser les moyens (organisationnels et techniques) et les ressources humaines susceptibles d'apporter un soutien commercial nécessaires à la réalisation du plan de développement de sa filiale.
- **Modalités essentielles** :
 - **Durée** : La durée de la convention est de cinq ans renouvelables pour la même durée par tacite reconduction ;
 - **Conditions et modalités de résiliation** : la convention peut être résiliée à condition d'en informer l'autre partie dans un délai de trois mois ;
 - **Rémunérations** : En rémunération de ses prestations, le Crédit Agricole du Maroc, à travers les entités concernées percevra une rémunération de 500 KMAD Hors Taxes par an (600 KMAD TTC) ;
 - **Operations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM** :

En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de 600 KMAD TTC.
Le montant encaissé par le CAM courant 2021 est de 600 KMAD TTC.
Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 600 KMAD TTC.

2-2 Conventions de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Akhdar Bank

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Al Akhdar Bank.
- **Nature et objet de la convention** : Conventions entre le CAM et sa filiale Al Akhdar Bank.
Ces conventions portent sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale précitée sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM** :
 - Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 24 349 KMAD TTC, détaillées comme suit :
 - Charges : 24 305 KMAD
 - Immobilisations : 44 KMAD
 - Montant encaissé : Courant 2021, des dettes 2017 et 2018 du CAM totalisant 33 328 KMAD ont été converties en comptes courants ouvert auprès d'AL AKHDAR BANK.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2021 est de 76 726 KMAD.

2-3 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et GCAM DOC

- **Parties concernées** : le CAM et GCAM DOC, GCAM Doc étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention : Convention cadre entre le CAM et sa filiale GCAM DOC.**
Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAM DOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAM DOC sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM :**
 - Montant comptabilisé : les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 524 KMAD TTC, détaillées comme suit :
 - Dépenses & Charges : 2 245 KMAD
 - Immobilisations & acquisitions : 278 KMAD
 - Montant encaissé : Règlement du GCAM DOC en faveur du CAM courant l'exercice 2021 est de 10 695 KMAD.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 10 830 KMAD.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur de GCAM DOC :**
 - Montant comptabilisé : GCAM DOC a facturé au CAM au titre de l'exercice 2021 un montant de 3599 HT KMAD :
 - 1 249 KMAD relatifs à la refacturation du service d'enlèvement des archives,
 - 2 350 KMAD comme subvention d'équilibre.
 - Montant décaissé : Règlement du CAM en faveur du GCAM DOC courant 2021 de 10 130 HT KMAD
 - Le solde des dettes CAM vis-à-vis de GCAM DOC au 31 décembre 2021 est de 3 599 KMAD HT.

2-4 Convention de partenariat conclue entre le CAM et FILAHI CASH (anciennement CAM Gestion):

- **Parties concernées :** le CAM et Filahi Cash, Filahi Cash étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention :** Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale FILAHI CASH pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale FILAHI CASH, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- **Modalités essentielles :**
 - **Durée :** La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - **Rémunérations :** Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de FILAHI CASH sont à la charge de celle-ci.
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 300 TTC (KMAD 250 HT) pour la société FILAHI CASH.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM :**
 - **Montant comptabilisé :** Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 071 KMAD TTC.
 - **Montant encaissé :** Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2021.
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 4 418 KMAD.
 - Le CAM a accordé à Filahi Cash une subvention d'équilibre en 2021 pour 2 343 KMAD HT.
 - Par ailleurs, dans les livres comptables de FILAHI CASH, le CAM est également redevable d'une subvention de 833 KMAD HT. Pour rappel cette subvention a été accordée à CAM Gestion (devenue Filahi Cash) à fin 2018 pour équilibre.

2-5 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO (convention cadre)

- **Parties concernées** : le CAM et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention** :
Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- **Modalités essentielles** :
 - **Durée** : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - **Rémunérations** : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de HOLDAGRO sont à la charge de celle-ci.
 - La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er janvier 2019 s'élève à 312 KMAD TTC (260 KMAD HT) ;
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM** :
 - Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 4 690 KMAD TTC, détaillés comme suit :
 - Dépenses & Charges : 3 841 KMAD
 - Rémunération annuelle au titre des prestations : 312 KMAD
 - Acquisitions et investissements : 537 KMAD
 - Montant encaissé : Le montant encaissé en 2021 est de 3 585 KMAD.
 - Le solde de la créance relative aux dépenses et investissements courants au 31 décembre 2021 est de 4 690 KMAD.
 - Par ailleurs, le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2021 s'élève à 153 962 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2021.

2-6 Convention conclue entre le CAM et HOLDAGRO (conseil financier et juridique et gestion des participations)

- **Parties concernées :** le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention :**
Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc ;
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation ;
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur de Holdagro:**
 - Montant comptabilisé : HOLDAGRO a facturé sur le CAM au titre de l'exercice 2021 un montant de 9 385 KMAD TTC.
 - Montant décaissé : Le montant décaissé au 31 décembre 2021 par le CAM s'élève à 8 679 KMAD TTC.

2-7 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société « CAM Leasing »

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de CAM Leasing ;
- **Nature et objet de la convention** :
Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM LEASING pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier, matériel, log-istique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée de cette convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - Rémunérations :
Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale sont à la charge de celle-ci.
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 960 TTC (KMAD 800 HT) pour la société CAM Leasing.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM :**
 - Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 13 357 KMAD TTC, détaillés comme suit :
 - Dépenses & Charges : 8 972 KMAD
 - Immobilisations & acquisitions : 3 675 KMAD
 - Rémunération annuelle au titre des prestations : 710 KMAD
 - Montant encaissé au cours de l'exercice 2021 : 10 207 KMAD TTC
 - Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 25 935 KMAD.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur de CAM Leasing :**
Au cours de l'exercice 2021, CAM a procédé au règlement de 10 200 KMAD TTC au titre de la subvention d'équilibre accordée en 2020.

2-8 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah ;
- **Nature et objet de la convention :**
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale « Société de Financement pour le Développement Agricole, de nom commercial Tamwil El Fellah » pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis :**
Cette convention porte sur :
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles :**
Signature en juin 2021, de l'Avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et Tamwil El Fellah. La rémunération du CAM, qui était de 540.000,00 dirhams hors taxes par an depuis le 1^{er} janvier 2019, passera à 650.000,00 dirhams hors taxes par an à compter du 30 juin 2021.
 - Durée : la durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
 - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière.
 - La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 780 TTC (650 KMAD hors taxes).
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM :**
 - **Montant comptabilisé :** Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 23 523 KMAD TTC. Le détail se présente ainsi :
 - Investissements : KMAD 204 TTC
 - Rémunérations d'encadrement : KMAD 725 TTC
 - Charges & dépenses : KMAD 22 593 TTC
 - **Montant encaissé au cours de l'exercice 2021 :** 60 682 KMAD
 - Le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2021 est de 48 238 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2021.
 - Le solde global de la créance vis-à-vis du CAM au 31 décembre 2021 est de KMAD 71 760.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur de Tamwil El Fellah :**
 - **Montant comptabilisé :** Tamwil El Fellah a facturé au CAM en 2021 un montant de 8 178 KMAD HT se détaillant comme suit :
 - Différentiel d'intérêt relatif à l'exercice 2021 : 2 631 KMAD HT
 - Différentiel d'intérêt relatif à l'exercice 2020 : 5 547 KMAD HT

Par ailleurs, le CAM a accordé une subvention d'équilibre pour KMAD 26 700 HT.

- Montant décaissé : le CAM a réglé une subvention d'équilibre à TEF de KMAD 20 400 HT,
- La dette globale du CAM vis-à-vis de Tamwil El Fellah s'élève à fin 2020 KMAD 34 878.

2-9 Conventions de partenariat conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation Ardi
- **Nature et objet de la convention** :
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier ;
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...) ;
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
 - Rémunération :
 - Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1er janvier 2008, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions.
 - Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1er janvier 2008, sont à la charge de celle-ci.
 - Signature en juin-2021 de l'avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la fondation Ardi. La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du janvier- 2019 qui s'élevait à KMAD 600 TTC (500 KMAD Hors taxes) est passée à KMAD 780 TTC (650 KMAD Hors taxes).
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM** :
 - Montant comptabilisé :
 - Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à KMAD 5 348 TTC, détaillées comme suit :
 - Rémunération d'encadrement : KMAD 705 TTC
 - Investissements et acquisitions : KMAD 112 TTC
 - Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à : KMAD 4 531 TTC
 - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2021
 - Le solde de la créance au 31décembre 2021 est de 17 296 KMAD.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur de ARDI** :
 - Montant comptabilisé : La fondation ARDI a facturé au CAM un montant de 1 435 KMAD TTC :
 - 875 KMAD relatifs à la rémunération des efforts de bancarisation des clients ARDI,
 - 560 KMAD relatifs à la prise en charge par le CAM des salaires de la DR de Casablanca.
 - Montant encaissé : Ces montants n'ont pas encore été décaissés au 31 décembre 2021.
 - Le solde de la dette du CAM vis-à-vis d'Ardi au 31décembre 2021 est de 4 527 KMAD.

2-10 Convention d'avances remboursables conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée :** M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation Ardi
- **Nature et objet de la convention :**
Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion ;
- **Modalités essentielles :**
 - Durée : indéterminée ;
 - Rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an.
 - Montant comptabilisé : Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2021.

3. Montants comptabilisés au titre des conventions conclues entre le CAM et ses Filiales de 2019 à 2021

Tableau 24 : Récapitulatif des montants comptabilisés au titre des conventions CAM/Filiales

Montants (en KDH)			2019		2020		2021	
Relation	Nature de la convention	Société concernée	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges
Filiales	- Appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, mutualisation des métiers de back office, - Prestation de services relatives au conseil et à l'encadrement	AL AKHDAR BANK		-24 715		-25 230		-24 349
		GCAM DOC		-4 274		-3 580	10 695	-2 524
				-5 281		-4 849	-10 130	
		CAM LEASING	19 220			-7 169	10 207	-13 357
		HOLDAGRO	7 507		4 100	-3 232	3 585	-4 690
Filiale	- Prestation de conseils financiers et juridiques; - Prestation de gestion des participations du CAM	HOLDAGRO	-8 055	-9 255	-9 255	-8 679	-8 679	-9 385
Filiales	Mise en œuvre du plan de développement	TAMWIL EL FELLAH	30 383	-1 310	-16 436	-24 592	60 682	-23 523
		AL FILAHI CASH						-3 071
		IMMOVERT CAPITAL						-360
Entité Ad Hoc		FONDATION ARDI	5 609	603				-5 348
			-1 988	-1 819				1 435
Filiale	Soutien et appui commercial	MAROGEST		500	620	500	600	500
Filiale	Bail de location	IMMOVERT PLACEMENT						-27 035
Total			52 676	-45 551	-20 971	-76 831	66 960	-76 494

Source : CAM

d. Synthèse des flux financiers CAM/filiales²⁷

Durant les trois derniers exercices, les flux financiers réalisés entre le Crédit Agricole du Maroc et ses filiales se sont présentés comme suit (En KDH) :

Tableau 22 :flux financiers CAM/Filiales²⁸

	2019	CAM	HOLDAGRO	TEF	TARGA	CAM LEASING	CAM GESTION	ARDI	MSIN	MAROGEST	AAB	GCAM DOC	AIMC
ACTIF	Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP							-30 458					
	Actifs financiers disponibles à la vente	-185 021											
	Prêts et créances sur les ECA	-444 082	-3 694		-17	-32 427	-3 846		-36 872		-109 868	-5 908	
	Prêts et créances sur la clientèle												
PASSIF	Comptes de régularisation et autres actifs	-128 013	-7 981	-16 436	-1 058	-7 000	-833	-1 819	-50			-5 281	-128
	BC, TP, Service des CP							-33 259					-9 590
	Dettes envers les ECA	-168 782		-195 979							-200 000		-4 414
	Dettes envers la clientèle	-54 308							-500				
	Comptes de régularisation et autres passifs	-25 928	-140 778	-83 388	-1 374	-5 900	-653	-6 129	500	-550	-60 164	-15 417	
	Provisions pour risques et charges	-13 339											
	Subventions et Fonds assimilés												-840
	Réserves consolidées - Part du groupe												
CPC	Résultat net de l'exercice - Part du groupe												
	Intérêts, rémunérations et produits assimilés	-10 497		-1 310									
	Intérêts, rémunérations et charges assimilés	1 310		10 323									110
	Commissions (produits)	-2 213	-6 712		-1 057				-3 681			-1 581	
	Commissions (charges)	3 181		63				500					
	Autres	20 111	260	540	113	-6 700				1 000		-3 700	-60

Source : CAM

	2020	CAM	HOLDAGRO	TEF	TARGA	CAM LEASING	CAM GESTION	ARDI	MSIN	MAROGEST	AAB	GCAM DOC	AIMC
ACTIF	Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP							22 771					
	Actifs financiers disponibles à la vente	226 301							27 000				
	Prêts et créances sur les ECA	1 378 175	7 254		142	1 581	3 677		8 205		113 729	5 718	
	Prêts et créances sur la clientèle	5748											
	Comptes de régularisation et autres actifs	205 844	8 739	25 947			833	3 091	396			10 111	144
PASSIF	BC, TP, Service des CP							44 369					9 961
	Dettes envers les ECA	138 081		359 747		245 351		60 000			660 902		3 033
	Dettes envers la clientèle	51 091							905				
	Comptes de régularisation et autres passifs	20 789	181 502	108 920	240	22 785	1347	11 947	807	996	85 705	19 001	
	Provisions pour risques et charges	28 981											
	Subventions et Fonds assimilés												560
	Réserves consolidées - Part du groupe												
	Résultat net de l'exercice - Part du groupe												
CPC	Intérêts, rémunérations et produits assimilés	-32 744		-25 947									
	Intérêts, rémunérations et charges assimilés	5 547		19 448		3412					9707		76
	Commissions (produits)	-2 080	-7 283						-4 200			-1 530	
	Commissions (charges)	3 370		101				480					
	Autres	32 529	260	540		300				1 330		-3 300	-16

Source : CAM

²⁷ Les flux présentés regroupent les opérations issues des conventions réglementées ainsi que les flux relatifs aux opérations conclues aux conditions de marché.

²⁸ La fondation Ardi et l'association Ismailia ne sont pas des filiales. Elles sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

	2021	CAM	HOLDAGRO	TEF	TARGA	CAM LEASING	AFC	ARDI	MSIN	MAROGEST	AAB	GCAM DOC	AIMC	MSIN GESTION	VOCATION LOISIRS	CAM COURTAGE	IMMOVERT	OPCI
ACTIF	Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP							-28 598	-									
	Actifs financiers disponibles à la vente	-202 305	-462	-			-	-	- 27 000									
	Prêts et créances sur les ECA	-1 888 305	-10 591	-	-116	-1 307	- 22 203	-	- 2 368	-	- 66 659	-7 030				- 1 758	-11 795	
	Prêts et créances sur la clientèle	-609 017	-	-			-	-	-	-	-	-	-			-	-	
	Comptes de régularisation et autres actifs	-227 196	-7 821	-34 878			-3 177	-4 527	-1 209	-		-3 599	-143		18 700	-2 246	-139 216	
	AUTRES	-3 154 873																
PASSIF	BC, TP, Service des CP							- 25 270	-	-		-	- 10 831					-
	Dettes envers les ECA	-118 767	-	-358 973		-560 772	- 8	- 60 000	-	-	-876 467	-	- 1 562		-151 488	-	-451 672	-
	Dettes envers la clientèle	-59 782							- 876									
	Comptes de régularisation et autres passifs	-30 633	-158 652	-71 761	-105	-25 935	-4 418	- 17 296	852	- 1 161	-76 726	- 10 829		648	- 22 704	-	-3 185 130	- 10 655
	Provisions pour risques et charges	-184 550																
	Subventions et Fonds assimilés	-											- 280					
	Réserves consolidées - Part du groupe																	
	Résultat net de l'exercice - Part du groupe																	
CPC	Intérêts, rémunérations et produits assimilés	- 84 048	-	-29 332														
	Intérêts, rémunérations et charges assimilés	2 632		24 284		15 650					15 046		741	-	7 100	21 140	-	
	Commissions (produits)	- 2 080	- 7 821						- 4 773	-		- 1 250		1 045	-	- 781	-23 547	
	Commissions (charges)	3 848	-	88				480									-	
	Autres	108 267	260	540		300	-2 344	- 875	645	1 425		- 2 350		-	4 700	- 37 500	-	

Source : CAM

Interprétation des flux CAM/Filiales:

- Le total inscrit à l'actif du CAM correspond à la somme des montants inscrits au passif de ses filiales ;
- Le total inscrit au passif du CAM correspond à la somme des montants inscrits à l'actif de ses filiales ;
- Dans la même logique, le montant enregistré dans les produits CAM correspond à la somme des charges enregistrées au près des filiales (et inversement).

Tableau 26 : dividendes, CCA et subventions d'équilibre

Dividendes (En MAD)	2 019	2 020	2 021
CAM (provenance MSIN)	6 400 000	9 600 000	8 000 000
MSIN (provenance MAROGEST)	12 000 000	7 000 000	7 000 000
TOTAL	18 400 000	16 600 000	15 000 000

Comptes Courants d'Associés (En MAD)	2 019	2 020	2 021
HOLDAGRO	136 678 166	177 957 070	153 962 102
TARGA	104 970	104 970	104 970
CAM GESTION			
TEF	48 237 812	48 237 812	48 237 812
TOTAL	185 020 948	226 299 852	202 304 884

Subventions d'équilibre (En MAD)	2 019	2 020	2 021
TARGA	1 057 500		
FONDATION ARDI			
CAM LEASING	7 000 000		
GCAMDOC	3 700 000	3 300 000	2 350 000
TEF		20 400 000	26 700 000
TOTAL	11 757 500	23 700 000	29 050 000

Source : CAM

4. Engagements du CAM envers ses filiales n'entrant pas dans le cadre des conventions réglementées

Tableau 23 : Récapitulatif des engagements CAM/filiales (hors conventions réglementées)

	Filiale bénéficiaire	Nature	Montant (En KDH)
2021	CAM Leasing	Engagement de financement	11 567
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie	504 792
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement	94 407
	Fondation ARDI	Engagement de financement	26 500
2020	CAM Leasing	Engagement de financement	9 831
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie	524 885
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement	22 035
	Fondation ARDI	Engagement de financement	4 949
2019	Al Akhdar Bank	Engagement de financement	100 000
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie	516 696
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement	50 312
	Fondation ARDI	Engagement de financement	16 059

Source : CAM

III- APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE

Le secteur bancaire joue un rôle décisif dans le développement de l'économie marocaine, grâce à ses deux principales activités : la collecte de l'épargne et l'allocation de crédit.

En développement constant, l'activité du secteur bancaire marocain a été jalonnée par plusieurs évolutions au cours des trois derniers exercices.

À fin 2019, le besoin de liquidité des banques s'est légèrement creusé pour se situer en moyenne à 76,8Mds Dhs. Pour leur part, les taux appliqués sur le marché des bons du Trésor se sont orientés globalement à la baisse, les plus importantes baisses concernant les maturités moyen/long terme.

L'exercice 2020 a, quant à lui, été marqué par le lancement du «Programme INTELAKA» (initiation en 2019). Son objectif est de financer et l'accompagner des petites entreprises et des porteurs de projets par la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des Orientations Royales. Ce nouveau programme a pour objectif de faciliter l'accès au financement des jeunes porteurs de projets, des auto-entrepreneurs, des micro-entreprises et du secteur informel aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, ainsi que des entreprises exportatrices vers l'Afrique.

Le secteur bancaire continue d'afficher des fondamentaux solides en 2021 malgré un contexte de résurgence de la pandémie. Une croissance des crédits bancaires exclusivement tirée par les crédits de trésorerie. Les crédits bancaires enregistrent une hausse de 2,9 % par rapport à 2020. Cette augmentation est portée principalement par une progression des crédits de trésorerie de 22,7 % par rapport à 2020 (grâce à l'assouplissement des critères d'octroi pour cette catégorie de crédits et à la prorogation de la garantie de l'Etat « Damane Relance » jusqu'au 30 juin 2021), ainsi qu'une hausse de 2,8 % des crédits accordés aux particuliers en 2021, contre seulement 0,2 % en 2020 (attribuable à la hausse du crédit habitat et du crédit à la consommation de 2,9 % et de 2,3 % respectivement). En revanche, les crédits à l'équipement et aux promoteurs ont enregistré des baisses respectives de 5,8 % et 4,4 %.

En ce qui concerne les dépôts de la clientèle, les dépôts à vue enregistrent une hausse de 5,3 % en 2021. Cette performance tient compte de l'augmentation des ressources à vue de 7,8 % et de la progression des comptes d'épargne de 2,9 %, avec une timide hausse de 0,4 % des dépôts à terme. Hors dépôts à terme, les dépôts de la clientèle évoluent de 6,1 %.

Par ailleurs, les effets de la pandémie continuent de peser sur certains secteurs d'activités au Maroc, impactant ainsi la solvabilité des ménages et des entreprises. Dans ce contexte, les créances en souffrance du secteur bancaire augmentent de 5,2 %. Pour sa part, le taux de contentieux du secteur bancaire s'établit, à 8,9 % en hausse de 19 points de base. Par ailleurs, le taux de couverture s'élève à 67,5 %, soit une hausse de 59 points de base.

III.1. Cadre réglementaire

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, agissant sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Actuellement, le secteur est régit par la loi bancaire, référencée loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au bulletin officiel en date du 05 mars 2015. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires. Les principaux apports de cette loi bancaire portent sur les domaines suivants : l'élargissement du périmètre de la supervision bancaire; l'introduction de dispositions régissant l'activité des banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres; le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire ; un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ; le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence si les circonstances le nécessitent et enfin le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

Principales évolutions réglementaires depuis l'entrée en vigueur de la loi 103-12 :

2017	En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuket au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs. Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement des missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance. Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque. Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.
2018	L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé. Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

2019	Adoption de la norme comptable internationale IFRS 16 « locations » venant remplacer l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement. Ainsi, la comptabilisation d'un actif loué impliquera la constatation d'un « droit d'utilisation » à l'actif et d'une « dette locative » au passif. L'application de l'IFRIC 23 à partir du 1^{er} Janvier 2019 clarifiant l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux. La finalisation de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur de la part de Bank Al Maghrib qui concernent notamment : ✓ L'accompagnement du développement de l'industrie de la finance participative et la poursuite du parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, BAMA délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Oulémas. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives. ✓ Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4^{ème} trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE. ✓ Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT32, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet. ✓ Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, elle a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Elle a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.
2020	Au lundi 9 mars 2020, la bande de fluctuation du dirham marocain passe de plus ou moins 2,5% à plus ou moins 5% par rapport à un cours central fixé par la banque centrale du pays Bank Al-Maghrib. Cet élargissement s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus de réforme du régime de change, qui a été initié en janvier 2018, et intervient après l'atteinte des objectifs assignés à la première phase.

2021	Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend : ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ; ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ; ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ; ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ; ✓ La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ; ✓ La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ; ✓ La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ; ✓ La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ; ✓ La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ; ✓ La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ; ✓ La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ; ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.
------	---

2022	En 2022, Bank Al-Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives : ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don » ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank Al-Maghrib ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don" ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes ✓ La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ✓ La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ✓ La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ✓ La directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ✓ La directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ✓ La directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit
------	--

III.2. Règles prudentielles

Dans le même contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été renforcées, dont notamment :

Ratio de solvabilité :

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.

Taux : 12%

Il est à noter que depuis juin 2020, BAM a introduit un assouplissement des coussins réglementaires de fonds propres à hauteur de 50 pbs jusqu'à juin 2022.

Ratio Tier I :

Depuis le renforcement des directives relatives au risque de solvabilité en Août 2013 (sortie de la circulaire n°17/G/2013), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité défini comme étant un rapport minimum de 9 % entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché pondérés.

Liquidity Coverage Ratio :

Ratio de liquidité LCR: Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours. Il se définit de la façon suivante :

Encours d'actifs liquides de haute qualité / sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants >= 100%

Taux : 100%

Ratio de division des risques :

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.

Taux : 20%

Réserve monétaire :

Fonds que les banques sont tenues à disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, un pourcentage de la moyenne de leurs dépôts à vue. L'obligation de blocage de la réserve monétaire a été levée en 1996, permettant aux banques de disposer de leur liquidité sous réserve de respecter la moyenne mensuelle fixée par la banque centrale. Taux : initialement fixé à 2% en septembre 2019, le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé en date du mardi 16 juin 2020 de libérer complètement la réserve obligatoire au profit des banques pour contrebalancer le poids de la pandémie de la COVID-19.

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions :

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : (i) créances pré-douteuses, (ii) douteuses et (iii) contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

Ratio de levier :

A partir de 2021, les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part le total des expositions en valeur comptable.

Taux : 3%

III.3. Paysage bancaire marocain

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, agissant sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements:

Les banques de dépôts classiques:

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de six. Attijariwafa Bank, Bank Of Africa, CFG Bank et trois filiales de banques françaises (Société Générale Marocaine de Banques, BMCI, et Crédit du Maroc) constituent ce groupement.

Les ex-organismes financiers spécialisés:

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit de CIH Bank et du CAM.

Diverses autres banques:

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit d'Al Barid Bank, de Bank Al Amal, Citibank, MediaFinance, et le Fonds d'Équipement Communal.

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte une présence significative de banques étrangères. D'une part, les filiales françaises sont importantes puisqu'elles figurent parmi les premières banques du Maroc:

- ✓ La BMCI est détenue à hauteur de 66,7% par BNP Paribas;
- ✓ Société Générale Marocaine de Banques est contrôlée à 57,5% par le groupe Société Générale;
- ✓ Le Crédit du Maroc est détenu à hauteur de 78,7% par Crédit Agricole SA.

D'autre part, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales:

- ✓ Le capital de Bank Of Africa est détenu à 24,5% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel;
- ✓ Santusa Holding (Groupe Santander) détient 5,11% d'Attijariwafa Bank;
- ✓ BPCE détient 4,07% du capital de BCP

Structure du système bancaire:

En 2020, la structure du système bancaire est restée globalement stable, mis à part le secteur des établissements de paiement qui a connu l'entrée d'un nouvel opérateur agréé pour offrir des services adossés à des comptes de paiement. Après une décélération au cours des années précédentes, le réseau des banques a marqué une baisse en 2020, au profit d'un recours croissant aux canaux digitaux.

Activité et rentabilité des établissements de crédit et organismes assimilés:

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique inédite, induisant une forte contraction de l'économie mondiale. Au Maroc, un confinement général a été décrété au 2^{ème} trimestre 2020 et des mesures de restrictions sanitaires ont été maintenues sur le reste de l'année. L'économie nationale a ainsi subi de plein fouet les conséquences des mesures de protection contre le virus, auxquelles se sont ajoutés les impacts de la sécheresse sur les performances du secteur agricole.

Cette situation s'est traduite par une récession de 6,3%. Le gouvernement et Bank Al-Maghrib ont pris un ensemble de mesures d'accompagnement et de soutien pour limiter les impacts de la crise sur les activités économiques. Ces mesures ont permis de soutenir le crédit bancaire. Pour sa part, la rentabilité des banques a significativement baissé en raison notamment de la contraction de certaines activités pendant le confinement général et l'accroissement du coût du risque.

Risques bancaires:

Les effets de la crise sanitaire ont eu des retombées sur la situation financière des ménages et des entreprises, induisant une détérioration de la capacité de remboursement de leurs emprunts. Les mesures prises par les autorités ont néanmoins permis d'atténuer ces impacts et de mitiger le risque de crédit pour les établissements de crédit. Sur le plan de la liquidité, la Banque a agi très vite pour prendre les mesures d'assouplissement nécessaires lui ayant permis de tripler le potentiel de refinancement.

Sur le plan de la solvabilité, le secteur bancaire a fait preuve de résilience à la faveur de bons fondamentaux pré-crise et des mesures prises pour juguler les risques et maintenir le matelas des fonds propres.

III.4. Évolution des emplois et ressources du secteur bancaire

a. Évolution des Emplois :

Tableau 24 : Évolution de la structure des crédits accordés par le secteur bancaire

En MDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Créances sur les sociétés de financement	55 065	53 730	-2,42%	55 644	3,56%
<i>En % du total crédit</i>	<i>5,86%</i>	<i>5,50%</i>		<i>5,53%</i>	
Créances sur la clientèle	883 835	923 532	4,49%	950 656	2,94%
<i>En % du total crédit</i>	<i>94,14%</i>	<i>94,50%</i>		<i>94,47%</i>	
Comptes chèques débiteurs	6 715	6 646	-1,03%	6 953	4,62%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>0,76%</i>	<i>0,72%</i>		<i>0,73%</i>	
Comptes courants débiteurs	76 038	72 043	-5,25%	65 374	-9,26%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>8,60%</i>	<i>7,80%</i>		<i>6,88%</i>	
Crédit de trésorerie	106 795	124 572	16,65%	152 901	22,74%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>12,08%</i>	<i>13,49%</i>		<i>16,08%</i>	
Crédits à l'équipement	209 237	208 014	-0,58%	195 997	-5,78%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>23,67%</i>	<i>22,52%</i>		<i>20,62%</i>	
Crédits à la consommation	55 294	52 720	-4,66%	53 931	2,30%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>6,26%</i>	<i>5,71%</i>		<i>5,67%</i>	
Crédits immobiliers	269 844	272 738	1,07%	276 243	1,29%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>30,53%</i>	<i>29,53%</i>		<i>29,06%</i>	
Autres crédits	90 602	106 533	17,58%	114 844	7,80%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>10,25%</i>	<i>11,54%</i>		<i>12,08%</i>	
Créances en souffrance brutes	69 310	80 266	15,81%	84 412	5,16%
<i>En % du total Créances sur la clientèle</i>	<i>7,84%</i>	<i>8,69%</i>		<i>8,88%</i>	
TOTAL CRÉDITS A L'ÉCONOMIE	938 900	977 262	4,09%	1 006 300	2,97%

Source : Statistiques GPBM

À fin 2020, l'encours des crédits à l'économie ressort à 977 Mrds Dhs, soit une hausse de 4,09% par rapport à fin décembre 2019. Cette progression est essentiellement due à :

- Une augmentation de 16,65% des crédits de trésorerie (+18 Mrds Dhs) ;
- Une augmentation de 17,58% des autres crédits (+16 Mrds Dhs) ;

Au terme de l'exercice 2021, l'encours des crédits à l'économie ressort à 1 006 Mrds Dhs, marquant ainsi une progression de 2,97% comparativement à l'exercice 2020. Cette évolution est essentiellement due à une augmentation de 22,74% des crédits de trésorerie (+28 Mrds Dhs).

Le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire connaît une hausse tout au long de la période analysée en passant de 7,84% à fin 2019 à 8,88% à fin 2021. Cette évolution relève essentiellement de l'impact de la crise sanitaire sur le taux de CES de l'ensemble des opérateurs du secteur.

L'évolution globale des principaux éléments constituant l'encours du secteur durant la période analysée se présente comme suit :

- L'encours des créances sur les sociétés de financement reste relativement stable (+1%) autour de 55 milliards de dirhams ;
- L'encours des créances sur la clientèle a progressé de 8%. Les principales variations ont concerné :
 - Les comptes courants débiteurs (-14%) qui passent de 76 Mrds Dhs en 2019 à 65 Mrds Dhs en 2021 ;
 - Les crédits de trésorerie (+43%) qui passent de 107 Mrds Dhs en 2019 à 153 Mrds Dhs en 2021 ;
 - Les autres crédits (+27%) qui passent de 91 Mrds Dhs en 2019 à 115 Mrds Dhs en 2021 ;
 - Les CES brutes (+22%) qui passent de 69 Mrds Dhs en 2019 à 84 Mrds Dhs en 2021.

b. Évolution des Ressources :

Tableau 25 : Évolution de la structure des ressources collectées par le secteur bancaire

En MDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Dettes envers les sociétés de financement	3 423	4 013	17,23%	3 928	-2,11%
En % du total ressources	0,33%	0,37%		0,35%	
Dépôts de la clientèle	950 042	999 939	5,25%	1 053 116	5,32%
En % du total ressources	91,42%	92,02%		92,66%	
Comptes chèques	427 918	469 096	9,62%	498 773	6,33%
En % du total	45,04%	46,91%		47,36%	
Comptes courants	160 653	181 211	12,80%	202 005	11,48%
En % du total	16,91%	18,12%		19,18%	
Comptes d'épargne	152 369	168 638	10,68%	173 481	2,87%
En % du total	16,04%	16,86%		16,47%	
Dépôts à terme	168 820	137 426	-18,60%	138 037	0,44%
En % du total	17,77%	13,74%		13,11%	
Autres Dépôts et comptes créditeurs	40 282	43 569	8,16%	40 821	-6,31%
En % du total	4,24%	4,36%		3,88%	
Emprunts Financiers Extérieurs	8 769	12 483	42,36%	10 797	-13,51%
En % du total ressources	0,84%	1,15%		0,95%	
Titres de créances émis	73 963	67 401	-8,87%	66 192	-1,79%
En % du total ressources	7,12%	6,20%		5,82%	
Créances titrisées	2 983	2 783	-6,72%	2 489	-10,53%
En % du total ressources	0,29%	0,26%		0,22%	
TOTAL RESSOURCES	1 039 180	1 086 619	4,57%	1 136 522	4,59%

Source : Statistiques GPBM

À fin 2020, le total des ressources collectées par le secteur bancaire ressort à 1 087 Mrds Dhs, en hausse de 4,57% par rapport à fin 2019. Cette progression est essentiellement due à une augmentation des comptes chèques de 9,62% (+41 Mrds Dhs) et des comptes courants de 12,80% (+21 Mrds Dhs).

Au 31 décembre 2021, le total des ressources collectées par le secteur s'affiche à 1 137 Mrds Dhs, en progression de 4,59% comparativement à l'exercice 2020. Cette évolution est essentiellement due à une augmentation des comptes chèques de 6,33% (+30 Mrds Dhs) et des comptes courants de 11,48% (+21 Mrds Dhs).

Par ailleurs, il est à noter que sur la période analysée, se dégage une politique globale commune au secteur visant à encourager la collecte des dépôts non rémunérés. En effet, entre 2019 et 2021, une progression de l'ordre de 19% des comptes chèques et des comptes courants confondus est à constater, parallèlement à une baisse de l'ordre de 3% des comptes d'épargne et des DAT confondus.

c. Évolution de la part de marché du CAM²⁹**Tableau 26 : Évolution de la part de marché du CAM**

PDM	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
RESSOURCES ³⁰	8,00%	8,26%	+26 pbs	8,54%	+28 pbs
EMPLOIS ³¹	9,00%	9,14%	+14 pbs	9,34%	+20 pbs

Source : Statistiques GPBM

Durant la période étudiée, les parts de marché du CAM évoluent de la manière suivante :

- Ressources : la part de marché du CAM est en hausse durant la période analysée et passe de 8% en 2019 à 8,54% à fin 2021 ;
- Emplois : la part de marché du CAM passe de 9,00% en 2019 à 9,34% en 2021.

La performance constatée durant la période analysée relève essentiellement des efforts mobilisés par la banque en termes de collecte des ressources non rémunérées et de distributions de crédits, effectuant ainsi des réalisations supérieures à celles du marché.

²⁹ Les parts de marché sont calculées sur la base des comptes sociaux.

³⁰ Ressources (dépôts de la clientèle)

³¹ Emplois (créances brutes sur la clientèle)

IV- APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE

IV.1. Poids du secteur agricole dans l'économie marocaine

Après le repli qu'elles avaient connu durant les deux dernières années, les activités agricoles ont poursuivi leur dynamique entamée depuis le début de 2021. Leur valeur ajoutée s'est accrue, au troisième trimestre 2021, de 19,6%, en variation annuelle, après avoir régressé de 10,3% à la même période un an auparavant, profitant de la bonne répartition des précipitations durant la campagne agricole 2020-2021, considérée comme deuxième meilleure campagne après celle de 2014-2015.

La production végétale est restée le premier moteur de cette performance, grâce notamment à un accroissement des récoltes des céréales, des maraîchères de saison et de l'arboriculture fruitière, dans un contexte de hausse de la demande des industries locales agroalimentaires.

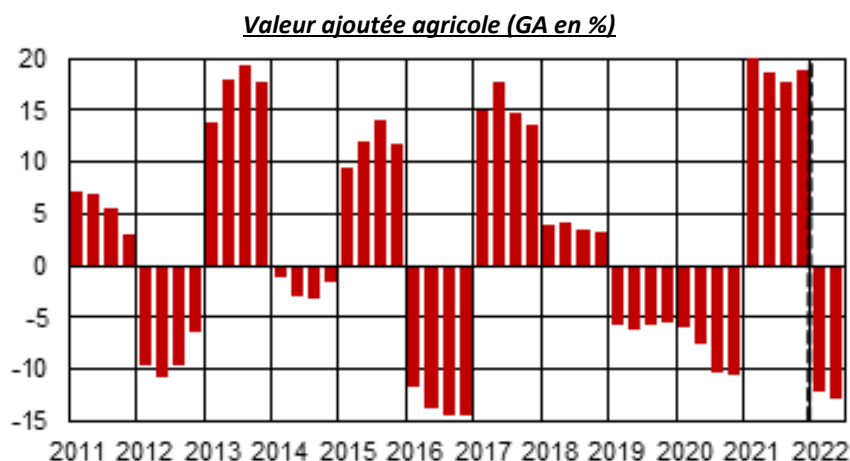
La récolte des trois principales céréales a atteint 103,2 millions de quintaux au lieu de 32,1 millions de quintaux en 2019-2020, soit une hausse de 222%, répartie entre 50,6 millions de quintaux de blé tendre, 24,8 millions de blé dur et 27,8 millions d'orge.

Quant à la récolte légumineuse, principalement celle des fèves, petits pois, lentilles et féverole, elle a progressé de 57%, 20%, 20% et 11%, respectivement.

Les ventes relatives aux fruits et légumes frais ont connu une augmentation de 55% et 34%, respectivement, lors des mois de juillet et août 2021. Le volume des ventes extérieures des autres produits agricoles frais s'est, également, affermi, notamment celui des tomates, des pastèques et des melons. L'évolution favorable de la production agricole aurait, également, marqué la production animale.

La production avicole s'est accrue de 46% portée par l'augmentation de la production des poussins d'un jour et de celui des dindonneaux respectivement de 52% et 14,7%.

La collecte du lait s'est, également, intensifiée, profitant du redressement de la production locale des aliments pour les vaches laitières, notamment l'orge et la pulpe sèche de betterave.



Source : HCP, note de conjoncture N°40- Avril 2022

Au premier trimestre 2022, la valeur ajoutée agricole a affiché une contraction de 12,1%, en variation annuelle, après avoir été particulièrement dynamique en 2021, pâtissant d'un déficit pluviométrique de 65% au terme des 6 premiers mois de la campagne agricole 2021/2022 par rapport à la même période d'une année normale.

Les effets de ce déficit ont été particulièrement perceptibles au niveau des cultures automnales et hivernales, notamment les céréales, dont les superficies semées auraient connu une baisse de 21% par rapport à la moyenne quinquennale.

L'installation des autres cultures, notamment les maraîchères d'hiver, a été également perturbée par les faibles apports de l'irrigation, dans un contexte d'abaissement de taux de remplissage des barrages à 33% à fin mars 2022, au lieu de 51% une année auparavant.

Les activités d'élevage du cheptel, ont été également pénalisées par la faiblesse des parcours végétaux et le renchérissement des prix des aliments de bétail.

Toutefois, la production animale a affiché une croissance modérée, tirée principalement par l'amélioration des activités avicoles au terme des deux premiers mois de 2022.

Tableau 27 : Décomposition du PIB du Maroc par secteur

Opérations	2019	2020	2021
Décomposition du PIB			
	Croissance annuelle en % (aux prix de l'année précédente)		
Produit intérieur brut (PIB)	2,9	-7,2	7,9
Valeur ajoutée totale aux prix de base	3,0	-7,0	7,8
Agriculture	-5,0	-8,1	17,8
Hors agriculture	4,0	-6,9	6,6
Impôts sur les produits nets des subventions	2,3	-8,4	8,8
Produit intérieur brut non agricole	3,8	-7,1	6,8
Décomposition du PIB			
	Aux prix courants (en millions de DH)		
Produit intérieur brut	1 239 836	1 152 419	1 284 154
Valeur ajoutée totale aux prix de base	1 110 527	1 036 107	1 151 523
Agriculture	127 851	117 094	145 272
Hors agriculture	982 676	919 013	1 006 251
Impôts sur les produits nets des subventions	129 309	116 312	132 631
Produit intérieur brut non agricole	1 111 985	1 035 325	1 138 882

Source : HCP (Situation économique nationale 2021)

Le secteur agricole a affiché une amélioration, passant de -5 % en 2019 à +17,8% durant l'année 2020. De son côté, le taux d'accroissement de la valeur ajoutée du secteur des activités non agricoles s'est affiché à 6,8% en 2021 contre 3,8% en 2019.

IV.2. Évolution du secteur agricole marocain

En 2019, on constate une contraction du résultat du secteur agricole. Toutefois, la baisse du volume de la production agricole s'est accompagnée d'un retournement à la hausse des prix des cultures dans un contexte de raffermissement de la demande locale. C'est particulièrement les prix des céréales et des maraichères, notamment ceux de l'orge, de la tomate et de l'oignon qui se sont le plus redressés, dans le sillage de la réduction de leurs récoltes dans les zones pluviales du Chaouia, Doukkala et Al Haouz. Outre les conditions du marché intérieur, les prix des productions végétales ont été soutenus par une demande extérieure particulièrement dynamique.

Durant la période 2020/2021, la conjoncture économique et sociale a été fortement impactée par les retombées de la pandémie de la Covid-19 et la sécheresse.

En effet, Sous l'effet des mesures drastiques prises pour faire face à la pandémie mondiale et dans un contexte national marqué par une baisse de la pluviométrie, le secteur primaire dégage une valeur ajoutée en repli.

Principale production touchée : la production céréalière. Toutefois, la faible performance de ladite filière a été relativement compensée par la performance des cultures irriguées et plus particulièrement les cultures fruitières. Par ailleurs, la production des filières animales s'est repliée sous l'effet du déficit fourrager causé par la sécheresse. Aussi, les activités de la pêche maritime ont connu un ralentissement de la commercialisation des produits de la pêche côtière et artisanale accompagné d'une baisse des prix.

a- Contraintes du secteur agricole marocain

Bien que les initiatives étatiques (notamment les projets liés au Plan Maroc Vert) aient pu considérablement améliorer les prestations du secteur ainsi que la qualité de vie des agriculteurs, l'agriculture nationale se heurte à des contraintes dont les plus importantes sont (*source HCP : perspectives Maroc 2030*) :

- **La productivité** : le secteur agricole Marocain se caractérise par une productivité par actif et par hectare parmi les plus faibles de sa région. En parallèle, l'irrégularité de la production agricole est devenue de plus en plus marquée.
- **Modernisation mitigée** : malgré les moyens déployés pour son développement, l'agriculture nationale se caractérise par la persistance de la gestion traditionnelle des exploitations.
- **Ressources hydriques** : La sécheresse est l'un des plus importants obstacles au développement de l'agriculture nationale qui souffre de la faiblesse et de l'irrégularité de la pluviométrie. La sous-valorisation des eaux de surface et souterraines à cause d'un système d'irrigation non efficient.
- **Foncier** : Le morcellement excessif constitue une contrainte majeure au développement de l'agriculture, étant donné que 80% des exploitations agricoles ont une taille inférieure à 5 hectares. En plus de l'exiguïté de l'exploitation agricole, le foncier est caractérisé par une multiplicité de régimes juridiques constituant une entrave à l'investissement. Le foncier est caractérisé également par un faible taux d'immatriculation et d'enregistrement.
- **Développement non durable** : malgré la multiplication des initiatives de promotion du développement durable, force est de constater que les indices de développement non durable sont préoccupants avec notamment la dégradation des ressources en eau, des sols et des écosystèmes.

b- Atouts du secteur agricole marocain

Face à ces contraintes, l'agriculture marocaine dispose de plusieurs atouts dont les plus importants sont :

- La situation géographique du Maroc et sa proximité immédiate avec le marché européen avec des moyens logistiques en nette progression ;
- La présence d'un marché national potentiel dynamique mais souvent négligé, qui peut constituer un débouché important grâce à la croissance démographique et à l'augmentation du niveau de vie ;
- Une main d'œuvre agricole qualifiée et très compétitive par rapport aux concurrents ;
- Des avantages compétitifs avérés pour plusieurs produits (fruits et légumes, etc.).

V- ACTIVITÉ DU GROUPE CAM

V.1. Orientations du Plan stratégique du CAM

Depuis sa transformation en société anonyme et l'extension de son activité en tant que banque universelle, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place une succession de plans stratégiques posant, chacun son tour, les jallons du développement du CAM et de l'extension de son activité.

Le plan stratégique « CAP 2023 » a été pensé dans le cadre d'une nouvelle dynamique de développement de la Banque au service du monde rural. Il capitalise sur les différents plans stratégiques qui l'ont précédé, aussi bien OUFOK 2003, CAP 2008 que GCAM 2013, CAP 2016.

Suite aux plans sus cités, la banque avait mis en place le plan stratégique, AFAK 2021 qui a été réajusté et rebaptisé « CAP 2023 » pour couvrir la période 2019-2023, au vu des réalisations enregistrées jusque-là.

En effet, le bilan d'étape à fin 2018 d'AFAK 2021 a fait ressortir l'opportunité de revoir le plan stratégique de la banque afin de réajuster sa stratégie au vu des transformations de son environnement, notamment le virage digital. La vision de la banque à horizon 2023 est d'être une banque universelle innovante, humaine et engagée au service de l'économie du pays et du monde rural.

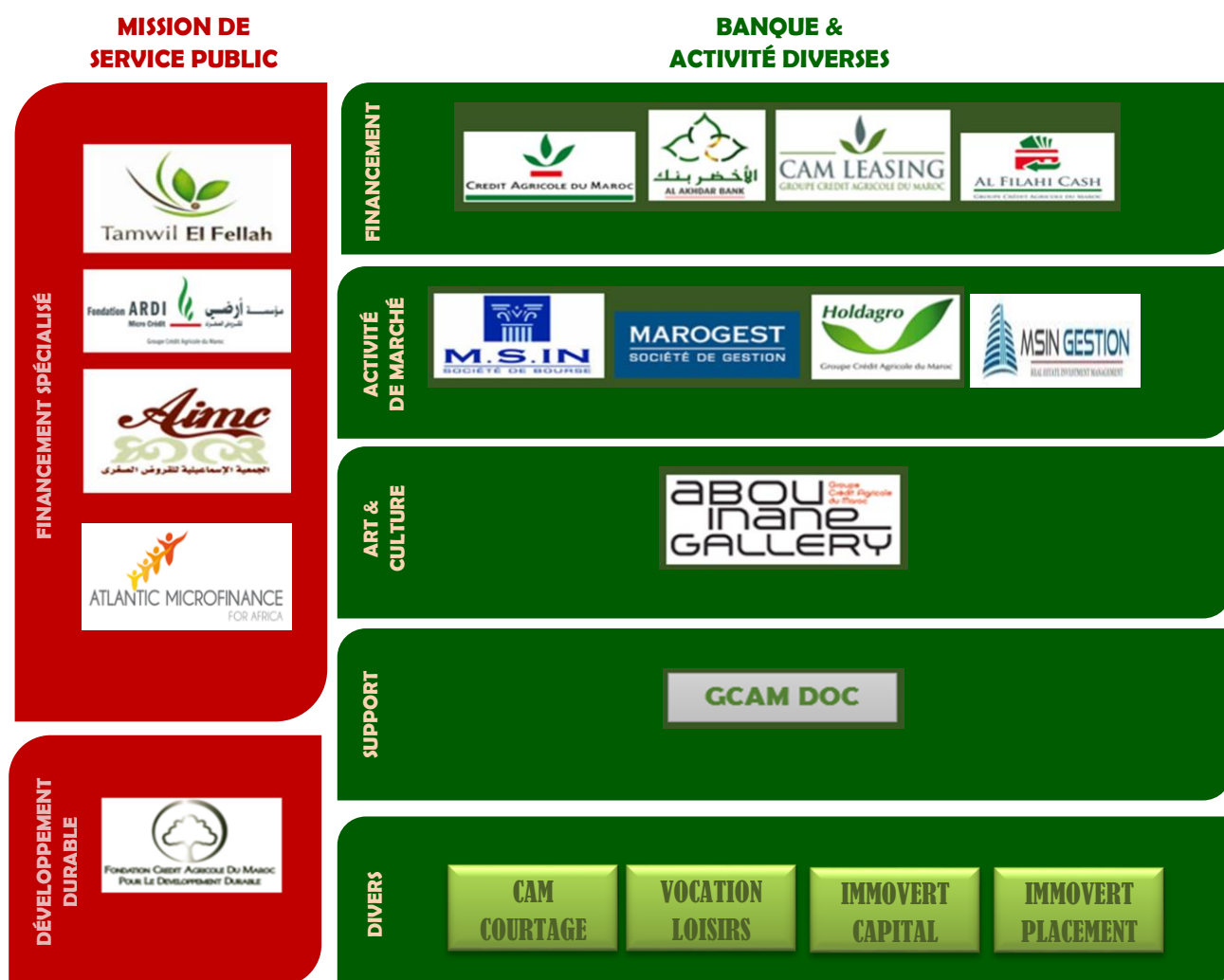
Ceci passe essentiellement par la consolidation de la position de leader du secteur bancaire dans l'agriculture, l'agro-business et le monde rural ainsi que le renforcement de la position du groupe sur les secteurs et marchés à forte valeur ajoutée.

V.2. Organisation du Crédit Agricole du Maroc

Étroitement lié au monde agricole et rural depuis sa création, le Groupe Crédit Agricole du Maroc n'a eu de cesse d'élargir son champ d'action. Ainsi, tout en restant le banquier privilégié de l'agriculteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc met tous ses moyens en œuvre pour confirmer son statut de banque universelle.

Depuis 2003, le CAM a entrepris une politique de diversification de ses activités notamment par :

- Une organisation dédiée au positionnement agricole et non agricole par une filialisation progressive des activités dédiées à la mission de service public et au financement de l'agriculture à partir de 2009 ;
- La création d'un équilibre entre l'agricole et le non agricole. Cette vision tend à se concrétiser via la poursuite d'une stratégie d'octroi depuis 2008 de plus de 40% des financements à des secteurs non agricoles et non agro-business.



Source : CAM

V.3. Mission de service public du CAM

a. Présentation de la mission de service public

La loi n° 15-99 portant réforme du Crédit Agricole dispose que « le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique & social du monde rural ».

Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Maroc a pour objectifs notamment de :

- ✔ Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- ✔ Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- ✔ Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- ✔ Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;
- ✔ Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- ✔ Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;
- ✔ Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

Cette mission, de par l'implication et l'implantation qu'elle exige dans les zones rurales (ouverture de caisses locales et régionales), constituait une charge importante (fort coefficient d'exploitation du fait de l'existence d'agences peu ou pas rentables) pour le CAM.

De plus, la mission de service public confronte le CAM à un réel problème de provisionnement des créances en souffrance. En effet d'après les règles de BAM, un crédit rééchelonné avec un impayé doit être déclassé³². En général, dans une année de sécheresse et avec une faible campagne agricole pratiquement tous les clients ont un impayé et tous les agriculteurs ont rééchelonné leur dette au moins une fois. La problématique pour le CAM réside dans la nécessité de déclasser tout le portefeuille de créances agricoles créant de nouveaux besoins de provisionnement qui impactent les fonds propres de la banque. En outre, les agriculteurs déclassés ne peuvent plus bénéficier de financement bancaire classique.

Une illustration de cet état de fait généré par la mission de service public est l'opération d'abandon de créances élaborée en 2005 qui s'est traduite par l'annulation des créances de 100.000 agriculteurs pour une enveloppe globale de 3 GDH. Ce montant a été imputé en charges non courantes dans le bilan du CAM au titre de l'exercice 2005, et a été compensé en partie par une augmentation de capital de 1,6 GDH durant le même exercice.

Cette opération a concerné tous les petits agriculteurs en difficulté permanente, détenteurs d'un patrimoine foncier nul ou fort limité, ainsi que les membres des coopératives de la réforme agraire en difficulté.

Tableau 28 : composition du portefeuille de créances sur la clientèle après l'opération d'abandon de créances de 2005.

Avant Opération d'abandon		Opération d'abandon		Créances en souffrance après opérations d'abandon		Créances saines après abandon	
En milliers d'agriculteurs	En GDH	En milliers d'agriculteurs	En GDH	En milliers d'agriculteurs.	En GDH	En milliers d'agriculteurs	En GDH
195,3	15,3	99,6	3,0	13,8	4,2	81,9	8,1

Source : CAM

Face à cette situation, il a donc été décidé qu'un nouveau mode de fonctionnement soit adopté pour la réalisation de la mission de service public. Ce nouveau mode est concrétisé avec la création en avril 2008 de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah (cf. V.4.a. Création de Tamwil El Fellah).

³²Le déclassement des créances est opéré selon la circulaire N°19/G de Bank Al Maghrib relative au classement des créances

b. Mécanisme de bonification des taux

Dans le cadre de la mission de service public dont il est investi, le CAM s'est engagé à accorder aux agriculteurs des crédits d'investissement et de trésorerie à un taux bonifié fixé à 5,5% (à travers sa filiale TEF et sous réserve de présentation de garanties).

Sur la période 2018-2021, l'impact négatif des taux bonifiés accordés aux agriculteurs sur le PNB reste stable autour de 160 MDH.

c. Fonds de Développement Agricole

Depuis sa création, le Fonds de Développement Agricole (FDA) s'est donné l'objectif de promouvoir l'investissement dans le secteur agricole et de l'orienter par des subventions ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national. Comme tel, il constitue un instrument essentiel de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur agricole.

Les conventions en date du 24/07/1986 et du 28/09/1999 conclues avec le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche Maritime (MADRPM) et le Ministère des Finances, stipulent que le CAM est chargé d'instruire les dossiers des aides financières du Fonds de développement agricole, de procéder à leur contrôle de réalisation, et de régler ces aides au profit des bénéficiaires sous forme de subventions et primes aux investissements agricoles pour l'intensification de la production agricole.

En date du 24/01/2008, et dans le but d'améliorer les conditions d'octroi des aides financières de l'Etat, une décision conjointe entre le MAPM et le Ministère des Finances a été signée stipulant que :

- 🌱 L'examen et la constitution des dossiers de l'aide financière de l'Etat ainsi que le contrôle de réalisation des investissements correspondants seront dorénavant effectués par les services compétents du MAPM (DPA ou ORMVA). Le contrôle sera sanctionné par un constat de réalisation.
- 🌱 L'aide financière de l'Etat est débloquée par le CAM aux bénéficiaires sur la base du constat de réalisation accompagné d'une décision précisant le montant de l'aide financière accordée.

Chaque année, le MAPM met à la disposition du CAM, dans un compte spécifique ouvert à cet effet les fonds nécessaires, par tranche, pour réaliser les programmes de subventions et primes aux investissements agricoles approuvés. Ces fonds sont utilisés au fur et à mesure des réalisations.

Ces programmes et leur enveloppe financière sont établis par un comité technique et approuvés par le MAPM et le Ministère des Finances.

Pour ce faire un système de subventions agricoles a été mis en place et consiste en l'instauration de nouvelles aides en conformité avec les engagements pris dans le cadre des contrats programmes signés entre l'Etat et les interprofessions des principales filières de production, ainsi que le renforcement des aides allouées à certaines rubriques, mais également un encouragement et une forte incitation à l'agrégation.

Pour atteindre cet objectif, la restructuration de la politique d'incitation s'articule autour de :

- 🌱 La mise à la disposition des agriculteurs bénéficiaires de l'aide financière de l'Etat, du montant que leur accorde la réglementation en vigueur, au moment opportun et ce grâce à l'intégration au réseau décentralisé du Crédit Agricole ;
- 🌱 L'amélioration du financement des agriculteurs grâce au couplage des subventions avec le Crédit Agricole (70% par le CAM, 30% par le FDA dont les besoins en fonds propres sont pratiquement nuls) ;
- 🌱 La canalisation des crédits prévus par la loi de finances dans le seul compte (FDA) en vue de moduler les encouragements financiers de l'Etat afin de les adapter à la fois aux moyens disponibles et aux options retenues pour le développement du secteur agricole ;
- 🌱 La mobilisation des ressources extrabudgétaires provenant des dons ou des contre-valeurs des dons réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, des prélèvements à l'importation des produits alimentaires et de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits pétroliers.

V.4. Conventions signées entre le CAM et l'Etat

a. Création de Tamwil EL Fellah

Le Gouvernement du Maroc et le CAM ont conclu en avril 2008, une convention en vue de la création de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah³³, afin qu'elle devienne le véhicule de financement destiné aux petits agriculteurs porteurs de projets et petits exploitants agricoles n'ayant pas accès au système de financement bancaire classique et justifiant de projets rentables et viables dans le cadre de programmes ou projets gouvernementaux.

L'intervention de la SFDA est définie dans le cadre de conventions spécifiques entre l'Etat et le CAM, pour chaque programme ou projet. Ces conventions précisent notamment l'étendue du programme ou du projet, la population cible éligible, la durée de l'intervention, les niveaux de contribution de la SFDA et des autres sources de financement.

L'offre de la SFDA est formulée sous forme d'un financement ou d'un package global (financement, conseil, subvention), en fonction des objectifs assignés par l'Etat à chaque programme ou projet concerné.

Le développement de l'offre de la SFDA se fait sur la base d'une approche de proximité à travers les agences SFDA issues en particulier du réseau actuel du CAM dans les zones d'intervention ciblées par l'Etat ou dans les zones d'implantation des programmes et projets gouvernementaux.

Les crédits octroyés par la SFDA sont adaptés aux particularités des systèmes de production agricole et selon des règles prudentielles, à asseoir avec BAM, spécifiques à la clientèle de la SFDA.

Par ailleurs, la convention relative à la création de la SFDA a instauré un Fonds de Stabilité Prudentielle destiné à réduire le poids de la mission de service public du CAM sur ses ratios prudentiels par la garantie partielle des financements octroyés par la SFDA. Une convention relative à la mise en place de ce fonds a été signée en avril 2009 entre l'Etat marocain et le CAM.

Au terme de l'exercice 2021, le capital social du Fonds de Stabilité Prudentielle³⁴ s'élève à 120 MDH.

³³Ancienne dénomination : « Dar Al Fellah »

³⁴FSP : fond de stabilité prudentielle : Fonds débloqués par le ministère des finances en but de garantir partiellement (60%) les financements octroyés par la SFDA.

1- Réalisations de Tamwil El Fellah au 31 décembre 2021 :

Les bonnes conditions climatiques, qu'a connu la campagne 2020/2021, ont permis d'absorber le déficit pluviométrique observé à fin décembre 2020, et de favoriser le développement des cultures et le maintien du potentiel de la production céréalière.

Le bilan de la campagne agricole est classé parmi les meilleures campagnes des dix dernières années notamment pour les céréales avec une production d'environ 103 millions de quintaux, soit une hausse de 52% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ce contexte agricole a permis à TEF de poursuivre son plan d'action 2021 et de réaliser, des performances encourageantes, malgré la persistance de la pandémie de la Covid-19.

Élargissement de la base clientèle

À fin décembre 2021, le portefeuille clientèle de TEF dépassé pour la première fois la barre des 100 000 clients atteignant 100 086 petits agriculteurs, soit une progression de 4.222 clients par rapport au 31.12.2020 (+ 4%).

L'année 2021 a également enregistré le financement de 33 nouvelles coopératives, portant ainsi le nombre total de groupements d'agriculteurs financés à 708, constituées de 29.580 adhérents bénéficiaires. Quant aux organisations professionnelles féminines accompagnées depuis le démarrage de l'activité, elles représentent 76 coopératives, dont 9 groupements de 168 adhérentes financés en 2021.

Attributions/ Débloques de crédits

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, à fin décembre 2021, s'élève à 3.474 millions de dirhams contre 3.128 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 346 millions de dirhams, soit 11% par rapport à 2020.

Quant aux décaissements cumulés, ils se sont établis à 3.018 millions de dirhams, dont 319 millions de dirhams au titre de l'exercice 2021, et enregistrent une croissance de 11% comparativement à l'année écoulée.

S'agissant de la structure de la production de l'année 2021 par famille d'activités, elle relate l'importance accordée par TEF au financement des investissements. Les viandes rouges concentrent 29% des affectations. Le maraîchage occupe 24%, les plantations fruitières 19%, le lait 13% et l'irrigation 6%, du volume des crédits attribués.

Structure des crédits

TEF a contribué activement au programme Al Moustatmir Al Quaraoui lancé par le Crédit Agricole du Maroc. À fin décembre 2021, le volume total des crédits attribués dans le cadre de ce programme est de 71 Millions pour 1.105 clients ayant présentés 1.176 projets.

Réseau de distribution

À fin 2021, le réseau de TEF comprend :

- 4 Directions Régionales ;
- 43 agences dédiées ;
- 216 points de vente CAM ;
- 7 agences mobiles.

2- Contraintes de Tamwil El Fellah:

L'activité de Tamwil El Fellah est marquée par les conditions restrictives imposées par les conventions signées avec l'Etat et les caractéristiques intrinsèques de la population cible, notamment la question de la liste des personnes éligibles et du foncier.

Dans l'optique de permettre à Tamwil El Fellah d'améliorer son niveau de production afin d'être en phase avec ses objectifs et ses ambitions tels que consignés dans le programme d'accompagnement du Plan Maroc Vert par le groupe Crédit Agricole du Maroc, il a été proposé d'amender les termes de la convention cadre portant création de la SFDA et du FSP au niveau des volets suivants :

- Libérer Tamwil El Fellah en élargissant l'éligibilité à tout petit et moyen agriculteur ayant des difficultés d'accès au financement bancaire classique, qu'il soit déjà touché ou pas encore par les projets Plan Maroc Vert ; la finalité étant de promouvoir l'investissement agricole et d'améliorer le revenu de la population cible ;
- Annuler, en conséquence, la procédure de conventions par projet et l'éligibilité sur la base des listes des bénéficiaires. Tamwil El Fellah examinera alors chaque demande au cas par cas, à hauteur de 100.000 Dh, mais sans adossement ni aux conventions de projets, ni aux listes des bénéficiaires ;
- Réfléchir, en concertation avec le Ministère de l'Agriculture et l'Agence pour le Développement Agricole, sur la résolution à court et moyen terme de la problématique structurelle du foncier agricole des agriculteurs éligibles aux crédits de Tamwil El Fellah.

En juillet 2012, Tamwil El Fellah a procédé à l'élargissement de l'éligibilité des agriculteurs. En effet, depuis cette date, l'octroi de crédit par Tamwil El Fellah ne concerne plus exclusivement les agriculteurs touchés par les projets du Plan Maroc Vert, mais également toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

On note par ailleurs que le plafond de financement de TEF a été révisé à 200 000 MAD en 2014, contre 100 000 MAD précédemment, et ce dans le but d'améliorer l'accompagnement du Plan Maroc Vert dans le soutien à l'agriculture solidaire.

V.5. Fondation Ardi pour le micro crédit

Créée en 2001, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- Oeuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

Au terme de l'exercice 2021, les chiffres clés de la fondation se présentent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2021	Var (%)
Nombre d'antennes	215	174	-19,1%
Personnel siège & réseau d'antennes	573	502	-12,4 %
Nombre clients actifs	71 243	50 789	-28,7 %
Portefeuille encours (en millions de dirhams)	235	205	-12,8 %
Portefeuille cumulé (en millions de dirhams)	3 876	4 099	+ 5,8 %

Au 31 décembre 2021, l'encours du portefeuille a atteint 205 millions de dirhams au lieu de 235 millions de dirhams à fin 2020, soit une baisse de -12.8 %.

Ainsi, l'enveloppe cumulée des crédits attribués à fin décembre 2021 s'élève à 4 099 millions de dirhams contre 3 876 millions de dirhams à fin 2020.

La répartition de l'encours global par secteur d'activité financée se présente comme suit :

- Petits commerces : 33,5 %
- Services : 31 %
- Petites productions végétales et animales : 20,7 %
- Artisanat : 14.8 %.

Afin d'atteindre le plus grand nombre de ruraux, ARDI s'est dotée d'un réseau dense qui couvre toutes les régions du Royaume et dispose actuellement de 174 antennes. Quant à l'effectif du personnel, il est de 502 collaborateurs.

V.6. Évolution des dépôts et crédits du CAM

a. Évolution des crédits

Tableau 29 : Évolution de la structure des crédits accordés par le CAM (comptes sociaux)³⁵

En MDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Créances sur les Établissements de Crédit et Assimilés (1)	2 706	1 774	-34,44%	4 445	150,56%
En % du total des créances nettes	3,26%	2,03%		4,75%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue	1 811	1 517	-16,20%	3 864	154,66%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés à terme	895	257	-71,33%	580	126,28%
Créances sur la Clientèle (2)	80 226	85 775	6,92%	89 137	3,92%
En % du total des créances nettes	96,74%	97,97%		95,25%	
Crédits de trésorerie et à la consommation	35 890	38 346	6,84%	43 312	12,95%
Crédits à l'équipement	20 497	20 701	0,99%	22 678	9,55%
Crédits immobiliers	17 552	17 247	-1,74%	17 077	-0,98%
Autres crédits	6 286	9 480	50,80%	6 069	-35,98%
TOTAL CRÉANCES NETTES (1) + (2)	82 932	87 549	5,57%	93 582	6,89%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en hausse de plus de 100% ressortant à 2 706 MDH, suite à l'augmentation des créances à vue (Prêts de trésorerie au jour le jour +869 MDH) et des créances à terme (Valeurs reçues en pension à terme +675 MDH).

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent à 80 Mrds Dhs en 2019, soit une hausse de 7,15%. Cette variation est due à une hausse généralisée de toutes les catégories de créances :

- Les crédits immobiliers (+11,58%) avec un encours de 17,6 Mrds Dhs.
- Les crédits de trésorerie et à la consommation (+5,24%) avec un encours passant de 34 à 36 Mrds Dhs ;
- Les crédits à l'équipement (+4,79%) avec un encours de 20 Mrds Dhs ;
- Les autres crédits (+14,80%) avec un encours de 6,3 Mrds Dhs.

À fin 2020, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en repli de 34,44% ressortant à 1 774 MDH, suite à la baisse des créances à vue de 293 MDH (Prêts de trésorerie au jour le jour -91%).

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent à 86 Mrds Dhs à fin 2020, soit une hausse de 6,92%. Cette variation est essentiellement due à une hausse :

- Des crédits de trésorerie et à la consommation (+2,5 Mrds Dhs) avec un encours passant à 38 Mrds Dhs ;
- Des autres crédits (+3,2 Mrds Dhs) avec un encours de 9,5 Mrds Dhs.

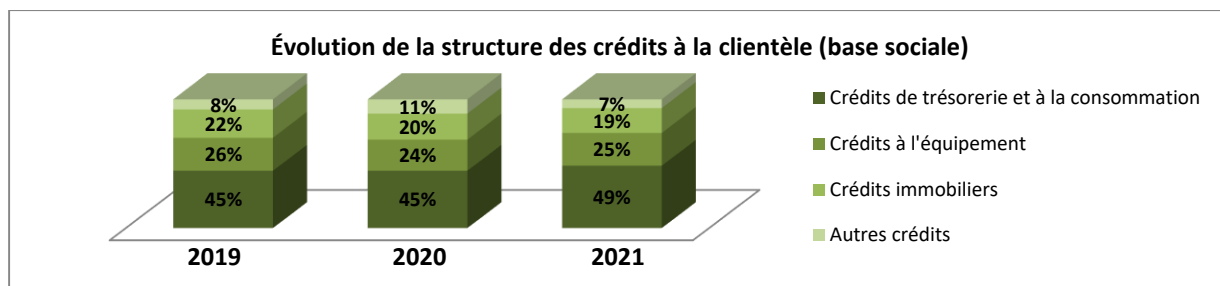
À fin 2021, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en hausse de plus de 100% à 4 445 MDH, notamment suite à la hausse des créances à vue de 2,3 Mrds Dhs.

Les créances sur la clientèle passent à 89 Mrds Dhs, en progression de 3,92%. Cette variation est essentiellement due à une hausse :

- Des crédits de trésorerie et à la consommation (+5 Mrds Dhs) avec un encours passant à 43 Mrds Dhs ;
- Des crédits à l'équipement (+2 Mrds Dhs) avec un encours de 23 Mrds Dhs.

Il est à noter que les variations constatées au niveau des créances sur la clientèle durant le dernier exercice relèvent essentiellement de l'évolution des besoins des ménages consécutivement à la crise sanitaire. En effet, l'inflation constatée à l'échelle nationale ainsi que le chômage technique engendré par les périodes de confinement ont considérablement diminué les revenus des particuliers, augmentant ainsi leur besoin et leur recours aux crédits de trésorerie et à la consommation, au détriment des crédits immobiliers et des autres crédits qui marquent une baisse.

³⁵ Il est à noter que l'évolution de la structure des créances en souffrance (CES) sur la période étudiée (distinction des CES par catégorie, taux de sinistralité, taux de couverture, etc.) est présentée dans la PARTIE IV, Tableau 68 « ventilation des encours des crédits »



Source : CAM

Sur la période analysée, la structure des créances sur la clientèle du CAM reste relativement stable avec cependant un recul des autres crédits en faveur des crédits de trésorerie et à la consommation.

Tableau 30 : Évolution des crédits accordés par le CAM à l'agriculture

En MDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Crédits à l'agriculture	25 342	27 589	8,87%	28 791	3,76%
Crédits à l'agro-industrie et au monde rural*	21 348	22 449	5,16%	23 427	5,09%
Total encours brut des crédits sur la clientèle	85 146	91 177	7,08%	95 200	4,41%
Part des créances agricoles dans l'encours clientèle global	54,83%	54,88%		54,85%	

Source : CAM

(*) : Ces crédits incluent également les crédits octroyés aux habitants du monde rural pour les activités non agricoles.

L'encours brut des crédits sur la clientèle prend en compte le reclassement de certaines créances sur établissements de crédit et assimilés et leur intégration dans les créances à la clientèle (intégration des prêts sur sociétés de financement et des comptes ordinaires des sociétés de crédit à la consommation)

À fin 2020, l'encours global des crédits à l'agriculture représente 54,88% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

Au terme de l'exercice 2021, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 52 Mrds Dhs, soit 54,85% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

b. Évolution des dépôts

Tableau 31 : Évolution de la structure des dépôts collectés par le CAM (comptes sociaux)³⁶

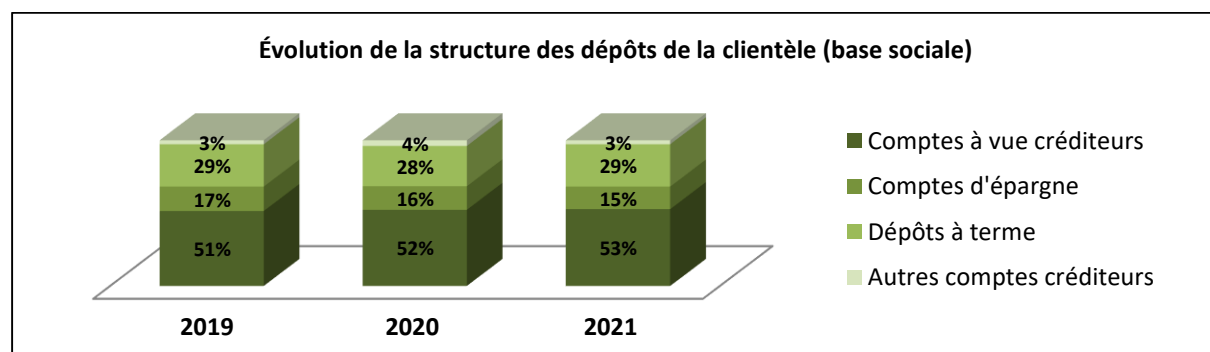
En MDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Dettes envers les établissements de Crédit et Assimilés (1)	12 322	14 768	19,85%	13 307	-9,89%
En % du total ressources	11,28%	13,53%		12,79%	
Dettes envers les EC et assimilés à vue	421	1703	304,96%	1696	-0,42%
Dettes envers les EC et assimilés à terme	11 901	13 065	9,77%	11 611	-11,13%
Dépôts de la clientèle (2)	78 718	83 291	5,81%	90 703	8,90%
En % du total ressources	70,83%	86,47%		87,21%	
Comptes à vue créditeurs	40 494	43 545	7,53%	47 822	9,82%
Comptes d'épargne	13 174	13 464	2,21%	14 029	4,20%
Dépôts à terme	22 909	23 052	0,62%	26 367	14,38%
Autres comptes créditeurs	2 141	3 231	50,86%	2 484	-23,12%
Total ressources (1) + (2)	91 040	98 059	7,71%	104 009	6,07%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 4,03%, s'affichant ainsi à 12 322 MDH. Les dépôts de la clientèle ont également progressé (+5,86%) avec un encours de 78,7 Mrds Dhs.

À fin 2020, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 19,85%, s'affichant ainsi à 14 768 MDH. Les dépôts de la clientèle, quant à eux, sont en hausse de 5,81% à 83,3 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2021, les dettes envers les ECA ont connu une baisse de 9,89%, s'affichant ainsi à 13 307 MDH. Les dépôts de la clientèle, quant à eux, sont en hausse de 8,90% à 90,7 Mrds Dhs. Cette hausse s'explique principalement par celle des compte à vue créditeurs (+4,3 Mrds Dhs) et celle des comptes à terme (+3,3 Mrds Dhs).



Source : CAM

Tout au long de la période analysée, la structure des dépôts de la clientèle reste relativement stable.

³⁶ Le taux de transformation est présenté et commenté dans la PARTIE IV, Tableau 89 : « Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM »

V.7. Politique commerciale

a. Présentation de la politique commerciale

La politique commerciale du CAM est axée sur des cibles commerciales prioritaires et qui s'inscrivent dans la lignée des orientations stratégiques du Groupe CAM³⁷ :

L'agriculture et les filières agro-alimentaires

Capitalisant sur son intervention historique et sur sa position de leader dans ces deux secteurs, le CAM a modernisé son mode d'intervention, d'une part, par une segmentation de la clientèle agricole qui lui permet d'accompagner le développement agricole et rural du pays dans les meilleures conditions de sécurité et d'autre part, par l'innovation dans la création de nouveaux produits adaptés à chaque filière.

Fort de son expertise, le CAM a ainsi pris de forts engagements dans le cadre du Plan Maroc Vert et dans celui du programme génération green 2020-2030 et ce, en les accompagnant tour à tour par des financements adaptés la création, la modernisation et l'extension des entreprises agricoles et agro-industrielles tout en facilitant l'émergence de nouveaux opérateurs ou groupes dans ces domaines d'activité.

L'intervention du CAM se fait d'une manière différenciée à travers ses réseaux spécialisés des Caisses Locales, des Caisses Régionales et des Agences Entreprises qui accompagnent les différents types de clients qui vont du producteur local jusqu'à la grande entreprise opérant à l'international.

Le marché des professionnels et des particuliers

Le CAM enregistre une amélioration de ses performances sur ce marché principalement en termes de collecte de comptes à vue et de comptes d'épargne, ainsi qu'en termes de distribution de crédits de trésorerie, à la consommation et de crédits immobiliers.

La politique du CAM sur ce segment est d'acquérir de nouvelles parts de marché en renforçant sa présence et d'augmenter le taux d'équipement des clients.

L'approche du CAM consiste à servir en priorité les particuliers du monde rural et ceux des zones périurbaines. La politique de diversification de l'offre produits et des ouvertures de nouveaux points de vente se fait en conséquence de cette stratégie.

La Banque islamique

La stratégie commerciale prônée par Al Akhdar Bank, banque participative du Groupe Crédit Agricole du Maroc, repose essentiellement sur la conquête d'un segment particulier : la clientèle intéressée par les produits islamiques. Al Akhdar Bank offre ainsi les produits de la banque au quotidien, les produits de financement (MORABAHA, IJARA), ainsi que les dépôts d'investissement. A l'instar des autres filiales du Groupe, la banque participative du CAM accorde une attention particulière aux ruraux en leur proposant des produits de financement de l'agriculture et l'agro-industrie (Salam).

V.8. Politique de partenariat conclue avec d'autres opérateurs du secteur

Dans le cadre de sa politique de partenariat avec d'autres opérateurs du secteur, le GCAM s'est allié à ATTIJARI WAFABANK dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation. En effet, ce partenariat permet au CAM de profiter des grilles de scoring de WAFASALAF, leader du marché en termes de crédit à la consommation. Cet accord délègue également à WAFASALAF la gestion de l'encours et de tombées, ainsi que tout le volet recouvrement.

³⁷ La politique commerciale mentionnée couvre la banque universelle ainsi que certaines filiales de la banque

V.9. Réseau d'agences

Tableau 32 : Évolution du réseau d'agences CAM

	2019	2020	2021
Agence bancaire	315	314	284
Agence Entreprise	11	11	12
Agence Mobile	7	7	5
Caisse Locale	101	101	123
Caisse Régionale	63	63	52
Centre d'affaires	11	11	13
Guichet périodique	13	13	2
Total	521	520	491

Source : CAM

Il est à noter qu'à fin décembre 2021, la baisse du nombre d'agences CAM revient à la mise à disposition de 30 agences à la filiale de paiement AL FILAHI CASH.

Par ailleurs, au 31/12/2021, ces agences sont réparties géographiquement comme suit :



Source : CAM

Pour assurer le déploiement de sa stratégie commerciale, plusieurs décisions ont été prises en matière de maillage des agences du CAM. La stratégie de développement du réseau repose principalement sur l'amélioration de la présence du CAM en milieu urbain et périurbain.

Il est à noter que les agences du CAM disposant d'une grande superficie ont été optimisées en abritant en plus des agences CAM, des desks ARDI, TEF, MAMDA et CAM Leasing.

Par ailleurs, il est à signaler que dans le cadre de la mise en place de la régionalisation avancée et afin d'être en phase avec le découpage administratif national, le CAM a adopté une transformation progressive au niveau de son réseau avec la création de structures CAM régionales afin de regrouper les directions régionales de chaque région, et de décentraliser certaines fonctions commerciales et de production.

Cette politique permettra au GCAM de mieux réaliser sa mission de développement socio-économique du monde rural, notamment en collaboration avec les nouveaux acteurs locaux qui vont émerger.

VI- MOYENS TECHNIQUES ET ORGANISATION DU CAM

VI.1. Politique de gestion du Capital Humain du CAM

Le capital Humain est le moteur de croissance du GCAM et la clé d'un avantage concurrentiel.

a. La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du CAM, puisqu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences.

C'est pourquoi le Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, soucieux de l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le CAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des sources de recrutement (forums, salons, annonces, présélections régionales, ...).

Ainsi, la politique de recrutement du Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.

b. La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en Gestion des Ressources Humaines au sein du Crédit Agricole du Maroc.

Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connu le Crédit Agricole du Maroc en 2006. Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en respectant les équilibres internes de Crédit Agricole du Maroc

Les composantes de la rémunération

- Le salaire fixe : Partie fixe (commune à tout le personnel) basée sur le niveau d'instruction, l'ancienneté, l'emploi, le grade et éventuellement la fonction de responsabilité occupée,
- Le salaire variable : récompensant les performances individuelles et collectives,
- Les avantages sociaux (prêts à taux préférentiels, retraite et prévoyance, mutuelle,)

Le système de rémunération est basé sur 3 notions : l'emploi, le grade et la fonction.

Les emplois du CAM sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative. La grille est composée de 174 emplois-type.

Le grade est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.

La fonction de responsabilité est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.

Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- Privilégier le respect de l'équité interne
- Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié)
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise
- Instaurer un principe de transparence

c. La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation.

Les entretiens annuels, les entretiens de carrières et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, principaux outils de la gestion de carrière sont améliorés et mis à jour périodiquement.

La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponibles.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en terme de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs.

La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection de talents et de constitution de vivier de compétence dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité.

Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

d. La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe.

La politique de la formation au GCAM vise :

- La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- La généralisation de la formation à tous les collaborateurs tous types de profils et de métiers confondus ;
- La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel, stage terrain et e-learning) ;

Pour ce faire le GCAM a mis en place un dispositif de formation décliné en deux structures distinctes:

Direction Centrale de la formation :

La mission de cette Entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- Formations Internes : A la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...) ;
- Formations Externes : Il s'agit de la participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne... ;
- Formations Diplômantes : Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIFPB, le Master Executive Finance avec l'Université Med VI Polytechnique de Ben guérir ...

Académie du GCAM :

Déclinée en Direction Centrale des Ecoles Métiers, laquelle est structurée en :

- Direction des Ecoles Métiers : Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la Banque. Elle a pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'Ecole des Managers, l'Ecole des Engagements, l'Ecole Compliance, l'Ecole Digitale... ;
- Direction de l'Intégration et du Tutorat : cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'Ecole Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En terme de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation/gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de Jours /Formation et le nombre de Jours/Homme /Formation.

e. Égalité hommes/femmes

Acteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés.

En effet, Les femmes représentent aujourd'hui plus de 47% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.

VI.2. Composantes et évolution de l'effectif du CAM

a. Effectif

Tableau 33 : Évolution de l'effectif du CAM

	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Effectif ³⁸	3 961	3 885	-1,92%	3 865	-0,51%
Siège ³⁹	1 358	1 518	11,78%	1 492	-1,71%
Réseau	2 603	2 367	-9,07%	2 373	0,25%

Source : CAM

Sur la période 2019/2021, l'effectif du CAM évolue en passant de 3 931 personnes à 3 865 collaborateurs. À fin 2021, le CAM emploie 1 492 au niveau du siège de la banque et 2 373 au niveau du réseau.

a. Encadrement

Tableau 34 : Évolution de la répartition de l'effectif CAM par catégorie

	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Cadres	2 591	2 575	-0,62%	2 567	-0,31%
Employés	1 370	1 310	-4,38%	1 298	-0,92%
Effectif	3 961	3 885	-1,92%	3 865	-0,51%
Taux d'encadrement	64%	66%		66%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2021, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 66%, au même niveau qu'au 31 décembre 2020.

b. Répartition de l'effectif par sexe

Tableau 35 : Évolution de la Répartition de l'effectif par sexe

	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Femmes	1 786	1 824	2,13%	1 869	2,47%
Hommes	2 175	2 061	-5,24%	1 996	-3,15%
Effectif	3 961	3 885	-1,92%	3 865	-0,51%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2021, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 869 soit 48% contre 52% de collaborateurs de sexe masculin.

c. Répartition de l'effectif par nature de contrat

Tableau 36 : Évolution de la Répartition de l'effectif par nature de contrat

	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
CDD	110	87	-20,91%	66	-24,14%
CDI	3 851	3 798	-1,38%	3 799	0,03%
Effectif Total	3 961	3 885	-1,92%	3 865	-0,51%

À fin 2021, l'effectif global du CAM compte un total de 66 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 799 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

³⁸ Effectif hors collaborateurs bénéficiant d'une mise en disponibilité ou en congé de maternité prolongé (plus de 3 mois).

³⁹ Dont 117 Collaborateurs affectés aux Filiales en 2019

d. Répartition de l'effectif par branche d'activité

Tableau 37 : Évolution de la Répartition de l'effectif par branche d'activité

	2019	2020	2021
Audit Groupe C.A.M	43	41	39
DG Réseau	30	90	87
Domaine GGR	160	156	150
CERCAM	9	7	7
Art et métiers	3	3	1
Conformité et Déontologie	17	15	16
Fondation Mohamed V et VI	8	8	8
Rattaché Présidence & Directoire	21	19	27
Domaine B.F.I	30	36	35
Secrétariat Général	167	194	201
DG. Finance et Patrimoine	116	114	101
Domaine Remedial Management	106	102	101
DG. Services, Transformation & Digitalisation	404	470	447
DG. Banque de Service Public	35	28	54
Filiales	117	110	109
Pôle Contrôle et Risques Opérationnel Groupe	92	97	91
Gouvernance Interne du GCAM		1	1
Réseau Exploitation	2603	2394	2390
EFFECTIF TOTAL	3 961	3885	3865

Source : CAM

e. Pyramides des âges

Tableau 38 : Répartition de l'effectif CAM par tranche d'âge

	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
[18,35] ans	1 868	1 768	-5,35%	1 732	-2,04%
[36,40] ans	604	710	17,55%	823	15,92%
[41,45] ans	227	244	7,49%	316	29,51%
[46,50] ans	161	164	1,86%	162	-1,22%
[51,55] ans	426	357	-16,20%	273	-23,53%
[56,60] ans	675	642	-4,89%	559	-12,93%
Effectif	3 961	3 885	-1,92%	3 865	-0,51%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 40 ans passe de 62% en 2019 à 66% à fin 2021, soit 2 555 collaborateurs.

f. Ancienneté

Tableau 39 : Évolution de l'effectif en termes d'ancienneté

	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
< 5 ans	960	848	-11,67%	947	11,67%
[5 ; 10[ans	1053	979	-7,03%	891	-8,99%
[10 ; 20[ans	855	1061	24,09%	1207	13,76%
[20 ; 30[ans	534	493	-7,68%	258	-47,67%
>=30 ans	559	504	-9,84%	562	11,51%
Effectif	3 961	3 885	-1,92%	3 865	-0,51%

Source : CAM

À fin 2021, près de 25% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

g. Turnover

Tableau 40 : Évolution du turnover enregistré par le CAM⁴⁰

	2019	2020	2021
Recrues	264	113	252
Départs	220	189	247
Taux de Turnover (*)	6,16%	3,81%	6,46%

Source : CAM

$$(*) \left[\frac{(\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n)}{2} / \text{Effectif année } n-1 \right] \times 100$$

Au terme de l'exercice 2021, le turnover ressort à 6,46%.

h. Informations sociales et administratives

Tableau 41 : Évolution des informations sociales et administratives

	2019	2020	2021
Nombre de représentants du personnel	26	16	28
Nombre de jours de grève	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	19	25	15
Nombre de recrutements	264	112	252
<i>Cadres</i>	92	87	147
<i>Employés</i>	172	25	105
Nombre de licenciements	14	10	18
<i>Cadres</i>	9	7	8
<i>Employés</i>	5	3	10
Nombre de démissions	52	34	38
<i>Cadres</i>	12	29	33
<i>Employés</i>	40	5	5
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels)	-	-	-

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2021, le nombre de représentants du personnel est de 28. Par ailleurs, on ne compte aucun jour de grève ni aucun litige social.

⁴⁰ Les chiffres présentés ne prennent pas en compte les collaborateurs bénéficiant de mise en disponibilité et de congés sans solde
Crédit Agricole du Maroc

VI.3. Démarche RSE

a. Impact économique et social de l'activité de la banque

Si le GCAM est aujourd'hui une Banque universelle proposant des services financiers au client particulier comme professionnel ou entreprise, le Crédit Agricole du Maroc s'engage surtout en faveur de l'agriculture et du développement socio-économique en milieu rural. Travaillant en coordination avec les pouvoirs publics, l'objectif de la banque est de valoriser les activités agricoles et de stabiliser les populations rurales en améliorant durablement leur niveau de vie. La mission du Crédit Agricole du Maroc est déclinée à travers trois principaux axes à savoir :

- Le financement des exploitations agricoles ;
- La mise à niveau des structures de production ;
- L'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

La banque va au-delà de sa vocation commerciale car elle est investie d'une mission de service public qui se répartit en plusieurs actions :

- Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- Appuyer la création d'entreprises agricoles et améliorer leur accessibilité au crédit ;
- Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- Valoriser la production agricole par l'intégration agroindustrielle et la commercialisation ;
- Soutenir l'économie sociale de production et de services, relative à l'économie rurale.

Depuis octobre 2008, le Crédit Agricole du Maroc s'est engagé à accompagner le Plan Maroc Vert, qui constitue une plateforme importante pour développer son activité. La banque s'est organisée en conséquence pour accompagner cette stratégie nationale de modernisation du secteur agricole.

b. Impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics

Le GCAM est une banque universelle qui s'inscrit dans une logique de service public en contribuant à renforcer les dispositifs financiers accompagnant le développement rural. Cette mission constitue le souci prioritaire de la banque vis-à-vis de son territoire et des citoyens qui y vivent. Toutefois, le besoin de définir une approche structurée est apparu comme une nécessité afin de maximiser les impacts positifs générés par nos actions.

c. Impacts sur les communautés locales

Par-delà sa mission primaire de Banque chargée du financement de l'agriculture et des activités de développement du monde rural, le GCAM s'inscrit dans une logique de développement humain, économique et social de la population du pays.

Dans le domaine de l'engagement du GCAM vis-à-vis de la communauté, il a été défini cinq axes d'intervention les plus pertinents et qui répondent aux directives des hautes instances nationales et à l'intérêt général du Royaume :

- L'environnement ;
- Le développement territorial ;
- La solidarité ;
- L'éducation ;
- La formation.

Aussi, une attention toute particulière est accordée à la promotion et la protection du patrimoine immatériel. Porté par Sa Majesté le Roi Mohammed IV, dans le cadre de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique, et de son agriculture, face aux changements climatiques.

Cette initiative a un double objectif : d'une part mettre l'Adaptation de l'Agriculture Africaine au cœur des négociations climatiques et, d'autre part, de favoriser la mise en œuvre des solutions, en particulier dans le cadre du Global Climate Action Agenda.

Conscient que la coopération Sud-Sud est une des clés du développement, le GCAM s'est engagé dans une politique de coopération à mettre ses outils et son savoir-faire à la disposition des partenaires africains et à soutenir le développement des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

L'une des solutions proposées dans le cadre du AAA est de renforcer les capacités et solutions de financement, à travers : la généralisation du micro-crédit aux petits agriculteurs, développement du méso-crédit pour les moyennes exploitations, et le déploiement de solutions de bancarisation mobile. Dans ce cadre, se sont près d'une dizaine de partenariat qui ont été signé dans ce sens avec des banques africaines.

Dans le cadre du soutien par le GCAM de l'action de la Fondation Marocaine d'Education Financière (FMEF) à travers le partenariat liant les deux institutions et au vu de l'intérêt du groupe pour la thématique d'inclusion financière, la conception et le déploiement d'un programme d'éducation financière en milieu rural afin de répondre au faible niveau d'instruction de la population rurale et l'absence d'une culture d'éducation financière.

d. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

L'identification des parties prenantes est la première condition à la mise en place d'un dialogue pour préparer un plan d'engagement robuste. En effet, pour assurer la durabilité de son développement, le GCAM échange avec ces parties prenantes directement ou indirectement affectées par ses activités : salariés, clients, fournisseurs, société civile, collectivités, etc. tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.

Chaque partie prenante étant motivée par des enjeux qui lui sont propres, c'est à travers une démarche d'écoute et de dialogue continue, que le GCAM construit ses relations avec l'ambition d'aligner ses projets avec les attentes de l'ensemble des acteurs qui composent son écosystème d'affaire. En retour, le GCAM tient compte de l'expertise de ses partenaires et bénéficie de leur implication pour répondre à ses propres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.



Source : CAM

C'est pourquoi, et afin d'identifier les attentes prioritaires des différentes parties prenantes, une matrice de matérialité élaborée en 2017 à la suite d'un diagnostic. Celle-ci fait ressortir plusieurs éléments encourageants sur la situation de la RSE comme la qualité de la protection sociale des collaborateurs, les contributions aux causes d'intérêt général du GCAM, la loyauté des messages publicitaires et le respect des fournisseurs, etc. Toutefois, certains risques ont été soulevés dans ladite matrice relative à la prévention de la corruption, le traitement des réclamations, le développement des compétences etc...

Le GCAM a mis en place les mesures correctives nécessaires pour pallier à ces questions.

e. Objectifs et engagements de la banque en matière de RSE ;

Suite à l'identification des parties prenantes qui composent l'écosystème du GCAM, et de leurs attentes, c'est conscient de l'importance de l'adoption d'une politique RSE transparente, que le Groupe s'est engagé sur différents objectifs en concertation avec les entités opérationnelles. Ceux-ci portent sur les problématiques liées aux droits humains, aux ressources humaines, à l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect de la saine concurrence, à la gouvernance, au volet clientèle et aux fournisseurs ainsi qu'à l'engagement sociétal.

Le GCAM s'est dès lors doté d'une stratégie globale intégrant toutes les dimensions du développement durable. Articulée autour de 4 axes et de 12 engagements, la charte RSE vise à offrir un cadre respectueux de nos clients, valorisant nos collaborateurs, préservant l'environnement tout en contribuant au développement socio-économique du pays.



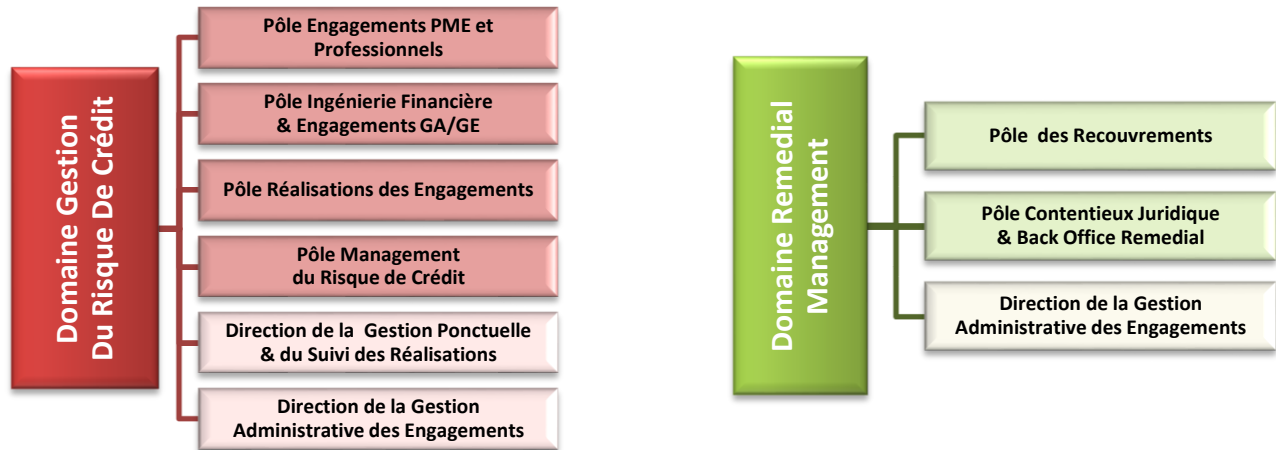
Source : CAM

Cette charte a, par ailleurs fait en 2019 l'objet d'une diffusion large auprès des collaborateurs du GCAM mais aussi à un public plus large à travers le réseau d'agences.

VI.4. Dispositif de gestion des risques

Afin de veiller au respect des dispositions réglementaires par les différentes structures du CAM, et dans le but d'optimiser la gestion des risques, le dispositif de gestion de risque de crédit et le dispositif de gestion des recouvrements et du contentieux ont été scindés en deux structures indépendantes visant à asseoir au niveau du CAM une gestion des risques conforme aux standards de la place.

Désormais, l'organisation desdites structures se présente comme suit :



Source : CAM

Domaine Gestion du Risque de Crédit :

Le Domaine Gestion du Risque Crédit est rattaché au Directoire et est composé des 4 Pôles suivants :

- 🌿 **Pôle Engagements PME et Professionnels**, chargé de l'analyse des demandes de financement de la clientèle PME et Professionnels relevant du ressort des Comités du Siège et d'assurer le développement et l'enrichissement de l'offre des crédits conventionnés et des crédits dédiés à la TPME. Il assure également les échanges avec les organismes et partenaires de garantie, de cofinancement et de gestion des crédits ;
- 🌿 **Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/ GE**, chargé de l'analyse des demandes de financement des grandes entreprises et groupes d'affaires et de la proposition de solutions d'ingénierie financière pour recouvrer le portefeuille des grandes créances et des créances à risque ;
- 🌿 **Pôle Réalisation des Engagements**, chargé d'assurer la mise en place des décisions émanant des Comités du Siège et de veiller à la bonne gestion des garanties conformément aux compétences en vigueur. Il est également chargé de suivre l'industrialisation des crédits à la consommation ;
- 🌿 **Pôle Management du Risque Crédit**, chargé de piloter la mise en oeuvre de la politique générale du risque de crédit, de veiller à la maîtrise du risque de crédit et d'assurer l'analyse et le suivi des créances ainsi que les reporting internes et réglementaires afférents à l'activité engagements.

En outre, sont également rattachées au Domaine Gestion du Risque Crédit, les directions suivantes :

- 🌿 **Gestion Administrative des Engagements**, assurant le secrétariat des Comités du Siège dont elle a la charge et la gestion administrative des demandes de crédit relevant de leur ressort ;

- ✎ **Gestion des Autorisations Ponctuelles et Suivi des Réalisations**, chargée de gérer les demandes d'autorisations ponctuelles relevant des Comités du Siège, de suivre la réalisation des crédits et de délivrer les autorisations de déblocage.

Domaine Remedial management :

Compte tenu de l'impact des activités de recouvrement et du juridique sur le bilan de la Banque, il a été décidé de rendre indépendant le domaine Remedial Management dont l'organisation se présente comme suit :

- ✎ **Pôle des Recouvrements** : composé de trois directions centrales, le Pôle a pour principales attributions de prendre en charge les CES et prévenir leur augmentation, ainsi que d'assurer le suivi et le montage de solutions d'ingénierie pour le recouvrement ;
- ✎ **Pôle Contentieux Juridique et Back Office Remedial** : composé de deux directions centrales, le Pôle prend essentiellement en charge la gestion et l'étude des dossiers du contentieux à caractères pénal ainsi que le suivi et la gestion des dossiers du contentieux bancaire et logistique ;
- ✎ **Direction de la Gestion Administrative des Engagements**, notammant chargée du suivi des textes législatifs et de l'élaboration et la mise à jour des contrats et les actes juridiques liant la Banque à des tiers.

VI.5. Dispositif de contrôle et politique de conformité

a. Contrôle interne :

En 2012, le CAM a mis en place un bloc de la sécurité et du contrôle de la banque composé de trois grandes structures distinctes, qui sont directement rattachées à la présidence du Directoire, et qui se présentent comme suit :

1- Le Contrôle Général⁴¹

Le Contrôle Général coordonne le dispositif d'ensemble du contrôle interne du Groupe qui s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du GCAM, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou d'entités juridiques (filiales consolidées). Le contrôle général a pour missions de :

- ✚ Renforcer les actions de contrôle ;
- ✚ Accroître la sécurité liée à l'exécution des opérations ;
- ✚ Participer à l'éclosion d'une culture de contrôle ;
- ✚ Coordonner et animer le système de contrôle interne.

2- Conformité et Déontologie⁴²

Cette structure a pour objectif de faire émerger, développer et asseoir les valeurs du Groupe en veillant à ce que les procédures en vigueur soient conformes à la réglementation externe et conformes au dispositif de vigilance.

3- La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données

La Direction Centrale du Reporting Réglementaire et la Fiabilisation des Données a pour principales missions de :

- ✚ Veiller à la cohérence et à la fiabilité de l'ensemble des états et déclarations communiqués aux établissements externes (BAM, Office des Changes, GPBM, CCG, Ministère des Finances...) ;
- ✚ Etre l'interlocuteur unique vis-à-vis de ces instances en matière de reporting réglementaire ;
- ✚ Veiller à l'amélioration de la qualité des données clientèle de la banque.

⁴¹ Cf Partie III présentation Générale du CAM, section VIII.2 Organisation, titre c. « pôle contrôle et risque opérationnel groupe »

⁴² Cf Partie III présentation Générale du CAM, section VIII.2 Organisation, titre d. « Direction Centrale de la conformité et de la Déontologie »

b. Contrôle externe

Tableau 42 : Acteurs du contrôle externe

Commissaires aux comptes	Commissaire de l'État	Bank Al Maghreb	Comité d'audit (émanation du Conseil de surveillance)
Le Crédit Agricole du Maroc doit obligatoirement désigner deux Commissaires aux Comptes inscrits au tableau de l'Ordre des Experts Comptables. Les Commissaires aux Comptes sont nommées par l'AGO des actionnaires pour trois exercices.	Un Commissaire du Gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par Décret et sur proposition des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture. Son mandat ne peut dépasser quatre ans renouvelable une seule fois.	La circulaire N°4/W/2014 relative au Contrôle Interne précise les modalités et les règles minimales que les établissements bancaires doivent observer.	Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de surveillance. Il est présidé par un représentant du Groupe CDG, coopté par le Conseil de Surveillance.

Source : CAM

VI.6. Politique d'investissement

Les investissements du CAM sont orientés en vue d'atteindre les ambitions tracés par les objectifs fixés par le Plan Stratégique CAP 2023 :

Allocation stratégique des emplois	Une répartition cible des emplois de la clientèle par type de crédit a été définie à partir d'une répartition moyenne du secteur bancaire
Taux de sortie moyen des crédits	Maintenir un taux de rendement moyen de 5,4% à partir de 2019
Taux de croissance de crédits	Maintenir un taux de croissance annuel moyen de l'encours brut de Crédits à 6%
Coût de la ressource	En vue de stabiliser le coût des ressources, il est prévu d'éliminer au fur et à mesure l'effet volume en augmentant graduellement la collecte de ressources à vue
Ressources rémunérées Ressources non rémunérées	Les ressources non rémunérées devront représenter près de 60% du total ressources à l'horizon 2023
Comptes chèques Ressources non rémunérées	Un zoom particulier sera accordé à l'évolution des comptes chèques-Convergence vers la part cible du secteur bancaire.

Source CAM

Tableau 43 : Les investissements du CAM au cours des exercices décembre 2019 à 2021

En KDH	2019	2020	2021
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	1 031 613	1 251 201	920 703
Droit au bail			
Immobilisations en recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	33 150	44 146	61 345
Immobilisations incorporelles hors exploitation			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES⁴³	998 463	1 207 055	859 358
Immeubles d'exploitation		942 996	215 840
Mobilier et matériel d'exploitation	34 557	37 660	43 110
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	88 667	59 662	71 473
Immobilisations corporelles hors exploitation	835 799	152 312	527 805
Immobilisation en cours	39 440	14 425	1 129
INVESTISSEMENTS FINANCIERS⁴⁴	53 429	300	68 076
Prises de participations	2 429	300	-
Variations de capital des filiales	51 000	-	68 076
TOTAL	1 085 042	1 251 501	1 848 136

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, les investissements du CAM ont connu les évolutions suivantes :

- Une hausse de 2 MDH (+6%) des acquisitions des immobilisations incorporelles ;
- Une baisse de 627 MDH (-39%) des immobilisations corporelles principalement expliquée par la baisse des immeubles d'exploitation/Bureaux (-305 MDH) et des immeubles hors exploitation (-306 MDH) ;
- La réalisation d'une augmentation de capital de 51 MDH au sein d'Al Akhdar Bank (part CAM), ainsi qu'une prise de participation dans la société Atlantic Micro Finance For Africa (AMIFA) –société de microcrédit opérant au Sénégal- à hauteur de 40%, et ce, en collaboration avec la Banque Centrale Populaire (60%).

À fin 2020, les investissements du CAM ont connu les évolutions suivantes :

- Une hausse de 11 MDH des acquisitions des immobilisations incorporelles d'exploitation ;
- Une hausse de 209 MDH (+21%) des immobilisations corporelles principalement expliquée par une hausse des immeubles d'exploitation (+943 MDH), en partie contrebalancée par la baisse des immobilisations corporelles hors exploitation (-683 MDH) ;
- Une prise de participation de 0,3 MDH au sein de MSIN GESTION, équivalent à 30% de son capital.

Au terme de l'exercice 2021, les investissements du CAM ont connu les évolutions suivantes :

- Une hausse de 17 MDH des acquisitions des immobilisations incorporelles d'exploitation ;
- Une baisse de 348 MDH des immobilisations corporelles principalement expliquée par un recul du solde des immeubles d'exploitation ;
- Des variations de capital au sein de certaines participations pour un total de 68 MDH (y compris les mouvements effectués avec l'OPCI IMMOVERT PLACEMENT).

⁴³ Y compris les immobilisations acquises par dation

⁴⁴ Investissements financiers hors subventions d'équilibre et comptes courants d'associés

Tableau 44 : Principaux investissements en cours

Objectif (En MDH)	Budget	Réalisations 2021	% Réalisation
L'élargissement du Réseau par L'acquisition et la construction de différents locaux régionaux	113	1	1%
Appui logistique et informatique aux entités du réseau et du siège	85	46	54%
La mise à jour des différents modules et progiciels du CAM tout en consolidant les acquis du Schéma Directeur Informatique (SDI)	86	61	71%
La mise à niveau et l'aménagement et agencement des différents bâtiments du siège et du réseau	121	56	47%
Dotation des locaux du CAM de diverses installations d'exploitation et renforcement du dispositif sécuritaire du GCAM	19	12	63%
Les missions d'accompagnement et de mise en place des projets structurants et réglementaires du CAM et appui de la stratégie commerciale	83	36	43%

Source : CAM

Tableau 45 : Investissements pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

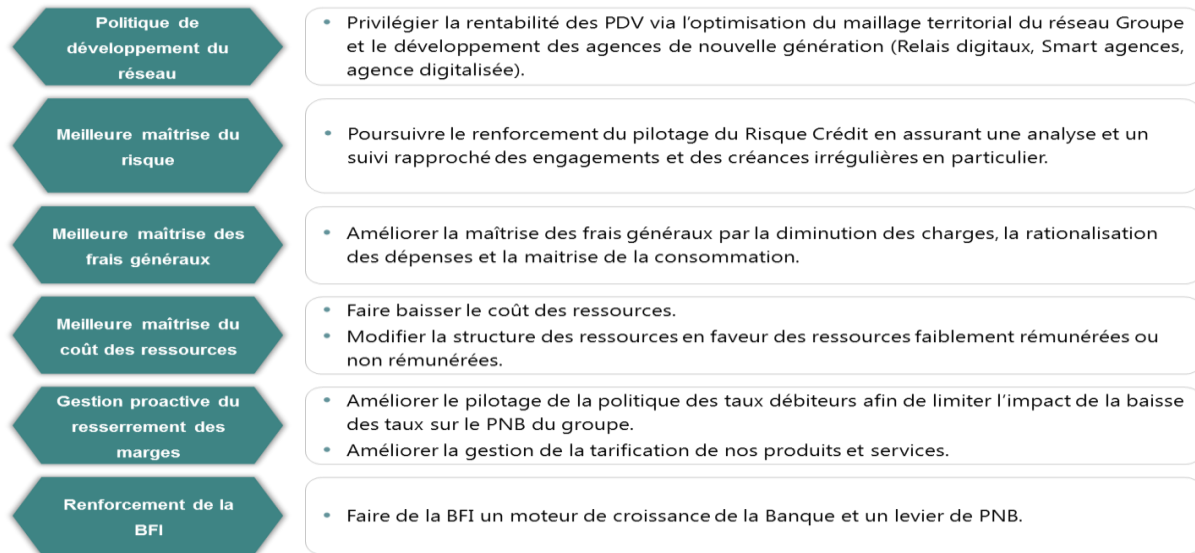
Objectif (En MDH)	Montant
L'élargissement du Réseau par La construction de différents locaux régionaux	1,9
La mise à niveau et l'aménagement et agencement des différents bâtiments du siège et du réseau	64,5
Dotation des locaux du CAM de diverses installations d'exploitation et renforcement du dispositif sécuritaire du GCAM	19
Appui logistique et informatique aux entités du réseau et du siège	25
La mise à jour des différents modules et progiciels du CAM tout en consolidant les acquis du Schéma Directeur Informatique (SDI)	62,7
Les missions d'accompagnement et de mise en place des projets structurants et réglementaires du CAM et appui de la stratégie commerciale	82,1

Source : CAM

Les objectifs présentés en tant qu'engagements fermes de la banque représentent les marchés lancés par le CAM au cours de l'année analysée. Il est à préciser que les réalisations de l'exercice correspondent au montant effectivement décaissé (selon le taux d'avancement des projets respectifs).

VI.7. Politique de développement

La politique de développement du CAM entre dans le cadre du Plan d'action CAP 2023, les axes ciblés par le CAM s'articulent autour des points suivants (Source : CAM) :



VI.8. Moyens informatiques du CAM

PILOTAGE SI & DIGITAL

Les Systèmes d'Informations et les solutions digitales représentent une priorité pour le Crédit Agricole du Maroc, vu leur rôle clé dans la mise en œuvre du plan stratégique de la banque, mais aussi dans l'automatisation et la digitalisation des processus internes et dans le renforcement de la compétitivité. Une performance qui couvre tout autant le réseau d'agence que de nouvelles solutions digitales qui accompagnent la transformation de la relation des clients avec leur banque.

Ainsi, à la suite du plan stratégique « GCAM 2013 » un Schéma directeur Informatique a donné lieu à la mise en place du Système d'Information des Opérations Bancaires (SIOB), achevé en Août 2011, pour assurer une gestion centralisée et performante des opérations de la Banque, et à la mise en place des solutions RMS et TEF, supportant respectivement la gestion des activités des filiales solidaires Tamwil El Fellah, la Fondation ARDI pour le Microcrédit et la Fondation pour le développement durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « AFAK 2020 », une feuille de route relative à la digitalisation de la banque et l'élargissement de la couverture de l'automatisation des opérations des différents processus métier et support.

Le pilotage rapproché du portefeuille de projets SI & Digitaux, permet d'assurer l'alignement des projets avec les orientations stratégiques de la banque, la maîtrise progressive des nouvelles technologies au service de la performance de la banque et de l'augmentation de sa capacité à créer la différence, à l'exemple des technologies mobiles, l'intelligence artificielle ou encore les solutions analytiques (Big Data).

Par ailleurs, la banque a établi un Schéma Directeur Sécurité dès 2018 qui a permis de hisser son niveau de sécurité, en intégrant, conformément aux obligations réglementaires, les audits de sécurités systématiques avant les mises en production majeures, en plus des audits récurrents, et la mise en place de plusieurs briques de supervision de la sécurité SI, incluant un SOC.

ORIENTATIONS SI & DIGITALES

Confiant dans la capacité de ses équipes à assurer le développement en interne des volets les plus critiques de son activité et de l'intégration des progiciels sur des volets métiers (gestion des crédits, finance) et sur des volets support (achats, budgétisation, Ressources Humaines etc.), le CAM a adopté une culture agile dans la mise en œuvre des différentes solutions, avec des orientations technologiques claires : Technologies AX, les langages de développement Java et Angular en Front End, et une architecture Open Source pour la plateforme Big Data.

SECURITÉ ET INFRASTRUCTURE

Le Crédit Agricole du Maroc accorde une priorité absolue à la sécurité informatique, qui est abordée via une gouvernance adaptée, l'instauration d'une culture qui intègre une forte sensibilité à la sécurité et la mise en place des moyens suffisants pour assurer un niveau de sécurité de référence.

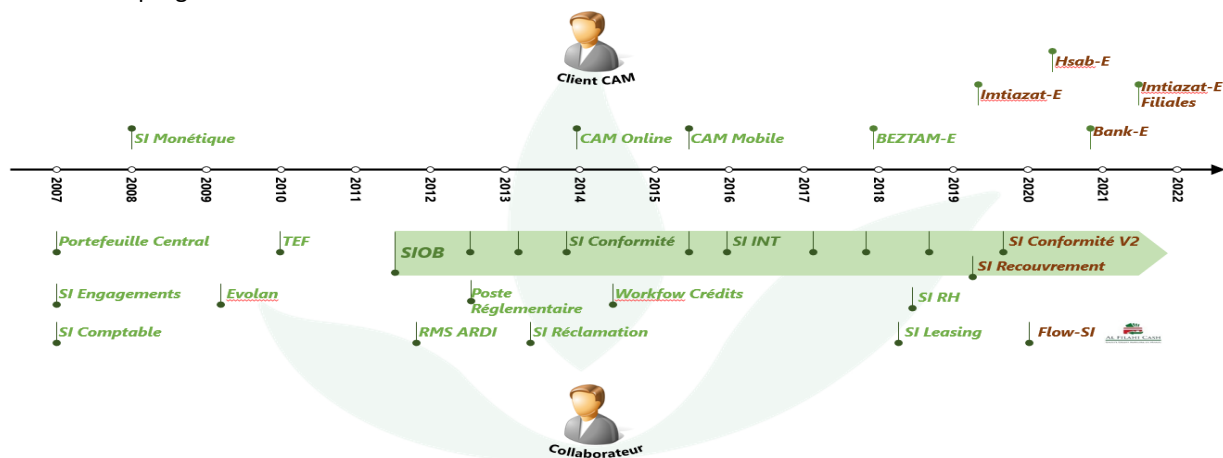
En effet, d'un point de vue gouvernance, la Direction Centrale de la Sécurité Groupe est rattachée à la Direction Générale, lui assurant l'autonomie nécessaire pour la réalisation de ses missions dans les meilleures conditions. Elle assure, en collaboration avec les entités opérationnelles, incluant l'infrastructure IT, le respect des exigences réglementaires et le respect des bonnes pratiques en termes de sécurité, d'accompagnement et de sensibilisation des collaborateurs.

La mise œuvre du schéma directeur de sécurité s'est accompagné par un ensemble de chantiers d'infrastructure IT qui ont participé à l'amélioration de la disponibilité, performance et sécurité des différents services.

Une des réalisations les plus marquantes de 2021 a été l'opérationnalisation de la nouvelle Salle Machine de production, qui a été certifiée par Tier III par l'organisme de référence Uptime Institute pour sa conception ainsi que pour son opérationnalisation.

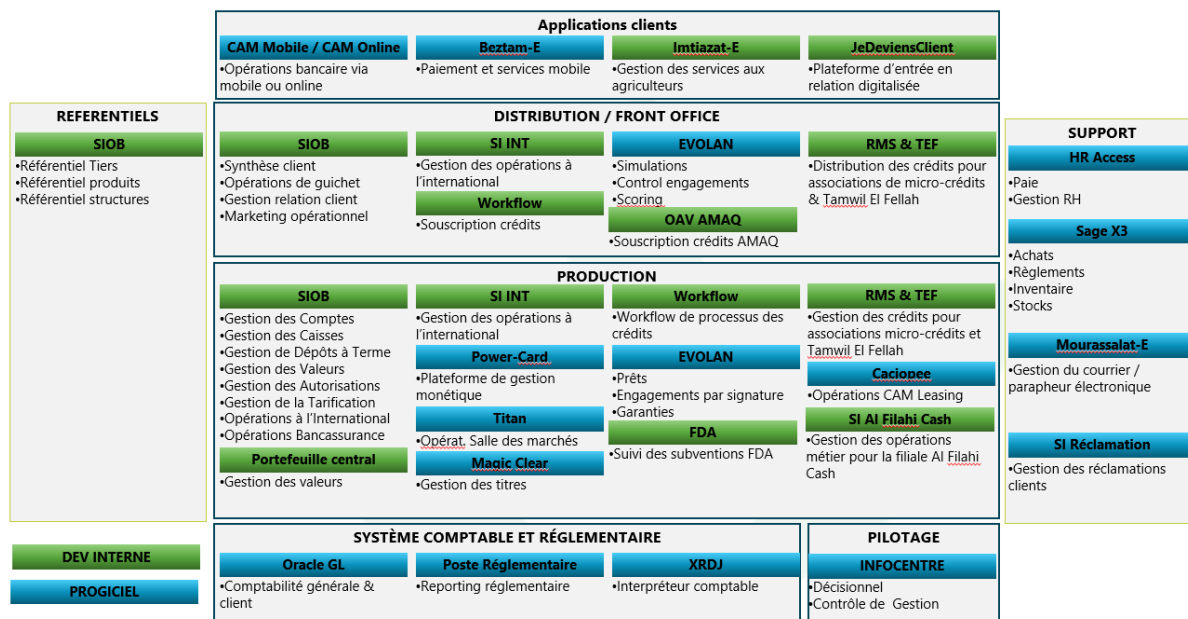
SOLUTIONS APPLICATIVES & DIGITALES

L'agilité adoptée par la banque lui a permis d'assurer la mise en œuvre de plusieurs projets structurants, avec une accélération progressive dans la mise en œuvre :



Source : CAM

La mise en œuvre de ces solutions a permis le développement de la cartographie applicative du CAM qui couvre l'ensemble des métiers critiques et qui continue à accompagner l'amélioration de la qualité de service de entités de la banque, en interne et en externe, via les canaux physiques et digitaux. Au terme du premier trimestre 2022, la cartographie applicative du Cam se présente comme suit :



Source : CAM

Ainsi, le Système d'Informations du Groupe Crédit Agricole du Maroc assure une gestion fiable et sécurisée des processus critiques de la banque, incluant la gestion des comptes et services bancaires des clients, leur comptabilisation ainsi que la comptabilisation globale de la banque, la gestion des crédits, des services monétiques etc. ainsi que la gestion des services support, incluant la gestion des ressources humaines, les processus achats et logistique etc. via des plateformes performantes, qui sont revues et mises à niveau afin de renforcer l'alignement avec les meilleurs standards.

DIGITALISATION

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc continue d'accélérer sa transformation digitale pour se rapprocher davantage de ses clients et pour les servir au mieux. Pour réussir cette transformation, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a mis en place un dispositif de gouvernance adéquat et une stratégie alliant les innovations technologiques et la dimension humaine qui reste ancrée dans l'ADN du Groupe compte tenu de la spécificité de sa mission de service public et la nature des territoires couverts. Le leitmotiv quotidien étant de créer de la valeur au profit des clients et de permettre aux collaborateurs d'être servis dans les meilleures conditions possibles.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc continue de déployer, depuis 2016, une nouvelle vision stratégique digitale transcrite en un plan de transformation et une trajectoire de mise en œuvre. Cette nouvelle vision se concrétise par la mise en production de plusieurs solutions innovantes qui se sont vues distinguées par des prix prestigieux en lien avec la transformation digitale.

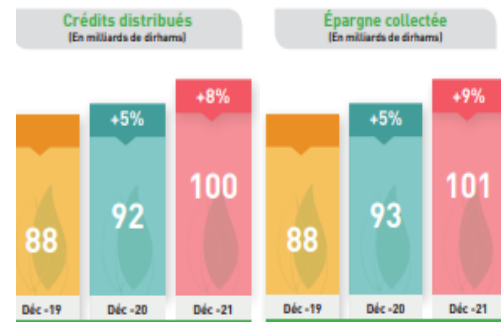
PARTIE IV. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES ANNUELS)

I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

DIVERSIFICATION DE L'ÉPARGNE MOBILISÉE & DYNAMISATION DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE⁴⁶

Grâce à la mobilisation de ses collaborateurs et à l'adaptation de son offre aux spécificités du contexte pandémique et de sécheresse ayant marqué l'exercice 2020, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a porté l'encours des crédits distribués à 92 milliards de dirhams contre 88 milliards de dirhams au 31 décembre 2019, soit une progression de 5%. La performance réalisée est principalement due à l'évolution des crédits de trésorerie suite au financement des nouveaux produits « Relance » et « Damane Oxygène » destinés aussi bien au monde rural qu'au milieu urbain, pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou poursuivre leurs activités.

Par ailleurs, l'épargne mobilisée par le Groupe au terme de l'exercice 2020 s'est élevée à 93 milliards de dirhams contre 88 milliards de dirhams au titre de l'exercice 2019, marquant ainsi une hausse de 5%. La dynamique de collecte adoptée s'est principalement axée sur les comptes à vue créditeurs de 8% (+3,1 milliards de dirhams).



En s'établissant à 101 milliards de dirhams, l'épargne collectée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc au terme de l'exercice 2021 a dépassé les 100 milliards de dirhams, en hausse de +9% par rapport à la même période de l'année 2020.

La performance réalisée est tirée par une stratégie commerciale axée sur l'optimisation des ressources collectées, tout en privilégiant celles à vue qui se sont d'ailleurs établies à 48 milliards de dirhams, soit une progression de 10% comparativement à l'exercice précédent.

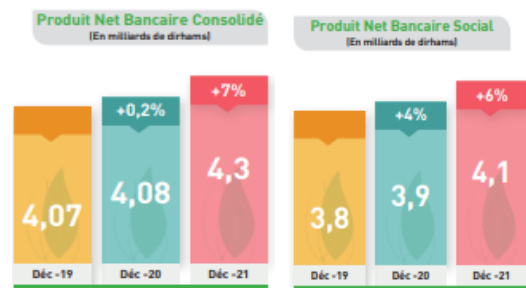
Aussi, le GCAM affiche un encours de crédits distribués franchissant les 100 milliards de dirhams (+8%).

La politique adoptée par le Crédit Agricole du Maroc et ses filiales en termes de diversification de l'offre a permis au Groupe de consolider son engagement en faveur du développement économique en accordant une attention toute particulière aux agriculteurs, aux agro-industriels et au monde rural.

PROGRESSION DU PRODUIT NET BANCAIRE TIRÉE PAR CELLE DE L'ACTIVITÉ

À fin décembre 2020, le PNB du Groupe Crédit Agricole du Maroc reste relativement stable par rapport à l'exercice précédent et s'affiche à 4,08 milliards de dirhams.

Le Produit Net Bancaire Social ressort, quant à lui, à 4 milliards de dirhams, marquant une progression de 4% par rapport à fin décembre 2019 où il s'affichait à 3,8 milliards de dirhams. Cette progression est essentiellement liée à la bonne tenue des marges d'intérêts, sur commissions et des activités de marché.



À fin décembre 2021, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire de 4,3 milliards de dirhams, soit une hausse de 7% par rapport à fin 2020. Cette évolution est essentiellement liée à celle de la marge d'intérêts et des marges sur commissions.

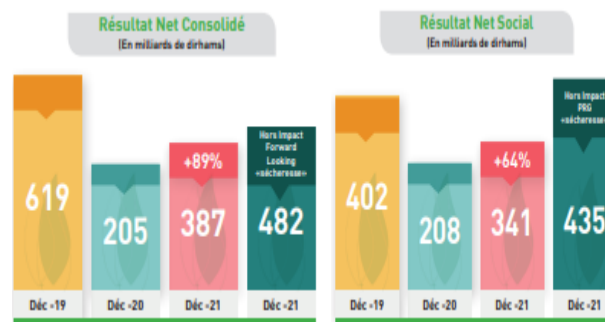
En ressortant à 4,1 milliards de dirhams, le Produit Net Bancaire Social dépasse la barre des 4 milliards de dirhams, marquant une évolution de +6% par rapport à fin décembre 2020. Cette progression est principalement due à la bonne tenue des marges d'intérêts et sur commissions.

⁴⁶ Données relatives aux comptes consolidés

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2020 avec un Résultat Net Consolidé de 205 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 266 millions de dirhams. Hors impact de la contribution de la banque au fonds de soutien de la Covid-19 pour la gestion de la pandémie et le provisionnement supplémentaire au titre du « Forward Looking » en anticipation des risques futurs liés à la conjoncture économique actuelle, le Résultat Net Consolidé (630 millions de dirhams) et le Résultat Net Part du Groupe (676 millions de dirhams) affichent des progressions respectives de 2% et 6%.

Par ailleurs, le Résultat Net Social ressort à 208 millions de dirhams, correspondant à un solde de 439 millions de dirhams (+9%) hors impact de la crise de la Covid-19.



À fin décembre 2021, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 387 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 406 millions de dirhams, respectivement en hausse de 89% et 53% comparativement à fin 2020.

La banque a en outre passé une provision spéciale « sécheresse ». Hors cette provision, le Résultat Net Consolidé (482 millions de dirhams) et le Résultat Net Part du Groupe (501 millions de dirhams) affichent des progressions respectives de 135% et 88%. Par ailleurs, le Résultat Net social ressort à 341 millions de dirhams, en hausse de 64% par rapport à la même période de l'année précédente.

Hors la dotation aux provisions pour risques généraux couvrant les impacts de la sécheresse, le Résultat Net Social du CAM s'affiche à 435 millions de dirhams, soit +109% par rapport à fin décembre 2020. Il est à noter que les performances exceptionnelles constatées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, relèvent en partie du caractère exceptionnel des résultats enregistrés au cours de l'année 2020, notamment l'impact de la Covid-19 et le provisionnement supplémentaire au titre du « Forward Looking ».

II- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 535 017 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 387 481. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 18 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2021, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 93 791 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 6 442 dont :

- MMAD 677 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 877 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 4 888 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (72% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à la Covid-19.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés.

Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz Al MECHAT
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020 ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 579 250 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 204 684. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 24 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2020, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 89 684 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 5 463 dont :

- MMAD 641 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 750 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 4 072 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (72% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à Covid-19.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz Al MECHAT
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 394 174, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 619 498. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 27 février 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Agricole du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Pour les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des états de synthèse relatifs aux effets de la pandémie de Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 05 juin 2020

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz Al MECHAT
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12 497 944 dont un bénéfice net de KMAD 340 942. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 18 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 90 275 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 8 500, provisionnés à hauteur de MMAD 6 063.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 8 pour un encours de MMAD 23.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (71% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2021, la banque a participé à la création des sociétés suivantes:

- CAM COURTAGE : Création de la société et détention à 100% de son capital ;
- OPCI IMMOVERT PLACEMENT : Prise de participation à hauteur de 12,64% lors de la création.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz Al MECHATT
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12 157 638 dont un bénéfice net de KMAD 208 264. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 24 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisionsRisque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 86 583 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 7 667, provisionnés à hauteur de MMAD 5 403.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 5 pour un encours de MMAD 23.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (71% du total Actif),

- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz AL MECHAT
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 11 748 910, dont un bénéfice net de KMAD 402 437. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le directoire le 27 février 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC S.A au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 05 juin 2020

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT S.A
Abdelaziz AL MECHAT
Associé

III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES

Tableau 46 : Compte de produits et charges

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 989 320	6 175 215	3,10%	6 299 073	2,01%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	30 824	25 075	-18,65%	32 180	28,33%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 493 832	4 497 323	0,08%	4 956 441	10,21%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	110 287	181 878	64,91%	187 975	3,35%
Produits sur titres de propriété	35 883	27 630	-23,00%	32 141	16,32%
Commissions sur prestations de service	493 856	490 545	-0,67%	525 602	7,15%
Autres produits bancaires	824 638	952 763	15,54%	564 735	-40,73%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 219 446	2 258 778	1,77%	2 150 424	-4,80%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	399 716	472 653	18,25%	428 492	-9,34%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 122 239	1 091 347	-2,75%	1 149 426	5,32%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	197 121	211 597	7,34%	206 315	-2,50%
Autres charges bancaires	500 370	483 181	-3,44%	366 190	-24,21%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 769 874	3 916 437	3,89%	4 148 649	5,93%
Produits d'exploitation non bancaire	275 578	169 074	-38,65%	156 037	-7,71%
Charges d'exploitation non bancaire	117 193	101 917	-13,03%	96 437	-5,38%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 959 560	1 988 312	1,47%	2 007 004	0,94%
Charges de personnel	1 121 174	1 124 223	0,27%	1 120 919	-0,29%
Impôts et taxes	35 377	37 349	5,57%	38 014	1,78%
Charges externes	555 849	607 002	9,20%	625 048	2,97%
Autres charges générales d'exploitation	47 681	42 542	-10,78%	50 949	19,76%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	199 480	177 196	-11,17%	172 074	-2,89%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 898 808	2 073 622	9,21%	2 259 168	8,95%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	921 409	912 898	-0,92%	1 067 458	16,93%
Pertes sur créances irrécouvrables	634 020	345 507	-45,51%	649 540	88,00%
Autres dotations aux provisions	343 380	815 216	137,41%	542 169	-33,49%
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	502 834	507 801	0,99%	597 302	17,63%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	401 659	442 343	10,13%	402 673	-8,97%
Récupérations sur créances amorties	34 981	43 268	23,69%	116 903	170,18%
Autres reprises de provisions	66 194	22 190	-66,48%	77 726	250,27%
RÉSULTAT COURANT	572 725	429 461	-25,01%	539 380	25,59%
Produits non courants	1 257	3 503	178,65%	3 467	-1,02%
Charges non courantes	107 748	147 179	36,60%	149 428	1,53%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	466 234	285 785	-38,70%	393 419	37,66%
Impôts sur les résultats	63 798	77 521	21,51%	52 477	-32,31%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	402 437	208 264	-48,25%	340 942	63,71%

Source : CAM

III.1. Produits d'Exploitation Bancaire

Tableau 47 : Évolution des produits d'exploitation bancaires du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	30 824	25 075	-18,65%	32 180	28,33%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 493 832	4 497 323	0,08%	4 956 441	10,21%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	110 287	181 878	64,91%	187 975	3,35%
Produits sur titres de propriété	35 883	27 630	-23,00%	32 141	16,32%
Commissions sur prestations de service	493 856	490 545	-0,67%	525 602	7,15%
Autres produits bancaires	824 638	952 763	15,54%	564 735	-40,73%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 989 320	6 175 215	3,10%	6 299 073	2,01%

Source : CAM

Les produits d'exploitation bancaire sont majoritairement composés des intérêts et produits assimilés sur les opérations avec la clientèle.

Au terme de l'exercice 2020, les PEB sont en hausse de 3,10% à 6,2 Mrds Dhs.

À fin décembre 2021, les produits d'exploitation bancaire sont à nouveau en progression et s'affichent à 6 299 MDH, soit une augmentation de 2,01% par rapport à l'exercice précédent.

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

Au terme de l'exercice 2020, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit sont en baisse de 18,65% à 25 MDH. Cette variation est essentiellement liée au recul de l'encours des créances sur prêts de trésorerie à terme aux établissements de crédit et assimilés de 10 MDH (encours en fin de période).

À fin 2021, ladite rubrique est en hausse de 28,33% et s'affichent à 32 MDH. Cette variation est principalement due à l'augmentation du solde des intérêts sur comptes ordinaires des établissements de crédit et assimilés (+13 MDH).

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

A fin 2020, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle restent relativement stable (+0,08%) à 4,5 Mrds Dhs. En 2021, ladite rubrique progresse de 10,21% à 4 956 MDH essentiellement suite à la variation des intérêts sur crédits de trésorerie (+195 MDH) et des intérêts sur comptes débiteurs de la clientèle (+110 MDH).

Intérêts et produits assimilés sur titres de créance

À fin décembre 2020, les intérêts et produits assimilés sur titres de créance sont en hausse (64,91%) suite à une augmentation de plus de 100% des intérêts sur bons du trésor et valeurs assimilées (tombée de coupons : 69 MDH).

Au terme de l'exercice 2021, on constate une hausse dudit poste (+3,35%) à 188 MDH. L'évolution enregistrée est essentiellement due à celle des intérêts sur BDT et valeurs assimilées (+34%).

Produits sur titres de propriété

Les produits sur titres de propriété correspondent aux revenus des titres de participations, soit les dividendes versés par les participations détenues par le CAM.

Au terme de 2020, le poste est en recul de 23% à 28 MDH.

À fin 2021, la rubrique est en hausse de 16,32% à 32 MDH suite à la hausse des dividendes sur titres de placement perçus.

Commissions sur prestations de service

Au terme de l'exercice 2020, on constate un recul du poste « commissions sur prestation de services » de 0,67% à 491 MDH.

À fin 2021, ledit poste est en progression de 7,15% passant ainsi à 526 MDH (commissions sur cartes bancaires +12 MDH, commissions sur moyens de paiement +9 MDH et commissions sur fonctionnement de compte +9 MDH).

Autres produits bancaires

Les autres produits bancaires correspondent à des gains et commissions sur opérations de change virement/billet et à des plus-values de cession sur titres de placement.

Au terme de l'exercice 2020, le poste est en hausse de 15,54% principalement suite à l'augmentation :

- Des gains sur opérations de change virement qui passent de 87 MDH en 2019 à 205 MDH à fin 2020 ;
- Des gains sur bons du trésor qui passent de 269 MDH en 2019 MDH à 328 MDH suite à la réévaluation effectuée à fin 2020.

À fin 2021, ladite rubrique est en recul de 40,73%, s'affichant ainsi à 565 MDH. Cette variation est principalement liée à la baisse des gains sur BDT de 255 MDH.

III.2. Charges d'Exploitation Bancaire

Tableau 48 : Évolution des charges d'exploitation bancaire du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	399 716	472 653	18,25%	428 492	-9,34%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 122 239	1 091 347	-2,75%	1 149 426	5,32%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	197 121	211 597	7,34%	206 315	-2,50%
Autres charges bancaires ⁴⁷	500 370	483 181	-3,44%	366 190	-24,21%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 219 446	2 258 778	1,77%	2 150 424	-4,80%

Source : CAM

Ce poste est principalement constitué des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.

Au terme de l'exercice 2020, ledit poste enregistre une progression de 1,77%, en passant à 2 259 MDH.

À fin 2021, on constate un recul du poste charges d'exploitation bancaire (-4,80%) à 2 150 MDH.

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit

Au terme de l'exercice 2020, le poste enregistre une hausse (+18,25%) et s'établit à 473 MDH et ce suite à la progression des rubriques suivantes :

- Charges sur emprunts subordonnés envers les établissements de crédit et assimilés de 56 MDH ;
- Intérêts sur valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit et assimilés de 20 MDH.

À fin 2021, le poste s'affiche à 428 MDH, en recul de 9,34% notamment suite à une variation de -59 MDH des intérêts sur valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit & assimilés.

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle

Au terme de l'exercice 2020, on constate une baisse de la rubrique qui s'affiche à 1 091 MDH, soit un recul de 2,75%. L'évolution constatée revient à une baisse de l'encours moyen des DAT et BDC.

En 2021, le poste « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » a enregistré une hausse (+5,32%) passant à 1 149 MDH. Cette variation est essentiellement due à une hausse de 70 MDH des intérêts sur comptes courants et 53 MDH des intérêts sur bons de caisse.

Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis

Les « intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » correspondent aux intérêts payés par le CAM dans le cadre du programme d'émission de certificats de dépôt lancé en avril 2011 ainsi que les différentes émissions obligataires subordonnées lancées depuis Novembre 2015.

À fin 2020, ladite rubrique ressort à 212 MDH contre 197 MDH à fin 2019 (+7,34%).

À fin décembre 2021, la rubrique s'affiche à 206 MDH, en recul de 2,50%.

Autres charges bancaires

Les « autres charges bancaires » correspondent essentiellement à des pertes sur opérations de change, aux cotisations du fonds de garantie des dépôts⁴⁸ et à des moins-values réalisées sur titres de placement et de transaction.

Au terme de l'exercice 2020, ledit poste baisse de 3,44%, s'affichant ainsi à 483 MDH. Cette variation s'explique par la hausse :

- Des pertes réalisées sur titres OPCVM (-24 MDH) ;
- Des pertes réalisées sur titres de propriété (-18 MDH).

En 2021, ladite rubrique marque une baisse de 24,21% s'affichant ainsi à 366 MDH. Cette variation s'explique par le recul :

- Des charges sur emprunts de titres qui passent de 95 MDH en 2020 à 33 MDH à fin 2021 ;
- Des pertes sur titres OPCVM qui passent de 32 MDH en 2020 à 2 MDH à fin 2021.

⁴⁷ Y compris les commissions servies

⁴⁸ Conformément à la circulaire 6/W/2018 de BAM, les établissements de crédits agréés pour recevoir des fonds publics sont tenus de verser au fond collectif de garantie des dépôts une cotisation annuelle dont le taux standard est fixé à 0,20% calculée sur la base des dépôts et autres fonds remboursables collectés.

III.3. Produit Net Bancaire

Tableau 49 : Évolution de la structure du Produit Net Bancaire du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
+ intérêts et produits assimilés	4 634 944	4 704 276	1,50%	5 176 596	10,04%
- intérêts et charges assimilées	1 719 076	1 775 597	3,29%	1 784 234	0,49%
Marge d'intérêts	2 915 868	2 928 679	0,44%	3 392 362	15,83%
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location					
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location					
Résultat des opérations de crédit-bail et de location					
+ Commissions perçues	493 856	490 545	-0,67%	525 602	7,15%
- Commissions servies	21 827	11 969	-45,16%	10 811	-9,68%
Marge sur commissions	472 028	478 576	1,39%	514 791	7,57%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	424 714	423 130	-0,37%	201 345	-52,42%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	63 030	72 428	14,91%	93 245	28,74%
+/- Résultats des opérations de change	82 800	205 398	148,07%	162 061	-21,10%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés					
Résultat des opérations de marché	570 545	700 957	22,86%	456 651	-34,85%
+ Divers autres produits bancaires	35 892	38 533	7,36%	47 187	22,46%
- Diverses autres charges bancaires	224 458	230 308	2,61%	262 342	13,91%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 769 874	3 916 437	3,89%	4 148 649	5,93%

Source : CAM

En s'établissant à 4 149 MDH, le Produit Net Bancaire de la banque s'est inscrit en amélioration sur la période 2019-2021, enregistrant ainsi un TCAM de 4,90%.

a. Marge d'Intérêt

Tableau 50 : Évolution de la marge d'intérêt du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 634 944	4 704 276	1,50%	5 176 596	10,04%
Intérêts et charges assimilées	1 719 076	1 775 597	3,29%	1 784 234	0,49%
MARGE D'INTÉRÊT	2 915 868	2 928 679	0,44%	3 392 362	15,83%

Source : CAM

À fin décembre 2020, la marge d'intérêt enregistre une légère hausse (+0,44%) s'affichant ainsi à 2 929 MDH.

Au terme de l'exercice 2021, la marge d'intérêt enregistre une augmentation de 15,83% en passant à 3 392 MDH. Cette croissance est liée à l'appréciation de l'activité d'intermédiation (+464 MDH), évolution expliquée par l'augmentation des produits d'intérêt notamment due à l'effet volume sur le portefeuille de Crédits, conjuguée à une maîtrise du coût de la ressource.

b. Marge sur commissions

Tableau 51 : Évolution de la marge sur commission du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Commissions perçues	493 856	490 545	-0,67%	525 602	7,15%
Commissions servies	21 827	11 969	-45,16%	10 811	-9,68%
MARGE SUR COMMISSIONS	472 028	478 576	1,39%	514 791	7,57%

Source : CAM

La marge sur commissions s'est appréciée tout au long de la période étudiée, passant ainsi de 472 MDH en 2019 à 515 MDH au terme de l'exercice 2021.

L'appréciation de la marge sur commissions observée sur les trois dernières années est le fruit des efforts déployés par la banque en vue d'augmenter le taux d'équipement de la clientèle. Par ailleurs, Le projet ECLORE⁴⁹ a redynamisé l'activité commerciale de la banque notamment par la commercialisation des produits bancaires (bancassurance monétique...). Ainsi, l'évolution des commissions sur prestations de services enregistrée durant la période analysée est essentiellement tirée par :

- Les commissions sur fonctionnement de compte qui passent de 177 MDH à 193 MDH ;
- Les commissions sur autres moyens de paiement qui passent de 14 MDH à 29 MDH.

c. Résultat des opérations de marché

Tableau 52 : Évolution du Résultat des Opérations de Marché du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	424 714	423 130	-0,37%	201 345	-52,42%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	63 030	72 428	14,91%	93 245	28,74%
+/- Résultats des opérations de change	82 800	205 398	148,07%	162 061	-21,10%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés					
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	570 545	700 957	22,86%	456 651	-34,85%

Source : CAM

À fin 2020, le Résultat sur Opérations de Marché enregistre une hausse de 22,86% passant à 701 MDH. Ce résultat s'explique essentiellement par l'augmentation du résultat sur opérations de change de plus de 100% consécutivement aux efforts déployés par la salle de marché de la banque en vue de l'optimisation des positions du CAM en devises.

Au terme de l'exercice 2021, le Résultat sur Opérations de Marché est en recul de 34,85% passant à 457 MDH. Ce résultat s'explique essentiellement par :

- La baisse du résultat sur titres de transaction de 222 MDH suite à la hausse du cours de la courbe des taux ;
- La baisse du résultat des opérations de change de 43 MDH suite à la baisse du solde des opérations de change virement.

⁴⁹ Le projet ECLORE de mise en œuvre de la Stratégie Banque détail du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits,
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

d. Divers autres produits et charges bancaires

Tableau 53 : Évolution des divers autres produits et charges bancaires du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
+ Divers autres produits bancaires	35 892	38 533	7,36%	47 187	22,46%
- Diverses autres charges bancaires	224 458	230 308	2,61%	262 342	13,91%

Source : CAM

À fin 2020, la rubrique divers autres produits bancaires est en hausse de 7,36% à 39 MDH dont 28 MDH de dividendes et 11 MDH relevant de la rémunération des wakala bil istitmar.

En décembre 2021, les divers autres produits bancaires (composés exclusivement de dividendes) ont progressé de 22,46% pour s'établir à 47 MDH.

Durant la période analysée, les diverses autres charges bancaires ont connu une progression globale de 17% en s'établissant à 262 MDH à fin 2021, date à laquelle les principaux éléments de ladite rubrique se présentent comme suit :

- Cotisation fonds de garantie⁵⁰ : 127 MDH ;
- Diverses autres charges bancaires : 136 MDH.

Par ailleurs, il est à noter que le poste divers autres charges bancaires n'est qu'une partie des autres charges bancaires totalisant 366 MDH :

- Charges sur emprunts de titres : 33 MDH ;
- Pertes sur titres OPCVM : 2 MDH ;
- Moins-values sur titres de placement : 21 MDH ;
- Pertes sur opérations de change virement : 17 MDH ;
- Provisions sur titres de placement/ BDT / OPCVM : 32 MDH ;
- Commissions sur achats et cessions de titres : 18 MDH.

⁵⁰ Cotisation annuelle versée au Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) sur la base de la moyenne des dépôts

III.4. Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 54 : Évolution des charges générales d'exploitation du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Charges de personnel	1 121 174	1 124 223	0,27%	1 120 919	-0,29%
% du total	57,10%	57,22%		49,62%	
Impôts et taxes	35 377	37 349	5,57%	38 014	1,78%
% du total	1,86%	1,80%		1,68%	
Charges externes	555 849	607 002	9,20%	625 048	2,97%
% du total	27,32%	28,37%		27,67%	
Autres charges générales d'exploitation	47 681	42 542	-10,78%	50 949	19,76%
% du total	3,04%	2,43%		2,26%	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	199 480	177 196	-11,17%	172 074	-2,89%
% du total	10,71%	10,18%		7,62%	
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 959 560	1 988 312	1,47%	2 007 004	0,94%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 769 874	3 916 437	3,89%	4 148 649	5,93%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	51,98%	50,77%	-1,21%	48,38%	-2,39%

Source : CAM

Sur la période 2019-2021, les charges générales d'exploitation ont connu un TCAM de 1,20%. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

a. Charges de personnel

À fin 2020, les charges du personnel restent relativement stables (+0,27%).

À fin 2021, les charges du personnel évoluent de -0,29% à 1 121 MDH.

Les variations modérées des charges du personnel constatées durant la période analysée témoignent de l'effort déployé par la banque en matière de maîtrise de ses charges.

b. Impôts et taxes

Au titre de l'exercice 2020, la rubrique s'affiche à 37 MDH, en progression de 5,57% par rapport à l'exercice précédent, suite à une augmentation de 1 MDH du montant payé au titre des taxes et droits assimilés.

Au terme de l'exercice 2021, la rubrique « impôts et taxes », représentant 1,68% du total des charges générales d'exploitation, a augmenté de 1,78% principalement suite à une augmentation de 10% du montant payé au titre de la taxe urbaine et de la taxe d'édilité.

c. Charges externes

Les charges externes du CAM se sont établies à 607 MDH (+9,20%) à fin 2020. Cette évolution est essentiellement due au changement de la structure desdites charges afin de répondre aux impacts de la pandémie de covid-19.

En effet, il convient de souligner la baisse constatée des charges relatives à l'évènementiel, missions, réception et déplacements dans le contexte pandémique de covid-19, contre une hausse en matière de dépenses liées aux actions de gestion de la pandémie:

- Des frais d'entretien et de réparation (+19 MDH) ;
- Des frais de publicité, de publications et de relations publiques (+16 MDH) ;
- Des frais de transport et de déplacement (+9 MDH).

Les principales composantes de ce poste sont :

- Les loyers de location simple pour 135 MDH (soit 22% des charges externes) ;
- Les frais d'entretien et de réparation pour 129 MDH (soit 21% des charges externes) ;
- Les frais de publicité, de publications et de relations publiques : 53 MDH (soit 9% des charges externes) ;
- Les frais postaux et de télécommunications : 53 MDH (soit 9% des charges externes).

Au terme de l'exercice 2021, les charges externes enregistrent une progression de 2,97%, s'affichant ainsi à 625 MDH dont une progression des:

- Loyers de location simple (+30 MDH) qui ressortent à 164 MDH et représentent 26 % du total des CE ;
- Frais d'entretien et de réparation (+9 MDH) qui ressortent à 138 MDH et représentent 22 % du total des CE.

d. Autres charges générales d'exploitation

Les autres charges générales d'exploitation, représentent en moyenne 2,58% du total des charges générales d'exploitation sur la période analysée.

Au terme de l'exercice 2020, le poste en question ressort à 43 MDH, en baisse de 10,78% comparativement à l'exercice précédent.

À fin 2021, les autres charges générales d'exploitation enregistrent hausse (+19,76%) suite notamment à l'augmentation des autres charges réparties sur plusieurs exercices de 6 MDH (+16%).

e. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

À fin 2020, la rubrique ressort à 177 MDH, marquant ainsi une baisse de 11,17% comparativement à l'exercice précédent, notamment suite au recul des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles de 29 MDH.

Au terme de l'exercice 2021, la rubrique les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles a marqué une baisse de 2,89%, s'établissant à 172 MDH.

f. Coefficient d'exploitation :

À fin décembre 2020, le coefficient d'exploitation ressort à 50,77%, en baisse de 1,21 points de pourcentage comparativement à l'exercice précédent suite au changement de la structure des charges externes afin de pallier les impacts de la pandémie de la covid-19.

Au terme de l'exercice 2021, le coefficient d'exploitation du CAM s'affiche à 48,38%, soit une baisse de 2,39 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, principalement suite à la hausse des charges externes.

III.5. Résultat Brut d'Exploitation (RBE)

Tableau 55 : Évolution du résultat brut d'exploitation du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 769 874	3 916 437	3,89%	4 148 649	5,93%
Résultat des opérations sur immobilisations financières ⁵¹	-37 412	-25 677	31,37%	1 543	106,01%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 959 560	1 988 312	1,47%	2 007 004	0,94%
Autres Produits d'exploitation non bancaire	275 578	169 074	-38,65%	156 037	-7,71%
Autres Charges d'exploitation non bancaire	117 193	101 917	-13,03%	96 437	-5,38%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 931 287	1 969 605	1,98%	2 202 789	11,84%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, le RBE enregistre une hausse de 1,98% et ressort à 1 970 MDH. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation du PNB (+3,89%) plus importante que celle des charges générales d'exploitation (+1,47%).

Par ailleurs, le résultat des opérations sur immobilisations financières est en amélioration de 31,37%. Ledit poste est essentiellement composé de dotations aux provisions sur titres de participation à hauteur de 27 MDH :

- Tamwil El Fellah (22 MDH) ;
- GCAM DOC (3 MDH) ;
- AGRAM INVEST (1 MDH) ;
- Fonds d'investissement de l'oriental (0,2 MDH).

Aussi, on note que les autres produits d'exploitation non bancaires sont en baisse de 38,65%, s'affichant ainsi à 169 MD, la variation constatée relevant essentiellement de la plus-value de cession sur immobilisations corporelles d'un montant de 94 MDH réalisée en 2019.

Les autres charges d'exploitation non bancaires ont, quant à elles, connu une baisse de 13,03% à 102 MDH dont 71 MDH relatives aux dotations FOS⁵².

À fin décembre 2021, le RBE ressort à 2 203 MDH soit une progression de 11,84%. Cette évolution est principalement due à l'augmentation du PNB (+5,93%).

Aussi, on note que les autres produits d'exploitation non bancaires sont en baisse de 7,71%, s'affichant ainsi à 156 MDH suite au recul du poste plus-value de cession sur immobilisations corporelles de 71 MDH. À noter que la plus value de cession sur le transfert d'immobilisations corporelles à l'OPCI IMMOVERT PLACEMENT s'est chiffrée à 7 MDH.

Par ailleurs, le résultat des opérations sur immobilisations financières s'affiche à 2 MDH.

⁵¹ Résultat des opérations sur immobilisations financières= Reprises de provisions pour dépréciation des titres investissement et de participation– dotations aux provisions correspondantes

⁵² Lesdites dotations FOS concernent des actifs hors exploitation.

III.6. DAP nettes des reprises et pertes sur créances irrécouvrables

Tableau 56 : Évolution des dotations aux provisions du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	921 409	912 898	-0,92%	1 067 458	16,93%
Autres dotations aux provisions	343 380	815 216	137,41%	542 169	-33,49%
Dotations aux provisions	1 264 789	1 728 115	36,63%	1 609 627	-6,86%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	401 659	442 343	10,13%	402 673	-8,97%
Autres reprises de provisions	66 194	22 190	-66,48%	77 726	250,27%
Reprises de provisions	467 853	464 533	-0,71%	480 398	3,42%
Dotation aux provisions nettes de reprises	796 936	1 263 582	58,55%	1 129 229	-10,63%
Pertes sur créances irrécouvrables	634 020	345 507	-45,51%	649 540	88,00%
Récupérations sur créances amorties	34 981	43 268	23,69%	116 903	170,18%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	599 039	302 239	-49,55%	532 637	76,23%
COÛT DU RISQUE⁵³	1 395 975	1 565 821	12,17%	1 661 866	6,13%

Source : CAM

a. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour créances en souffrance

À fin décembre 2020, ladite rubrique ressort à 913 MDH, soit une baisse de 0,92% par rapport à l'exercice antérieur. Les évolutions constatées durant la période analysée sont principalement dues à des variations respectives de (+16% en 2019) et de (-1% en 2020) du provisionnement pour créances en souffrance de la clientèle.

À fin décembre 2021, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 1 067 MDH, soit une hausse de 16,93% par rapport à l'année précédente :

- Constitution d'une provision pour risque généraux nette de 160 MDH ;
- Une dotation de provision de 511 MDH pour un déclassement en créances en souffrance total d'un montant de 1,3 Mrds Dhs (dont 407 MDH provenant de la Watch List) ;
- Un renforcement de provisions de 351 MDH ainsi qu'un besoin pour décote de 202 MDH.

Autres dotations aux provisions

En 2020, les autres dotations aux provisions ont connu une hausse de plus de 100% et s'affiche à 815 MDH suite aux variations suivantes :

- Provisions pour risques et charges: +484 MDH, dont notamment une PRG de 355 MDH à titre anticipatif et préventif des risques liés à la pandémie de la Covid-19 ;
- Provisions pour dépréciation des titres de participation : -12 MDH.

À fin décembre 2021, le poste ressort à 542 MDH, soit une baisse de 33,49%. Les principaux éléments constitutifs de ladite rubrique se présentent comme suit :

- Dotations aux provisions pour risques généraux : 210 MDH ;
- Dotations aux provisions pour autres risques et charges : 108 MDH.

b. Reprises de provisions

Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance

En 2020, les reprises de provisions ont augmenté de 10,13%, suite à la hausse des reprises de provisions pour créances en souffrance de la clientèle de 40 MDH.

Au terme de l'exercice 2021, les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance s'établissent à 403 MDH, suite à une baisse de 6% des reprises de provisions pour créances en souffrance de la clientèle.

⁵³ Coût du risque : (DAP + pertes sur créances irrécouvrables) - (reprises de provisions + récupérations sur créances amorties)

Autres reprises de provisions

À fin 2020, ledit poste est en recul de 66,48% en s'établissant à 22 MDH suite à la baisse des reprises de provisions pour risques généraux de 44 MDH.

À fin décembre 2021, le poste « autres reprises de provision » est en hausse de plus de 100% en s'établissant à 78 MDH suite à l'augmentation des rubriques suivantes:

- Reprises de provisions pour risques généraux : +29 MDH ;
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation: +1,3 MDH.

c. Pertes nettes sur créances irrécouvrables

À fin 2020, ledit poste s'affiche à 302 MDH, en baisse de 49,55% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement due à la baisse des pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions de 45,5%. En 2021, le poste pertes nettes sur créances irrécouvrables s'affiche à 533 MDH, en hausse de 76,23% par rapport à 2020. Cette variation est principalement due à l'augmentation des :

- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions (+249 MDH) ;
- Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions (+55 MDH).

d. Coût du risque

À fin 2020, le coût du risque du Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 1,6 Mrds Dhs, en hausse de 6,13%. L'augmentation constatée proviennent essentiellement de la constatation des impacts de la crise de la Covid-19 et du provisionnement prudentiel des encours sains, notamment sur certains secteurs impactés par la crise.

En 2021, le coût du risque du Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 1,7 Mrds Dhs, en hausse de 6,13% par rapport à 2020. Il est à noter que le coût du risque à fin 2021 a été marqué notamment par la mise à jour à la hausse des provisions au titre du « Forward Looking », en anticipation des risques futurs éventuels liés aux impacts de la baisse de la pluviométrie et de la pandémie Covid-19.

III.7. Résultat Net

Tableau 57 : Évolution du résultat net du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
RÉSULTAT COURANT	572 725	429 461	-25,01%	539 380	25,59%
Produits non courants	1 257	3 503	178,65%	3 467	-1,02%
Charges non courantes	107 748	147 179	36,60%	149 428	1,53%
RÉSULTAT NON COURANT	-106 491	-143 676	-34,92%	-145 961	-1,59%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	466 234	285 785	-38,70%	393 419	37,66%
Impôts sur les résultats	63 798	77 521	21,51%	52 477	-32,31%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	402 437	208 264	-48,25%	340 942	63,71%

Source : CAM

a. Résultat courant

En 2020, le résultat courant marque une baisse de 25,01% en s'affichant à 429 MDH.

Au terme de l'exercice 2021, le résultat courant marque une hausse de 25,59% en s'affichant à 539 MDH.

Par ailleurs, il est à noter que le TCAM observé sur la période s'élève à -2,95%.

b. Résultat non courant

En 2020, le résultat non courant du CAM ressort à - 144 MDH soit un recul de 34,92%. Cette variation s'explique essentiellement par une hausse des charges non courantes dont la composition fait essentiellement ressortir les charges relatives à la Covid-19 (117 MDH). A la même période, il est à noter qu'il n'y a pas de charges relatives à l'amortissement FOS.

Au terme de l'exercice 2021, le résultat non courant ressort à - 146 MDH, suite à une hausse de 2 MDH des charges non courantes.

Par ailleurs, il est à noter que le TCAM observé sur la période s'élève à -17%.

c. Résultat Net

Après prise en compte de l'IS (77 MDH) et l'ICS (4 MDH), le résultat net de la banque s'affiche à 208 MDH à fin 2020, correspondant à un solde de 439 millions de dirhams (+9%) hors impact de la crise de la COVID-19.

Après prise en compte de l'IS (52 MDH) et l'ICS⁵⁴ (4 MDH), le résultat net de la banque marque une progression de 63,71% au 31 décembre 2021 et s'affiche à 341 MDH.

Par ailleurs, il est à noter que le TCAM observé sur la période s'élève à -7,96%.

⁵⁴ **ICS : l'Impôt sur la Cohésion Sociale** est destiné à l'alimentation du "Fonds d'appui à la cohésion sociale », institué en vertu de l'article 18 de la loi de finances 2012, pour contribuer au financement des programmes d'appui social. Il vise:

- La contribution au financement des dépenses afférentes à la mise en œuvre du régime d'assistance médicale;
- La contribution au financement de l'assistance aux personnes à besoins spécifiques, notamment, celle consistant à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants à besoins spécifiques, à l'acquisition d'appareillages spécifiques et autres aides techniques, à l'incitation à l'insertion professionnelle et à la promotion d'activités génératrices de revenu et à la contribution à la mise en place et au fonctionnement des structures d'accueil;
- La contribution à la lutte contre l'abandon scolaire notamment, celle consistant en l'octroi de manuels et de fournitures scolaires et d'aides financières directes au profit des élèves scolarisés issus de familles démunies;
- L'aide directe aux femmes veuves en situation de précarité conformément à l'article 13 bis de la loi de finances 2014

IV- ANALYSE DU BILAN

Tableau 58 : Bilan du CAM (Actif)

ACTIF (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	1 941 642	8 451 736	335,29%	6 619 812	-21,68%
Poids en % du total	1,72%	6,97%		5,18%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 705 742	1 774 005	-34,44%	4 444 909	150,56%
Poids en % du total	2,40%	1,46%		3,48%	
. A vue	1 810 922	1 517 474	-16,20%	3 864 429	154,66%
. A terme	894 820	256 531	-71,33%	580 480	126,28%
Créances sur la clientèle	80 226 417	85 774 611	6,92%	89 136 754	3,92%
Poids en % du total	71,09%	70,75%		69,79%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	35 890 456	38 346 251	6,84%	43 312 201	12,95%
. Crédits à l'équipement	20 497 403	20 701 293	0,99%	22 677 785	9,55%
. Crédits immobiliers	17 552 093	17 247 228	-1,74%	17 077 444	-0,98%
. Autres crédits	6 286 465	9 479 838	50,80%	6 069 325	-35,98%
Créances acquises par affacturage	880 278	808 636	-8,14%	1 138 498	40,79%
Poids en % du total	0,78%	0,67%		0,89%	
Titres de transaction et de placement	12 782 268	8 364 439	-34,56%	9 664 318	15,54%
Poids en % du total	11,33%	6,90%		7,57%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 614 828	5 049 365	-41,39%	6 079 902	20,41%
. Autres titres de créance	364 474	2 657	-99,27%	128 184	4724,93%
. Titres de propriété	3 802 965	3 312 418	-12,90%	3 456 232	4,34%
Autres actifs	3 502 688	4 505 103	28,62%	4 877 354	8,26%
Poids en % du total	3,10%	3,72%		3,82%	
Titres d'investissement	2 944 598	3 285 792	11,59%	3 264 058	-0,66%
Poids en % du total	2,61%	2,71%		2,56%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 944 598	3 285 792	11,59%	3 264 058	-0,66%
. Autres titres de créance					
Titres de participation et emplois assimilés	749 881	765 822	2,13%	860 320	12,34%
Poids en % du total	0,66%	0,63%		0,67%	
Créances subordonnées	840	560	-33,33%	280	-50,00%
Poids en % du total	0,00%	0,00%		0,00%	
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	150 000	605 154	303,44%	787 281	30,10%
Poids en % du total	0,10%	0,50%		0,62%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location					
Poids en % du total					
Immobilisations incorporelles	410 383	424 197	3,37%	450 510	6,20%
Poids en % du total	0,36%	0,35%		0,35%	
Immobilisations corporelles	6 555 987	6 471 144	-1,29%	6 474 700	0,05%
Poids en % du total	5,81%	5,34%		5,07%	
TOTAL DE L'ACTIF	112 850 725	121 231 199	7,43%	127 718 793	5,35%

Source : CAM

Tableau 59 : Bilan du CAM (Passif)

PASSIF (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux					
Poids en % du total					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 321 869	14 767 616	19,85%	13 306 544	-9,89%
Poids en % du total	10,92%	12,18%		10,42%	
. À vue	420 541	1 703 022	304,96%	1 695 829	-0,42%
. À terme	11 901 328	13 064 594	9,77%	11 610 715	-11,13%
Dépôts de la clientèle	78 717 939	83 291 413	5,81%	90 702 574	8,90%
Poids en % du total	69,75%	68,70%		71,02%	
. Comptes à vue créditeurs	40 494 154	43 544 786	7,53%	47 822 317	9,82%
. Comptes d'épargne	13 173 773	13 464 256	2,21%	14 029 495	4,20%
. Dépôts à terme	22 908 543	23 051 662	0,62%	26 367 002	14,38%
. Autres comptes créditeurs	2 141 470	3 230 709	50,86%	2 483 760	-23,12%
Titres de créance émis	7 492 364	7 540 681	0,64%	7 997 069	6,05%
Poids en % du total	6,64%	6,22%		6,26%	
. Titres de créance négociables	7 492 364	7 540 681	0,64%	7 997 069	6,05%
. Emprunts obligataires					
. Autres titres de créance émis					
Autres passifs	1 401 621	1 646 730	17,49%	1 122 866	-31,81%
Poids en % du total	1,24%	1,36%		0,88%	
Provisions pour risques et charges	1 168 022	1 827 121	56,43%	2 091 796	14,49%
Poids en % du total	1,04%	1,51%		1,64%	
Provisions réglementées					
Poids en % du total					
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157		7 157	
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%	
Dettes subordonnées	4 331 295	4 531 760	4,63%	4 531 123	-0,01%
Poids en % du total	3,84%	3,74%		3,55%	
Ecarts de réévaluation					
Poids en % du total					
Réserves et primes liées au capital	2 780 345	2 800 467	0,72%	3 391 045	21,09%
Poids en % du total	2,46%	2,31%		2,66%	
Capital	4 227 677	4 227 677		4 227 677	
Poids en % du total	3,75%	3,49%		3,31%	
Actionnaires. Capital non versé (-)					
Poids en % du total					
Report à nouveau (+/-)		382 315		-	-100,00%
Poids en % du total		0,32%			
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
Poids en % du total					
Résultat net de l'exercice (+/-)	402 437	208 264	-48,25%	340 942	63,71%
Poids en % du total	0,36%	0,17%		0,27%	
TOTAL PASSIF	112 850 725	121 231 199	7,43%	127 718 793	5,35%

Source : CAM

IV.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP :

Tableau 60 : Évolution des Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Valeurs en caisse	1 941 642	8 451 736	335,29%	6 619 812	-21,68%
Poids en % du total	1,72%	6,97%		5,18%	

Source : CAM

À fin 2020, les valeurs en caisse ressortent à 8 452 MDH, soit une hausse de plus de 100% principalement due à une augmentation de 6,2 Mrds Dhs du compte ordinaire BAM, suite à la cession de BDT détenus par la banque. Cette augmentation vient en renforcement du portefeuille d'actifs liquides de la banque, et du ratio de liquidité à court terme « LCR » qui ressort largement au-dessus du minimum réglementaire à fin 2020.

Au 31 décembre 2021, le poste « valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des CP » se chiffre à 6 620 MDH, soit une baisse de 21,68% par rapport à décembre 2020, principalement suite au recul du solde du compte ordinaire BAM de 1 587 MDH.

b. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

Tableau 61 : Évolution des prêts accordés aux établissements de crédits et assimilés par le CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 705 742	1 774 005	-34,44%	4 444 909	150,56%
Poids en % du total	2,40%	1,46%		3,48%	
. À vue	1 810 922	1 517 474	-16,20%	3 864 429	154,66%
. À terme	894 820	256 531	-71,33%	580 480	126,28%

Source : CAM

À fin 2020, le poste ressort à 1 774 MDH, soit une baisse de 34,44% suite au recul conjugué des créances à vue (-293 MDH) et des créances à terme (valeurs reçues en pension à terme -675 MDH).

Au 31 décembre 2021, les créances sur ECA se chiffrent à 4 445 MDH, soit une progression de plus de 100% par rapport à fin 2020, principalement suite à l'augmentation des créances à vue (Prêts de trésorerie au au jour le jour avec les ECA +2,7 Mrds Dhs).

c. Créances sur la clientèle :

Tableau 62 : Évolution des prêts accordés à la clientèle par le CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Créances sur la clientèle	80 226 417	85 774 611	6,92%	89 136 754	3,92%
Poids en % du total	71,09%	70,75%		69,79%	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	35 890 456	38 346 251	6,84%	43 312 201	12,95%
. Crédits à l'équipement	20 497 403	20 701 293	0,99%	22 677 785	9,55%
. Crédits immobiliers	17 552 093	17 247 228	-1,74%	17 077 444	-0,98%
. Autres crédits	6 286 465	9 479 838	50,80%	6 069 325	-35,98%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, les créances sur la clientèle s'affichent à 86 Mrds Dhs (+6,92%). Cette variation est due à une hausse des :

- Crédits de trésorerie et à la consommation (+6,84%) avec un encours passant à 38 Mrds Dhs ;
- Crédits à l'équipement (+0,99%) avec un encours de 21 Mrds Dhs ;
- Autres crédits (+50,80%) avec un encours de 9,5 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2021, les créances sur la clientèle ressortent à 89 Mrds Dhs, soit +3,92%. Cette variation est due à une hausse des catégories de créances suivantes :

- Les crédits de trésorerie et à la consommation (+12,95%) avec un encours passant de 38 à 43 Mrds Dhs ;
- Les crédits à l'équipement (+9,55%) avec un encours de 23 Mrds Dhs ;

Cette évolution est tirée, notamment, par le financement des nouveaux produits de relance économique et de la campagne agricole exceptionnelle 2020/2021 ainsi que des investissements dans le monde rural.

Tableau 63 : ventilation des encours des crédits

En MDH		2019	2020	Δ%	2021	Δ%
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT & ASSIMILÉS	Créances saines	2 706	1 774	-34,44%	4 445	150,56%
	Créances en souffrance par décaissements	-	-	-	-	-
	<i>Créances pré-douteuses</i>	-	-	-	-	-
	<i>Créances douteuses</i>	-	-	-	-	-
	<i>Créances compromises</i>	-	-	-	-	-
	Encours Brut	2 706	1 774	-34,44%	4 445	150,56%
	Taux de CES	-	-	-	-	-
	Provisions par décaissement	-	-	-	-	-
	<i>Provisions sur créances pré-douteuses</i>	-	-	-	-	-
	<i>Provisions sur créances douteuses</i>	-	-	-	-	-
	<i>Provisions sur créances compromises</i>	-	-	-	-	-
	Taux de couverture	-	-	-	-	-
	Encours Net	2 706	1 774	-34,44%	4 445	150,56%
CLIENTÈLE	Créances saines sur la clientèle	78 228	83 510	6,75%	86 700	3,82%
	Créances en souffrance par décaissements	6 918	7 667	10,83%	8 500	10,86%
	<i>Créances pré-douteuses</i>	-	-	-	-	-
	<i>Créances douteuses</i>	1 140	1 527	33,95%	887	-41,91%
	<i>Créances compromises</i>	5 778	6 140	6,27%	7 613	23,99%
	Encours Brut global	85 146	91 177	7,08%	95 200	4,41%
	Taux de CES	8,12%	8,41%	-	8,93%	-
	Provisions par décaissement	4 920	5 403	9,82%	6 065	12,25%
	<i>Provisions sur créances pré-douteuses</i>	-	-	-	-	-
	<i>Provisions sur créances douteuses</i>	540	774	43,33%	335	-56,72%
	<i>Provisions sur créances compromises</i>	4 380	4 628	5,66%	5 730	23,81%
	Taux de couverture	71,12%	70,47%	-	71,35%	-
	Encours Net	80 226	85 775	6,92%	89 135	3,92%
	Coût du risque/Encours net	1,74%	1,83%	+0,09 pts	1,86%	+0,03 pts

Source : CAM

Créances sur les Établissements de Crédit & Assimilés

Au cours de la période analysée, l'encours net des créances sur les établissements de crédit et assimilés connaît une progression globale de 64% en passant de 2,7 Mrds Dhs en 2019 à 4,4 Mrds Dhs à fin décembre 2021.

Par ailleurs, il est à noter que ledit encours est exclusivement composé de créances saines et n'appelle donc pas la constitution de provisions.

Créances sur la clientèle

Créances saines

Entre 2019 et 2021, les créances saines sur la clientèle sont en constante augmentation et passent de 78 Mrds Dhs à 87 Mrds Dhs à fin 2021.

Créances en souffrance

Au terme de l'exercice 2020, l'encours des créances en souffrance par décaissement affiche une hausse de 10,83% et ressort à 7,7 Mrds Dhs.

À fin 2021, les CES du CAM augmentent de 10,86% à 8,5 Mrds Dhs, suite à une hausse des créances compromises (+1102 MDH).

Taux de CES

Au terme de l'exercice 2020, le taux de créances en souffrance s'affiche à 8,41%.

Au 31 décembre 2021, le taux de Créances en souffrance ressort à 8,93%.

Provisions

À fin décembre 2020, les provisions constituées s'élèvent à 5 403 MDH, soit un taux de provisionnement de 70,47%.

Au terme de l'exercice 2021, les provisions sont en hausse de 12,22% s'affichant ainsi à 6 063 MDH, soit un taux de couverture de 71,33%.

Ratio coût du risques/Encours net

Au terme de l'exercice 2020, le ratio s'affiche à 1,83% (+0,09 pts).

Au 31 décembre 2021, ledit ratio ressort à 1,86% (+0,03 pts).

d. Créances acquises par affacturage :

Tableau 64 : Évolution des créances acquises par affacturage du CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Créances acquises par affacturage	880 278	808 636	-8,14%	1 138 498	40,79%
Poids en % du total	0,78%	0,67%		0,89%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, les créances acquises par affacturage⁵⁵ s'affichent à 809 MDH (-8,14%).
 À fin 2021, l'encours des créances acquises par affacturage augmente (+40,79%) et s'affiche à 1 138 MDH.

e. Titres de transaction et de placement :

Tableau 65 : Évolution des titres de transaction et de placement du CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Titres de transaction et de placement	12 782 268	8 364 439	-34,56%	9 664 318	15,54%
Poids en % du total	11,33%	6,90%		7,57%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 614 828	5 049 365	-41,39%	6 079 902	20,41%
. Autres titres de créance	364 474	2 657	-99,27%	128 184	4724,93%
. Titres de propriété	3 802 965	3 312 418	-12,90%	3 456 232	4,34%

Source : CAM

L'encours des titres s'est établi à 8 364 MDH au 31 décembre 2020 contre 12 782 MDH à fin 2019, une baisse expliquée par un désir d'optimisation de la consommation des fonds propres de la banque en fin d'exercice.
 Par ailleurs, le portefeuille des bons de trésor disponible est marqué par une baisse de 3,5 Mrds Dhs entre décembre 2019 et décembre 2020.

Au 31/12/2021, le portefeuille de titres de transaction et de placement marque une hausse de 15,54% s'affichant ainsi à 9 664 MDH. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation de 20,41% de l'encours Bons du Trésor et valeurs assimilées qui passent à 6 080 MD.

⁵⁵ L'encours global de la rubrique correspond à un crédit accordé à l'OCP suite à un accord signé avec le ministère de l'Économie et des finances, le 10 octobre 2018. L'arrangement entre les deux parties pour le remboursement du crédit de TVA détenu par l'OCP dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Au titre de ce dernier, OCP cède sa créance aux banques qui seront remboursées par l'Etat selon un échéancier prédéfini (part CAM : 879 MDH).

f. Autres Actifs

Tableau 66 : Évolution des autres actifs du CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
DÉBITEURS DIVERS	607 070	597 001	-1,66%	495 655	-16,98%
.Sommes dues par l'Etat	502 017	492 344	-1,93%	412 335	-16,25%
.Sommes dues par le personnel	39	39	0,00%	61	54,63%
.Divers autres débiteurs	105 013	104 618	-0,38%	83 260	-20,42%
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	1 919 478	2 430 790	26,64%	2 891 828	18,97%
COMPTES DE RÉGULARISATION	976 140	1 477 312	51,34%	1 489 870	0,85%
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES					
TOTAL AUTRES ACTIFS	3 502 688	4 505 103	28,62%	4 877 354	8,26%
Poids en % du total	3,10%	3,72%		3,82%	

Source : CAM

Le poste valeurs et emplois divers est principalement composé de dations en paiement, de ventes à réméré et d'adjudications.

Au terme de l'exercice 2020, la rubrique a connu une hausse de 28,62% à 4 505 MDH suite notamment à une augmentation :

- Des autres valeurs et emplois divers : +511 MDH ;
- Des comptes de régularisation de 501 MDH, dont notamment :
 - ✓ Autres charges à répartir sur plusieurs exercices (+151 MDH) ;
 - ✓ Chambre de compensation (+135 MDH) ;
 - ✓ Comptes de liaison siège/succursales (+95 MDH).

Au terme de l'exercice 2021, la rubrique « autres actifs » a connu une hausse de 8,26%, s'établissant ainsi à 4 877 MDH suite notamment à une augmentation de 18,97% des valeurs et emplois divers.

Tableau 67 : Répartition des dations en paiement simples reçues par le CAM par nature

	Nature des biens	Montant (En KDH)
2019	Terrains	22 286
	Terrain avec des bâtiments anciens et vétustes à usage industriel	60 000
	Locaux commerciaux	34 302
	Plateaux Bureaux	3 670
	Villas	3 100
	Appartements	14 259
2020	Terrains	639 806
	Villas	99 675
	Magasins	9 000
	Locaux commerciaux	8 160
	Hangars	30 000
	Usine	66 230
	Appartements	1 800
2021	Terrains	91 813
	Villas	30 600

Le tableau ci-dessus présente les dations en paiement reçues par le CAM par nature de biens. Les montants présentés correspondent à l'encours réel actualisé au 31/12/2021 (après ventes ou réaffectation de certains biens immobiliers).

Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la circulaire 4/W/2021, les immobilisations reçues en dations ont été reclassés et leurs dépréciations éventuelles ont été comptabilisées. Les comptes au 31 décembre 2021 intègrent une dotation aux provisions de 74 MDH et la banque a retenu l'option d'étalement sur 5 ans sur le stock d'actifs détenus.

g. Titres d'investissement :

Tableau 68 : Évolution des titres d'investissement du CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Titres d'investissement	2 944 598	3 285 792	11,59%	3 264 058	-0,66%
Poids en % du total	2,61%	2,71%		2,56%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 944 598	3 285 792	11,59%	3 264 058	-0,66%
. Autres titres de créance					

Source : CAM

À fin décembre 2020, l'encours des titres d'investissement ressort à 3 286 MDH, en progression de 11,59% comparativement à l'exercice précédent suite à un reclassement d'une partie du portefeuille de titres de placement dont la durée correspond plus à une optique d'investissement.

À fin 2021, l'encours des titres d'investissement ressort à 3 264 MDH (-0,66%).

h. Titres de participation :

Tableau 69 : Évolution des titres de participation et emplois assimilés du CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Titres de participation et emplois assimilés	749 881	765 822	2,13%	860 320	12,34%
Poids en % du total	0,66%	0,63%		0,67%	

Source : CAM

Au 31 décembre 2020, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 2,13% pour un total qui s'affiche désormais à 766 MDH :

- Effets des dotations diverses (+41 MDH) ;
- Effets des provisions pour dépréciation de la période (-26 MDH) ;

Au terme de l'exercice 2021, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de 12,34% pour un total de 860 MDH suite à une progression des participations dans les entreprises liées (augmentation de capital d'Al Filahi Cash 13 MDH, Création OPCI 68 MDH).

S'agissant des provisions relatives aux titres de participation, celles-ci ont augmenté passant ainsi de 128 MDH au 31/12/2019 à 152 MDH au terme de l'exercice 2021.

a. Créances subordonnées :

Tableau 70 : Évolution des créances subordonnées du CAM⁵⁶

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Créances subordonnées	840	560	-33,33%	280	-50,00%
Poids en % du total	0,001%	0,0005%		0,0002%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, lesdites créances s'établissent à 0,56 MDH suite au remboursement d'une nouvelle échéance. À fin 2021 l'encours de la rubrique se porte à 0,28 MDH.

b. Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés⁵⁷**Tableau 71 : Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés**

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	150 000	605 154	303,44%	787 281	30,10%
Poids en % du total	0,10%	0,50%		0,62%	

⁵⁶ En Juillet 2014, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a signé un contrat avec l'association de micro crédit ISMAILIA56, lui accordant un prêt subordonné de 1,4 MDH amortissable sur 4 ans avec un différé de 2 ans. Ce prêt a pour objet de financer l'activité de l'association.

⁵⁷ Les dépôts d'investissement placés auprès de la filiale Al Akhdar Bank

Source : CAM

Au 31 décembre 2020, les Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés s'affichent à 605 MDH, en progression de 455 MDH correspondant à des dépôts d'investissement auprès de la filiale Al Akhdar Bank. À fin 2021, les Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés totalisent 787 MDH.

c. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Tableau 72 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Immobilisations incorporelles	410 383	424 197	3,37%	450 510	6,20%
Poids en % du total	0,36%	0,35%		0,35%	
Immobilisations corporelles	6 555 987	6 471 144	-1,29%	6 474 700	0,05%
Poids en % du total	5,81%	5,34%		5,07%	

Source : CAM

Durant la période analysée, la valeur globale des immobilisations du Crédit Agricole du Maroc reste quasiment stable (TCAM -0,3%) à 6,9 Mrds Dhs.

IV.2. Analyse des principaux postes du passif

a. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés :

Tableau 73 : Évolution des dettes du CAM envers les établissements de crédit et assimilés

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Dettes envers les EC et assimilés	12 321 869	14 767 616	19,85%	13 306 544	-9,89%
Poids en % du total	10,92%	12,18%		10,42%	
. À vue	420 541	1 703 022	304,96%	1 695 829	-0,42%
. À terme	11 901 328	13 064 594	9,77%	11 610 715	-11,13%

Source : CAM

Les dettes envers les établissements de crédit sont principalement constituées d'emprunts sur le marché monétaire et sur le marché interbancaire.

Au terme du mois de décembre 2020, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés enregistrent une nouvelle hausse (+19,85%) à 14 768 MDH. Cette augmentation revient essentiellement à l'augmentation des dettes à terme (+9,77%) dont les principales variations se présentent comme suit:

- Comptes et emprunts de trésorerie à terme BAM (+2,9 Mrds Dhs) ;
- Comptes et emprunts de trésorerie à terme en MAD (+1,1 Mrds Dhs) ;
- Comptes et emprunts de trésorerie à terme en devise (-2,1 Mrds Dhs).

Au terme de l'exercice 2021, le poste est en baisse (-9,89%) avec un encours qui ressort à 13 307 MDH. Cette évolution est principalement due au recul des dettes à terme de 1,5 Mrds Dhs, dont notamment les variations suivantes:

- Valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit (-21%) ;
- Emprunts de trésorerie à terme (-33%) ;
- Emprunts financiers (-28%).

b. Dépôts de la clientèle :

Tableau 74 : Évolution des dépôts de la clientèle du CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Dépôts de la clientèle	78 717 939	83 291 413	5,81%	90 702 574	8,90%
Poids en % du total	69,75%	68,70%		71,02%	
. Comptes à vue créditeurs	40 494 154	43 544 786	7,53%	47 822 317	9,82%
. Comptes d'épargne	13 173 773	13 464 256	2,21%	14 029 495	4,20%
. Dépôts à terme	22 908 543	23 051 662	0,62%	26 367 002	14,38%
. Autres comptes créditeurs	2 141 470	3 230 709	50,86%	2 483 760	-23,12%

Source : CAM

Au 31 décembre 2020, les dépôts de la clientèle sont en hausse de 5,81% à 83 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 7,53% des comptes à vue créditeurs (+3 Mrds Dhs).

Au terme de l'exercice 2021, les dépôts de la clientèle sont en hausse(+8,90%) avec un encours de 91 Mrds Dhs. Cette hausse s'explique principalement par celle des compte à vue créditeurs (+4,3 Mrds Dhs) et celle des comptes à terme (+3,3 Mrds Dhs).

c. Titres de créances émis :

Tableau 75 : Évolution des titres de créances émis par le CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Titres de créance négociables	7 492 364	7 540 681	0,64%	7 997 069	6,05%
Poids en % du total	6,64%	6,22%		6,26%	
Titres de créance émis	7 492 364	7 540 681	0,64%	7 997 069	6,05%

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2020, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 7,5 Mrds Dhs (+0,64%) pour un plafond autorisé de 10 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2021, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 8 Mrds Dhs, soit une hausse de 6,05% par rapport à décembre 2020.

d. Autres passifs

Tableau 76 : Évolution des autres passifs du CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	303 388	468 698	54,49%	-	-100,00%
CRÉDITEURS DIVERS	299 639	381 158	27,21%	318 534	-16,43%
.Sommes dues à l'Etat	172 140	249 000	44,65%	202 910	-18,51%
.Sommes dues aux organismes de prévoyance	47 449	45 647	-3,80%	55 080	20,66%
.Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12 568	12 568	0,00%	12 568	0,00%
.Fournisseurs de biens et services	49 744	46 960	-5,60%	47 232	0,58%
.Divers autres créditeurs	17 737	26 982	52,12%	743	-97,25%
COMPTES DE RÉGULARISATION	798 594	796 874	-0,22%	804 332	0,94%
TOTAL AUTRES PASSIFS	1 401 621	1 646 730	17,49%	1 122 866	-31,81%
Poids en % du total	1,24%	1,36%		0,88%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, les autres passifs sont en hausse de 17,49%, à 1 647 MDH. Cette évolution est essentiellement due à :

- L'augmentation des opérations diverses sur titres de 54,49% suite à la hausse de 165 MDH des dettes sur titres empruntés (Bons du Trésor empruntés).
- La progression des créditeurs divers de 27,21%, principalement suite à une augmentation de 77 MDH des sommes dues à l'Etat.

À fin décembre 2021, la rubrique autres passifs est en baisse de 31,81%, soit un total de 1 123 MDH. Cette variation s'explique principalement par le recul des opérations diverses sur titres de 469 MDH (dettes sur titres empruntés)⁵⁸.

e. Dettes subordonnées

Tableau 77 : Évolution des dettes subordonnées du CAM⁵⁹

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Dettes subordonnées	4 331 295	4 531 760	4,63%	4 531 123	-0,01%
Poids en % du total	3,84%	3,74%		3,55%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 4 532 MDH suite au lancement d'une nouvelle émission d'obligations subordonnées perpétuelles pour 200 MDH courant décembre 2020.

À fin décembre 2021, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 4 531 MDH.

Tableau 78 : Caractéristiques des dettes subordonnées du CAM (Cf marché des titres de l'émetteur)

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur
2015	140 500	140 500	7 ANS	4,42% (fixe)
2015	759 500	759 500	10 ANS	4,8% (fixe)
2016	70 000	70 000	7 ANS	4,11% (fixe)
2016	180 000	180 000	10 ANS	2,75% (variable)
2016	350 000	350 000	10 ANS	4,43% (fixe)
2017	1 000 000	1 000 000	10 ANS	4,22% (fixe)
2018	500 000	500 000	10 ANS	4,10 % (fixe)
2019	450 000	450 000	10 ANS	3,71% (fixe)
2019	631 600	631 600	PERPÉTUELLE	5,78% (variable)
2019	218 400	218 400	PERPÉTUELLE	4,36% (variable)
2020	140 000	140 000	PERPÉTUELLE	4,38% (variable)
2020	60 000	60 000	PERPÉTUELLE	5,44% (variable)

Source : CAM

⁵⁸ Ladite rubrique correspond à un moyen de financement sur le marché monétaire auquel la banque n'a pas eu recours au terme de l'exercice 2021.

⁵⁹ Y compris les intérêt courus.

f. Subventions, fonds publics affectés :

Tableau 79 : Évolution des subventions et fonds publics accordés au CAM

EN KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie ⁶⁰	7 157	7 157	-	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%	

Source : CAM

Ce poste correspond aux subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. La rubrique est stable depuis 2012.

g. Provisions pour risques et charges :

Tableau 80 : Évolution des provisions pour risques et charges du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Provisions pour risques de change	16 681	16 681	0,00%	16 681	0,00%
Provisions pour Risques Généraux	986 000	1 320 000	33,87%	1 480 000	12,12%
Provisions pour litiges ⁶¹	17 505	12 722	-27,33%	16 487	29,60%
Provisions pour Risques & Charges	127 609	472 236	270,06%	570 628	20,84%
Provisions pour Risques d'exécution	20 227	5 483	-72,89%	8 000	45,91%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 168 022	1 827 121	56,43%	2 091 796	14,49%
Poids en % du total	1,04%	1,51%		1,64%	

Source : CAM

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des provisions pour risques généraux ainsi que des provisions pour congés et suspens comptables.

Au terme de l'exercice 2020, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 1 827 MDH, soit une hausse de 56,43%, principalement due à :

- Une augmentation de 345 MDH des PRC en anticipation des risques liés à la pandémie de la Covid-19 ;
- Une hausse de 334 MDH des provisions pour risques généraux (+33,87%) dont notamment :
 - ✓ Provisions relatives à l'opération de réhabilitation⁶² : 100 MDH
 - ✓ Watch List 658 MDH
 - ✓ Autres 549 MDH
 - ✓ Déficit 13 MDH

À noter que la rubrique « autres » est en hausse suite à la constatation d'une dotation réglementée relative à la Covid-19 d'un montant de 100 MDH.

À fin décembre 2021, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 2 092 MDH, soit une progression de 14,49%, due principalement à une hausse des PRC de 98 MDH (+20,84%).

⁶⁰ Il s'agit d'une subvention accordée par l'Etat et non encore utilisée.

⁶¹ Lesdites provisions concernent essentiellement des litiges entre le CAM et certains fournisseurs, des propriétaires d'agences CAM en location

⁶² Les provisions relatives à l'opération de réhabilitation sont des provisions pour risques relatives aux agriculteurs.

h. Capitaux propres :**Tableau 81 : Évolution des capitaux propres du CAM**

EN KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
.Écarts de réévaluation	-	-		-	
.Réserves et primes liées au capital	2 780 345	2 800 467	0,72%	3 391 045	21,09%
.Capital	4 227 677	4 227 677		4 227 677	
.Actionnaires Capital non versé (-)	-	-		-	
.Report à nouveau (+/-)	-	382 315		-	-100,00%
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-		-	
.Résultat net de l'exercice (+/-)	402 437	208 264	-48,25%	340 942	63,71%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 410 459	7 618 722	2,81%	7 959 664	4,48%

Source : CAM

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 7 619 MDH, soit une progression de 2,81%.

Au terme de l'exercice 2021, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 7 960 MDH, soit une hausse de 4,48%.

Le capital du CAM étant resté stable durant la période analysée, les principales variations en termes de capitaux propres s'explique par la constatation d'un report à nouveau au terme de l'exercice 2020. Il est à noter par ailleurs que le CAM n'a pas procédé à la distribution de dividendes durant les 3 derniers exercices.

V- ANALYSE DE L'HORS BILAN

Tableau 82 : Évolution de l'hors bilan du CAM

Hors Bilan (En KDH)	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
ENGAGEMENTS DONNÉS	12 117 844	11 805 907	-2,57%	13 949 703	18,16%
Engagements de financement donnés en faveur des EC et assimilés	166 372	36 815	-77,87%	132 475	259,84%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 782 914	7 726 482	-0,73%	9 026 661	16,83%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	516 696	524 885	1,58%	527 316	0,46%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 651 862	3 517 725	-3,67%	4 263 251	21,19%
Titres achetés à réméré					
Autres titres à livrer					
ENGAGEMENTS REÇUS				5 927 382	
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés				105 165	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés				5 822 217	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, les engagements donnés par le CAM sont en recul de 2,57% à 11,8 Mrds Dhs s'expliquant principalement par une baisse :

- Des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 3,67% (-134 MDH) ;
- Des engagements de financement donnés en faveur des ECA de 77,87% (-130 MDH).

Au terme de l'exercice 2021, les engagements donnés par le CAM sont en hausse de 18,16% avec un encours de 13,9 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 16,83% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

VI- TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau 83 : Évolution des Flux de trésorerie du CAM

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
1. Produits d'exploitation bancaire perçus	5 989 320	6 175 215	3,10%	6 299 073	2,01%
2. Récupérations sur créances amorties	34 981	43 268	23,69%	116 903	170,18%
3. Produits d'exploitation non bancaire perçus	276 835	172 576	-37,66%	159 504	-7,57%
4. Charges d'exploitation bancaire versées	-3 650 402	-3 867 867	-5,96%	-3 929 194	-1,59%
5. Charges d'exploitation non bancaire versées	-224 940	-249 096	-10,74%	-245 865	1,30%
6. Charges générales d'exploitation versées	-2 036 736	-2 012 233	1,20%	-2 007 004	0,26%
7. Impôts sur les résultats versés	-63 798	-77 521	-21,51%	-52 477	32,31%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges Variation de :	325 261	184 343	-43,32%	340 942	84,95%
8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 753 840	931 737	153,13%	-2 670 903	-386,66%
9. Créances sur la clientèle	-5 504 554	-5 931 706	-7,76%	-3 874 132	34,69%
10. Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-3 013 886	4 076 634	235,26%	-1 372 643	-133,67%
11. Autres actifs	285 856	-1 002 415	-450,67%	-372 250	62,86%
12. Immobilisations données en crédit-bail et en location					
13. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	476 471	2 445 747	413,30%	-1 461 072	-159,74%
14. Dépôts de la clientèle	4 357 887	4 573 474	4,95%	7 452 684	62,95%
15. Titres de créance émis	1 522 778	48 317	-96,83%	456 389	844,57%
16. Autres passifs	362 053	245 109	-32,30%	-523 863	-313,73%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-3 267 234	5 386 897	264,88%	-2 365 790	-143,92%
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	-2 941 973	5 571 239	289,37%	-2 024 848	-136,34%
17. Produit des cessions d'immobilisations financières					
18. Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	547 283	912 149	66,67%	695 302	-23,77%
19. Acquisition d'immobilisations financières					
20. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 031 613	-173 760	83,16%	-501 741	-188,75%
21. Intérêts perçus					
22. Dividendes perçus					
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	-484 330	738 389	252,46%	193 562	-73,79%
23. Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus					
24. Emission de dettes subordonnées	1 308 845	200 465	-84,68%	-637	-100,32%
25. Emission d'actions					
26. Remboursement des capitaux propres et assimilés					
27. augmentation des capitaux propres et assimilés					
28. Intérêts versés					
29. Dividendes versés					
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	1 308 845	200 465	-84,68%	-637	-100,32%
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	-2 117 458	6 510 093	407,45%	-1 831 923	-128,14%
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 059 101	1 941 642	-52,17%	8 451 735	335,29%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 941 643	8 451 735	335,29%	6 619 812	-21,68%

Source : CAM

À fin 2020, la trésorerie de clôture du CAM est en hausse et s'affiche à 8,5 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse de 43,32% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à un recul de 217 MDH des charges d'exploitations bancaires versées. Ce flux représente en 2020 à peu près 0,9x le résultat net et 0,4x le résultat courant.
- Une hausse de plus de 100% des flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations +7 Mrds Dhs) ;
- Une augmentation de 1 223 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une variation de +858 MDH des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- Une baisse de 1 Mrds Dhs des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement.

Au terme de l'exercice 2021, la trésorerie de clôture du CAM est en recul et s'affiche à 6,6 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse de 84,95% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une hausse de 124 MDH des produits d'exploitation bancaire perçus. Par comparaison au résultat net de l'exercice 2021, le flux de trésorerie net provenant du CPC pour ce même exercice dénote de la capacité de la banque à dégager de la trésorerie disponible ;
- Une baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (dettes envers les établissements de crédit et assimilés -4 Mrds dhs et Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations -5 Mrds Dhs) ;
- Une baisse de 544 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une variation de -328 MDH des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- Une baisse de 201 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (opération d'émission d'obligations subordonnées effectuées en 2020).

VII- INDICATEURS FINANCIERS

VII.1. Taux de transformation des Dépôts en crédits

Tableau 84 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM

En MDH	2019	2020	2021
Créances brutes sur la clientèle ⁶³	85 146	91 177	95 200
Dépôts de la clientèle	78 718	83 291	90 703
Ratio de transformation	108,17%	109,47%	104,96%

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2020, le taux de transformation ressort à 109,47%, soit une hausse de 130 pbs.

Au terme de l'exercice 2021, le taux de transformation ressort à 104,96%, en recul de 4,51 pts par rapport à l'exercice antérieur.

VII.2. Rentabilité des capitaux propres du CAM

Tableau 85 : Évolution du ROE du CAM

En MDH	2 019	2 020	2 021
.Ecart de réévaluation	-	-	-
.Réserves et primes liées au capital	2 780 345	2 800 467	3 391 045
.Capital	4 227 677	4 227 677	4 227 677
. Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-
.Report à nouveau (+/-)	-	382 315	-
.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-
.Résultat net de l'exercice (+/-)	402 437	208 264	340 942
Total capitaux propres	7 410 459	7 618 722	7 959 664
Total capitaux propres hors RN	7 008 022	7 410 458	7 618 722
ROE (Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN)	5,74%	2,81%	4,48%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020 la rentabilité des capitaux propres du CAM s'affiche à 2,81%. Hors impact de la crise de la covid-19, le ROE de la banque ressort à 5,92%, en amélioration de 18 points de base comparativement à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2021 la rentabilité des capitaux propres du CAM ressort à 4,48% en amélioration de 166 points de base par rapport à l'exercice précédent suite à l'amélioration de Résultat Net de la banque de 64%.

Tableau 86 : Évolution du ROA du CAM

En MDH	2 019	2 020	2 021
Résultat Net	402 437	208 264	340 942
Total Actif	112 850 725	121 231 199	127 718 793
ROA (résultat Net/ Total Actif)	0,36%	0,17%	0,27%

Source : CAM

Tout au long de la période analysée, le ratio « Return On Assets » du CAM reste stable autour de 0,3% (hors impact de la crise de la Covid-19 au titre de l'exercice 2020).

⁶³ Créances brutes= créances saines + CES

VII.3. Ratio de solvabilité

Tableau 87 : Évolution du ratio de solvabilité du CAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2019	2020	2021
Fonds propres de base		7 839	8 198	8 596
Fonds propres réglementaires		11 714	11 981	12 154
Risques pondérés		81 808	86 774	92 427
Ratio de fonds propres de base	9%	9,58%	9,45%	9,30%
Ratio de solvabilité	12%	14,32%	13,81%	13,15%
Ratio CET1	8%	9,08%	8,54%	8,21%

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au 31 décembre 2020, le CAM affiche un ratio de solvabilité de 13,81%, un ratio de fonds propres de 9,45% et un ratio CET1 de 8,28%.

Au terme de l'exercice 2021, le CAM répond aux exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio de solvabilité atteignant 14,15%, un ratio tiers one de 9,30% et un ratio CET1 de 8,21%.

VII.4. Ratio de liquidité

Tableau 88 : Évolution du ratio de liquidité du CAM

En %	Ratio exigé par BAM	2019	2020	2021
LCR	100%	184%	234%	196%

Source : CAM

Tout au long de la période analysée, le LCR affiché par le CAM dépasse les exigences réglementaires en s'affichant respectivement à 184%, 234% et 196%.

VII.5. Ratio de levier⁶⁴

En %	Ratio exigé par BAM	2021
Ratio de levier	3%	6,40%

Source : CAM

⁶⁴Circulaire 6/W/2021 relative au ratio devant être observées par les banques: les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins de 3% entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs expositions en valeur comptable.

VIII- PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

I.1. Périmètre de consolidation

Tableau S9 : Évolution du périmètre de consolidation du GCAM sur la période 2019-2021

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2019
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des Archives	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2020
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	80,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des Archives	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
AMIFA	Micro finance	40,00%	40,00%	MEE

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2021
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99,00%	85,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100,00%	100,00%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100,00%	100,00%	IG
AMIFA	Micro finance	40,00%	40,00%	MEE ²
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100,00%	100,00%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	100,00%	100,00%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100,00%	100,00%	IG

Source : CAM

Au cours de l'exercice 2021, nous notons plusieurs variations dans le périmètre de consolidation du GCAM avec l'intégration de :

- M.S.I.N Gestion
- CAM COURTAGE
- IMMOVERT CAPITAL
- IMMOVERT PLACEMENT
- VOCATION LOISIRS

Présentation de l'impact de l'application de IFRIC 23 sur les comptes de la banque

L'IFRIC 23, a été appliqué à partir du 1^{er} Janvier 2019. Il clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- Totalement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8;
- Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

À fin décembre 2021, l'impact global de l'IFRIC 23 s'élève à 74 millions de dirhams.

I.2. Analyse du Compte de Résultat consolidé IFRS

Tableau 90 : Évolution du compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 831 529	4 929 976	2,04%	5 317 790	7,87%
Intérêts et charges assimilés	1 759 777	1 871 284	6,34%	1 857 924	-0,71%
MARGE D'INTÉRÊTS	3 071 752	3 058 692	-0,43%	3 459 865	13,12%
Commissions perçues	529 691	519 476	-1,93%	561 563	8,10%
Commissions servies	19 616	25 178	28,35%	41 581	65,15%
MARGE SUR COMMISSIONS	510 075	494 298	-3,09%	519 982	5,20%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette					
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	567 910	741 291	30,53%	496 356	-33,04%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	509 703	634 704	24,52%	372 295	-41,34%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	58 207	106 587	83,12%	124 061	16,39%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	36 813	- 17 709	-148,11%	- 5 089	71,26%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	36 870	-21 162	-157,40%	6 376	69,87%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	-57	3 453	6157,89%	1 287	-62,74%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR					
Produits nets des activités d'assurance					
Produits des autres activités	104 986	29 955	-71,47%	134 805	350,03%
Charges des autres activités	218 287	226 229	3,64%	258 719	14,36%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 073 249	4 080 298	0,17%	4 347 200	6,54%
Charges générales d'exploitation	1 950 814	1 981 033	1,55%	1 988 413	0,37%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	407 995	352 305	-13,65%	339 357	-3,68%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 714 440	1 746 959	1,90%	2 019 430	15,60%
Coût du risque	930 774	1 612 319	73,22%	1 654 880	2,64%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	783 666	134 640	-82,82%	364 550	170,76%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	2 380		-1 916	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	68 895	8 078	-111,73%	220 253	2826,44%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	852 561	124 181	-85,43%	582 886	369,38%
Impôts sur les bénéfices	233 063	-80 503	-134,54%	195 406	142,73%
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	619 498	204 684	-66,96%	387 481	89,31%
Résultat hors groupe	-16 180	-61 175	-278,09%	18 533	69,70%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	635 678	265 859	-58,18%	406 014	52,72%
Résultat par action (En dirhams)	15	6	-58,08%	10	52,66%
Résultat dilué par action (En dirhams)	15	6	-58,08%	10	52,66%

Source : CAM

a. Évolution du PNB:

Tableau 91 : Évolution du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Intérêts et produits assimilés	4 831 529	4 929 976	2,04%	5 317 790	7,87%
Intérêts et charges assimilés	1 759 777	1 871 284	6,34%	1 857 924	-0,71%
MARGE D'INTÉRÊTS	3 071 752	3 058 692	-0,43%	3 459 865	13,12%
Commissions perçues	529 691	519 476	-1,93%	561 563	8,10%
Commissions servies	19 616	25 178	28,35%	41 581	65,15%
MARGE SUR COMMISSIONS	510 075	494 298	-3,09%	519 982	5,20%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette					
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	567 910	741 291	30,53%	496 356	-33,04%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	509 703	634 704	24,52%	372 295	-41,34%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	58 207	106 587	83,12%	124 061	16,39%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	36 813	-17 709	-148,11%	-5 089	71,26%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	36 870	-21 162	-157,40%	-6 376	69,87%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	-57	3 453	6157,89%	1 287	-62,74%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR					
Produits nets des activités d'assurance	104 986	29 955	-71,47%	134 805	350,03%
Produits des autres activités	218 287	226 229	3,64%	258 719	14,36%
Charges des autres activités					
PRODUIT NET BANCAIRE	4 073 249	4 080 298	0,17%	4 347 200	6,54%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, le PNB consolidé a enregistré une progression de 0,17%, pour s'établir à 4,1 Mrds Dhs. Les variations des principales composantes se présentent comme suit :

- Recul de la marge d'intérêt (-0,43%) ;
- Recul de la marge sur commissions (-3,09%) ;
- Hausse des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par Résultat (30,53%) due à une hausse de 83,12% des gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat relevant essentiellement des plus value de cession des autres titres de propriété ;
- Recul de 55 MDH des Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par Capitaux propres relevant essentiellement d'une baisse de 58 MDH des gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (moins-values de cession sur BDT et valeurs assimilées) ;
- Recul de 71,47% des produits des autres activités suite à une baisse des produits d'exploitation non bancaire au niveau des comptes sociaux du CAM (-39%).

Par ailleurs, il est à noter que la baisse des marges d'intérêts et sur commissions est essentiellement due au recul de la contribution de la fondation ARDI (-41 MDH). En effet, le micro-crédit a été très fortement impacté par la crise de la Covid-19 étant donné les spécificités et la sensibilité de la clientèle dudit secteur.

Au terme de l'exercice 2021, le produit net bancaire a enregistré une progression de 6,54% par rapport à fin 2020, pour s'établir à 4,35 Mrds Dhs. Cette évolution résulte des progressions suivantes :

- La croissance de 13,12% de la marge d'intérêts (+401 MDH) ;
- La hausse de plus de 100% des produits des autres activités (+105 MDH) essentiellement due à l'augmentation des produits de financement participatifs.

Tableau 92 : Analyse du PNB par Pôle d'activité

PNB (En Kdh)	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
2 021	4 063 218	2 871	83 168	66 801	30 395	85 161	15 586	4 347 200
2 020	3 879 562	1 054	55 357	59 764	32 318	52 418	-175	4 080 298
2 019	3 850 890	-912	63 987	103 281	36 598	19 405	-	4 073 249

Tout au long de la période analysée, la structure de la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité reste relativement stable et fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids moyen de 94%.

Tableau 93 : Contribution des Filiales au PNB

PNB (En KDH)	2019	2020	2021
CAM	3 832 326	3 900 270	4 158 599
HOLDAGRO	7 887	8 337	18 246
TEF	52 894	50 941	60 379
TARGA	-1 030	-	1 682
CAM LEASING	9 017	7 432	25 482
AFC	-	-172	2 764
ARDI	98 270	57 763	64 451
MSIN & MAROGEST	52 279	43 572	42 838
GCAM DOC	5 281	4 830	3 600
AAB	19 405	43 165	70 499
ASS ISMAILIA	4 461	2 627	2 979
IMMOVERT			28 237
VOCATION LOISIRS			-2 400
CAM COURTAGE			4 487
MSIN GESTION			412
OPCI			23 551
Retraitements	-7 541	-38 467	-158 606
TOTAL	4 073 249	4 080 298	4 349 221

Source : CAM

Au terme de l'exercice décembre 2019, le PNB consolidé du GCAM relève principalement de la contribution du CAM (94%). La participation des filiales à la formation du PNB consolidé reste très faible avec notamment ARDI (2,4%), ainsi que TEF (1,3%) et le duo MSIN/MAROGEST (1,3%).

À fin 2020, le PNB consolidé du GCAM s'explique principalement par la contibution du CAM (96%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait essentiellement ressortir les participations de ARDI (1,4%) et de TEF (1,2%).

Au terme de l'exercice décembre 2021, le PNB consolidé du GCAM relève principalement de la contribution du CAM (96%). La participation des filiales à la formation du PNB consolidé reste très faible avec notamment AAB (2%), ainsi que ARDI (1,5%).

Tableau 94 : Évolution de la Marge d'Intérêt du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Opérations avec la clientèle	3 574 183	3 575 342	0,03%	3 886 933	8,71%
Comptes et prêts/emprunts	3 574 183	3 574 862	0,02%	3 859 360	7,96%
Opérations de pensions		-10 658		106	
Opérations de location-financement		11 138		27 467	
Opérations interbancaires	-402 406	-473 124	-17,57%	-395 301	16,45%
Comptes et prêts/emprunts	-150 668	-323 689	-114,84%	-304 683	5,87%
Opérations de pensions	-251 738	-149 435	40,64%	-90 618	39,36%
Emprunts émis par le Groupe	-197 121	-211 597	-7,34%	-208 667	1,38%
Instruments de couverture de résultats futurs					
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux					
Portefeuille de transactions	4 281	2 216	-48,24%	1 948	-12,09%
Titres à revenu fixe	4 281	2 216	-48,24%	1 948	-12,09%
Opérations de pensions					
Prêts/emprunts					
Dettes représentées par un titre					
Actifs disponibles à la vente	42 606	81 000	90,11%	95 227	17,56%
Actifs détenus jusqu'à échéance	67 681	101 699	50,26%	93 510	-8,05%
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-17 472	-16 844	3,59%	-13 784	18,17%
MARGE D'INTÉRÊTS	3 071 752	3 058 692	-0,43%	3 459 866	13,12%

Source : CAM

Au 31 décembre 2020, la marge d'intérêt est en recul de 0,43% à 3,06 Mrds Dhs suite à une progression des charges d'intérêts (+112 MDH) plus importante que celle des intérêts et produits assimilés (+98 MDH).

Par ailleurs, il est à noter que les opérations interbancaires sont en recul de 17,57% essentiellement suite aux variations suivantes :

- Prêts/emprunts : augmentation des intérêts sur emprunts subordonnés envers les ECA ;
- Opérations de pension : augmentation des intérêts sur valeurs données en pension aux ECA.

Aussi, les actifs détenus jusqu'à échéance sont en progression de 50,26% suite à l'augmentation des intérêts sur BDT et valeurs assimilées de 51%.

Au 31 décembre 2021, la marge d'intérêt est en hausse de 13,12% à 3,46 Mrds Dhs suite à une progression des comptes et prêts/emprunts avec la clientèle (+284 MDH).

Par ailleurs, les actifs détenus jusqu'à échéance sont en recul de 8,05% principalement suite à la baisse des intérêts sur BDT d'investissement.

Tableau 95 : Évolution de la Marge sur commissions du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Commissions nettes sur opérations	448 960	449 608	0,14%	479 499	6,65%
Avec Les Établissements De Crédit					
Avec La Clientèle	447 316	447 508	0,04%	475 542	6,26%
Sur Titres	1 644	2 100	27,74%	3 957	88,43%
De Change					
Sur Instruments Financiers A Terme					
Prestation de services bancaires et financiers	61 115	44 690	-26,88%	40 483	-9,41%
Produits nets de gestion d'OPCVM					
Produits nets sur moyen de paiement	61 115	44 690	-26,88%	40 483	-9,41%
Assurance					
Autres					
Produits nets de commissions	510 075	494 298	-3,09%	519 982	5,20%

Source : CAM

Au 31 décembre 2020, la Marge sur commissions est en recul de 3,09% et ressort à 494 MDH. Cette évolution est principalement due à une hausse des commissions servies (+6 MDH) et un recul des commissions perçues (-10 MDH).

Au 31 décembre 2021, la Marge sur commissions est en hausse de 5,20% et ressort à 520 MDH. Cette progression est principalement due à la hausse de 28 MDH des commissions nettes sur les opérations avec la clientèle.

a. Coefficient d'exploitation bancaire:

Tableau 96 : Évolution du coefficient d'exploitation bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2019	2020	Δ%	2 021	Δ%
Produit Net Bancaire	4 073 249	4 080 298	0,17%	4 347 200	6,54%
Charges générales d'exploitation	1 950 814	1 981 033	1,55%	1 988 413	0,37%
Coefficient d'Exploitation	47,89%	48,55%	+0,66 pts	45,74%	-2,81 pts

Source : CAM

Au 31 décembre 2020, le coefficient d'exploitation bancaire du GCAM est en hausse de 0,66 points et ressort à 48,55%.

Au terme de l'exercice 2021, le coefficient d'exploitation du GCAM s'est établi à 45,74%, en amélioration de 2,81 points de base par rapport à l'exercice précédent suite à une progression du PNB et une maîtrise de l'évolution des charges générales d'exploitation .

b. Analyse des Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 97 : Évolution des Charges Générales d'Exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Charges de personnel	1 199 399	1 205 728	0,53%	1 195 848	-0,82%
Impôts et taxes	37 751	40 118	6,27%	41 511	3,47%
Charges externes	656 449	695 952	6,02%	574 268	-17,48%
Autres charges générales d'exploitation	183 035	162 160	-11,40%	176 786	9,02%
Annulation Charges relatives aux contrats de location ⁶⁵	-125 820	-122 925	2,30%	-	100,00%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 950 814	1 981 033	1,55%	1 988 413	0,37%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, Le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche une progression contrôlée de ses charges générales d'exploitation à 1,98 milliards de dirhams (+1,5%). Cette variation est essentiellement liée à la maîtrise des charges de personnel et la gestion rationnelle des dépenses exceptionnelles liées à la pandémie de la covid-19.

Les principales variations du poste se présentent comme suit :

- Les charges externes (+6,02%) à 696 MDH dont notamment :
 - ✓ Frais d'entretien et réparations : +19 MDH (+17%) ;
 - ✓ Publicité, publications et relations publiques : +16 MDH (+42%) ;
- Les autres charges générales d'exploitation (-11,40%) à 162 MDH, relevant des variations constatées au niveau des comptes sociaux et touchant les comptes suivants :
 - ✓ Autres charges générales d'exploitation : -5 MDH ;
 - ✓ Autres charges sur valeurs et emplois divers-dotations FOS: +9 MDH ;
 - ✓ Autres charges d'exploitation non bancaire : -24 MDH.

Enfin, il est à noter qu'au niveau des charges générales d'exploitation, l'impact de la pandémie de la Covid-19 s'est fait ressentir au niveau du changement de la structure desdites charges. En effet, il convient de souligner la baisse constatée des charges relatives à l'événementiel, missions, réception et déplacements dans le contexte pandémique de covid-19, contre une hausse en matière de dépenses liées aux actions de gestion de la pandémie: Actions de communication, Produits de désinfection, Agents de sécurité, Entretien.

Au 31 décembre 2021, les charges générales d'exploitation restent relativement stables (+0,37%) à 1 988 MDH. Cette variation est principalement due à la maîtrise de l'évolution de l'ensemble des composantes (notamment celle des charges de personnel qui représentent plus de 60% de la rubrique : -10 MDH, soit -0,82%).

⁶⁵ Il s'agit des comptes de location et charges locatives (impact IFRS 16)

c. Résultat Brut d'Exploitation:

Tableau 98 : Évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
PNB	4 073 249	4 080 298	0,17%	4 347 200	6,54%
Charges générales d'exploitation	1 950 814	1 981 033	1,55%	1 988 413	0,37%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	407 995	352 305	-13,65%	339 357	-3,68%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 714 440	1 746 959	1,90%	2 019 430	15,60%

Source : CAM

Au 31 décembre 2020, le résultat brut d'exploitation est en hausse de 1,90% par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 1 747 MDH, et ce suite à l'augmentation des charges générales d'exploitation (+30 MDH).

Au terme de l'exercice 2021, le résultat brut d'exploitation est en hausse de 15,60% par rapport à 2020, pour s'établir à 2 Mrds Dhs. Cette évolution s'explique essentiellement par l'amélioration du PNB.

Tableau 99 : Contribution des Filiales au RBE

RBE (En KDH)	2 019	2 020	2 021
CAM	1 755 898	1 810 041	2 055 158
HOLDAGRO	2 336	3 225	13 354
TEF	18 971	18 353	29 077
TARGA	-1 144	-1	1 632
CAM LEASING	245	-987	14 994
AFC	-388	-671	-3 183
ARDI	33 962	-2 690	8 932
MSIN & MAROGEST	27 997	15 659	18 202
GCAM DOC	81	81	107
AAB	-55 868	-44 870	-25 388
ASS ISMAILIA	1 542	-292	-17
IMMOVERT			-28 154
VOCATION LOISIRS			-4 613
CAM COURTAGE			3 857
MSIN GESTION			-2 006
OPCI IMMOVERT PLACEMENT			21 217
Retraitements	-69 192	-50 889	-83 739
TOTAL	1 714 440	1 746 959	2 019 430

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 756 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir ARDI avec 34 MDH et le duo MSIN/MAROGEST avec 28 MDH.

À fin 2020, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 810 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TEF avec 18 MDH et MSIN/MAROGEST avec 16 MDH.

Au terme du mois de décembre 2021, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (2 055 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TEF avec 29 MDH.

d. Coût du risque:

Tableau 100 : Évolution du coût du risque du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	11 683	46 637	299,19%	-152 344	-426,66%
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-88 498	-56 880	35,73%	-35 851	36,97%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-88 498	-56 880	35,73%	-35 851	36,97%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	100 181	103 517	3,33%	-116 493	-212,53%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	100 181	103 517	3,33%	-116 493	-212,53%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Bucket 3: Dépréciation sur actifs dépréciés	-218 752	-1 182 767	-440,69%	-753 291	36,31%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-218 752	-1 182 767	-440,69%	-753 291	36,31%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Risques et Charges	-100 937	-132 506	-31,28%	-194 242	-46,59%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-308 006	-1 268 636	-311,89%	-1 099 876	13,30%
Plus ou moins-values réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables					
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti					
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-659 535	-388 867	41,04%	-675 208	-73,63%
Récupérations sur prêts et créances	36 767	45 184	22,89%	120 204	166,03%
Comptabilisés au coût amorti	36 767	45 184	22,89%	120 204	166,03%
Comptabilisés au JV OCI recyclables					
Décote sur les produits restructurés					
Pertes sur engagement par signature					
Autres pertes					
COÛT DU RISQUE	-930 774	-1 612 319	-73,22%	-1 654 880	-2,64%

Source : CAM

Le coût du risque consolidé enregistre à fin 2020 une augmentation de 73,22% à 1 612 MDH. Cette hausse provient du provisionnement anticipatif⁶⁶ et prudent associé aux impacts de la pandémie Covid-19, ainsi qu'au renforcement de la couverture des trois Buckets en IFRS dont le provisionnement a augmenté de +1,2 Mrds Dhs entre 2019 et 2020.

À fin décembre 2021, le coût du risque consolidé s'affiche à 1 655 MDH contre 1 612 MDH à la même période de l'année précédente. Il est à noter que le coût du risque à fin 2021 a été marqué notamment par la mise à jour à la hausse des provisions au titre du « Forward Looking », en anticipation des risques futurs éventuels liés aux impacts de la baisse de la pluviométrie et de la pandémie de la Covid-19.

⁶⁶ Ce renforcement a été évalué sur la base des anticipations selon les études macro-économiques et les estimations émanant des différentes sources, principalement du haut-commissariat au Plan (HCP) et de la banque Centrale (BAM) ou le FMI et la banque mondiale.

Tableau 101 : Contribution des Filiales au Coût du risque (2021)

En KDH	CAM	TEF	CAM LEASING	ARDI	ASS ISMAILIA	AAB	AFC	HOLDAGRO	OPCI	Retraitements	Total
Dotations aux provisions	- 1 608 644	- 28 564	-26 055	-21 907	-1 591	- 1 091	- 107		- 2 237	- 225 789	- 1 915 985
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 064 941	-19 289		-21 907	-1 591	-1 091				-225 789	-1 334 608
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)											
Provisions engagements par signature											
Autres provisions pour risques et charges	-543 703	-9 275	-26 055				-107		-2 237	-	-581 377
Reprises de provisions	477 873	977	12 146	25 413	566	321		587		298 225	816 108
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	402 673			25 413	566	321					428 973
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)											
Reprises de provisions engagements par signature											
Reprises des autres provisions pour risques et charges	75 200	977	12 146					587		298 225	387 135
Variation des provisions	- 1 130 771	- 27 587	-13 909	3 506	-1 025	- 770	- 107	587	- 2 237	72 436	- 1 099 877
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)											
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance											
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-582 121										-582 121
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-67 419			-24 508	-1 160						-93 087
Décote sur les produits restructurés											
Récupérations sur prêts et créances amorties	116 903			3 186	115						120 204
Pertes sur engagement par signature											
Autres pertes											
COÛT DU RISQUE	- 1 663 408	- 27 587	-13 909	-17 816	-2 070	- 770	- 107	587	- 2 237	72 436	- 1 654 881

Source : CAM

À fin 2021, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (1 663 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TEF avec 28 MDH. S'agissant des retraitements opérés, il s'agit notamment de l'impact de l'application des normes :

- Reprise de provisions au titre de la norme IAS 37⁶⁷ pour un montant de 254 MDH ;
- Provisionnement supplémentaire au titre de la norme IFRS9 pour un total de 225 MDH ;

⁶⁷ Annulation, au niveau des comptes consolidés, des provisions non affectées au niveau des comptes sociaux

Tableau 102 : Taux de contentieux & Taux de couverture

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
<u>Encours brut [1]</u>	88 242 441	95 147 309	7,82%	100 233 346	5,35%
Dont CES	7 159 067	8 017 080	11,98%	8 906 372	11,09%
Encours Net	83 946 909	89 683 756	6,83%	93 801 452	4,59%
Provisions	4 295 532	5 463 553	27,19%	6 431 894	17,72%
Coût du risque	930 774	1 612 319	73,22%	1 654 880	2,64%
TAUX DE CONTENTIEUX	8,11%	8,43%	+0,32 pts	8,89%	+0,46 pts
TAUX DE COUVERTURE	60,00%	68,15%	+8,15 pts	72,22%	+4,07 pts
Coût du risque/ Encours Net	1,11%	1,80%	+0,69 pts	1,76%	-0,04 pts

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, le taux de contentieux du GCAM s'affiche à 8,43%, en hausse de 0,32 points de pourcentage par rapport à l'exercice 2019. Le taux de couverture passe quant à lui à 68,15%, soit une hausse de 8,15 points de pourcentage.

Par ailleurs, le ratio « coût du risque/encours net » ressort à 1,80% (+0,69 pts).

Au titre de l'exercice 2021, le taux de contentieux du GCAM est de 8,89% (+0,46 points de pourcentage). Le taux de couverture s'affiche quant à lui à 72,22% (+4,07 points de pourcentage).

Par ailleurs, le ratio « coût du risque/encours net » ressort à 1,76% (-0,04 pts).

e. Résultat Net Part du Groupe:

Tableau 103 : Évolution du résultat net part du groupe du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	783 666	134 640	-82,82%	364 550	170,76%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-2 380		-1 916	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	68 895	-8 078	-111,73%	220 253	
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	852 561	124 181	-85,43%	582 886	369,38%
Impôts sur les bénéfices	233 063	-80 503	-134,54%	195 406	142,73%
RÉSULTAT NET	619 498	204 684	-66,96%	387 481	89,31%
Résultat hors groupe	-16 180	-61 175	-278,09%	-18 533	69,70%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	635 678	265 859	-58,18%	406 014	52,72%

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2020, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 205 MDH, en repli par rapport à l'exercice précédent, impacté par la contribution exceptionnelle de la banque de 200 MDH au Fonds de soutien de la Covid-19, et le provisionnement anticipatif et prudent associé à la pandémie qui avoisine les 300 MDH au terme de l'année 2020. Hors don au fonds COVID-19 et l'approche prudentielle adoptée concernant les provisions IFRS 9, le résultat net consolidé s'établit à 630 MDH contre 619 MDH à fin décembre 2019, soit +2%;

Quant au Résultat Net Part du Groupe, hors Don au fonds de soutien de la covid-19 et impact de la pandémie, ce dernier s'élève à 676 MDH contre 636 MDH à fin décembre 2019, soit +6%.

Au terme de l'exercice 2021, le résultat net du GCAM s'est apprécié (+89,31%) à 387 MDH. À la même date, le résultat net part du groupe s'élève à 406 MDH, en progression de 52,72% par rapport à l'exercice antérieur.

La banque a en outre passé une provision spéciale « sécheresse ». Hors cette provision, le Résultat Net Consolidé (482 millions de dirhams) et le Résultat Net Part du Groupe (501 millions de dirhams) affichent des progressions respectives de 135% et 88%.

Il est à noter que les performances exceptionnelles constatées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, relèvent en partie du caractère exceptionnel des résultats enregistrés au cours de l'année 2020, notamment l'impact de la Covid-19 et le provisionnement supplémentaire au titre du « Forward Looking ».

En effet, il est à noter que les TCAM calculé sur la période 2019-2021 font ressortir des variations négatives pour les indicateurs de résultat suivants :

- Résultat d'Exploitation : -32% ;
- Résultat Net Consolidé: -21% ;
- Résultat Net Part du Groupe : -20%.

Tableau 104 : Analyse du RNPG par Pôle d'activité

En KDH	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêts	3 296 222	890	80 588	65 719	1 021	15 425		3 459 865
Marge sur commissions	516 560	300	2 580	480	28 170	-32 598	4 490	519 982
Produit net bancaire	4 063 218	2 871	83 168	66 801	30 395	85 161	15 586	4 347 200
Résultat brut d'exploitation	2 008 881	-1 810	36 298	9 040	5 453	-9 057	-29 375	2 019 430
Résultat d'exploitation	406 978	-1 222	9 866	-7 725	5 453	-17 188	-31 612	364 550
Résultat avant impôts	538 382	-11 345	9 957	-9 166	5 417	-16 635	66 277	582 887
Résultat net	379 929	-9 952	8 191	-9 166	5 415	-15 061	28 125	387 481
RNPG 2021	378 588	-9 940	8 191	151	3 481	-2 581	28 125	406 014

En KDH	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	2 886 346	1 054	53 918	57 884	1 105	58 391	-6	3 058 692
Marges sur commissions	479 864	-	1 550	480	28 014	-15 441	-169	494 298
Produit net bancaire	3 879 562	1 054	55 357	59 764	32 318	52 418	-175	4 080 298
Résultat Brut d'exploitation	1 773 361	-	3 799	-2 849	5 777	-35 328	-5 420	1 746 960
Résultat d'exploitation	235 181	-	3 799	-53 581	6 255	-36 338	-5 420	134 641
Résultat avant impôt	227 028	-	4 180	-55 733	6 180	-36 338	-5 117	124 181
Résultat net	294 448	-	5 187	-42 135	6 185	-36 617	-5 149	204 684
RNPG 2020	294 446	-	5 193	-	4 374	-	13 918	265 859

En KDH	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	2 889 209	1 942	59 217	101 326	1 382	18 676	-	3 071 752
Marges sur commissions	472 997	1258	2 341	500	33 842	-863	-	510 075
Produit net bancaire	3 850 890	-912	63 987	103 281	36 598	19 405	-	4 073 249
Résultat Brut d'exploitation	1 710 598	-6 204	22 132	36 054	12 928	-55 868	-5200	1 714 440
Résultat d'exploitation	822 705	-6 204	5 235	10 174	12 824	-55 868	-5200	783 666
Résultat avant impôt	891 602	-6 479	5 202	10 275	13 029	-55 868	-5200	852 561
Résultat net	665 792	-6 966	3 869	9 535	8 362	-55 868	-5226	619 498
RNPG 2019	665 792	-6 971	3 869	550	6 157	-28 493	-5226	635 678

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail (666 MDH), la gestion d'actif (6 MDH), le financement spécialisé (4 MDH) et enfin de micro-crédit (0,6 MDH). L'apport des autres activités en termes de RNPG est déficitaire avec :

- -28 MDH pour la banque participative ;
- -7 MDH pour la Banque de Financement et d'Investissement.

Au 31 décembre 2020, la répartition du RNPG du Groupe CAM par Pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail (294 MDH) et la gestion d'actif (4 MDH). L'apport des autres activités du Groupe en termes de RNPG est déficitaire avec :

- -14 MDH pour la banque participative ;
- -7 MDH pour les sociétés de financement spécialisées.

À fin 2021, la banque de détail représente toujours la composante la plus notable du RNPG du GCAM avec 379 MDH. L'apport des autres activités se présente comme suit :

- -10 MDH pour la banque de financement et d'investissement
- 8 MDH pour les sociétés de financement spécialisées.

Tableau 105 : Contribution des Filiales au RPNG

En KDH	2 019	2 020	2 021
CAM	402 437	208 264	340 942
HOLDAGRO	1 580	1 840	7 273
TEF	173	176	660
TARGA	-1 150	-4	797
CAM LEASING	116	-1 797	763
AFC	16	-371	-3 297
ARDI	6 481	-16 458	-8 884
MSIN & MAROGEST	23 027	16 062	18 196
GCAM DOC	55	52	85
AAB	-55 868	-46 220	-26 280
ASS ISMAILIA	1 244	-681	-1 612
AMIFA		-2 380	-1 916
IMMOVERT			139
VOCATION LOISIRS			1 525
CAM COURTAGE			2 659
MSIN GESTION			-2 036
OPCI IMMOVERT PLACEMENT			18 980
Retraitements	257 567	107 376	58 020
TOTAL	635 678	265 859	406 014

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2019, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 402 MDH. Le duo MSIN/ MAROGEST représente 23 MDH, la fondation ARDI totalise 6 MDH et l'AIMC quant à elle ne participe qu'à hauteur de 1,2 MDH.

À fin décembre 2020, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 208 MDH. MSIN et MAROGEST totalisent 16 MDH et HOLDAGRO quant à elle ne participe qu'à hauteur de 2 MDH.

À fin 2021, la participation des filiales au RPNG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part du CAM avec 341 MDH. L'OPCI représente 19 MDH et MSIN/MAROGEST représentent 18 MDH.

f. Indicateurs de rentabilité

Tableau 106 : Évolution des indicateurs de rentabilité du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2021	Δ%
Résultat Net consolidé	619 498	204 684	-66,96%	387 481	89,31%
Fonds Propres	13 077 045	13 458 452	2,92%	13 371 823	-0,64%
Total Bilan	116 012 823	124 017 702	6,90%	130 599 734	5,31%
Return On Equity (ROE)⁶⁸	4,74%	1,52%	-3,22 pts	2,90%	+1,38 pts
Return On Assets (ROA)⁶⁹	0,53%	0,17%	-0,37 pts	0,30%	+0,13 pts

Source : CAM

À fin 2020, les indicateurs de rentabilité du GCAM évoluent comme suit :

- Le ROE ressort à 1,58%. Hors impact de la Covid-19, le ratio ressort à 4,84%, en repli de 25 points de base comparativement à l'exercice précédent ;
- Le ROA s'affiche à 0,17%. Hors impact de la Covid-19, le ratio ressort à 0,51%, en repli de 2 points de base comparativement à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2021, le ROE s'affiche à 2,90%, en amélioration relativement à fin décembre 2020 (+1,38 points de pourcentage). Le ROA quant à lui (+0,13 points de base) ressort à 0,30%.

⁶⁸ ROE= Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN

⁶⁹ ROA= Résultat Net/ Total Actif

I.3. Analyse des principaux postes du Bilan consolidé IFRS

Tableau 107 : Évolution du Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

Actif (En KDH)	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	2 003 078	8 589 438	328,81%	6 782 935	-21,03%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 467 199	5 045 664	-46,70%	4 115 349	-18,44%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	9 318 699	4 272 497	-54,15%	3 988 709	-6,64%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	148 500	773 167	420,65%	126 640	-83,62%
Instruments dérivés de couverture				0	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	3 700 283	3 779 982	2,15%	6 026 363	59,43%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 405 454	3 451 777	1,36%	5 683 152	64,64%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	294 829	328 205	11,32%	343 211	4,57%
Titres au coût amorti	2 985 478	3 316 717	11,10%	3 284 945	-0,96%
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	2 425 043	1 062 915	-56,17%	3 367 815	216,85%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	83 946 909	89 683 756	6,83%	93 801 452	4,59%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements des activités d'assurance					
Actifs d'impôt exigible	41 251	72 003	74,55%	90 411	25,57%
Actifs d'impôt différé	217 503	361 344	66,13%	261 247	-27,70%
Comptes de régularisation et actifs divers	1 671 619	1 806 072	8,04%	2 567 548	42,16%
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-0,1		11 646	11646052,87%
Immeubles de placement	1 827 004	2 293 212	25,52%	4 557 984	98,76%
Immobilisations corporelles	7 295 166	7 556 723	3,59%	5 267 792	-30,29%
Immobilisations incorporelles	125 382	142 968	14,03%	157 338	10,05%
Ecart d'acquisition	306 908	306 908	0,00%	306 908	0,00%
TOTAL ACTIF IFRS	116 012 823	124 017 702	6,90%	130 599 734	5,31%

Passif (En KDH)	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des CP					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	23 263	14 015	-39,75%	28 971	106,72%
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	23 263	14 015	-39,75%	28 971	106,72%
Passifs financiers à la JV par résultat sur option					
Instruments dérivés de couverture					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	12 808 935	15 080 849	17,74%	13 661 557	-9,41%
Dettes envers la clientèle	79 109 012	83 981 748	6,16%	91 904 422	9,43%
Titres de créance émis	7 492 364	7 540 681	0,64%	7 997 069	6,05%
Passifs d'impôt courant	86 303	100 985	17,01%	86 197	-14,64%
Passifs d'impôt différé	1 016 486	1 000 781	-1,55%	1 117 741	11,69%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 349 022	2 774 115	18,10%	2 408 107	-13,19%
Provisions pour risques et charges	338 732	355 288	4,89%	336 028	-5,42%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	12 174	7 169	-41,11%	7 162	-0,10%
Dettes subordonnées	4 382 358	4 582 821	4,57%	4 517 463	-1,43%
Capital et réserves liées	5 653 042	5 653 042	0,00%	5 670 797	0,31%
Réserves consolidées	2 102 152	2 721 285	29,45%	2 557 957	-6,00%
- Part du groupe	1 794 331	2 431 834	35,53%	2 326 994	-4,31%
- Part des minoritaires	307 821	289 451	-5,97%	230 963	-20,21%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	19 482	238	-98,78%	-81 218	-34225,36%
Résultat net de l'exercice	619 498	204 684	-66,96%	387 481	89,31%
- Part du groupe	635 678	265 859	-58,18%	406 014	52,72%
- Part des minoritaires	-16 180	-61 175	-278,09%	-18 533	69,70%
TOTAL PASSIF IFRS	116 012 823	124 017 702	6,90%	130 599 734	5,31%

Source : CAM

a. Les Crédits:

Tableau 108 : Évolution des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NET DE DEPRÉCIATION (1)	2 425 043	1 062 915	-56,17%	3 367 815	216,85%
Comptes à vue	1 333 968	1 059 389	-20,58%	3 364 336	217,57%
Prêts	215 880	3 526	-98,37%	3 479	-1,33%
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	875 195		-100,00%		
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DEPRÉCIATION (2)	83 946 909	89 683 756	6,83%	93 801 452	4,59%
Comptes ordinaires débiteurs	15 789 118	14 697 991	-6,91%	14 938 988	1,64%
Prêts consentis à la clientèle	72 453 323	80 449 318	11,04%	85 294 358	6,02%
Opérations de pension					
Opérations de location-financement					
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-4 295 532	-5 463 553	-27,19%	-6 431 894	-17,72%
TOTAL (1) + (2)	86 371 952	90 746 671	5,06%	97 169 267	7,08%

Source : CAM

À fin 2020, l'encours des créances s'est établi à 91 Mrds Dhs, en hausse de 5,06% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation (+11,04%) des prêts consentis à la clientèle à 80 Mrds Dhs, soit une hausse de 8 Mrds Dhs :

- Crédits de trésorerie et à la consommation (+7%) ;
- Crédits à l'équipement (+1%) ;
- Autres crédits (+51%).

Par ailleurs, il est à noter que les prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation sont en recul de 56,17% suite à un repli de 875 MDH des opérations de pension (-100%).

À fin décembre 2021, l'encours des créances s'est établi à 97 Mrds Dhs, soit une hausse de 7,08% par rapport à fin 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par

- La hausse des créances sur la clientèle de 4,59% à 94 Mrds Dhs. L'évolution est principalement due à l'augmentation de l'encours des prêts consentis à la clientèle de 6,02% à 85 Mrds Dhs ;
- L'augmentation des créances sur les établissements de crédits de plus de 100%, s'affichant ainsi à 3,4 Mrds Dhs. Cette variation est due à une augmentation des comptes à vue de 2,3 Mrds Dhs.

Tableau 109 : Ventilation du portefeuille créances sur les ECA

Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit (En KDH)	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Encours Bilan au 31-12-2021	3 367 815		
Provisions sous IFRS 9 au 31-12-2021			

Source : CAM

À fin 2021, l'encours global des créances sur les établissements de crédit est considéré comme sain et est classé dans le bucket 1.

Tableau 110 : : Ventilation du portefeuille créances sur la clientèle

Portefeuille Créances sur la Clientèle (En KDH)	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Life time	Bucket 3 ECL Life time
Encours Bilan au 31-12-2021	86 154 110	5 172 864	8 906 372
Encours Hors Bilan au 31-12-2021	13 949 703		
Provisions sous IFRS 9 au 31-12-2021	676 660	866 791	4 888 443

Source : CAM

Au 31 décembre 2021, l'encours sain des créances sur la clientèle représente près de 86% (provisionné à hauteur de 1%). La clientèle sensible (Bucket 2) représente quant à elle près de 5% de l'encours et est provisionnée à hauteur de 17%. Enfin, les clients en défaut (bucket 3) représentent 9% et sont provisionnés à hauteur de 55%.

b. Comptes de régularisation et actifs divers

Tableau 111 : Évolution des comptes de régularisation et actifs divers du GCAM

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Comptes de régularisation et actifs divers	1 671 619	1 806 072	8,04%	2 567 548	42,16%

Source : CAM

À fin 2020, l'encours des comptes de régularisation et actifs divers s'est établi à 1,8 Mrds Dhs, en hausse de 8,04% par rapport à l'exercice précédent (dont notamment la chambre de compensation (+135 MDH)).

À fin décembre 2021, l'encours des comptes de régularisation et actifs divers s'est établi à 2,6 Mrds Dhs, soit une hausse de 42,16%. Cette évolution s'explique essentiellement par le recul des comptes de négociation et de règlement (-600 MDH) et des comptes transitoires ou d'attente débiteurs (-439 MDH).

c. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau 112 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du GCAM

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Immobilisations corporelles	7 295 166	7 556 723	3,59%	5 267 792	-30,29%
Immobilisations incorporelles	125 382	142 968	14,03%	157 338	10,05%
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	7 420 548	7 699 691	3,76%	5 425 130	-29,54%

Source : CAM

Durant la période analysée, la valeur globale des immobilisations du Groupe Crédit Agricole du Maroc connaît un TCAM de -14,5%.

d. Les Dépôts:

Tableau 113 : Évolution des dépôts collectés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	12 808 935	15 080 849	17,74%	13 661 557	-9,41%
Comptes à vue	255 062	157 671	-38,18%	1 577 063	900,22%
Emprunts	5 951 644	7 147 700	20,10%	7 047 176	-1,41%
Opérations de pension ⁷⁰	6 602 229	7 775 478	17,77%	5 037 318	-35,22%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	79 109 012	83 981 748	6,16%	91 904 422	9,43%
Comptes ordinaires créditeurs	40 710 190	43 985 366	8,05%	48 503 386	10,27%
Comptes à terme	22 629 377	22 818 127	0,83%	26 057 073	14,19%
Comptes d'épargne	13 118 783	13 411 255	2,23%	13 996 874	4,37%
Autres dettes envers la clientèle	2 275 550	3 435 211	50,96%	2 937 901	-14,48%
Intérêts courus à payer	375 112	331 789	-11,55%	409 188	23,33%
TOTAL (1) + (2)	91 917 947	99 062 597	7,77%	105 565 979	6,56%

Source : CAM

À fin 2020, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 99 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 7,77% par rapport à 2019. Cette évolution résulte principalement de :

- La progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 6,16% à 84 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à :
 - La hausse des comptes ordinaires créditeurs de 8,05% (+3,3 Mrds Dhs) suite à la cession de BDT détenus par le CAM. Cette augmentation vient en renforcement du portefeuille d'actifs liquides de la banque et du LCR qui ressort au-dessus du seuil réglementaire à fin 2020 ;
 - La croissance des autres dettes envers la clientèle de 50,96% (+1,2 Mrds Dhs).
- La progression de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 17,14% à 15 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à une hausse de plus de 17,77% des opérations de pension (+1,2 Mrds Dhs) et une hausse de 20,10% des emprunts (+1,2 Mrds Dhs).

Au terme de l'exercice 2021, l'encours total des dépôts consolidés en normes IFRS a atteint 106 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 6,56% par rapport à 2020. Cette évolution résulte principalement de la progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 9,43% à 92 Mrds Dhs. Cette variation est essentiellement liée à :

- La croissance des comptes ordinaires créditeurs de 10,27% (+4,5 Mrds Dhs) ;
- La hausse des comptes à terme de 14,19% (+3,2 Mrds Dhs).

e. Titres de créance émis

Tableau 114 : Évolution des titres de créances émis par le GCAM

EN KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
TCN	7 492 364	7 540 681	0,64%	7 997 069	6,05%
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	7 492 364	7 540 681	0,64%	7 997 069	6,05%

Source : CAM

Durant la période analysée, les variations du poste s'expliquent par les évolutions aux niveaux des comptes sociaux du CAM. En effet, les titres de créance émis par le GCAM correspondent exclusivement aux certificats de dépôt émis par le CAM (Cf marché des titres de l'émetteur).

Au terme du mois de décembre 2020, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 7,5 Mrds Dhs (+0,64%) pour un plafond autorisé de 10 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2021, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 8 Mrds Dhs, soit une hausse de 6,05%.

⁷⁰ La ventilation « emprunts/opérations de pension » n'a été effectuée qu'à partir de 2019. Les montants relatifs aux exercices 2017 et 2018 ont été reconstitués afin de permettre la comparabilité, mais ils ne figurent pas sur le rapport des CAC sur les comptes consolidés.

f. Comptes de régularisation et autres passifs

Tableau 115 : Évolution des comptes de régularisation du GCAM

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 349 022	2 774 115	18,10%	2 408 107	-13,19%

Source : CAM

À fin 2020, l'encours des comptes de régularisation et autres passifs s'est établi à 2,8 Mrds Dhs, en hausse de 18,10% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des dettes sur titres (+ 165 MDH) et des charges à payer et produits constatés d'avance (+ 241 MDH).

À fin décembre 2021, l'encours des comptes de régularisation et autres passifs s'est établi à 2,4 Mrds Dhs, soit une baisse de 13,19%. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des dettes sur titres empruntés au niveau des comptes sociaux.

g. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Tableau 116 : Évolution des Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie du GCAM

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	12 174	7 169	-41,11%	7 162	-0,10%

Source : CAM

Ce poste est essentiellement constitué de :

- Subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. La rubrique est stable depuis 2012 (7 MDH);
- Fonds associatifs avec droit de reprise de la fondation ARDI (5 MDH), à noter que ledit montant ne figure plus sur les comptes de la fondation à compté de fin 2020, d'où la variation constatée au niveau de la rubrique analysée.

h. Dettes subordonnées

Tableau 117 : Évolution des dettes subordonnées du GCAM

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Dettes subordonnées	4 382 358	4 582 821	4,57%	4 517 463	-1,43%

Source : CAM

Durant la période analysée, les variations du poste s'expliquent par les évolutions au niveau des comptes sociaux du CAM. en effet, les dettes subordonnées émises par le GCAM correspondent exclusivement aux dettes subordonnées émises par le CAM (Cf marché des titres de l'émetteur).

Au terme de l'exercice 2020, l'encours des dettes subordonnées du GCAM s'affiche à 4 582 MDH suite au lancement d'une nouvelle émission d'obligations subordonnées perpétuelles pour 200 MDH courant décembre 2020.

À fin décembre 2021, l'encours des dettes subordonnées du GCAM s'affiche à 4 517 MDH.

i. Les Ressources du GCAM:

Tableau 118 : Évolution des ressources du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Fonds propres et assimilés dont:	13 077 045	13 458 452	2,92%	13 371 823	-0,64%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	12 174	7 169	-41,11%	7 162	-0,10%
Dettes subordonnées	4 382 358	4 582 821	4,57%	4 517 463	-1,43%
Capital et réserves liées	5 653 042	5 653 042	0,00%	5 670 797	0,31%
Réserves consolidées	2 102 152	2 721 285	29,45%	2 557 957	-6,00%
Résultat net de l'exercice	619 498	204 684	-66,96%	387 481	89,31%
Gains ou pertes latents ou différés, PDG	307 821	289 451	-5,97%	230 963	-20,21%
Ressources	99 410 311	106 603 278	7,24%	113 563 048	6,53%
Etablissements de crédit	12 808 935	15 080 849	17,74%	13 661 557	-9,41%
Clientèle	79 109 012	83 981 748	6,16%	91 904 422	9,43%
Titres de créance émis	7 492 364	7 540 681	0,64%	7 997 069	6,05%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2020, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 13,5 Mrds Dhs en progression de 2,92% par rapport à décembre 2019. Cette variation s'explique principalement par :

- La progression des réserves consolidées de 29,45% (+619 MDH) ;
- La hausse de 4,57% des dettes subordonnées suite à l'émission d'Obligations Subordonnées perpétuelles pour un montant de 200 MDH par le CAM en décembre 2020.

Aussi, il est à noter qu'au titre de l'exercice 2020, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 205 MDH, en repli par rapport à l'exercice précédent, impacté par la contribution exceptionnelle de la banque de 200 MDH au Fonds de soutien de la Covid-19, et le provisionnement anticipatif et prudent associé à la pandémie qui avoisine les 300 MDH. Hors don au fonds Covid-19 et l'approche prudentielle adoptée concernant les provisions IFRS 9, le résultat net consolidé s'établit à 630 MDH (+2%) portant ainsi les fonds propres et assimilés à 13,6 Mrds Dhs.

À fin 2021, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 13,4 Mrds Dhs en baisse de 0,64%.

Par ailleurs, les ressources consolidées sont en progression tout au long de la période analysée et passe de 99 Mrds Dhs en 2019 à 107 Mrds Dhs en 2020, puis à 114 Mrds Dhs en 2021, soit une progression globale de 14%.

a. Évolution et composition du portefeuille titres du GCAM:

Tableau 119 : Évolution de la composition du portefeuille titres du GCAM (2019 et 2021)

En KDH	2019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 467 199	5 045 664	-46,70%	4 115 349	-18,44%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	9 318 699	4 272 497	-54,15%	3 988 709	-6,64%
- Bons du trésor et valeurs assimilées	5 613 553	1 625 844	-71,04%	576 710	-64,53%
- Actions et autres titres à revenu variable	3 705 146	2 646 653	-28,57%	3 411 999	28,92%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	148 500	773 167	420,65%	126 640	-83,62%
- Actions et autres titres à revenu variable	148 500	773 167	420,65%	126 640	-83,62%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 700 283	3 779 982	2,15%	6 026 364	59,43%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 405 454	3 451 777	1,36%	5 683 152	64,64%
- Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3 027 239	3 449 067	13,93%	5 554 968	61,06%
- Autres titres de créance négociables				128 184	
- Obligations	378 215	2 710	-99,28%		-100,00%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	294 829	328 205	11,32%	343 212	4,57%
- Actions et autres titres à revenu variable					
- Titres de participation non consolidés	294 829	328 205	11,32%	343 212	4,57%
Titres au coût amorti	2 985 478	3 316 717	11,10%	3 284 945	-0,96%

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2020, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en baisse de 46,70% comparativement à l'exercice précédent, suite à la cession d'une partie des portefeuilles BDT et valeurs assimilées (- 4 Mrds Dhs) et du portefeuille actions et autres titres à revenu variable (-1 Mrds Dhs).

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 2,15% principalement suite à une augmentation de 13,93% des Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale.

Pour leur part, les titres au coût amorti sont en progression de plus de 11% suite à la progression de l'encours des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti.

À fin 2021, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en recul de 18,44% comparativement à 2020, notamment suite à la baisse des BDT et valeurs assimilées 1 Mrds Dhs.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 59,43% principalement suite à une augmentation de 61,06% des Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale +2,1 Mrds Dhs.

I.4. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau 120 : Tableau de passage des capitaux propres

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2020	4 227 677	1 425 365		2 697 693	14 686	-14 448	8 350 974	228 277	8 579 250
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2020.	4 227 677	1 425 365		2 697 693	14 686	-14 448	8 350 974	228 277	8 579 250
Changement de méthodes - 2020.décembre									
Autres		17 755		-2 816			14 939	-3 648	11 291
Capitaux propres clôture corrigés	4 227 677	1 443 120		2 694 877	14 686	-14 448	8 365 913	224 629	8 590 541
Variation de capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								-2 000	-2 000
Autres									
Résultat de l'exercice				406 014			406 014	-18 533	387 481
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				-363 610			-363 610	-3 431	-367 041
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				14 019	16 453	-48 743	-18 271	-11 854	-30 125
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies				-5 092	-49 253		-54 345		-54 345
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					87		87		87
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-32 714	-48 743	-81 456		-81 456
Variation de périmètre									
Autres mouvements -2021				-13 199			-13 199	23 620	10 420
Capitaux propres clôture	4 227 677	1 443 120		2 733 008	-18 027	-63 191	8 322 587	212 430	8 535 017

Source : CAM

À fin décembre 2021, le tableau de variation des capitaux propres du GCAM fait ressortir les principales évolutions suivantes :

- Une baisse des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables de 49 MDH ;
- Une hausse des réserves et résultats consolidés de 35 MDH.

I.5. Tableau des flux de trésorerie

Tableau 121 : Évolution des flux de trésorerie du GCAM

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Résultat avant impôt	852 561	124 181	-85,43%	582 886	369,38%
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	407 995	352 305	-13,65%	339 355	-3,68%
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition					
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	196 230	1 163 810	493,08%	882 835	-24,14%
+/- dotations nettes aux provisions	110 039	156 326	42,06%	264 119	68,95%
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		2 380		1 916	
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 175 389	- 295 524	-68,50%	- 208 496	29,45%
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement					
+/- autres mouvements	- 4 448	- 8 175	-83,79%	- 2 987	63,46%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	534 427	1 371 122	156,56%	1 276 742	-6,88%
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 1 188 660	3 684 408	409,96%	- 3 734 489	-201,36%
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	- 2 585 745	- 2 002 476	22,56%	3 452 741	272,42%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 531 849	4 061 468	165,14%	- 490 712	-112,08%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 269 535	- 117 092	-109,22%	- 4 919 997	-4101,82%
Impôts	- 69 920	- 79 918	-14,30%	- 57 365	28,22%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 1 042 941	5 546 390	631,80%	- 5 749 822	-203,67%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	344 047	7 041 694	1946,72%	- 3 890 194	-155,25%
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 49 701	- 49 589	0,23%	- 1 040 410	-1998,07%
+/- flux liés aux immeubles de placement					
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 761 044	- 246 765	67,58%	2 756 273	1216,96%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 810 745	- 296 354	63,45%	1 715 863	678,99%
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 1 600	- 2 400	-50,00%	- 1 981	17,46%
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 1 628 605	- 156 580	90,39%	369 797	336,17%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 1 630 205	- 158 980	90,25%	367 816	331,36%
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie					
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 2 096 903	6 586 360	414,10%	- 1 806 515	-127,43%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 099 972	2 003 078	-51,14%	8 589 438	328,81%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4 099 972	2 003 078	-51,14%	8 589 438	328,81%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit					
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 003 070	8 589 438	328,81%	6 782 923	-21,03%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	2 003 070	8 589 438	328,81%	6 782 923	-21,03%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit					
Variation de la trésorerie nette	- 2 096 902	6 586 360	414,10%	- 1 806 515	-127,43%

Source : CAM

À fin 2020, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 8 589 MDH. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de plus de 100% avec un solde qui passe de 344 MDH à 7 042 MDH. Cette variation est principalement due à l'augmentation des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés (+4,9 Mrds Dhs) et des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (+2,5 Mrds Dhs);
- Une amélioration du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement à -296 MDH (+63,45%). Cette variation est principalement due à la baisse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (+514 MDH) ;
- Une amélioration du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affiche à -159 MDH (+90,25%).

Au terme de l'exercice 2021, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 6,8 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse de plus de 100% des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle avec un solde qui passe à -3,9 Mrds Dhs suite à une augmentation nette des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés et ceux affectant des actifs ou passifs non financiers ;
- Une amélioration des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement avec un solde de 1,7 Mrds Dhs ;
- Une hausse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement qui s'affichent à 368 MDH.

I.6. Engagements hors bilan consolidés

Tableau 122: Évolution des engagements hors bilan du GCAM

En KDH	2 019	2 020	Δ%	2 021	Δ%
Engagements de financements donnés	11 834 062	8 037 950	-32,08%	9 300 508	15,71%
Aux établissements de crédit	16 059	4 949	-69,18%	26 500	435,42%
À la clientèle	11 818 003	8 033 000	-32,03%	9 274 008	15,45%
Ouverture de crédit					
Autre engagements en faveur de la clientèle					
Engagements de garantie donnés	3 651 861	3 517 725	-3,67%	4 285 775	21,83%
D'ordre des établissements de crédit				22 524	
D'ordre de la clientèle	3 651 861	3 517 725	-3,67%	4 263 251	21,19%
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	1 570 337	1 763 835	12,32%	2 456 255	39,26%
Autres garanties d'ordre à la clientèle	2 081 524	1 753 890	-15,74%	1 806 996	3,03%
Engagements de financement reçus				105 164	
Des établissements de crédit				105 164	
De la clientèle					
Engagements de garantie reçus	27 271	27 271	-0,002%	5 849 488	21349,86%
Des établissements de crédit				5 822 217	
De l'état et d'autres organismes de garantie	27 271	27 271	-0,002%	27 271	0,002%

Source : CAM

Engagements de financement :

Au terme de l'exercice 2020, les engagements de financement donnés par le GCAM sont en repli de 32,08% à 8 Mrds Dhs s'expliquant principalement par la baisse de 32,03% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Au terme de l'exercice 2021, les engagements de financement donnés par le GCAM sont en progression de 15,71% avec un encours de 9,3 Mrds Dhs concernant les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Par ailleurs, les engagement de financement reçus s'affichent à 105 MDH.

Engagements de Garantie :

À fin 2020, les engagements de garantie donnés par le GCAM sont en recul de 3,67% à 3,5 Mrds Dhs s'expliquant principalement par une baisse de 15,74% des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle.

Par ailleurs, aucun engagement de garantie n'a été reçu par le GCAM en 2020.

Au 31 décembre 2021, les engagements de garantie donnés par le GCAM s'établissent à 4,3 Mrds Dhs, en progression de 21,83%, s'expliquant exclusivement par la hausse des cautions administratives et fiscales et autres cautions (+692 MDH).

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus par le Groupe s'élèvent à 5,8 Mrds Dhs en hausse de plus de 100% comparativement à l'exercice précédent.

I.7. Indicateurs financiers

a. Ratio de transformation

Tableau 123 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du GCAM

En KDH	2019	2020	2021
Créances brutes sur la clientèle ⁷¹	88 242 441	95 147 309	100 233 346
Dépôts de la clientèle	79 109 012	83 981 748	91 904 422
Ratio de transformation	111,55%	113,30%	109,06%

Source : CAM

Au 31 décembre 2020, le taux de transformation du GCAM ressort à 113,30% en hausse de 175 points de base par rapport l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2021, le taux de transformation ressort à 109,06%.

b. Ratio de solvabilité

Tableau 124 : Évolution du ratio de solvabilité consolidé du GCAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2019	2020	2021
FONDS PROPRES		12 454 828	12 470 395	12 032 621
Fonds propres de base		9 123 754	9 346 762	9 235 759
Fonds propres complémentaires		3 331 074	3 123 633	2 796 862
Total actif pondéré		75 548 809	90 750 813	96 024 534
Ratio de fonds propres de base	9%	10,57%	10,30%	9,62%
Ratio de solvabilité	12%	14,43%	13,74%	12,53%
Ratio CET1	8%	9,58%	9,19%	8,57%

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au terme de l'exercice 2019, le GCAM dépasse les exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio de solvabilité atteignant 14,43%, un ratio de fonds propres de base de 10,57% et un ratio CET1 de 9,58%.

À fin décembre 2020, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 13,74%, un ratio de fonds propres de base de 10,30% et un ratio CET1 de 9,19%.

Au 31 décembre 2021, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 12,53%, un ratio de fonds propres de base de 9,62% et un ratio CET1 de 8,57%.

c. Ratio de levier⁷²

En %	Ratio exigé par BAM	2021
Ratio de levier	3%	6,57%

Source : CAM

⁷¹ Créances brutes= encours sain + CES

⁷² Circulaire 6/W/2021 relative au ratio devant être observées par les banques: les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins de 3% entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs expositions en valeur comptable.

PARTIE V. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES TRIMESTRIELS)

I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

DYNAMISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE ⁷³

Avec une progression de 12%, le Groupe Crédit Agricole du Maroc clôture le premier trimestre 2022 avec un encours de 103 milliards de dirhams de crédits distribués. Ainsi, le Groupe réaffirme sa mobilisation pour le financement de l'économie dans un contexte national et mondial particulièrement tendus. Aussi, fidèle à son engagement, la banque accorde une attention de tout premier ordre à l'adaptation de sa gamme de nouveaux produits aux besoins spécifiques de sa clientèle privilégiée (ruraux, agriculteurs et agro-industriels), notamment dans le cadre du programme exceptionnel du soutien du monde rural et de lutte contre les effets de la sécheresse.

RENFORCEMENT DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉPARGNE MOBILISÉE ⁷⁴

À fin Mars 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche une amélioration de l'ordre de 8% de l'épargne mobilisée, soit un encours de 100 milliards de dirhams contre 92 milliards de dirhams à fin mars 2021. Cette performance relève essentiellement de l'évolution des ressources à vue à 46 milliards de dirhams (+12%).

LE PRODUIT NET BANCAIRE TIRÉ PAR LA PROGRESSION DE L'ACTIVITÉ

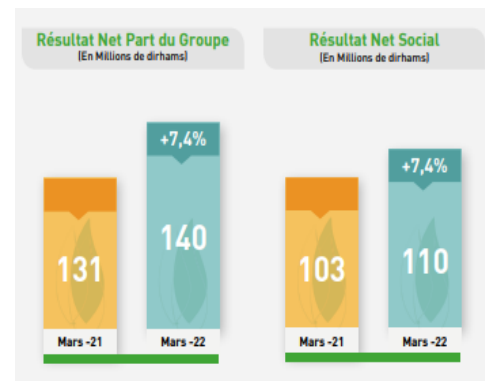
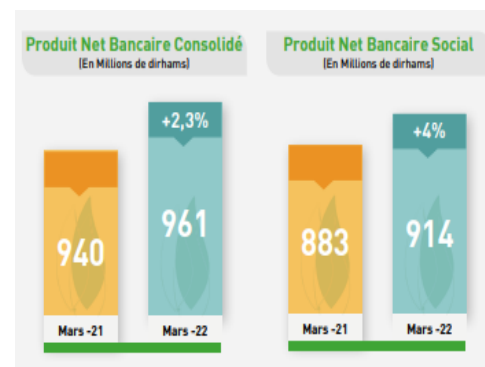
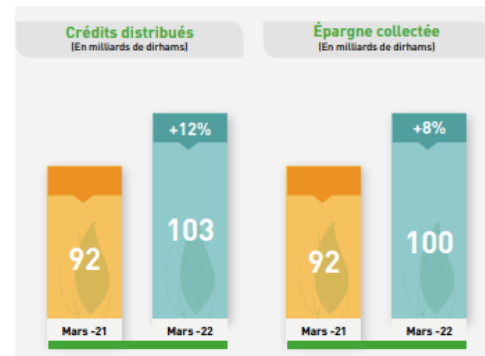
Au terme du premier trimestre 2022, le Produit Net Bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc marque une progression de 2,3% à 961 millions de dirhams contre 940 millions de dirhams au terme de l'exercice 2021. La performance enregistrée est essentiellement due à une augmentation des marges d'intérêts et sur commissions. En ressortant à 914 millions de dirhams, le Produit Net Bancaire Social affiche, quant à lui, une hausse de 4% sous l'effet conjugué de l'amélioration de la marge d'intérêts et de la marge sur commissions.

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE

Le Groupe Crédit du Maroc clôture le premier trimestre 2022 avec un Résultat Net Consolidé de 133 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 140 millions de dirhams, marquant ainsi des progressions respectives de 8% et 7,4% comparativement à fin mars 2021. Pour sa part, le Résultat Net Social ressort à 110 millions de dirhams, marquant une progression de 7,4% par rapport au 31 mars 2021.

CONSOLIDATION DE LA COUVERTURE DES RISQUES

À fin mars 2022, la banque renforce sa prévision des risques en portant le taux de couverture des créances en souffrance à 72%, soit au-dessus de la moyenne du secteur bancaire. Par ailleurs, la banque a constitué des Provisions pour Risques Généraux de 1,4 milliards de dirhams au niveau des comptes sociaux, dont plus de la moitié est dédiée à la couverture des risques liés au secteur agricole et à l'agro-industrie, notamment la sécheresse.



⁷³ Données relatives aux comptes consolidés

⁷⁴ Données relatives aux comptes consolidés

II- ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Attestation d'examen limité des auditeurs indépendants sur la situation intermédiaire des comptes consolidés **Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 701 788, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 132 583. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc établis au 31 mars 2022, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 mai 2022

Les Auditeurs indépendants

FIDAROC GRANT THORNTON

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes Sur la situation intermédiaire des comptes consolidés
Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 624 920, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 122 514. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc établis au 31 mars 2021, conformément aux normes comptables internationales (IAS/ IFRS).

Casablanca, le 28 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes**FIDAROC GRANT THORNTON****Faïçal MEKOUAR**
Associé**COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdelaziz ALMECHATT**
Associé

**Attestation d'examen limité des auditeurs indépendants sur la situation intermédiaire des comptes sociaux
période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 12 658 458, dont un bénéfice net de KMAD 110 313, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) établis au 31 mars 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 mai 2022

Les Auditeurs indépendants**FIDAROC GRANT THORNTON****Rachid BOUMEHRAZ**
Associé**COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdelaziz ALMECHATT**
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes Sur la situation intermédiaire des comptes sociaux
Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 12 311 456, dont un bénéfice net de KMAD 102 728, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM) établis au 31 mars 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

III- COMPTES SOCIAUX

Tableau 130 : Compte de produits et charges

En KDH	mars-21	mars-22	Δ%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 399 358	1 506 877	7,68%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	7 287	8 562	17,49%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 042 371	1 198 328	14,96%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	92 125	61 956	-32,75%
			-
Produits sur titres de propriété	7 427	-	100,00%
Commissions sur prestations de service	133 561	149 497	11,93%
Autres produits bancaires	116 587	88 535	-24,06%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	516 161	592 444	14,78%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	102 803	105 508	2,63%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	276 315	293 809	6,33%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	54 580	48 844	-10,51%
Autres charges bancaires	82 462	144 283	74,97%
PRODUIT NET BANCAIRE	883 197	914 433	3,54%
Produits d'exploitation non bancaire	2 033	962	-52,66%
Charges d'exploitation non bancaire	17 787	54 438	206,07%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	472 368	482 950	2,24%
Charges de personnel	268 140	264 760	-1,26%
Impôts et taxes	7 878	8 276	5,05%
Charges externes	144 443	153 212	6,07%
Autres charges générales d'exploitation	9 503	8 956	-5,76%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	42 404	47 746	12,60%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	216 885	240 559	10,92%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	89 678	111 700	24,56%
Pertes sur créances irrécouvrables	55 541	105 365	89,71%
Autres dotations aux provisions	71 665	23 494	-67,22%
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	9 808	56 024	471,22%
			-
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 000	-	100,00%
			-
Récupérations sur créances amorties	-	319	
Autres reprises de provisions	7 808	55 705	613,46%
RÉSULTAT COURANT	187 998	193 472	2,91%
Produits non courants	106	534	402,46%
Charges non courantes	31 267	19 928	-36,27%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	156 837	174 079	10,99%
Impôts sur les résultats	54 110	63 766	17,85%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	102 728	110 313	7,38%

Source : CAM

Tableau 125 : Bilan

ACTIF (En KDH)	2021	mars-22	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	6 619 812	1 803 746	-72,75%
Poids en % du total	5,18%	1,41%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 444 909	1 509 544	-66,04%
Poids en % du total	3,48%	1,18%	
. A vue	3 864 429	924 639	-76,07%
. A terme	580 480	584 905	0,76%
Créances sur la clientèle	89 136 754	91 347 304	2,48%
Poids en % du total	69,79%	71,27%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	43 312 201	44 367 513	2,44%
. Crédits à l'équipement	22 677 785	23 331 421	2,88%
. Crédits immobiliers	17 077 444	17 507 441	2,52%
. Autres crédits	6 069 325	6 140 928	1,18%
Créances acquises par affacturage	1 138 498	1 130 821	-0,67%
Poids en % du total	0,89%	0,88%	
Titres de transaction et de placement	9 664 318	15 726 489	62,73%
Poids en % du total	7,57%	12,27%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 079 902	10 234 607	68,34%
. Autres titres de créance	128 184	534 239	316,78%
. Titres de propriété	3 456 232	4 957 644	43,44%
Autres actifs	4 877 354	4 763 658	-2,33%
Poids en % du total	3,82%	3,72%	
Titres d'investissement	3 264 058	3 293 678	0,91%
Poids en % du total	2,56%	2,57%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 264 058	3 293 678	0,91%
. Autres titres de créance			
Titres de participation et emplois assimilés	860 320	901 202	4,75%
Poids en % du total	0,67%	0,70%	
Créances subordonnées	280	280	
Poids en % du total	0,00%	0,0002%	
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	787 281	788 643	0,17%
Poids en % du total	0,62%	0,62%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Poids en % du total			
Immobilisations incorporelles	450 510	448 933	-0,35%
Poids en % du total	0,35%	0,35%	
Immobilisations corporelles	6 474 700	6 464 036	-0,16%
Poids en % du total	5,07%	5,04%	
TOTAL DE L'ACTIF	127 718 793	128 178 333	0,36%

Source : CAM

PASSIF (En KDH)	2021	mars-22	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Poids en % du total			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	13 306 544	15 282 928	14,85%
Poids en % du total	10,42%	11,92%	
. À vue	1 695 829	227 806	-86,57%
. À terme	11 610 715	15 055 122	29,67%
Dépôts de la clientèle	90 702 574	88 846 607	-2,05%
Poids en % du total	71,02%	69,31%	
. Comptes à vue créditeurs	47 822 317	45 602 892	-4,64%
. Comptes d'épargne	14 029 495	14 024 073	-0,04%
. Dépôts à terme	26 367 002	27 210 321	3,20%
. Autres comptes créditeurs	2 483 760	2 009 322	-19,10%
Titres de créance émis	7 997 069	7 736 265	-3,26%
Poids en % du total	6,26%	6,04%	
. Titres de créance négociables	7 997 069	7 736 265	-3,26%
. Emprunts obligataires			
. Autres titres de créance émis			
Autres passifs	1 122 866	1 581 958	40,89%
Poids en % du total	0,88%	1,23%	
Provisions pour risques et charges	2 091 796	2 072 117	-0,94%
Poids en % du total	1,64%	1,62%	
Provisions réglementées			
Poids en % du total			
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	0,00%
Poids en % du total	0,01%	0,01%	
Dettes subordonnées	4 531 123	4 581 324	1,11%
Poids en % du total	3,55%	3,57%	
Ecart de réévaluation			
Poids en % du total			
Réserves et primes liées au capital	3 391 045	3 391 045	0,00%
Poids en % du total	2,66%	2,65%	
Capital	4 227 677	4 227 677	0,00%
Poids en % du total	3,31%	3,30%	
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Poids en % du total			
Report à nouveau (+/-)			
Poids en % du total			
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		340 942	
Poids en % du total		0,27%	
Résultat net de l'exercice (+/-)	340 942	110 313	-67,64%
Poids en % du total	0,27%	0,09%	
TOTAL PASSIF	127 718 793	128 178 333	0,36%

Source : CAM

Hors Bilan (En KDH)	2021	mars-22	Δ%
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement donnés en faveur des EC et assimilés	132 475	93 690	-29,28%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	9 026 661	10 474 681	16,04%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	527 316	538 158	2,06%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 263 251	3 425 810	-19,64%
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
ENGAGEMENTS REÇUS	5 927 382	6 460 739	9,00%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	105 165	107 233	1,97%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 822 217	6 353 506	9,13%

Source : CAM

IV- COMPTES CONSOLIDÉS IAS/IFRS

Tableau 132 : Compte de produits et charges consolidé

En KDH	mars-21	mars-22	Δ%
Intérêts et produits assimilés	1 226 756	1 322 727	7,82%
Intérêts et charges assimilés	-477 110	-465 486	2,44%
MARGE D'INTÉRÊTS	749 646	857 241	14,35%
Commissions perçues	144 518	160 249	10,89%
Commissions servies	-7 848	-15 146	-92,99%
MARGE SUR COMMISSIONS	136 670	145 104	6,17%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		-	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	111 773	10 899	-90,25%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	99 515	18 750	-81,16%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	12 258	-7 851	-164,05%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	-2 457	-3 674	-49,54%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-3 225	-3 675	-13,96%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	768	1	-99,89%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	9 420	15 073	60,01%
Charges des autres activités	-65 274	-63 217	3,15%
PRODUIT NET BANCAIRE	939 777	961 425	2,30%
Charges générales d'exploitation	-469 730	-473 602	-0,82%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-101 133	-87 049	13,93%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	368 914	400 773	8,64%
Coût du risque	-149 772	-196 461	-31,17%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	219 142	204 312	-6,77%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-183	-744	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-21 303	-9 162	56,99%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	197 656	194 406	-1,64%
Impôts sur les bénéfices	-75 142	-61 822	17,73%
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	122 514	132 583	8,22%
Résultat hors groupe	-8 065	-7 657	5,06%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	130 579	140 240	7,40%

Source : CAM

Tableau 133 : Bilan consolidé

Actif (En KDH)	2 021	mars-22	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	6 782 935	1 914 375	-71,78%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 115 349	9 562 608	132,36%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	3 988 709	9 328 339	133,87%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	126 640	234 269	84,99%
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6 026 363	6 651 969	10,38%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5 683 152	6 294 639	10,76%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	343 211	357 331	4,11%
Titres au coût amorti	3 284 945	3 314 674	0,91%
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	3 367 815	377 931	-88,78%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	93 801 452	96 182 675	2,54%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	90 411	27 678	-69,39%
Actifs d'impôt différé	261 247	254 343	-2,64%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 567 549	2 193 230	-14,58%
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	11 646,00	11 000,4	-5,54%
Immeubles de placement	4 557 984	4 557 984	0,00%
Immobilisations corporelles	5 267 792	5 257 036	-0,20%
Immobilisations incorporelles	157 338	154 773	-1,63%
Ecart d'acquisition	306 908	306 908	0,00%
TOTAL	130 599 734	130 767 184	0,13%

Passif (En KDH)	2 021	mars-22	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des CP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	28 971	64 470	122,53%
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	28 971	64 470	122,53%
Passifs financiers à la JV par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	13 661 557	15 667 069	14,68%
Dettes envers la clientèle	91 904 422	89 839 921	-2,25%
Titres de créance émis	7 997 069	7 736 265	-3,26%
Passifs d'impôt courant	86 197	89 955	4,36%
Passifs d'impôt différé	1 117 741	1 098 672	-1,71%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 408 107	2 651 588	10,11%
Provisions pour risques et charges	336 028	342 020	1,78%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 162	7 162	
Dettes subordonnées	4 517 463	4 568 274	1,12%
Capital et réserves liées	5 670 797	5 670 797	
Réserves consolidées	2 557 957	2 995 154	17,09%
- Part du groupe	2 326 994	2 781 824	19,55%
- Part des minoritaires	230 963	213 330	-7,63%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-81 218	-96 744	-19,12%
Résultat net de l'exercice	387 481	132 581	-65,78%
- Part du groupe	406 014	140 238	-65,46%
- Part des minoritaires	-18 533	-7 656	58,69%
TOTAL	130 599 734	130 767 184	0,13%

Source : CAM

PARTIE VI. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. AMBITION GCAM HORIZON 2023

a. Plan Stratégique de la Banque

Le plan stratégique « CAP 2023 » a été pensé dans le cadre d'une nouvelle dynamique de développement de la Banque au service du monde rural. Il capitalise sur les différents plans stratégiques qui l'ont précédé, aussi bien OUFOK 2003, CAP 2008 que GCAM 2013, CAP 2016.

Suite aux plans sus cités, la banque avait mis en place le plan stratégique, AFAK 2021 qui a été réajusté et rebaptisé « CAP 2023 » pour couvrir la période 2019-2023, au vu des réalisations enregistrées jusque-là.

Par ailleurs, il est à préciser qu'au-delà de la révision des objectifs chiffrés, CAP 2023 s'articule autour des 4 mêmes chantiers structurants :

CHANTIER 1: Transformation structurelle

Ce premier chantier met en exergue deux principaux volets d'action visant une transformation structurelle du Crédit Agricole du Maroc :

- Adapter la banque à la régionalisation avancée nationale via la mise en place d'un modèle mutualiste régional ;
- Recapitaliser et restructurer le modèle institutionnel de la banque pour alléger la pression sur les fonds propres et mieux servir la Mission de développement du Monde Rural.

CHANTIER 2: Digitalisation

Ce chantier dont les travaux ont d'ors et déjà été lancés s'articule autour de 3 fondements :

- Aborder la transformation digitale dans sa globalité et pas uniquement sous le prisme de la technologie ;
- Positionner la transformation digitale comme le véhicule d'une nouvelle dynamique d'innovation ;
- Se doter des capacités d'innover davantage et plus rapidement.

CHANTIER 3: Développement du GCAM vert

Le succès de ce volet est tributaire de l'aboutissement des chantiers en cours:

- Montée en puissance du Domaine vert pour un repositionnement stratégique dans la banque afin de consolider la position du GCAM en tant que Leader du développement du secteur de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural ;
- Développement des relations de coopérations à l'international ;
- Synergie positive avec les autres structures du groupe.

CHANTIER 4: Développement des relais de croissance

Le dernier chantier du plan stratégique CAP 2023 met l'accent sur le développement des relais de croissance de la Banque à travers :

- Développement de nouveaux relais de croissance afin de diversifier l'activité et augmenter le PNB du groupe en assurant une large couverture des besoins de la clientèle à travers une offre de produits et services étoffée ;
- Chantiers en cours de mise en œuvre : Crédit-Bail ;

b. Objectifs chiffrés

Le Document de référence du CAM relatif à l'exercice 2020, au premier semestre 2021 et au troisième trimestre 2021 enregistré par l'AMMC en date du 04 Février 2022 sous la référence N°EN/EM/003/2022 présente les objectifs chiffrés du plan stratégique du CAM CAP 2023.

À fin 2020, lesdits objectifs chiffrés se présentaient comme suit :

Programme 1	Programme 2	Programme 3	Programme 4	Programme 5
Elargissement de la base clientèle & Bancarisation du monde rural	Soutien à l'agriculture & à l'agro-industrie	Croissance & Sécurité	Croissance & Rentabilité	Croissance & Productivité
Nombre de comptes (En Millions) 4,00 Parts de comptes ruraux Groupe 55,2% Crédits clientèle sains (En Milliards MAD) 97,5 Dépôts clientèle (En Milliards MAD) 103,4	Part du monde rural dans l'encours de crédit global 55% Renforcement du positionnement en tant que leader du secteur bancaire dans le monde rural Digitalisation du monde rural	Coût du risque 1,69% Ratio Tier One 9,63% Ratio de Solvabilité 13,20%	PNB (En Millions MAD) 9,63% Résultat Net (En Millions MAD) 13,20%	PNB/ETP (En Millions MAD) 1,26 Ressources/ETP (En Millions MAD) 27,20 Emplois/ETP (En Millions MAD) 25,60 Coefficient d'exploitation 49%

Objectifs 2023

Source CAM

Étant donné l'évolution conjoncturelle de ces deux dernières années (Covid-19 et sécheresse), les objectifs chiffrés ci-dessus (tels que présentés dans le DR 2020) ne sont plus d'actualité.

En effet, le nouveau plan stratégique de la banque est en cours d'élaboration en vue de sa validation par les instances de gouvernance du CAM.

Cependant, il est à noter que les objectifs du CAM sont actuellement orientés comme suit :

Allocation stratégique des emplois	Une répartition cible des emplois de la clientèle par type de crédit a été définie à partir d'une répartition moyenne du secteur bancaire
Taux de sortie moyen des crédits	Maintenir un taux de rendement moyen de 5,4% à partir de 2019
Taux de croissance de crédits	Maintenir un taux de croissance annuel moyen de l'encours brut de Crédits à 6%
Coût de la ressource	En vue de stabiliser le coût des ressources, il est prévu d'éliminer au fur et à mesure l'effet volume en augmentant graduellement la collecte de ressources à vue
Ressources rémunérées Ressources non rémunérées	Les ressources non rémunérées devront représenter près de 60% du total ressources à l'horizon 2023
Comptes chèques Ressources non rémunérées	Un zoom particulier sera accordé à l'évolution des comptes chèques-Convergence vers la part cible du secteur bancaire.

c. Perspectives

À la date d'établissement du présent document de référence, les prévisions du Crédit Agricole du Maroc ne font pas ressortir d'impact significatif relevant de la conjoncture actuelle sur les résultats de la banque.

II. ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 »

Tout au long du déploiement du Plan Marc Vert, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a fortement intervenu en mobilisant des ressources importantes pour contribuer à l'opérationnalisation de ses deux piliers à travers la création de mécanismes de financement dédiés, la mise en place d'une gamme complète de produits et services répondant aux besoins de l'ensemble des filières agricoles ainsi que de l'industrie agroalimentaire (plus de 150 produits), la mise en œuvre d'un accompagnement et un financement personnalisés en faveur des petits agriculteurs, l'inclusion financière du monde rural...

Dans ce cadre, les engagements de la banque sur la période 2008-2020 ont dépassé les 70 milliards de dirhams, dépassant ainsi largement son engagement initial qui était de 45 milliards de dirhams.

Aujourd'hui, la banque se mobilise de nouveau pour accompagner la nouvelle stratégie agricole « génération green 2020-2030 »

STRATÉGIE AGRICOLE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 » (source MAPMDREF)

La nouvelle stratégie de développement du secteur agricole « Génération Green 2020 -2030 » a été inspirée, conçue et élaborée conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI pour la mise en œuvre de plans stratégiques sectoriels de nouvelle génération.

Cette nouvelle vision stratégique pour le secteur agricole s'inscrit en convergence avec les autres chantiers structurants lancés par le souverain, notamment le plan national de l'eau, le programme d'appui et de financement des entreprises ou encore la feuille de route pour le développement de la formation professionnelle.

La stratégie « Génération Green 2020 - 2030 » fixe les grandes orientations et axes de développement du secteur agricole tout en consolidant les acquis du Plan Maroc Vert, en se focalisant sur les axes d'amélioration qui ont été ressortis de l'évaluation du PMV et en concertation avec les interprofessions et les régions.

Cette stratégie se base sur deux principaux fondements :

- **Fondement 1- La priorité à l'élément humain** : la stratégie Génération Green vise à faire émerger d'une part une nouvelle classe moyenne agricole pour près de 350.000 à 400.000 nouveaux ménages et de stabiliser près de 690.000 ménages dans cette classe, et d'autre part faire émerger une nouvelle génération de jeunes exploitants (180 000) à travers la mobilisation et la valorisation d'un million d'Ha de terres collectives et la création de 170 000 emplois dans les services agricoles et la transformation. Dans le cadre de ce fondement, la nouvelle stratégie ambitionne également de développer une nouvelle génération d'organisations agricoles et une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement.
- **Fondement 2 - La pérennisation du développement** : La Stratégie Génération Green vise, à travers son 2ème fondement, à poursuivre la dynamique du développement agricole à travers : (i) le développement et la consolidation des filières agricoles, (ii) la structuration et la modernisation des chaînes de distribution, (iii) la promotion de la qualité, l'innovation et la GreenTech, (iv) le développement d'une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques.

La déclinaison de la stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 », par le Département de l'Agriculture, est réalisée selon trois dimensions :

- **La dimension régionale** : à travers l'élaboration de Plans Agricoles Régionaux (PARs) de nouvelle génération qui prennent en compte les potentialités et les spécificités de chaque région, ce qui permettra de développer une offre régionale durable, en concertation avec les services régionaux concernés et les Chambres d'Agriculture ;
- **La dimension filière** : à travers la poursuite des programmes contractuels entre l'Etat et les professionnels par l'adoption de contrats programmes de nouvelle génération au niveau de l'approche, du contenu, du cadre de gouvernance et des mécanismes de suivi. Une série d'ateliers et de réunions de concertation sont organisés avec les professionnels des principales filières de production ;

- **La dimension relative aux chantiers transverses** : qui concerne en particulier la refonte du système des aides et incitations, la transformation digitale, le financement, etc. Sur le plan juridique, le Département de l'Agriculture compte poursuivre les chantiers de révision et de modernisation du système juridique, législatif et structurel du secteur agricole et de son environnement institutionnel.

ACCOMPAGNEMENT PAR LE GCAM DE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 »

Depuis son lancement, le GCAM s'est mobilisé afin d'accompagner le déploiement de la nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 ».

A cet effet, les axes d'accompagnement de la banque ont été définis selon les deux fondements de la stratégie:

- **Accompagnement du Fondement 1 (La priorité à l'élément humain)** : Ce fondement sera accompagné par:
 - ✓ L'appui aux TPE et porteurs de projets à travers la mise à disposition d'offres produits packagées combinant aussi bien le volet financier que l'aspect non financier lié à l'expertise et à la formation. En vue d'accompagner cet axe, deux premières offres de financement ont été conjointement développées avec le MAPMDREF. Il s'agit des packs :
 - « CAM - Génération Green Jeunes » destiné aux jeunes agriculteurs ainsi qu'à la jeune entreprise rurale de services à l'agriculture. Il permettra d'accompagner tout jeune porteur de projet viable dans le cadre d'une première installation ou d'une reconversion.
 - « CAM - Génération Green Melkisation » destiné aux ayants droit des terres collectives à titre individuel (personnes physiques) ou en groupement agricole (personne morale). Cette offre de financement permet aux ayants droit de réaliser leurs projets d'investissement modernisateurs des activités et pratiques agricoles sur les parcelles.
 - ✓ La réalisation d'une carte de rentabilité des activités agricoles en vue d'accompagner les agriculteurs vers des cultures à plus forte valeur ajoutée s'adaptant à leur région et améliorer ainsi leurs revenus ;
 - ✓ Le déploiement de la digitalisation permettant de faciliter la bancarisation et de mieux servir les populations rurales;
 - ✓ L'accompagnement non financier à travers l'éducation financière afin de sensibiliser les bénéficiaires à l'importance des chiffres dans une exploitation agricole et/ou un ménage rural.
- **Accompagnement du Fondement 2 : (La pérennité du développement agricole)** : ce volet sera accompagné par :
 - ✓ La valorisation des produits agricoles à travers un financement adapté à chaque filière et à chaque maillon de la chaîne de valeur agricole et agro-industrielle permettant d'accroître les investissements dans ce secteur et atteindre ainsi un niveau de transformation des produits agricoles de 70% en 2030;
 - ✓ L'accompagnement de l'agriculture résiliente et éco efficiente à travers une offre de financement spécifique permettant l'accompagnement de ce type de projet.

PARTIE VII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I- FAITS EXCEPTIONNELS

À la date d'établissement du présent document de référence, le Crédit Agricole du Maroc ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité du CAM.

Cependant, il est important de relever certains points à l'échelle de la conjoncture sanitaire, économique et géopolitique internationale⁷⁵.

En effet, après une récession profonde en 2020 sur fond des retombées de la crise sanitaire, l'économie mondiale aurait enregistré un fort rebond de « rattrapage » en 2021. Cependant, et sous l'hypothèse d'une maîtrise progressive de la pandémie, l'année 2022 devrait connaître une baisse du rythme de croissance économique dans un contexte marqué par une hausse de l'inflation, une normalisation des politiques publiques et par une multiplication des risques géopolitiques.

Ainsi, l'année 2022 devrait connaître un ralentissement de la croissance économique nationale attribuable à l'atténuation de l'effet de base dont aurait profité le rythme de la croissance en 2021 et à la baisse de la valeur ajoutée agricole après une année exceptionnelle marquée par une production record en 2021.

Ces perspectives économiques restent, toutefois, entourées de fortes incertitudes liées notamment à l'évolution épidémiologique. Cette situation pourrait se traduire par la mise en place de nouvelles mesures restrictives dont les conséquences devraient impacter négativement la croissance économique nationale.

En effet, l'économie mondiale a été confrontée, au premier trimestre 2022, à une nouvelle dégradation de la situation sanitaire qui aurait prolongé les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, suite notamment aux fermetures d'usines et de ports en Chine.

Aussi, la conjoncture géopolitique a renforcé ces perturbations et amplifié davantage les difficultés de production pour les économies européennes et américaine. Cette situation a pesé sur l'évolution des échanges commerciaux mondiaux et induit un ralentissement de la demande étrangère adressée au Maroc, dont le taux de croissance a atteint +2,5%, en variation annuelle, au premier trimestre 2022, au lieu de +4,7% au même trimestre de 2021.

La forte hausse des cours internationaux des matières premières énergétiques et alimentaires, stimulée par les répercussions du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ont continué de nourrir les tensions inflationnistes au niveau mondial.

Les prix des matières premières énergétiques ont augmenté de 79,9%, en variation annuelle, et ceux des produits alimentaires se sont appréciés de 24,5% au cours de la même période, sur fond de l'escalade des cours internationaux des céréales. Cette situation se serait traduite par une hausse des prix à la consommation aux Etats-Unis et en zone euro de 7,7% et 6,1% respectivement, au premier trimestre 2022.

⁷⁵ Source : HCP/budget économique prévisionnel 2022 et Note de conjoncture du premier trimestre 2022 et perspectives pour le deuxième trimestre

II- LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Hormis quelques litiges avec certains fournisseurs et certains propriétaires d'agences que le CAM a en location, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité du CAM.

Tableau 134 : Caractéristiques des principaux litiges du CAM

	Demandeur	Montant litigieux	Provision	
		(En Dhs)	Montant (En Dhs)	% de provisionnement
Retard de paiement pour travaux effectués avec dommages et intérêts	Fournisseurs	2 589 175	1 654 331	64%
Retard de paiement de loyers pour les locaux d'agences ou de DR	Propriétaire des biens immobiliers (Agences)	634 636	571 843	90%

Source : CAM

PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUES

I- RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la banque en intégralité et dans les délais impartis. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

1.1.La fonction Gestion du Risque de Crédit

La banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste avec le déploiement d'un mode de gouvernance efficace et efficient contribuant à la bonne maîtrise du risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque de Crédit. Cette entité a pour missions d'identifier, de surveiller, de prévenir et de maîtriser le risque de crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière de gestion du risque de crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque de Crédit lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque de Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Management du Risque Crédit, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements et le Pôle Engagements PME et Professionnels intégrant le Centre d'Etudes et de Crédit TPE chargé de la mise en œuvre et du déploiement du programme Al Moustatmir Al Qaraoui) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la banque, le Directoire, la Direction Générale Réseau, le Domaine Gestion du Risque de Crédit et le Domaine Remedial Management.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- ✎ Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- ✎ La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- ✎ La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités : des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- ✎ La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la banque ;
- ✎ La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- ✎ La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- ✎ Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- ✎ La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- ✎ Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la banque ;
- ✎ L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique ;
- ✎ Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;

- ✎ La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.

1.2. La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque de Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque, en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et région.

En premier lieu, cette politique est approuvée par le Directoire, elle est ensuite validée par le Conseil de Surveillance à travers le Comité des Grands Risques.

Eu égard à la nature de l'activité bancaire, cette politique se doit d'être dynamique, prospective, évolutive et adaptative. Elle est révisée régulièrement et à la survenance de tout événement interne ou externe, de nature à impacter les risques de la banque.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé, conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque de crédit à travers des procédures, des chartes, des fiches de produits, des normes indicatives de financement, un recueil des comités et compétences ; l'ensemble fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

La Politique Générale du Risque de Crédit de la banque s'articule autour des principes suivants :

- ✎ Déontologie et conformité ;
- ✎ Collégialité des décisions ;
- ✎ Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- ✎ Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et de gestion des risques ;
- ✎ Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- ✎ Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- ✎ Rentabilité des opérations.

1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit i. Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- ✎ La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- ✎ L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- ✎ Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- ✎ La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- ✎ L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue, à minima annuelle, pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;

- ✎ La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- ✎ La structuration des opérations de crédit : un objet économique avéré, une maturité en conformité avec l'objet du crédit, une garantie ou sûreté pour conforter la position de la banque ;
- ✎ La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque de crédit ;
- ✎ La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- ✎ L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- ✎ L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
- ✎ L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement ;
- ✎ Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures en place et doit avoir :

- ✎ Un objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- ✎ Une structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- ✎ Une maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- ✎ Une transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- ✎ Une sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- ✎ Des garanties ou des sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée. De même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour.

ii. Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi approché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

i. Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- ✎ La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- ✎ La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- ✎ L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- ✎ La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- ✎ L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- ✎ Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- ✎ L'évaluation de la qualité des expositions de la banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- ✎ L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- ✎ La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets.

La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier cumulée par la banque.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la banque et ce, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

ii. Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque de crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- ✎ Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- ✎ L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la banque ;
- ✎ L'élaboration d'études économiques et sectorielles permettant d'orienter les choix stratégiques et d'identifier des risques émergents susceptibles de devenir significatifs ;

- ✎ La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- ✎ La surveillance en permanence de la production de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- ✎ La plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut ;
- ✎ La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- ✎ L'évaluation et la surveillance régulière de la qualité des engagements par axe de pilotage ;
- ✎ La revue du portefeuille de crédit réalisée de façon périodique ;
- ✎ L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- ✎ La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- ✎ La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes ;
- ✎ Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- ✎ L'appréciation de la capacité de la banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- ✎ La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- ✎ La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- ✎ La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- ✎ La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- ✎ La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- ✎ La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- ✎ La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter, le plus en amont possible, les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux au moins égale à 10% de l'encours global, sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision s'il le juge adéquat. Lorsque la créance est retirée de la Watch-List, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et de Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille d'engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- ✎ L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- ✎ La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- ✎ La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- ✎ Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- ✎ La collégialité de la décision en matière d'assainissement des CES à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- ✎ Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- ✎ L'adoption d'un plan d'action annuel ;
- ✎ L'élaboration de tableaux de bord et de reportings ;
- ✎ L'analyse de la performance des prestataires.

II- RISQUE DE CONCENTRATION

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de gestion du risque de la banque. A cet effet, une série de mesures a été élaborée pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité du portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- ✎ Des contreparties individuelles ;
- ✎ Des groupes d'intérêt ;
- ✎ Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- ✎ Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Pour ce qui en est du risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêts, il est régi par les dispositions de la BAM en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métier.

Le risque de concentration est géré à travers un dispositif de limites qui permet de s'assurer, en permanence, du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi que du développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Les limites risques de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risque permettant de sécuriser le développement de la banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes :

- ✎ Limites par secteur d'activité ;
- ✎ Limites par filière ;
- ✎ Limites par segment de marché ;
- ✎ Limites par zone géographique ;
- ✎ Limites individuelles : par groupe d'affaire et par contrepartie.

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- ✎ Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- ✎ Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- ✎ Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties, secteurs d'activité et régions ;
- ✎ Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- ✎ Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés. Le constat intègre les causes, les contreparties concernées, le montant de l'engagement total, le nombre des dépassements et leur montant ;
- ✎ Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et de surveillance des risques, la banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

Le dispositif de limites retenu par la banque est revu autant que nécessaire et est réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

III- RISQUE DE MARCHÉ

Définition du risque de marché :

Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM, des matières premières... Ces pertes pourraient diminuer la valeur du portefeuille de la banque et ainsi peser sur son résultat.

La gestion des risques de marché au sein du CAM a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

Au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque. Ceci, tout en respectant les exigences réglementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion des risques de marché qui sont définies par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Cette dernière a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devise, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille de titres et d'OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie aussi bien en dirhams qu'en devise.

3.1. Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en deux catégories :

a. Les risques systématiques

Le risque systématique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt : Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché. À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction des cours des titres.

Le risque de taux de change : Ce risque concerne les émissions libellées en devise et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Les risques spécifiques

Le risque de crédit peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes:

Le risque de défaut : Ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est susceptible de subir une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

Le risque de dégradation de la qualité de crédit: Ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

c. Autres risques :

Risque de concentration ou risque de répartition

Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait loi dans le portefeuille.

3.2. Les risques liés au portefeuille actions et d'OPCVM

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- 🌱 Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- 🌱 Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et de l'hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque, à savoir l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques, dont :

- 🌱 Le risque opérationnel : il peut advenir si des erreurs sont commises en instruisant des paiements ou en réglant des transactions post-marché ;
- 🌱 Le risque de liquidité : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières ;
- 🌱 Le risque de concentration : il décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un seul secteur, une SDG unique, une classification commune...

3.3. Les risques liés à l'activité de change :

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt des monnaies étrangères et qui peut affecter les positions en devise de la banque.

Risque de concentration : Il décrit le niveau du risque du portefeuille (terme et financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

3.4. Stratégie des risques de marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM. Celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- 🌱 La sécurité du développement des activités de marché ;

- 🌱 Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- 🌱 La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- 🌱 La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...) ;
- 🌱 La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- 🌱 L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés à travers un dispositif bien organisé.

3.5. Politiques des risques de marché:

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché, dont notamment :

- 🌱 Des procédures formalisant l'ensemble des opérations des activités de marché ;
- 🌱 Un dispositif de limite opérationnelle ;
- 🌱 Un dispositif de gestion des risques de marché ;
- 🌱 Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;
- 🌱 Un dispositif de suivi des indicateurs.

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par un comité "BFI, Trésorerie et ALM" ayant pour principales missions de :

- 🌱 Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- 🌱 Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la banque ;
- 🌱 Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a. Dispositif de limite opérationnelle:

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives aux activités de taux et de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- 🌱 La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- 🌱 La limite sur position courte de change ;
- 🌱 Les limites relatives à la durée, à la sensibilité et à la taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

En effet, Le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :

- 🌱 Limites de contrepartie sur opérations de marché ;
- 🌱 Limites internes de marché ;
- 🌱 Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.

Elles sont validées et renouvelées ou revues à la demande, lors du comité directeur BFI, ALM et Trésorerie sur la base d'indicateurs multicritères.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- ✎ Analysées et accordées par les comités compétents ;
- ✎ Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- ✎ Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- ✎ Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

b. Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- ✎ Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- ✎ Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- ✎ Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- ✎ Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
- ✎ Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché, en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

Sensibilité

La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre ou d'un portefeuille aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée.

Duration

La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat. Elle varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la duration est élevée.

Value at Risk (VaR)

La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes:

- ✎ La normalité de la distribution des profits et pertes ;
- ✎ La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
- ✎ La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.

Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- ✎ La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.);
- ✎ La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés;

Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :

- ✎ La composition du portefeuille ;

- 🌱 La période de détention (1j, 10j, etc.) ;
- 🌱 L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
- 🌱 Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et réglementaires et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Backtesting du modèle VaR

Conformément à la réglementation, deux approches de backtesting peuvent être utilisées:

- 🌱 Un backtesting réel qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille réellement constatée à la fin du jour ouvrable suivant ;
- 🌱 Un backtesting hypothétique qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille du jour ouvrable suivant, en supposant que les positions restent inchangées.

Stress test réglementaire

Suite à l'entrée en vigueur de la circulaire n°2/G/10, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les stress tests parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- 🌱 L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du Dirham ;
- 🌱 La translation parallèle de la courbe des taux ;
- 🌱 La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- 🌱 La dépréciation de la valeur liquidative.

Stress test interne

Le CAM a intégré dans son dispositif de gestion des risques, les résultats des stress tests internes réalisés. Pour en garantir la pertinence, le Pôle Pilotage des Risques Financiers s'assure de l'efficacité et de la cohérence des programmes et scénarios de stress tests établis. Les différents scénarios utilisés au niveau des stress tests font l'objet de revues régulières, sous l'égide du Pôle Pilotage des Risques Financiers. Ces revues sont présentées dans le cadre du comité directeur « BFI, Trésorerie et ALM » présidé par un membre du Directoire.

Ces stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille selon des scénarios spécifiques à l'instar des stress tests réglementaires.

Périmètre de couverture des stress tests

Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée.

Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons les impacts sur : le résultat de l'activité, la valeur de l'actif et les fonds propres.

Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit : (i) l'activité obligataire, (ii) l'activité boursière, (iii) l'activité Change et (iv) l'activités OPCVM.

Scénarios des stress tests

Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique). Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risques pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en Fonds Propres au titre du risque de marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de ladite circulaire, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et de l'hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché sont calculées selon le modèle standard, à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon une méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure, via un système de reporting périodique, des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

e. Système de gestion :

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier l'auteur, l'objet, l'horodatage, etc.

Le système dispose de pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des Reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des comptes rendus d'événements (CRE) qui sont générés automatiquement.

3.6.La gestion de la crise sanitaire de la Covid-19:

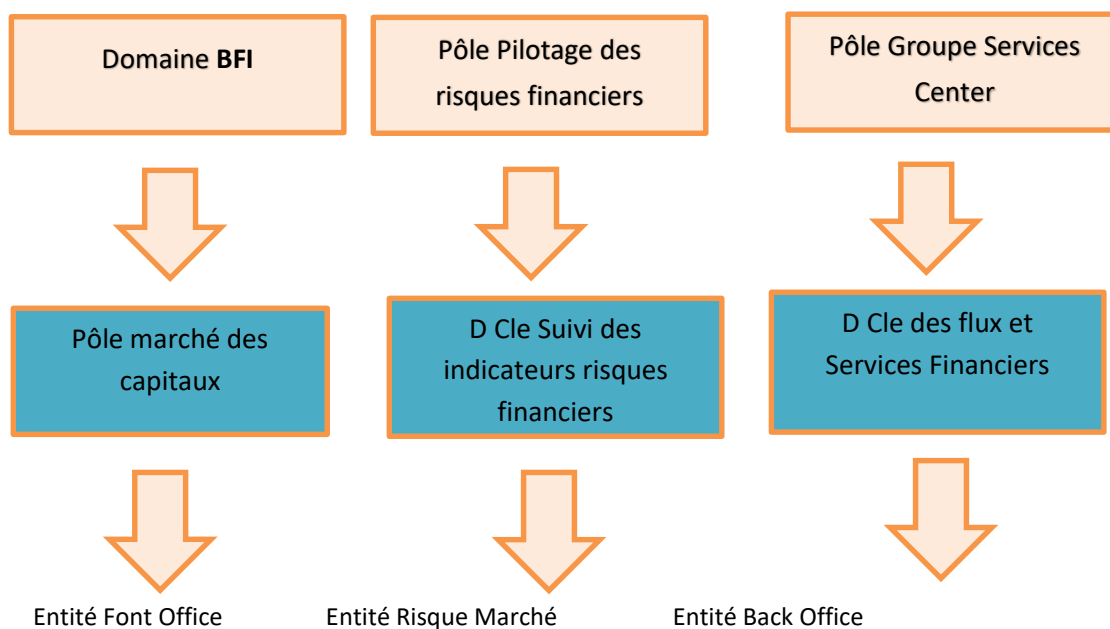
La crise sanitaire a fortement impacté l'activité économique des entreprises principalement en raison du confinement et de la baisse de la consommation et de la production qui en ont découlées. Pour le secteur bancaire, cette crise se traduit par une augmentation significative du risque crédit et de marché. Elle a également fortement impacté les choix de mode de financement des entreprises.

Dans ce contexte, le CAM a mis en place des mesures pour assurer une gestion optimale de la crise sanitaire et un retour à une situation normale. En effet, il a mis en place un dispositif de gestion de risque afin de mieux appréhender les nouveaux risques auxquels la banque est confrontée. Il a également établi de nouvelles approches de gestions en termes de risques de marché. En effet, la banque mis en place une batterie de mesures -par activité- afin d'atténuer l'impact de la COVID-19 et de pérenniser sa position dans le paysage bancaire marocain, et ce à travers :

- 🌱 La réallocation optimale des ressources de marché en favorisant les actifs qui présentent une meilleure adéquation du couple risque/rendement ;
- 🌱 L'intégration des effets de la crise dans l'estimation du risque et dans les scénarios de stress test internes ;
- 🌱 La diversification des secteurs afin de minimiser l'impact de ceux qui sont les plus touchés par la crise.

3.7.Organisation du pôle pilotage des risques financiers :

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :



IV- RISQUES ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

7.1. Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM au sein du CAM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent la série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité directeur BFI, Trésorerie et ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par BAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle avec BAM : reportings réglementaires dont le ratio de liquidité à court terme « LCR » qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. A cet

effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité...

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM.

Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2021, le LCR du CAM s'est établi à un niveau au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).

Il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre de l'exercice 2021.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarii qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

-  Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;

- ✎ Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- ✎ Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- ✎ Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- ✎ Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarii tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- ✎ Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (Mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- ✎ Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- ✎ Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- ✎ L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- ✎ L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et Optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gap's de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du Bilan / Hors bilan, utilisées dans la mesure des Gap's de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT ...) ; d'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- ✎ Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
- ✎ Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 20% ;

Principales limites en termes d'impasses en taux :

- ✎ Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- ✎ Gap de taux à 3 mois : Min -3 Mrs dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du comité directeur BFI, Trésorerie et ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- ✎ L'analyse sectorielle ;
- ✎ L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- ✎ L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité...) ;

Ainsi, suite à l'introduction de la nouvelle norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB), au 31 décembre 2021, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 Pbs ressort un impact de -2,3% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et + 1,8% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarii réglementaires sur la valeur

économique des fonds propres ne dépasse pas 4% des fonds propres réglementaires de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites dans le bilan / hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

7.2. Présentation du Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM:

Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM suit les orientations, à moyen et long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et les différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources ; ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

7.3. Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

V- RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires, le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du Pôle « Contrôle et Risque Opérationnel Groupe » et directement rattachée au Directoire. Ladite structure est en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels ainsi qu'à mettre en œuvre les actions correctives nécessaires afin d'en limiter l'impact. Au titre de l'exercice 2021, le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM concerne les principales lignes de métiers de la banque et de ses principales filiales.

Compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire, le GCAM a déployé une série de mesures et de procédures spécifiques en vue d'atténuer les risques opérationnels générés par les effets de la pandémie. Aussi, le GCAM a veillé au maintien de la continuité de ses services en accordant une attention particulière à la santé et la sécurité de ses clients et de ses collaborateurs.

5.1. Politique du GCAM en matière de risque opérationnel

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, et ce à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM. Ladite politique a pour enjeux de :

- 🌱 Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- 🌱 Optimiser, à terme, le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- 🌱 Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

5.2. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du groupe s'articule autour des fonctions suivantes :

- 🌱 La fonction centrale au niveau du siège : chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour l'ensemble des structures du GCAM ;
- 🌱 Des managers risques opérationnels : rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel, ils sont responsables d'un ou de plusieurs périmètres métiers. Ils sont les garants de la mise en œuvre de la charte ainsi que du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- 🌱 Des relais risques opérationnels : ils sont désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles pour les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- 🌱 Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle internes ou autres) : au niveau siège du réseau et des filiales, ils sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et au système des entités contrôlées ;
- 🌱 Des chargés de régularisation : au niveau du réseau, ils assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré à travers un dispositif global de gouvernance décliné via les instances suivantes :

- 🌱 Le comité risque Opérationnel CAM : organe spécialisé chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du dispositif risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions ;

- Le comité risques opérationnels métiers : organe en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et des incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

5.3.Principaux outils méthodologiques :

a. Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par ordre de priorité afin de mettre en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents). Elle s'articule autour de :

- L'approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...) ;
- L'approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (contrôle permanent réseau, siège et filiales, relais risques opérationnels, audit et inspection, réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 31/12/2021, Il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, et dont notamment :

- L'analyse des événements, des incidents et des pertes de la période émanant des différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit général groupe, réclamations et métiers) ;
- La revue et la validation de l'évaluation, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'action ;
- L'amendement de la cartographie des risques opérationnels existante ;
- La mise à jour des référentiels au niveau de l'outil de gestion (processus, entités, utilisateurs, SI) ;
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mis en place.

La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors du comité risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Le suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et des incidents sur la période ;
- L'analyse des remontées sur la période et l'identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
- L'analyse des indicateurs de risque opérationnel et le suivi des seuils ;
- Le suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- La présentation et la validation de la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification ...).

b. Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques:

Au sein de la banque, le dispositif global de gestion des risques opérationnels prévoit l'identification et le pilotage des plans d'actions afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la direction PMO au sein du « Pôle Développement » et en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

c. Processus de collecte des événements, des incidents et des pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- ✎ La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leurs périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- ✎ La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle internes (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

d. Dispositif de reporting:

Afin de disposer d'une vision transverse sur le suivi et le pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reporting permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte des événements et des incidents. Il existe 3 types de reporting :

- ✎ Des reporting « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels, dans un objectif de prise de décision lors des comités RO dans les métiers ;
- ✎ Des reporting consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolution des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- ✎ Des reporting consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

VI- RISQUE DE CHANGE

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrite dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

VII- GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans un contexte de profonds changements au Maroc que représentent la libéralisation économique, l'ouverture des frontières, le démantèlement douanier et l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange, le risque de contrepartie, au niveau de l'ensemble du secteur bancaire, pourrait se détériorer, et par conséquent induire une hausse du ratio de contentieux global. Cette tendance pourrait davantage être accentuée par une conjoncture économique peu favorable.

Pour gérer le risque de contrepartie, l'entité « Risque de crédit » au sein de la GGR (entité créée en 2009) a pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente du groupe. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

Par ailleurs, le CAM développe un système de notation pour évaluer l'ensemble de ses contreparties. Ce système de notation est en phase avec les exigences de « Bâle II ». Ainsi, la mise en œuvre de l'approche de notation interne repose sur des exigences minimales qui permettent à chaque établissement de crédit de choisir les systèmes et les méthodes les mieux adaptés à son activité.

Le CAM dispose d'un système de notation couvrant l'ensemble des segments de clientèle. Il dispose, par ailleurs, d'un système de notation spécifique à la PMEA marocaine. Pour le risque dans le secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité. Le secteur agricole se caractérise par sa diversité et sa forte exposition aux risques climatiques. Fort de son expertise dans ce secteur, le CAM accompagne les agriculteurs dans leur développement grâce à des produits de financement spécifiques et à des produits d'assurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, le CAM a entamé en 2009 un processus de filialisation de la mission de service public à travers la création de la fondation Ardi et la société Tamwil el Fellah permettant ainsi de cerner le risque lié à ce secteur et doter ces entités de moyens de couverture adaptés.

VIII- RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs.

Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

		Juin.22	Déc.22	Juin.23
Base sociale	CET1	8,2%	8,2%	8,2%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,3%	9,4%	9,4%
	Coefficient minimum de solvabilité	13,1%	13,2%	13,0%
Base consolidée	CET1	8,1%	8,1%	8,1%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,1%	9,2%	9,2%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,3%	12,7%	12,8%

Source CAM

IX- RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans le Plan Maroc Vert avec une enveloppe globale de 58 Mrds Dhs s'étalant entre 2009 et 2018.

Sur cette base prévisionnelle, le Crédit Agricole a construit un plan de renforcement de ses Fonds Propres pour répondre à son engagement dans ce secteur et confirmer sa position de leader dans ce secteur.

X- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

XI- RISQUE DE DEPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 81% à fin 2021⁷⁶.

Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB s'établit à 19%⁷⁷ au terme de l'exercice 2021.

XII- RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés. Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité.

Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

⁷⁶ Le pourcentage présenté correspond à la marge d'intérêt analytique ne prenant pas en comptes les éléments ne correspondant pas à la marge commerciale, comme « les autres produits » qui sont pris en comptes dans la rubrique « autres marges ».

⁷⁷ Y compris les commissions sur engagements hors bilan.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert ou les entreprises sont incapables de payer ses obligations. Dans ce cas la volonté de rembourser n'est pas mise en cause.

Le Crédit Agricole du Maroc dans la majorité des cas ne détient pas d'actifs étrangers et ainsi il n'est pas actuellement exposé au risque de pays.

XIII- RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière.

Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation. Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et chaque fois qu'il y a une nouveauté, toutes les parties prenantes s'impliquent pour que le respect des nouvelles circulaires soit à bon escient.

XIV- RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT

Les premières manifestations du changement climatique sur le Maroc sont visibles et se matérialisent par une perturbation du régime des précipitations moyennes et par l'augmentation de la température moyenne. Ce changement pourrait se traduire notamment par un impact sur les ressources naturelles, sur les différents écosystèmes et sur le secteur agricole.

Classé au 22^{ème} rang dans le classement 2019 du World Resources Institute, le Maroc figure parmi les pays les plus exposés aux risques d'insécurité hydrique. En effet, la plus grande partie du territoire marocain (93%) est déjà en zone aride et désertique. Ses faibles ressources en eau subissent les pressions engendrées par le changement climatique qui se traduisent par des sécheresses récurrentes et une irrégularité des précipitations. Par conséquent, les disponibilités en eau par habitant sont passées de plus de 2 500 m³ par habitant par an en 1960 à moins de 700 m³ par habitant par an en 2019, soit une baisse de 75% (DEPF, 2020), plaçant le Maroc en situation de stress hydrique structurel.

Le Maroc est également confronté à une forte dégradation de ses sols, en particulier à cause de l'érosion hydrique. La plupart des prévisions montrent qu'au cours des prochaines décennies, le pays affichera progressivement des signes d'aridité croissante en raison de la hausse des températures et de la diminution des précipitations. Ainsi, la température moyenne pourrait augmenter de 1,1 à 1,6 °C d'ici à 2030, de 2,3 à 2,9°C en 2050, et de 3,2 à 4, 1 °C en 2080. Les précipitations pourraient quant à elles diminuer de 14 % en 2030, de 13 à 30 % en 2050, et de 21 à 36 % en 2080.

Le secteur agricole, du fait de sa place prépondérante dans l'utilisation des ressources hydriques (86%), sera le secteur le plus impacté par la baisse prévue des précipitations, par la hausse prévue des températures et par les effets en termes d'érosion. De manière générale, Badraoui & Balaghi, indiquent que « les résultats des études d'impact du changement climatique sur l'agriculture marocaine réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et la Direction de la Météorologie Nationale (DMN), prévoient une diminution de la productivité des principales cultures pluviales dans les zones semi-arides ». Ces études d'impacts montrent que les rendements pour la majorité des cultures stagneraient ou diminueraient légèrement jusqu'en 2030, puis chuteraient ensuite très sévèrement pour les cultures pluviales. Par contre ils pourraient continuer à augmenter pour les cultures irriguées, notamment les fruits et légumes. Cependant, l'exacerbation de la pénurie d'eau devrait limiter les possibilités d'expansion des zones irriguées. On assisterait aussi à :

- un déplacement de l'aire de culture de certaines espèces comme celles qui sont exigeantes en eau (maïs, tournesol, fève, olivier) ou qui seront affectées par la hausse des températures (espèces arboricoles fruitières ayant besoin de froid) ;
- une perte de fertilité des sols en raison de la baisse de la matière organique des sols et de l'érosion hydrique et éolienne.

De par la mission de service public qui lui est conférée, le CAM se positionne comme leader du financement de l'agriculture au Maroc. De ce fait, il est également impacté par les conditions adverses auxquelles peuvent être confrontés ses clients du secteur agricole. Il a, par conséquent, développé (1) un ensemble de dispositifs lui permettant de mieux gérer les risques environnementaux et climatiques et (2) des offres de crédit pour accompagner ses clients à faire face à ces aléas.

a. Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est fonction des zones agro-climatiques (irrigué, bon favorable et bon défavorable), une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole tant végétale qu'animale aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.

De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif en fonction de l'itinéraire technique adopté dans chaque zone agro-climatique.

Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring, et qui permet de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.

Le système de scoring agricole est incorporé dans l'appliquet Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.

b. Actions menées dans le cadre de la Directive n°5/W/21

Prise en compte des risques financiers liés à l'environnement

En plus du scoring agricole qui donne un niveau de risque en fonction des zones agro climatiques, le CAM a également mis en place en avril 2020 un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui traite de l'exposition de la banque à des activités susceptibles de causer des dégradations de l'environnement.

Prise en compte des risques financiers liés au changement climatique

À travers un projet d'intégration du risque climatique à tous les niveaux de gestion du risque au sein de la Banque.

Sensibilisation des différents métiers de la banque

À travers l'organisation d'ateliers et la diffusion de podcast sur la plateforme CAM radio

Échanges d'expertise

En prévision de la nouvelle directive de Bank Al Maghrib sur la prise en compte des risques climatiques et environnementaux par les établissements de crédit, des échanges ont été organisés avec nos partenaires, notamment l'AFD, la BEI et la BERD, et ce, dans l'optique d'apprendre de leur expertise et de renforcer les compétences des membres de la task force en matière de gestion des risques climatiques.

Renforcement de capacités internes

À travers la programmation de formations

Gouvernance des risques environnementaux et climatiques

- Revue de l'organisation et des missions du Domaine Vert.
- Centralisation de l'évaluation E&S au niveau du Domaine Gestion Globale des Risques pour intégrer les risques environnementaux et sociaux dans la maîtrise des risques de crédit.

Offre de Crédit Achamil

Le crédit « Achamil » a pour objectif de pallier aux aléas climatiques et d'accompagner les clients en cas d'année difficile tout en offrant une formule souple, adaptée aux cycles agricoles irréguliers.

Offres de crédit face à l'occurrence de déficit ou retard de précipitation

Afin d'apporter une réponse conjoncturelle aux aléas climatiques et permettre aux agriculteurs de faire face au retard ou au déficit pluviométrique qui impacte négativement la campagne céréalière, le CAM a élaboré une offre de produits à court terme caractérisés par une célérité et une souplesse dans le traitement des demandes de crédit.

Mobilisation de financements internationaux

Afin d'appuyer son action climatique, des efforts sont entrepris par le CAM afin de mobiliser les financements disponibles au niveau international, à commencer par le Fonds Vert pour le Climat.

Engagements et transfert d'expertise vers l'Afrique

XV- RISQUES SANITAIRES

Dans une période marquée par une conjoncture économique difficile liée au contexte exceptionnel et inédit de la crise sanitaire relative à la pandémie de la Covid-19, le secteur bancaire a été fortement affecté, notamment par un ralentissement du rythme de croissance de crédits conjugué à l'augmentation du risque de crédit engendré par les conséquences de la pandémie de la covid-19 et le provisionnement prudent associé.

Dans ce même contexte, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, témoignant de l'engagement, sans cesse renouvelé, du Groupe envers le développement du monde rural dans son intégralité, a dû faire face, en plus, des effets de la crise sanitaire à impact modéré sur la banque (vu son exposition majoritaire sur les secteurs les moins touchés par la crise à savoir l'agriculture et l'agro-industrie et une exposition négligeable sur les secteurs sévèrement touchés comme l'hôtellerie et la restauration), aux effets de la sécheresse et le déficit pluviométrique sur les campagne agricole dont l'impact a été plus pesant.

À cet effet, il est à noter que les opérateurs des secteurs de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire ont été modérément impactés par les effets de la pandémie de la covid-19, tant au niveau de l'amont qu'au niveau des maillons de conditionnement et de transformation. Ces derniers ont maintenu une cadence quasi-normale de leur activité afin d'approvisionner de façon régulière le marché national en produits agricoles et de la pêche, en observant leurs demandes des crédits augmentées pour accompagner leur besoin de financement. En revanche, l'absence de précipitations, a touché essentiellement la production céréalière, impactant l'ouverture des importations de blé et d'aliments de bétail par les sociétés importatrices clientes du GCAM.

Dans ces circonstances, le GCAM a anticipé les demandes de sa clientèle et a répondu présent pour les demandes de financement des agriculteurs, tout en accompagnant la clientèle importatrice de blé et d'aliments de bétail, par le renouvellement des lignes de crédit et à l'international.

Par ailleurs, le GCAM a été fortement mobilisé dans la lutte contre la pandémie à travers son implication dans l'élan de solidarité national pour pallier les effets de la Covid-19 tout en contribuant à la promotion de la relance économique, et a conclu les exercices 2020 et 2021 avec des indicateurs globalement en vert relevant les challenges auxquels il a dû faire face.

ANNEXES

Divers liens vers le site web du CAM

STATUTS

https://www.CRÉDITagricole.ma/fr/toutes-les-publications?field_vactory_publication_theme_target_id=77&field_vactory_date_value=

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DES 3 DERNIERS EXERCICES

<https://www.CRÉDITagricole.ma/sites/default/files/publication/2020-10/LISTE%20DES%20PUBLICATIONS%20FINANCIERES.pdf>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

<https://www.CRÉDITagricole.ma/sites/default/files/publication/2020-10/Rapport%20Financier%20Annuel%202019.pdf>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

<https://www.CRÉDITagricole.ma/sites/default/files/publication/2021-04/RFA%202020%20%2830%20avril%202021%29.pdf>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2022-04/RFA%202021%20%2829%2004%202022%29.pdf>